This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bulletin ...

Société académique de Laon

Digitized by Google

0914
858
v.32

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

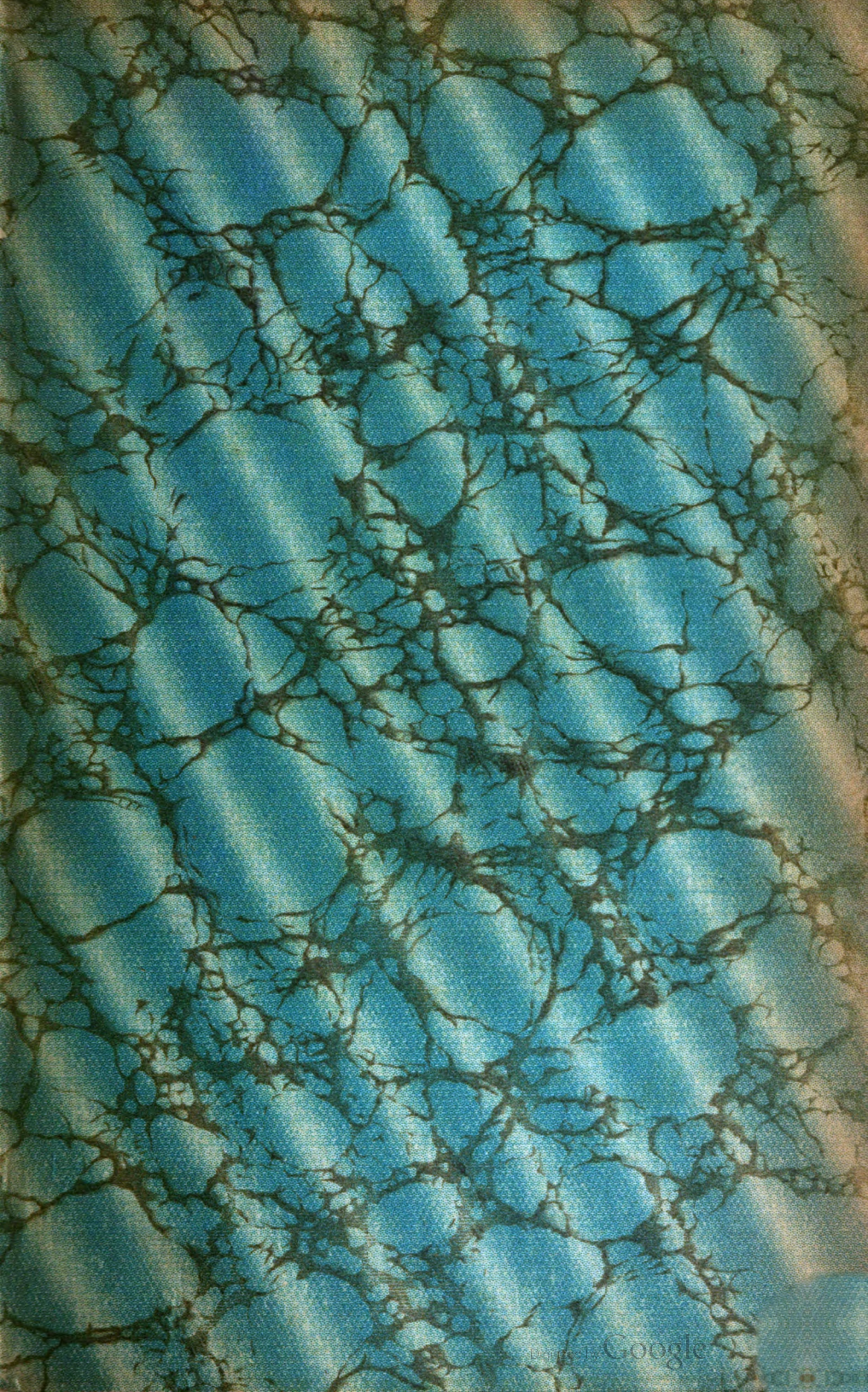

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

—

TOME XXXII

(1er Fascicule).

—

LAON
Imprimerie du *Journal de l'Aisne*, 22, rue Sérurier.

—

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

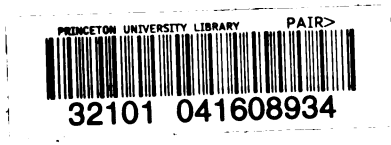
PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY PAIR>
32101 041608934

SOMMAIRE DU 1er FASCICULE.

	Pages.
1. — Procès-verbaux des séances.	I
2. — Rapport sur la Maison Natale de Champfleury, *par M. Servant*	1
3. — Note sur l'emploi du mot « Homo » au Moyen âge, *par M. Legrand*	11
4. — Église Saint-Remi au Velours, *par M. Marquiset*	16
5. — Porte de l'Ancien Hôtel de Ville, *par M. Marquiset*	19
6. — Couvent de la Congrégation de Notre-Dame, *par M. Marquiset*	22
7. — Ancien Colombier des Évêques, à Vaux-sous-Laon, *par M. Marquiset*	25
8. — Église St Martin au Parvis, *par M. Marquiset*	27
9. — Porte Saint-Martin, *par M. Marquiset*. .	29
10. — La région soumise à la Coutume du Vermandois, *par M. Legrand*. . . .	32
11. — Rastatt. — L'assassinat des Ministres Français, *par M. Souchon*	53
12. — Drouyn de Lhuys, *par M. Glinel* . . .	106
13. — Une élection épiscopale au XIIe siècle, *par M. Souchon*	113
14. — Plan des bancs des Dames de la Paroisse de St Remy à la Place attachés aux maisons des propriétaires. — Note. — *par M. Servant*	121
15. — Notes sur les Églises, Chapelles et Oratoires de la Ville de Laon, *par Mgr Baton*.	124

486104

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1905.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

Le vendredi vingt-sept janvier mil neuf cent cinq, à huit heures et demie du soir, la Société Académique de Laon, s'est réunie en séance, à Laon, rue Sainte-Geneviève, en la salle de sa bibliothèque, dépendant du Musée communal de cette ville.

A cette délibération ont pris part : MM. Souchon, Président ; de Florival, Président d'honneur, non présent, mais représenté par M. Glinel ; Baton, Président d'honneur, non présent, mais représenté par M. Souchon ; Glinel, Président d'honneur ; Baillet, non présent, mais représenté par M. Servant ; Baudet, non présent, mais représenté par M. Servant ; Brismontier, non présent, mais représenté par M. Glinel ; Casse, non présent, mais représenté par M. Souchon ; Lion, non présent, mais représenté par M. Servant ; Perinne de la Campagne, non pré-

Digitized by Google

sent, mais représenté par M. Souchon; Ply ; Servant ; Tilorier, non présent, mais représenté par M. Glinel ; tous membres titulaires ayant voix délibérative. Les pouvoirs donnés par MM. de Florival, Baton, Baillet, Baudet, Brismontier, Casse, Lion, Perinne de la Campagne et Tilorier sont demeurés annexés au présent procès-verbal. MM. Legrand, Barbier, Black, non présent, mais représenté par M. Legrand, membres correspondants ayant voix consultative. Le pouvoir donné par M. Black est demeuré annexé au présent procès-verbal. Les membres titulaires non présents ni représentés sont : MM. Marlier, Ermant, Cortilliot, Léon Rousseau, Lobgeois, Courtois, Gilbert, Labouret, Monbrun. M. Casse, secrétaire, n'étant pas présent, bien que représenté, M. Souchon prie M. Servant de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Souchon présente à l'Assemblée les excuses des membres titulaires non présents mais représentés ainsi que les excuses de M. Cortilliot, retenu à Mons, par des obligations de famille.

M. le Président fait part ensuite à la Société que M. Labouret lui a adressé sa démission de membre titulaire, en raison de son état de santé. Il exprime les profonds regrets que cette détermination va causer à l'association toute entière, qui perd, en la personne de M. Labouret, l'un de ses membres les plus dévoués, les plus compétents et les plus sympathiques à tous. Notre excellent collègue, ajoute M. Souchon, a bien voulu heureusement ne pas se séparer de nous sans nous laisser le souvenir d'une bien délicate attention. Il a prié deux membres de la

Digitized by Google

Société de nous présenter la candidature de son fils, M. Henri Labouret, comme Membre correspondant.

M. le Président dépose sur le bureau de la Société les dernières publications qu'elle a reçues.

Il signale en particulier : 1° Les Annales du Musée national de Montevidéo. Le volume qui nous a été envoyé est entièrement consacré à la reproduction d'un manuscrit moderne de la bibliothèque nationale de Montevideo. Ce manuscrit, qui date de 1790, contient une description géographique et cosmographique du Paraguay composée par Félix de Azara, alors capitaine de vaisseau de la marine espagnole. Cet officier supérieur séjourna longtemps dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud et a laissé des travaux estimés de géographie et d'histoire naturelle. Sa biographie figure en tête du volume. Il avait un frère Nicolas de Azara, qui s'est distingué dans la carrière diplomatique. Un détail de la vie de ces deux hommes est curieux à noter ici. Nicolas avait quinze ans de plus que son frère, et quelques jours avant la naissance de ce dernier, il partit à l'Université de Salamanque pour y faire ses études (1746). Les deux frères ne firent connaissance que 19 ans après, en 1765, à Barcelone, et encore leur entrevue dura seulement deux jours, car Nicolas ne fit que traverser la ville pour rejoindre son poste à l'ambassade espagnole de Rome. Ils se séparèrent donc pour ne se retrouver que 35 ans plus tard à Paris, où Nicolas de Azara était ambassadeur auprès du gouvernement consulaire (1800). Le plus jeune des deux avait 54 ans, l'aîné 69. Don Félix mourut en 1821 ; 2° la notice de Monsieur Cannot sur Saint-Aubin (La propriété foncière avant 1789 — Les fiefs — l'Église — les curés — le presbytère). Le travail de

Digitized by Google

notre collègue de la Société Académique de Chauny est divisé en deux parties. Dans la première, il a étudié les divers fiefs dont se composait avant 1789, la seigneurie de Saint-Aubin ; il a énuméré leurs différents possesseurs et donné d'intéressants détails sur les propriétés qui constituaient chacun de ces fiefs, ainsi que sur les faits notables qu'on peut citer dans la région. — Dans la seconde, il a fait une description historique et archéologique de l'église, dont l'ensemble a été, depuis le XII^e^ siècle, considérablement modifié. Des trois cloches, qui s'y trouvaient encore, l'édifice n'en a conservé qu'une qui date de 1649. Monsieur Cannot a consacré deux charmantes pages à cette contemporaine de Louis XIV qui a chanté les gloires du passé : avec beaucoup de délicatesse de sentiment et d'expression, notre collègue a exprimé l'espoir qu'elle pourra chanter encore dans l'avenir les gloires de notre cher pays. Il a donné enfin une liste des curés de Saint-Aubin depuis le commencement du XVII^e^ siècle. Parmi eux est une figure originale, celle de Jean-Simon Lévêque, qui fut nommé, en 1790, maire de la commune, puis administrateur du district de Chauny. De 1795 à 1797, il revint exercer à Saint-Aubin les fonctions curiales, fut plus tard secrétaire de l'Évêché de Soissons et mourut dans cette ville en 1829, chanoine de la cathédrale et official du diocèse.

M. Souchon propose alors à l'Assemblée de porter à l'ordre du jour de la plus prochaine séance, le vote sur l'admission, comme membres correspondants, de MM. Ravaud, Pharmacien à Reims, ancien membre titulaire, Henri Labouret, Avocat à Lille, et Poli, Capitaine au 45^e^ régiment d'infanterie, en garnison à Laon. Ces trois candidats sont présentés,

Digitized by Google

le premier par MM. Souchon et Lion, le second et le troisième par MM. Glinel et Souchon. Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres, présents ou représentés.

L'ordre du jour appelle à ce moment le vote sur l'admission comme membres titulaires de MM. L'Eleu et Marquiset fils. A l'unanimité des membres présents ou représentés, ces deux candidats sont élus membres titulaires.

Conformément au désir exprimé à M. le Président par M. Cortilliot, empêché d'assister à la séance de ce jour, l'Assemblée décide, à la même unanimité que précédemment, de remettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la proposition relative à la publication du journal manuscrit de Devisme.

M. le Président termine alors la lecture du compte rendu analytique de l'ouvrage : « L'Assassinat des Ministres Français au Congrès de Rastadt ». La Société remercie M. Souchon de cette si intéressante communication.

Il est ensuite décidé par l'Assemblée que le Bureau adressera à M. le Comte de Montesquiou, membre correspondant, un exemplaire du Tome XXX du Bulletin et qu'il sera remis un exemplaire du Tome XXVIII à M. Matton, ancien membre de la Société, qui possédait déjà les Tomes XXIX et XXX et qui, par suite d'une confusion, les avait réclamés à nouveau au lieu du Tome XXVIII qui lui manquait.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire, SERVANT.

Le Président, SOUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1905.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

Sont en outre présents : MM. Gilbert, Glinel, Lion, Marquiset et Servant, membres titulaires, Barbier et Legrand, membres correspondants.

Ont envoyé leurs pouvoirs et sont représentés : Mgr Baton, MM. Baillet, Baudet, Casse, Ermant, de Florival, L'Eleu, Perinne et Léon Rousseau.

En l'absence de M. Casse, M. Glinel remplit les fonctions de Secrétaire ; M. Casse est excusé pour raisons de santé ; M. Cortilliot est également excusé.

M. Servant donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier dernier ; ce procès-verbal est adopté.

M. le Président adresse une cordiale bienvenue à M. Marquiset, nouveau membre titulaire, un travailleur et un chercheur, dont la présence parmi les membres de la Société contribuera à la rajeunir. M. Marquiset remercie M. le Président de son bienveillant accueil et promet tout son concours à l'œuvre commune.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de l'honorable M. André L'Eleu, Avocat au Mans, lettre en date du 30 janvier 1905 par laquelle notre nouveau collègue remercie l'Académie laonnoise de sa récente admission parmi nos membres titulaires : « Je suis infiniment touché — ajoute M. L'Eleu « — de la délicate attention qui vous a fait rappeler, « en m'informant de ma réception, les liens qui unis- « sent ma famille à la ville de Laon. Ces liens me « sont chers et, s'il ne m'est pas permis de l'être de « fait, du moins suis-je, de par le cœur, sincèrement

Digitized by Google

« laonnois. Aussi suis-je très heureux et très fier « d'une élection, qui me refera, par quelques points, « citoyen de cette petite patrie dans la grande. »

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les volumes reçus par la Société depuis sa dernière séance. Il signale en particulier : 1° dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France de 1903 (page 46) une charte de Philippe-Auguste, de juin 1216, qui confirme un accord entre l'abbé de Prémontré et les bourgeois de Chauny relatif à la navigation de l'Oise ; 2° dans les Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin, une étude de M. Emmanuel Lemaire sur Saint-Quentin vers le milieu du XVI^e siècle ; 3° dans les Mémoires de la Société agricole de la Haute-Loire, un article humoristique sur la chasse aux vipères ; 4° dans les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, une étude de M. Riomet sur les cloches du canton de Fère-en-Tardenois.

L'ordre du jour appelle le vote sur l'admission comme membres correspondants de MM. Ravaud, Pharmacien à Reims, ancien membre titulaire de la Société et Henri Labouret, Avocat à Lille. Leur admission est prononcée à l'unanimité.

Il en est de même pour M. Poli, Capitaine au 45^e régiment d'infanterie à Laon, présenté comme membre correspondant par MM. Glinel et Souchon ; M. Poli est élu à l'unanimité sous la réserve de son acceptation.

M. Servant donne lecture d'une très intéressante étude sur une maison laonnoise portant aujourd'hui le n° 7 sur la rue Sérurier. Les anciens titres qui lui ont été communiqués par la propriétaire actuelle

Digitized by Google

et les souvenirs évoqués par les noms des anciens possesseurs de cette maison fournissent à notre érudit collègue l'occasion d'ingénieux rapprochements et de curieuses dissertations sur la biographie et les coutumes locales. Il en ressort que le suffrage universel était pratiqué dans les paroisses bien avant de passer dans les lois, et que les droits des femmes, revendiqués si chaleureusement aujourd'hui, étaient déjà reconnus par nos ancêtres.

Il n'y a en réalité, rien de nouveau sous le soleil.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire, C. GLINEL.

Le Président, SOUCHON.

SÉANCE DU 31 MARS 1905.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

Sont en outre présents : MM. Glinel, Marquiset, Servant, membres titulaires ; Barbier, Legrand, membres correspondants.

Absents excusés : MM. Casse et Lion.

En l'absence de M. Casse, M. Marquiset veut bien remplir les fonctions de Secrétaire.

M. Glinel donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 février 1905 : ce procès-verbal est adopté.

En ouvrant la séance, M. le Président dit qu'il regrette particulièrement l'absence de M. Cortilliot, en raison du triste évènement qui a si péniblement impressionné tous ses collègues et amis ; il propose à la Société de lui envoyer à cette occasion un témoignage de douloureuse sympathie.

Digitized by Google

Les membres présents à la séance s'associent à l'unanimité aux paroles de M. le Président et décident d'adresser à leur collègue si cruellement éprouvé l'expression de leurs plus sincères sentiments de condoléances.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les volumes reçus depuis la dernière séance; il signale en particulier : 1° dans le Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile de France, un extrait des rapports présentés en 1903 par les archivistes de l'Aisne, de l'Oise et de la Seine-et-Oise aux Conseils généraux de ces trois départements ; 2° dans les Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, une communication de M. Octave Vauvillé, sur des armes de l'époque du bronze qui ont été refondues à l'époque gauloise dans notre région ; dans les Mémoires de la Société de Bar-le-Duc, un article de M. Lesort, archiviste de la Meuse, sur les chartes du Clermontois conservées au Musée Condé, à Chantilly. Une de ces charte est datée de Laon, du 19 janvier 1334 (n. st.) ; en voici l'analyse : Jean Haton, de Laon lieutenant du bailli de Vermandois — agissant en vertu de deux mandements de Philippe VI, roi de France, en date des 12 janvier et 10 juin 1333, dont il rapporte le texte, mande au prévôt de Montfaucon d'ajourner devant lui à Laon, le comte de Bar et le chapitre de Montfaucon, pour être prononcé sur le différend qui les divise, touchant la mouvance de l'avouerie dudit Montfaucon ; 4° l'ouvrage très intéressant et très érudit de M. Charles Vellay, sur le culte et les fêtes d'Adonis Thammouz dans l'Orient antique. Dans ce livre, l'auteur explique que le fond des dogmes anciens consistait dans le culte des phénomènes de la nature, des saisons et des productions

Digitized by Google

de la terre, de la marche et de l'influence des astres. C'est ainsi que les Orientaux imaginèrent le mythe d'Adônis, qui est à la fois le symbole de la puissance solaire, le dieu protecteur des expéditions maritimes, et le principe fécond qui fait naître et mûrir les moissons et les fruits. Chaque année, des fêtes étaient célébrées en l'honneur de la mort et de la résurrection du jeune dieu. Ces fêtes présentaient un caractère plus particulièrement religieux à Athènes, Alexandrie, Byblos de Phénicie. Dans cette dernière ville, il y avait une double solennité ; pendant plusieurs jours, les habitants manifestaient bruyamment leur douleur et leurs lamentations, qui faisaient place ensuite à des cris de joie et de triomphe. A Alexandrie, les fêtes terminées, on précipitait dans la mer la statue d'Adônis ; à Athènes, on jetait dans les fontaines de la ville ce qu'on appelait les jardins d'Adônis ; c'était des petits pots ou vases de terre où l'on semait des graines choisies à dessein (fenouil, blé, laitue, anémones) qui germaient et se flétrissaient rapidement. Ces cérémonies avaient lieu, non seulement en Orient, mais dans toute la région de l'Europe méridionale, et d'après M. Vellay, on retrouverait encore aujourd'hui dans le Sud de la France des pratiques locales qu'on peut étroitement rattacher aux traditions syro-phéniciennes concernant le culte d'Adônis.

Il donne ensuite communication de plusieurs lettres qu'il a reçues : 1° de MM. Ravaud et Labouret remerciant la Société de leur élection comme membres correspondants ; 2° de M. le capitaine Poli annonçant que l'autorisation du Ministre de la Guerre lui est nécessaire pour faire partie d'une association. A ce sujet, il est décidé que M. le Président adressera

Digitized by Google

au Ministère une demande en vue d'obtenir une autorisation générale permettant aux officiers de la garnison de faire partie de la Société Académique.

M. Souchon rappelle à ses collègues que le Congrès des Sociétés savantes va s'ouvrir à Alger, le 19 avril prochain et que la Société Française d'Archéologie tiendra ses assises annuelles à Beauvais le 20 juin et jours suivants ; il se propose d'assister à cette solennité.

M. Glinel présente la candidature comme membre titulaire de M. Camus, Docteur en droit, Avocat à Laon ; le vote sur cette candidature sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Souchon, donne lecture du mémoire qu'il a envoyé cette année au Congrès des Sociétés savantes et qu'il aura le regret de ne pas lire lui-même. Il rappelle que c'est à la suite d'une enquête demandée par le Gouvernement consulaire que les préfets dressèrent, en l'an X, l'état des édifices religieux non aliénés, qui se trouvaient dans leur département. Dans sa communication au Congrès de 1904, M. Souchon s'était borné à enregistrer les résultats de cette enquête, c'est-à-dire à présenter une statistique des bâtiments non vendus. Cette année il tentera de montrer dans quel esprit les administrateurs et les habitants de l'Aisne ont accueilli les instructions officielles, qui faisaient prévoir une restauration prochaine des cultes. Il a utilisé pour cela la correspondance échangée à l'époque entre le préfet, les sous-préfets et les maires (au moins ceux de l'arrondissement de Laon, car pour les autres on n'a que très peu de renseignements).

Il n'y a presque rien à signaler dans les lettres du préfet et des sous-préfets : seul, celui de Saint-

Digitized by Google

Quentin, disciple de Montesquieu, a profité de l'occasion pour faire une profession de foi nettement spiritualiste. Près de trois cents maires ont envoyé leur réponse au questionnaire de l'Administration départementale, mais ces réponses sont en général assez vagues. Une soixantaine de maires seulement ont été plus précis. La plupart d'entre eux ont envisagé le côté pratique de la question et ont approuvé la restauration probable des cultes, surtout en vue des avantages matériels, qui en résulteraient pour leur commune. Aucun n'a manifesté d'enthousiasme, mais on ne rencontre nulle part de la mauvaise volonté, et, en résumé, l'opinion de la grande majorité des municipalités semble favorable aux projets du premier consul : on voit d'ailleurs que dans nombre de communes, le culte était rétabli — officieusement — depuis quelques années. En terminant, M. Souchon annonce son intention de préparer pour le Congrès de 1906, un travail sur la petite colonie protestante que les documents signalent dans l'Aisne au début du XIX^e^ siècle.

M. Marquiset communique une courte et intéressante notice, sur l'ancienne église Saint-Remi-au-Velours, aujourd'hui occupée par le théâtre municipal, et fait hommage à la Société de deux relevés, dressés par ses soins, de la façade principale et de la façade latérale. M. le Président remercie vivement M. Marquiset de sa bonne pensée, et le félicite d'avoir heureusement tenté la restitution de ce curieux édifice.

La séance se termine par la lecture d'une note de M. Legrand sur l'emploi du mot *homo* au moyen-âge. Ce vocable désignait alors une personne placée sous la dépendance d'une autre : ainsi le vassal était

Digitized by Google

l'*homo* du suzerain. Il n'y a pas de difficulté quand il s'agit d'un homme, mais l'expression *homo mea* paraît constituer une déplorable faute de latin. Et cependant elle a été employée, au moins une fois dans une charte du XIIIe siècle, que notre collègue M. Melleville avait publiée dans le Tome IV du Bulletin, et dont M. Legrand reproduit le passage essentiel. Il est malheureusement impossible de contrôler l'assertion de Melleville, car on ne sait où se trouve aujourd'hui le cartulaire de Prémontré d'où a été tirée la charte en question. Néanmoins, on ne peut douter que le mot *homo* désignant une femme n'ait été employé au moyen-âge. M. Legrand cite encore une charte de 1224 faisant partie du cartulaire de Vermand, dans laquelle un seigneur et sa femme déclarent être les hommes et fidèles (*homines et fideles*) de l'abbé de Vermand. Au moins là il n'y avait pas de solécisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

MARQUISET. — SOUCHON.

SÉANCE DU 19 MAI 1905.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

Sont présents : MM. Souchon, Président, Servant, Glinel, Legrand, Marquiset, Lion, Casse et Barbier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses

Digitized by Google

collègues les publications reçues depuis la dernière séance. Il signale en particulier : 1° dans le Bulletin de la Société Académique de l'Oise, un article de M. Bernard Monod sur l'élection épiscopale de Beauvais de 1100 à 1104, et une petite notice sur une famille de fondeurs de cloches, les célèbres Cavillier ; 2° la monographie de l'église de Presles, par M. Lucien Broche. Cette étude archéologique, extraite du Bulletin Monumental, contient une description complète de cet intéressant monument de la banlieue laonnoise : en raison de la compétence toute spéciale de l'auteur, ce travail est d'une lecture extrêmement attachante ; un architecte de talent, M. Dhuicque, l'a illustré de plusieurs dessins d'une parfaite exactitude ; 3° du même auteur, trois chartes inédites de Philippe de Beaumanoir, bailli de Vermandois. L'une d'octobre 1289, concerne la vente de la mairie royale de Bruyères-en-Laonnois, Vorges et Chérêt à la commune des dits lieux ; elle se trouve à la bibliothèque communale de Laon. La seconde provenant des Archives nationales, est de janvier 1290 (v. st.) ; elle se rapporte à une donation faite à l'abbaye de Vauclerc. La troisième, extraite des Archives départementales de la Marne déposées à l'Hôtel-de-Ville de Reims est un mandement par lequel Philippe mande au prévôt de Laon et aux sergents de la prévôté de respecter les droits du concierge du palais royal de Laon.

M. le Président présente ensuite et fait agréer les excuses de MM. Cortilliot, Lobgeois, L'Eleu, Gilbert, Paul Black et Georges Baillet, qui lui ont en outre adressé leurs pouvoirs réguliers, conformément aux statuts, pour qu'il puisse être procédé aux élections que comporte l'ordre du jour.

Digitized by Google

C'est alors que : M. Camus est admis comme membre titulaire ; MM. Lépinois, ancien Maire de Montcornet, et Taine, Vicaire dans la même localité, sont acceptés comme membres correspondants, à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs présentés.

Enfin M. le Président constate avec satisfaction la rentrée de M. Casse, Secrétaire des séances, que les suites d'un douloureux accident ont éloigné longtemps des réunions de la Société.

Il procède ensuite à la lecture, annoncée par l'ordre du jour, du document relatif à *Une Élection épiscopale au XII^e^ siècle, de* 1100 *à* 1104. Il donne ensuite la parole à M. Marquiset qui présente et lit une notice très intéressante sur la Porte de l'ancien Hôtel-de-Ville de Laon, dont il a cherché à reconstituer l'aspect probable avant la Révolution. La lecture de ce document provoque de la part de M. Servant, l'indication de quelques renseignements bizarrement curieux sur l'histoire des impasses de la rue Sérurier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

CASSE. — SOUCHON.

SÉANCE DU 30 JUIN 1905.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

La séance est ouverte à huit heures 1/2, sous la présidence de M. Souchon, Président.

Les membres présents sont : MM. Souchon, Glinel,

Digitized by Google

Camus, Lion, Marquiset et Servant, membres titulaires.

Et MM. Barbier, Legrand et Taine, membres correspondants.

En l'absence de M. Casse, M. le Président prie M. Servant de vouloir bien remplir les fonctions de Secrétaire et fait connaître qu'il a reçu les excuses de MM. Baillet, Cortilliot, Black et Lépinois, empêchés d'assister à la réunion de ce jour.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Camus et Taine, élus membres en la dernière séance, et, après avoir rappelé à ses collègues la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Lobgeois, prononce l'allocution suivante que l'Assemblée décide à l'unanimité de faire figurer au procès-verbal :

MESSIEURS,

Depuis bientôt trois ans que vos bienveillants suffrages m'ont élevé à la présidence, nous n'avions eu à déplorer la perte d'aucun membre titulaire de la Société. C'est avec d'autant plus de tristesse que je mentionnerai aujourd'hui le décès de notre excellent collègue, M. Lobgeois, qu'une mort prématurée vient d'enlever, dans la force de l'âge, il y a quelques jours. Ses obsèques ont eu lieu pendant que je me trouvais à Beauvais, où j'avais l'honneur de représenter la Société Académique au 72me Congrès archéologique de France. S'il m'avait été donné d'y assister, je n'aurais pu prendre la parole sur sa tombe sans enfreindre ses dernières volontés. Aussi est-ce pour moi un devoir de venir ce soir, au milieu de vous, adresser un dernier adieu à notre ancien collègue, et rendre à sa mémoire l'hommage d'un affectueux souvenir.

M. Lobgeois était entré dans la Société le 4 août 1882; il aura donc été des nôtres pendant plus de 23 ans : il fit, à plusieurs reprises, partie du bureau, d'abord comme Secrétaire général, et ensuite comme Vice-Président ; il

Digitized by Google

résigna cette dernière fonction au moment où, en 1902, M. Glinel quittait la présidence. Cette double démission, je n'ai pas besoin de le rappeler, fut accueillie par d'unanimes regrets.

Notre collègue avait une connaissance parfaite de l'histoire locale, et, s'il n'écrivait pas plus fréquemment, c'est que ses nombreuses occupations ne lui en laissaient pas le temps. Toutefois, en sa qualité de Secrétaire général, il a rédigé deux rapports sur les travaux de la Société, qui ont paru en tête des Tomes XXVII et XXVIII de notre Bulletin. J'ai relu tout à l'heure ces deux rapports, et j'estime qu'il était difficile de s'acquitter mieux — et avec plus de tact — d'une tâche aussi ingrate. M. Lobgeois a su rendre à chacun la justice qui lui est due, et, avec beaucoup d'habileté, il a complété, sur quelques points, les communications dont il rendait compte en détail. Je n'oublierai pas pour ma part, avec quelle indulgence il a apprécié mes premiers travaux, et je vous demanderai la permission de reproduire ici quelques lignes de son rapport de 1893. Les idées qui s'y trouvent exprimées n'ont rien perdu de leur actualité, ni de leur justesse, et elles se rapprochent singulièrement de celles que je vous exposais dans mon allocution du 16 décembre 1904 : « Nous sommes heureux de « prouver que les archéologues ne sont pas ce que l'on « pourrait penser, des hommes à lunettes bleues et à « perruques roussies, éternellement penchés sur des « vieilles pierres qu'ils tournent et retournent, y cher- « chant d'impénétrables secrets, qui n'existent pas. Nos « vues sont larges, nos idées libérales. Nous acceptons « toutes les bonnes volontés. Nous admettons la colla- « boration de la femme, qui peut bien avoir une petite « place parmi nous, elle qui l'a si grande au banquet « de la vie. Soyons sans inquiétude, Messieurs, le monde « n'en ira pas autrement..... »

M. Lobgeois était un assidu de nos séances. Depuis quelques mois, la maladie l'avait tenu éloigné de nous, mais auparavant il était rare de ne pas voir, assis à cette table, notre collègue, feuilletant les publications que nous recevons des Sociétés correspondantes, et prenant

Digitized by Google

part à toutes les discussions. Vous vous souvenez qu'il présentait souvent des critiques, dont plus d'une était juste, et qui n'étaient pas acrimonieuses. Du reste, avec beaucoup de bonhomie M. Lobgeois déclarait, après avoir largement usé de son droit de critique, qu'il n'attachait pas à ses observations plus d'importance que n'en comportait le sujet.

Vous connaissez, Messieurs, la célèbre légende de l'antiquité, d'ailleurs si poétique, de la Course du Flambeau. Par une métaphore dont vous me pardonnerez la hardiesse, je l'appliquerai à notre regretté collègue, et je dirai qu'il faut que nous ramassions, non la torche, mais la plume qui est tombée de ses mains, aujourd'hui glacées, et qui lui avait servi à écrire de si agréables articles. Nous ne pouvons mieux honorer sa mémoire qu'en multipliant nos travaux, et en serrant les rangs, de manière que la disparition de l'un de nous ne compromette pas l'existence de la Société. Ce sera pour nous une consolation dans la perte que nous venons d'éprouver. Mais il ne faut pas oublier que d'autres aussi pleurent le cher défunt. C'est pourquoi, Messieurs, je crois être votre fidèle interprète, et répondre aux vœux de tous en vous proposant d'adresser à Madame Edmond Lobgeois et à son honorable famille la respectueuse expression de nos plus sincères sentiments de condoléance.

La Société décide alors, à l'unanimité qu'un extrait du procès-verbal sera adressé, en témoignage de regret et de respectueuse sympathie, à Madame Lobgeois.

M. Souchon annonce qu'il a reçu une demande verbale de M. Black, membre correspondant, qui pose sa candidature comme membre titulaire.

Le vote sur cette admission sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport du Secrétaire général sur les travaux de la

Digitized by Google

Société, rapport destiné à figurer en tête du Tome XXXI du Bulletin, qui va paraître incessamment.

M. Servant donne lecture de ce rapport dont les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Cette lecture terminée, M. Souchon remercie M. Servant d'avoir bien voulu apporter autant de soin dans l'accomplissement de cette tâche, plutôt ingrate, et d'avoir su, dans la circonstance, trouver un mot aimable pour chacun. M. le Secrétaire général, ajoute M. le Président, n'a commis qu'un oubli, et cet oubli s'applique aux travaux, dont le rapporteur est l'auteur, travaux qui figurent au nouveau tome dont il vient de faire la présentation.

M. Glinel, après avoir eu l'amabilité de faire don, à chacun de ses collègues, d'un exemplaire du Portrait de Camille Desmoulins (d'après la miniature de Boze) communique deux intéressants autographes, qu'il a pu se procurer récemment et qui consistent : le premier dans une lettre de M. le Duc de Polignac, adressée de Versailles le 17 avril 1783 à M. de la Millière, maître des requêtes, rue de Clichy, à Paris, et le second dans une lettre de M. de Sabran, évêque de Laon, adressée de Brunswic, le 19 juin 1797, à sa nièce Delphine de Sabran, comtesse de Custine. Après avoir entendu cette lecture, l'Assemblée, avec l'approbation de M. Glinel décide que le texte de ces deux lettres va figurer au procès-verbal.

I.

Versailles, le 17 avril 1783.

M. de la Millière mᵉ des Requêtes, rue de Clichy, à Paris.

Vous connaissès, Monsieur, le projet adopté par le ministre de la construction de casernes à Laon, pour un

Digitized by Google

établissement de cavalerie. Le sr de Beauvisage avait été chargé de l'exécuter, et il vient de mourir. L'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de la généralité de Soissons voudroit se mêler aujourd'hui de l'exécution de ce plan; et je crois devoir vous informer qu'il est désagréable à la ville de Laon. Les officiers municipaux désirent que l'exécution de ces ouvrages soit confiée au sieur de Chambatte sous-ingénieur, qui a les talents et la probité désirables pour cette opération. L'intérets que j'y prends moi-même me fait désirer que vous veuillés bien avoir égard à la demande des officiers municipaux dont M. l'Évêque de Laon a déjà eu l'honneur de vous faire part. Je serai extrêmement sensible à cette marque de bonté de vôtre part, pour les officiers municipaux de Laon, qui ne peuvent désirer que ce qui peut tourner au plus grand avantage d'un établissement utile à tout le païs.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC DE POLIGNAC.

II.

Brunswic, ce 19 juin 1797.

Ayant trouvé, ma chère nièce, une occasion sure, et sans inconvénient, je crois devoir en profiter pour écrire à Monsieur Monrel. Je l'instruis dans ma lettre de mes pressants besoins auxquels je n'ai pu pourvoir depuis plus de trois ans que par des emprunts fort onéreux et que je suis obligé de rembourser dans un terme très prochain pour éviter des frais de poursuite qui m'exposeraient à toutes sortes de désagréments auxquels je ne suis nullement accoutumé ; pour remédier à une position aussi pénible et aussi étrangère à mon habitude, je ne peux me dispenser de lui demander tous les fonds que je lui ai confié et qui sont mon unique ressources tant pour acquitter mes dettes qui montent dans ce moment à vint deux mille trois cent livres que je suis obligé de payer, que pour subsister à l'aide de ce qui me restera sans être forcé à emprunter de nouveau

Digitized by Google

avec des intérêts ruineux. Je le prie instamment de ne pas perdre un instant pour me les envoyer et connaissant son zèle et son attachement pour moy je ne doute point qu'il ne s'empresse de remplir mes vues et de me tirer au plus tost de l'embarras cruel où je me trouve, mais comme il pourroit être embarrassé pour me les faire parvenir, je l'authorise à en faire la remise entre vos mains comme la personne qui a le plus de droits à ma confiance et qui la mérite davantage, je luy ajoute que je regarderay la décharge qu'il recevra de vous comme un titre équivalent à la décharge que je luy donnerois moi-même, enfin pour donner au contenu de la lettre que je luy écris, la plus grande authenticité, je prend la précaution de faire légaliser ma signature par le magistrat ; j'ai soin de le prévenir que je vous écris par la même occasion dont je me sers pour luy pour vous faire part de mes intentions et vous engager à le voir et à vous concerter avec luy. Ainsi je vous prie de ne pas perdre un instant pour vous transporter chez luy et faire tous les arrangements nécessaires et convenables pour me procurer le repos dont j'ai besoin et dont je ne peux jouir tant que je seray dans la position et les embarras d'affaires où je me trouve dans ce païs cy. J'ai reçu trop de preuves de votre zèle et de votre intérêt pour douter de l'activité que vous voudrès bien y mettre. Soyez bien persuadée que j'y seray sensible comme je dois l'être et qu'on ne peut rien ajouter, ma chère nièce aux sentimens d'attachement et de l'amitié la plus sincère que je vous ai voué pour la vie.

L. H. H. Maxime de Sabran, évêque de Laon.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les volumes reçus depuis la dernière séance. Il signale en particulier : 1° dans les Mémoires du Comité archéologique de Senlis, un article de M. Gustave Macon, conservateur-adjoint du Musée de Chantilly, sur une soi-disant lanterne des Morts, qui se dresse encore aujourd'hui dans l'enclos de

Digitized by Google

Commelles, entre les champs d'Orry et les étangs de la forêt de Chantilly. Des fouilles pratiquées en 1903 ont permis de démontrer que cette pyramide creuse, haute de 12 mètres, à base quadrangulaire, percée de larges baies en arc brisé, était tout bonnement la cheminée d'une ancienne tuilerie, que les religieux de Commelles avaient établie au moyen-âge pour utiliser l'abondant combustible que fournissaient leurs bois. Cette tuilerie était une dépendance de l'ancienne abbaye de Chaalis ; 2° dans les Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, un intéressant mémoire de M. de la Mazelière sur l'histoire de la famille au Japon. L'auteur commence par rappeler que nous avons peu de renseignements sur la société japonaise avant l'introduction de la civilisation chinoise. L'unité politique était le clan ou plutôt la *gens*, l'*uji* qui paraît alors nettement constitué, tandis qu'il n'en est pas de même de la famille, au sens que nous attachons à ce terme. Quant à la religion, les Japonais primitifs adoraient les forces de la nature et les esprits des ancêtres défunts. Ce qui a subsisté de ces anciennes croyances, porte depuis le XV^e^ siècle, le nom sino-japonais de *Shin-to*. Entre le VI^e^ et le VIII^e^ siècle de l'ère chrétienne, les Japonais reçurent la civilisation chinoise. L'État et la société furent réformés ; le principal monument de cette réforme est le code Taiho-rio, de 701, qui gouverne encore les mœurs aujourd'hui, et qui a été inspiré par les doctrines de Confucius. Obéissant à ces doctrines, les Japonais adoptèrent la monarchie centralisée : le mikado devint le *Tenno*, l'empereur patriarcal dont le pouvoir était absolu. Sous l'influence du Confucianisme, les formes du mariage se fixèrent ; la piété filiale fût regardée dès lors comme la première vertu. Le culte des ancê-

Digitized by Google

tres, qui était le fonds de l'ancienne religion, se transforma également sous la double influence du confucianisme et du bouddhisme. — Au moyen-âge surgirent au Japon des milliers de principautés féodales, qui amenèrent la chute du gouvernement centralisé. Pendant plusieurs siècles, l'autorité du mikado fut à peu près nulle : les régents de l'empire, ou *Shoguns*, étaient les chefs de la noblesse militaire. Le pays était partagé en une infinité de clans ; le chef de chaque clan était le doïmio ; ses vassaux, les samuraï. — Au début du XVII^e^ siècle, il y eut une réaction : les shoguns anéantirent la petite féodalité et fondèrent le gouvernement absolu, sous l'autorité nominale du mikado. Ils publièrent en 1615 et en 1629 des codes, qui ne s'écartent guère du Taiho-rio et modifièrent peu la situation familiale. — Enfin en 1868, le mikado poussé par l'opinion publique, triompha du shogunat, abolit la féodalité, donna des terres aux paysans et commença l'œuvre de transformation, qui ne paraît que trop parfaite aujourd'hui. — La dernière phase de l'évolution de la famille japonaise consiste dans la rédaction d'un code civil, qui fut élaboré par trois professeurs de droit de l'Université de Tokio et dont les dispositions principales sont calquées sur le code civil allemand. On y voit nettement les preuves d'un conflit entre la constitution communautaire de la société japonaise, et l'influence individuelle de la civilisation européenne ; il est impossible de prévoir comment se terminera ce conflit.

M. Marquiset donne ensuite connaissance d'une courte, mais très précise notice sur le couvent de la Congrégation de Notre-Dame, à Laon (1623-1630) et fait don à l'Association de son manuscrit et d'un dessin exécuté par lui et reproduisant la façade recons-

Digitized by Google

tituée de l'église de ce couvent. M. Souchon au nom de tous, remercie M. Marquiset et il est décidé que cette notice et une reproduction de ce dessin figureront au plus prochain bulletin.

M. Legrand prie alors la Société de vouloir bien examiner en une prochaine réunion la question de savoir si le moment ne serait pas venu de songer à honorer, d'une façon toute particulière, la mémoire de Champfleury, et de prendre, dans ce but, l'initiative de l'érection, à Laon, d'une plaque commémorative ou d'un buste. Il est décidé que cette question sera mise à l'ordre du jour de la plus prochaine séance.

M. Servant demande à ce moment la parole pour proposer à l'Assemblée d'offrir la Présidence d'Honneur de la Société Académique à M. Forfer, Inspecteur d'Académie à Laon, et à M. Tilorier, doyen des membres titulaires. En prenant cette décision, ajoute M. Servant, la Société sera heureuse, croyons-nous, d'accomplir un acte de haute courtoisie à l'égard du distingué représentant de l'Université à Laon, et de donner en même temps un témoignage de reconnaissance au dernier survivant de ses Fondateurs ; car notre Association ne peut oublier que son premier Président fût M. François, l'un des très honorables prédécesseurs de M. Forfer, et que M. Tilorier, après avoir concouru en 1850 à sa fondation, occupa le premier le secrétariat des séances. A l'unanimité, l'Assemblée décide d'offrir la Présidence d'Honneur à M. Forfer et à M. Tilorier, et charge le Bureau de l'accomplissement de cette mission

La séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire, SERVANT.

Le Président, SOUCHON.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE RENTRÉE

DU 15 DÉCEMBRE 1905.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

Le vendredi quinze décembre mil neuf cent cinq, à 8 heures 1/2 du soir, la Société Académique de Laon s'est réunie en Assemblée générale annuelle de rentrée, à Laon, rue Sainte-Geneviève, en la salle de sa bibliothèque dépendant du Musée communal de cette ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Souchon.

A cette délibération ont pris part : MM. Souchon, Président ; de Florival, Président d'honneur, non présent, mais représenté par M. Servant ; Baton, Président d'honneur, non présent, mais représenté par M. Souchon ; Glinel, Président d'honneur ; Tilorier, Président d'honneur, non présent, mais représenté par M. Glinel ; Baudet, non présent, mais représenté par M. Servant ; Casse, non présent, mais représenté par M. Souchon ; Cortilliot, non présent, mais représenté par M. Lion ; Ermant, non présent, mais représenté par M. Souchon ; Gilbert, non présent, mais représenté par M. Lion ; Lion ; Marquiset ; Léon Rousseau, non présent, mais représenté par M. Servant ; Perinne de la Campagne, non présent, mais représenté par M. Glinel ; Servant ; tous membres titulaires ayant voix délibérative. Les pouvoirs donnés par MM. de Florival, Baton, Tilorier, Baudet, Casse, Cortilliot, Ermant, Gilbert, Léon Rousseau et Perinne de la Campagne sont demeurés annexés au présent procès-verbal. Black, non présent, mais représenté par M. Marquiset ; Taine, non présent, mais représenté par M. Marquiset, tous deux

Digitized by Google

membres correspondants ayant voix consultative. Les pouvoirs donnés par MM. Black et Taine sont demeurés annexés au présent procès-verbal. Les membres titulaires ni présents ni représentés sont MM. Baillet, Brismontier, Camus, Courtois, L'Eleu, Marlier, Monbrun, Ply. M. Casse, secrétaire, n'étant pas présent, mais seulement représenté, M. Souchon prie M. Servant de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Souchon présente les excuses de MM Goulley, Président d'honneur, Casse, Perinne de la Campagne, Barbier, Legrand et Taine, empêchés d'assister à la séance.

M. le Président prend ensuite la parole en ces termes :

En exécution de la décision prise par la Société dans sa dernière séance, M. le Secrétaire général a bien voulu, en mon absence, se rendre, le 15 juillet dernier, auprès de MM. Tilorier et Forfer pour les prier d'accepter le titre de Président d'honneur de la Société. Tous deux ont paru touchés de la démarche de M. Servant : ils l'ont chargé de remercier très vivement la Société et de dire à tous qu'ils se trouvaient particulièrement honorés qu'on ait pensé à leur accorder cette marque de distinction.

Pendant les vacances, nous avons eu à déplorer la mort de M. Matton. Quoiqu'il ait donné sa démission en janvier 1904, notre ancien collègue a tenu une si grande place dans la Société que je me reprocherais de ne pas rappeler en quelques mots les services qu'il lui a rendus. M. Matton était un ouvrier de la première heure ; il fit partie de cette réunion d'hommes éclairés et studieux qui, dans la séance du 30 décembre 1850, fondèrent la Société Académique de Laon. Jusqu'au mois de décem-

Digitized by Google

bre 1868, il resta membre titulaire : à cette époque, il exprima le désir de devenir membre correspondant, titre qu'il conserva 35 ans ; il a donc été des nôtres durant plus d'un demi siècle, exactement 53 ans.

Au cours de cette longue carrière, M. Matton fit preuve d'une étonnante activité. Son nom figure dans nos publications depuis le Tome I du Bulletin jusqu'à l'avant-dernier volume paru sous les auspice de la Société. Dès 1851, il insérait dans le Bulletin une étude diplomatique et sigillographique sur les chartes du diocèse de Laon. La diplomatique, cette science qui s'occupe de fixer les règles observées aux diverses époques pour la rédaction des chartes, diplômes et lettres émanés des chancelleries souveraines, était alors bien peu connu. Notre collègue en appliqua les rigoureux principes aux documents de notre histoire locale, et le temps n'a guère infirmé ses jugements. En même temps il décrivait avec une scrupuleuse exactitude les sceaux appendus aux chartes dont il avait la garde ; il devait plus tard en prendre des empreintes, dont l'ensemble constitue une collection de moulages fort intéressante.

Je ne puis, à mon grand regret, vous entretenir de toutes les communications présentées à la Société par notre regretté collègue. Je ne saurais cependant laisser passer sous silence celle que je considère comme la plus digne d'éloges, et qui a paru, dans trois de nos Bulletins, sous le titre d' « Essai historique sur l'autorité des évêques de Laon au Moyen-âge ». Dans cette remarquable étude, M. Matton a retracé, dans ses grandes lignes, l'histoire du diocèse de Laon du IIIe au XIIIe siècle, c'est-à-dire l'histoire d'une région où tant de faits mémorables se sont accomplis, et où les évêques de Laon jouèrent un rôle souvent glorieux, toujours actif. Comment en eût-il pu être autrement ? Après la chute de l'Empire romain, la Gaule n'avait pas eu le temps de se ressaisir, que les invasions barbares étaient venues bouleverser complètement cette organisation brillante que Rome avait léguée au monde. Dans cette ruine à peu près universelle de toutes les institutions, celle qui avait le moins souffert, l'Église, commença patiemment l'œuvre

Digitized by Google

de reconstitution, tantôt avec les rois, tantôt contre eux. L'union ou le conflit de ces forces, également redoutables, produisit une série d'évènements bien attachants pour l'historien. Vous en lirez le récit dans le mémoire de notre collègue, qui a eu le mérite d'être toujours impartial, et nous a donné une si fidèle esquisse des différents personnages qui se sont succédé, au cours de onze siècles, sur le siège épiscopal de Laon.

Je n'ai pas à insister sur le Dictionnaire topographique de l'Aisne de M. Matton, paru sous le patronage de la Société: cet ouvrage, connu et apprécié de tout le monde, est sans contredit un des meilleurs de la collection. Je préfère appeler votre attention sur ses recherches relatives aux divers filigranes qui ont été employés autrefois dans la région. Il est utile d'observer que, pour la critique, les marques des papiers constituent un élément d'information très précieux et très sûr, au point qu'on a pu démontrer la fausseté d'un document rien que par l'examen du filigrane du papier sur lequel on l'avait transcrit. Cette considération n'avait pas échappé à la perspicacité de notre collègue, qui, au cours de ses occupations professionnelles, réunit peu à peu une quantité considérable de notes sur la question. Il en tira d'abord une étude, publiée en collaboration avec un autre de nos regrettés collègues, Étienne Midoux, sous ce titre : « Les filigranes des papiers aux XIVe et XVe siècles » que vous avez tous appréciée à la lecture des Tomes XVI et XVII du Bulletin. Dans la pensée de l'auteur, ce n'était là qu'une ébauche d'un traité complet des filigranes, qu'il aurait conduit environ jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais il n'a pu réaliser ce grand projet. Tout au moins, il a bien voulu donner à la Société la primeur de sa monographie des anciennes Papeteries du département de l'Aisne, dont nous avons fait paraître le texte il y a deux ans, malheureusement sans les planches, qu'il n'a pas été possible de reproduire, et qui auraient encore augmenté l'intérêt de cette publication.

M. Matton avait tenu également à nous offrir, pour les derniers Bulletins, deux chapitres de cette histoire de Guise à laquelle il a travaillé depuis sa plus tendre

Digitized by Google

jeunesse ; elle est vraiment le résultat des plus patientes investigations, qui ont abouti à une documentation à laquelle on ne peut rien ajouter. Pas un détail des annales de son pays natal n'avait échappé à notre collègue, depuis le moyen-âge jusqu'au dix-neuvième siècle. Cette dernière date montre qu'il ne s'est jamais cantonné dans l'étude des vieux textes : il suffirait de feuilleter notre Bulletin pour trouver la preuve du contraire, dans sa Notice sur la formation du département de l'Aisne et de ses arrondissements, dans ses biographies de plusieurs personnages de l'époque révolutionnaire, Bouchereau, Pardieu, Dormay, etc..., son activité s'est exercée, en résumé, sur toutes les tranches de l'histoire de notre département : il était servi d'ailleurs par une excellente mémoire et une inlassable puissance de travail. J'ajouterai que M. Matton, par l'indépendance de son caractère, par la fermeté de ses principes, avait su s'imposer à l'estime générale. C'était le sentiment de tous ses concitoyens, c'est celui de ses anciens collègues de la Société Académique de Laon.

Il me reste encore ce soir un triste devoir à remplir. Notre excellent collègue M. Casse qui, en 1904, avait été victime d'une maladie si longue et si douloureuse, vient d'être frappé dans ses plus chères affections. Nous avions pris, l'année dernière, une grande part à ses souffrances physiques ; nous nous associons aujourd'hui à ses angoisses morales, en lui souhaitant le courage nécessaire pour supporter cette terrible épreuve. Au nom du bureau de la Société Académique, en votre nom à tous, Messieurs, j'adresse à notre malheureux collègue, l'expression de nos sincères et affectueux sentiments de condoléance.

M. le Président communique à ses collègues les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il signale en particulier une étude de notre collègue M. Broche sur « La population du Laonnois à la fin du XIIIe siécle ». Sous ce titre, M. Broche a publié un intéressant document conservé aux Archives nationales,

Digitized by Google

dans le fonds du Trésor des chartes, sous la côte J, 233, n° 42 ; c'est un rouleau de parchemin, contenant un état des localités de la sergenterie du Laonnois (la sergenterie du Laonnois était une des cinq subdivisions de la prévôté foraine du Laonnois), dressé en 1296, et portant pour chacune d'elles, l'indication du nombre de ses feux et le nom de son seigneur (ou de ses seigneurs). Notre collègue a donné le texte intégral de cet état, qu'il a fait suivre d'un tableau comparatif de la population du Laonnois en 1296, en 1791 et en 1901 : il est arrivé ainsi à des résultats curieux sur les 78 villages (ou groupes de villages) qu'il mentionne, et qui correspondent à 88 communes du département de l'Aisne, 3 seulement sont aussi peuplés aujourd'hui qu'à la fin du XIIIe siècle. Pour 19 autres on constate un accroissement, qui varie entre 15 et 70 pour 100, et, dans la plupart (55) se remarque une diminution, qui s'élève de 7 à 95 pour 100, et qui n'est pas inférieure à 50 pour 100 pour 29 localités (ou groupes de localités). Au total, on obtient ainsi une diminution de 20 pour 100 qui, d'après l'auteur du travail, ne parait être qu'un minimum.

M. le Trésorier présente ensuite le rapport sur la situation financière de l'Association, et le projet de budget pour l'exercice 1905-1906.

Ce rapport et ce projet de budget, dont les termes figurent ci-après littéralement rapportés, sont approuvés et votés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Digitized by Google

I. RAPPORT.

1° Année 1905. — Compte des recettes et des dépenses.

Recettes :

En caisse au 16 décembre 1904. . .	918 95
Cotisations recouvrées sur 1903 et 1904.	213 65
Cotisations recouvrées sur 1905. . .	552 60
Subvention du département 1905 . .	200 »
Ventes de Bulletins de la Societé . .	182 55
Total des recettes . .	2.067 75

Dépenses :

Frais de bureau et d'éclairage . . .	14 55
Timbres	20 »
Entretien du matériel	1 75
Frais d'envoi du Bulletin 1905 . . .	5 10
Frais de recouvrement des cotisations et timbres-quittance	6 25
Appointements et étrennes à M. Noizet.	70 »
Travaux de copie payés à M. Droubaix .	50 »
Facture du *Journal de l'Aisne*. — Impressions des Statuts et du Bulletin. . .	1.622 25
Achat de volumes de la Société . . .	30 »
Total des dépenses . . .	1.819 90

Balance :

Recettes	2.067 75
Dépenses	1.819 90
Reste en caisse . .	247 85

Digitized by Google

Report. .	247 85
Il reste à recouvrer 4 cotisations de membres correspondants à 4 fr. 85 . .	19 40
	267 25
Il reste à payer la cotisation de 1905 à l'Alliance Française	6 »
L'année 1905 se solde par un excédent de	261 25

Il existe en outre un dépôt de 3.000 francs à la Banque Lefèvre.

Certifié le présent état, constatant au 15 décembre 1905, un encaisse de deux cent quarante-sept francs quatre-vingt cinq centimes.

Le Trésorier de la Société,

(Signé) A. LION.

2° Compte des jetons au 15 décembre 1905.

Jetons argent.

Au 16 décembre 1904, il existait 118 jetons argent	118
Il en a été distribué 7	7
Reste jetons argent	111

Jetons bronze.

Au 16 décembre 1904, il existait 154 jetons bronze	154
Par suite de l'échange des 7 jetons argent, il en est rentré.	35
Ensemble	189

Digitized by Google

Il a été distribué 44 jetons de bronze.	44	
En outre, sur les 18 jetons dus au 14 décembre 1904, il en a été remis 10.	10	
Jetons distribués . . .	54	54
Reste jetons bronze . . .		135

A noter qu'il est dû 8 jetons à MM. Tilorier (1), Démaret (1), Perinne (1), Ravaud (1), Baillet (1), Labouret (1), Monbrun (1), Ply (1).

Certifié le présent compte de jetons, arrêté à cent onze jetons argent et cent trente-cinq jetons bronze.

Le Trésorier de la Société Académique,

(Signé) A. LION.

II. BUDGET DE L'ANNÉE 1906.

RECETTES :

En caisse au 15 décembre 1905 . . .	247	85
Cotisation restant à recouvrer sur 1905.	19	40
Cotisations de 1906 :		
22 membres titulaires à 20 fr. . . .	440	»
23 membres correspondants à 5 fr. .	115	»
Subvention du département	200	»
Total.	1022	25

Digitized by Google

DÉPENSES :

Cotisation 1905 à l'Alliance Française .	6	»
d° 1906 d°	6	»
Appointements et étrennes du concierge.	70	»
Achat de timbres	20	»
Frais d'impressions	25	»
Frais de bureau et d'éclairage . . .	25	»
Frais de recouvrement des cotisations et timbres de quittance	6	60
Mise en réserve pour impression du Bulletin	600	»
Entretien du matériel et des bibliothèques	100	»
Reliures votées par la Société. . . .	100	»
Cartons pour les dessins et fournitures diverses	63	65
Total	1022	25

M. le Président, au nom de l'association toute entière, remercie M. Lion des soins si compétents et si éclairés apportés par lui dans l'établissement de ce rapport et du budget.

En conformité des prévisions contenues en ce budget et qu'elle vient d'approuver pour l'exercice 1905-1906, l'Assemblée décide, à la même unanimité que précédemment, que le Bureau fera continuer la reliure des divers ouvrages qui ont été, dans ce but, énumérés en une précédente séance ; et qu'il sera fait l'acquisition de cartons pour les archives et les dessins appartenant à la Société.

M. le Trésorier communique à ce moment une lettre qu'il a reçue de M. Jadart, membre correspondant, Secrétaire général de l'Académie de Reims, qui

Digitized by Google

offre l'envoi des volumes des travaux de cette académie qui manqueraient à la collection de la Société Académique.

Il est décidé que cette lettre sera déposée aux archives, et que le Secrétaire général-Bibliothécaire adressera à M. Jadart, en réponse à son offre si gracieuse, les remerciements de la Société Académique, et lui fournira la liste des volumes de cette académie qui manquent dans la bibliothèque.

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission comme membre titulaire de M. Black, membre correspondant.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, M. Black est élu membre titulaire.

L'ordre du jour appelant alors le renouvellement du Bureau ou Conseil d'administration, il est procédé au scrutin, qui donne les résultats suivants :

1. *Président :* M. Souchon, 14 voix.
2. *Vice-Président :* M. Perinne de la Campagne, 15 voix.
3. *Secrétaire général :* M. Servant, 14 voix.
4. *Trésorier :* M. Lion, 14 voix.
5. *Secrétaire des séances :* M. Casse, 15 voix.

La réélection de MM. Souchon, Perinne de la Campagne, Servant, Lion et Casse est aussitôt proclamée, et le nouveau Bureau se trouve ainsi constitué au complet.

Au nom du Bureau tout entier, M. Souchon remercie l'Assemblée de ce nouveau témoignage de confiance et de sympathie.

Conformément à l'ordre du jour, qui appelle alors la discussion de la proposition faite par M. Legrand dans la séance du 30 juin 1905 la Société Acadé-

Digitized by Google

mique décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, qu'il sera, par les soins du Bureau, transmis à Monsieur le Maire de Laon, le vœu suivant :

La Société Académique de Laon, désirant honorer la mémoire d'un romancier bien connu, enfant de la ville, et contribuer, par son initiative, à perpétuer son souvenir, émet le vœu qu'un hommage soit rendu à Champfleury, sous la forme d'un buste qui serait érigé dans le jardin du Musée, ou d'une plaque commémorative qui pourrait être apposée sur la façade de la maison où il est né.

Sur la proposition de M. Marquiset, il est ensuite décidé qu'il sera adressé à M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, une lettre lui signalant l'état très grave de délabrement dans lequel se trouve la toiture de la grange de l'ancienne abbaye de Vauclère. Cette partie de l'édifice menace ruine, et si elle venait à s'écrouler, comme c'est à craindre, il pourrait en résulter une détérioration presque complète de ce monument si intéressant au point de vue de l'histoire et de l'art.

Enfin, sur la proposition de M. Servant, l'Assemblée vote, toujours à l'unanimité, l'insertion dans les divers journaux de la localité, d'une note faisant appel au bon concours de nos concitoyens et ainsi conçue :

La Société Académique, se faisant l'interprète des désirs exprimés par plusieurs de ses membres, croit devoir faire appel aux bonnes volontés de tous en priant nos concitoyens de vouloir bien lui signaler tout ce qui, en leurs demeures ou en leurs vieux titres, pourrait paraître mériter l'attention des chercheurs, soit comme inscriptions, sculptures ou pierres tombales, soit comme vieux contrats ou lettres autographes.

En répondant à l'appel qui leur est ainsi fait, nos

Digitized by Google

concitoyens contribueraient pour une large part, à sauver de la destruction ou de l'oubli bien des éléments précieux pour l'histoire locale.

Toute communication sera toujours bien accueillie par la Société et pourra être adressée, soit à M. le Président de la Société Académique, 21, rue Vinchon, à Laon, soit au Secrétaire général, au siège de la Société, Musée communal, rue Sainte-Geneviève.

M. Glinel demande alors la parole et donne lecture de cinq autographes, qui sont autant de lettres écrites par Jean d'Estrées, évêque duc de Laon, au cours des années 1681, 1684 et 1686.

La première de ces lettres, adressée à M. Dirois, secrétaire du cardinal d'Estrées, contient des remerciements au destinataire pour les témoignages d'intérêt qu'il avait bien voulu donner à l'auteur de cette lettre, à l'occasion de sa nomination à l'Évêché de Laon. Les quatre autres sont pleines de détails curieux sur le soin extrême que Jean d'Estrées entendait apporter dans l'exercice de ses fonctions, parfois assez délicates à remplir, si l'on s'en rapporte aux termes d'un paragraphe de ces lettres, qui mérite d'être cité en entier, et qui peint bien l'état d'esprit peu conciliant du chapitre à cette époque :

« ..... Je me suis donné l'honneur d'écrire à M. le Cardinal d'Estrées que je voiois de grandes dispositions dans le Chapitre pour l'accomodement, et je croy mesme que je pourray vous écrire, par la première ordinaire, que ce diférend sera terminé. J'envoiray, si cela arrive, le projet de l'accomodement : j'en auray de la joie, parce que ces contestations survenues m'ont extrêmement diverti de l'aplication que je dois donner toute entière au gouvernement de mon diocèse, et, comme ce grand corps a un degré de rudesse et de fronde qui ne se rencontre pas ailleurs, il l'inspire à toute la ville. Et, aiant à vivre avec eux, j'ay mieux aimé prendre le parti de la

Digitized by Google

paix et de l'union sans me départir de mes droits que de plaider. C'est sur ce pied que j'ay résolu l'accord, après leur avoir déclaré plusieurs fois que je n'en voulois rien rabattre, mais que je ne voulois pas non plus profiter des contestations présentes... »

M. le Président remercie vivement M. Glinel de son intéressante lecture.

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire, SERVANT. *Le Président,* SOUCHON.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1906.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

Sont présents à la séance : MM. Glinel, Souchon, Black, Camus, Gilbert, Legrand, Lion, Marquiset et Servant.

M. Casse, Secrétaire, n'étant pas présent, M. Souchon prie M. Servant de vouloir bien remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de M. Perinne de la Campagne, empêché d'assister à la réunion, et souhaite la bienvenue à M. Black, qui assiste pour la première fois à la séance en qualité de membre titulaire.

M. Souchon donne lecture de la lettre qu'il a reçue en réponse à celle qui avait été adressée à M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts et qui avait pour

Digitized by Google

but de signaler à ce haut fonctionnaire, selon ce qui avait été décidé à la séance du 15 décembre 1905, le mauvais état de la Grange de l'abbaye de Vauclère. Dans cette lettre M. le Sous-Secrétaire d'État, informe M. le Président de la Société Académique qu'il a chargé l'Architecte en chef des Monuments historiques de la circonscription de préparer une estimation des travaux que la situation de ce monument lui paraîtra comporter.

Il est ensuite rendu compte de la mission remplie par le Bureau auprès de M. le Maire de Laon, en vue d'obtenir l'érection d'une plaque ou d'un buste destiné à perpétuer la mémoire de Champfleury. M. le Maire de Laon a informé par lettre M. le Président de la Société Académique que la question serait portée à l'ordre du jour de la première réunion du Conseil municipal. A la suite de cette communication, MM. Souchon, Glinel et Servant, font part des quelques renseignements, très sommaires, qu'il a été possible de réunir jusqu'à ce jour sur l'emplacement de la maison où naquit Champfleury. Des recherches très complètes étant jugées nécessaires, l'Assemblée confie à ces trois membres le soin de grouper les documents et indications de nature à fixer ce point d'histoire locale et qui paraît indispensable en l'état actuel de la question.

M. le Président dépose à ce moment sur le bureau les divers ouvrages reçus depuis la dernière séance, et signale tout particulièrement l'Essai historique de M. Legrand, sur le Droit des Gens mariés dans les pays régis par la Coutume du Vermandois, et le travail de M. Jehan de Hennezel sur le Cimetière du Mont-Valérien. M. Souchon termine l'aperçu qu'il donne du premier de ces ouvrages dont il regrette,

Digitized by Google

dit-il, de ne pouvoir avec la compétence voulue, faire ressortir, autant qu'il le désirerait, toute la valeur juridique, en adressant au dévoué et très sympathique membre de la Société, qu'est M. Legrand, les félicitations de tous pour le succès de cette thèse qui a valu à son auteur l'obtention du grade de Docteur devant la Faculté de droit de Lille.

Conformément à l'ordre du jour, il est à ce moment donné lecture par M. Souchon de l'étude qu'il destine au Congrès des Sociétés savantes et intitulée : Les Protestants du département de l'Aisne en l'an X.

M. Georges Marquiset lit ensuite la notice qu'il a rédigée sur l'ancien Colombier des Évêques à Vaux-sous-Laon.

Il est voté à l'unanimité des remerciements à MM. Souchon et Marquiset pour ces deux si intéressantes communications, qui figureront au prochain bulletin.

Au nom de M. Bercet, M. Legrand donne connaissance d'une note rédigée par ce dernier, note qui complète l'étude déjà parue et consacrée au Général d'Autencourt.

M. le Président indique que l'appel adressé au public, par le gracieux intermédiaire de la presse, selon la décision précédemment prise, a déjà eu pour effet d'assurer le concours de plusieurs de nos concitoyens. C'est ainsi que M. Bévierre, propriétaire à Laon, a fait don à la Société des copies de deux anciens plans de bâtiments, cour et jardin, à Saint-Marcel-sous-Laon. Ces plans qui sont, le premier de 1746 et le second de 1802, offrent au regard cette particularité qu'ils comprennent l'un et l'autre, en leur extrémité méridionale, l'emplacement de l'an-

Digitized by Google

CY DEVANT GISENT HONNESTE HOMME PIERRE GERME VIVANT MAR-
CHAND DE CETTE VILLE DE LAON DECEDE LE DERNIER JOVR DE FEB.
16 . . L'AAGE DE . . ANS. MARGVERITE N . . E SA FEMME DECEDEE LE
16 OCTOBRE DE LA MESME ANNEE 16 . . L'AGEE DE . . ANS. LAQVELLE A
DONNE POVR ORNEMENT DE LA CHAPELLE DE S. ANNE DE CETTE
EGLISE VN GRAND TABLEAV QVI REPRESENTE LES MISTERES DV S.
ROSAIRE ET AVTRES LAIZ PIEVX PAR SON TESTAMENT. ADRIAN
GERME LEVR FILS VIVANT MARCHAND AVSSY DE CETTE VILLE DVDIT
LAON DECEDE LE . . SEPTEBRE DE LADITE ANNÉE 16 . . L'AGE DE . . ANS

Digitized by Google

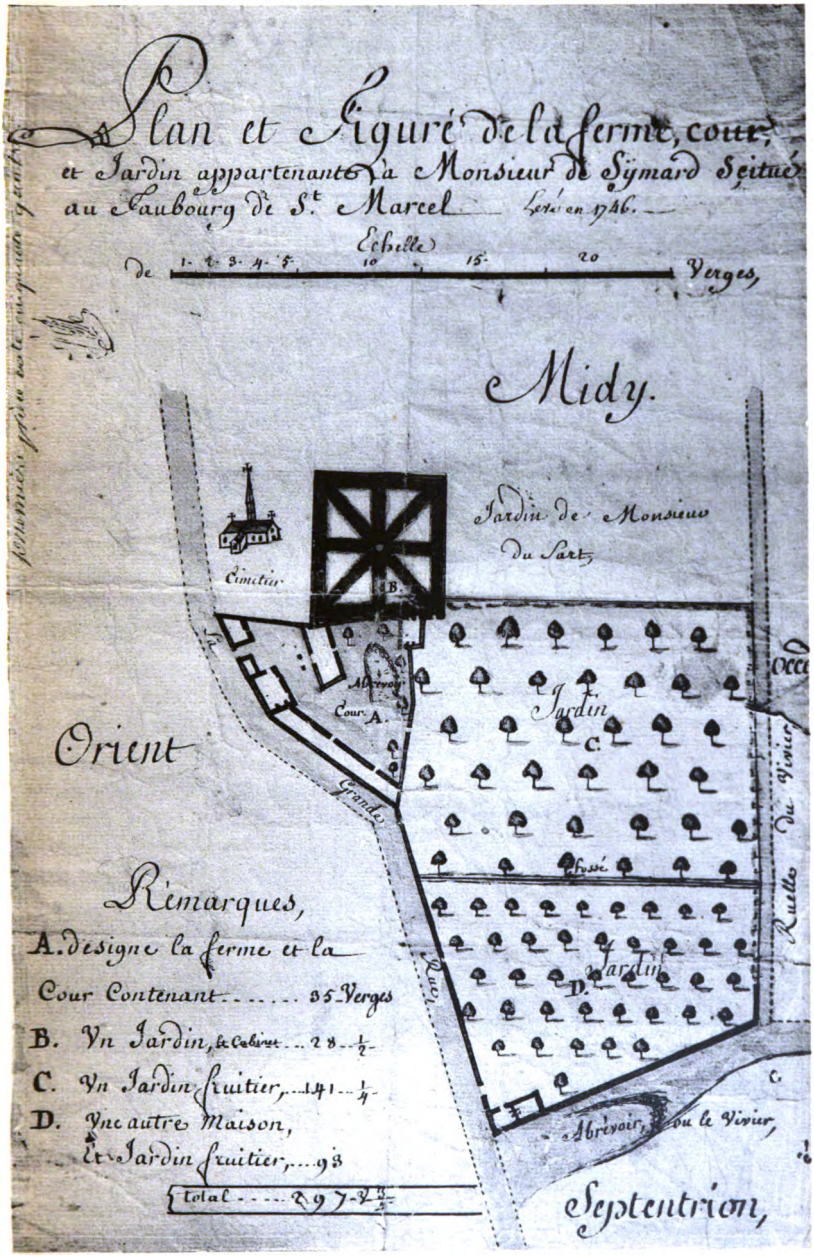

Digitized by Google

Digitized by Google

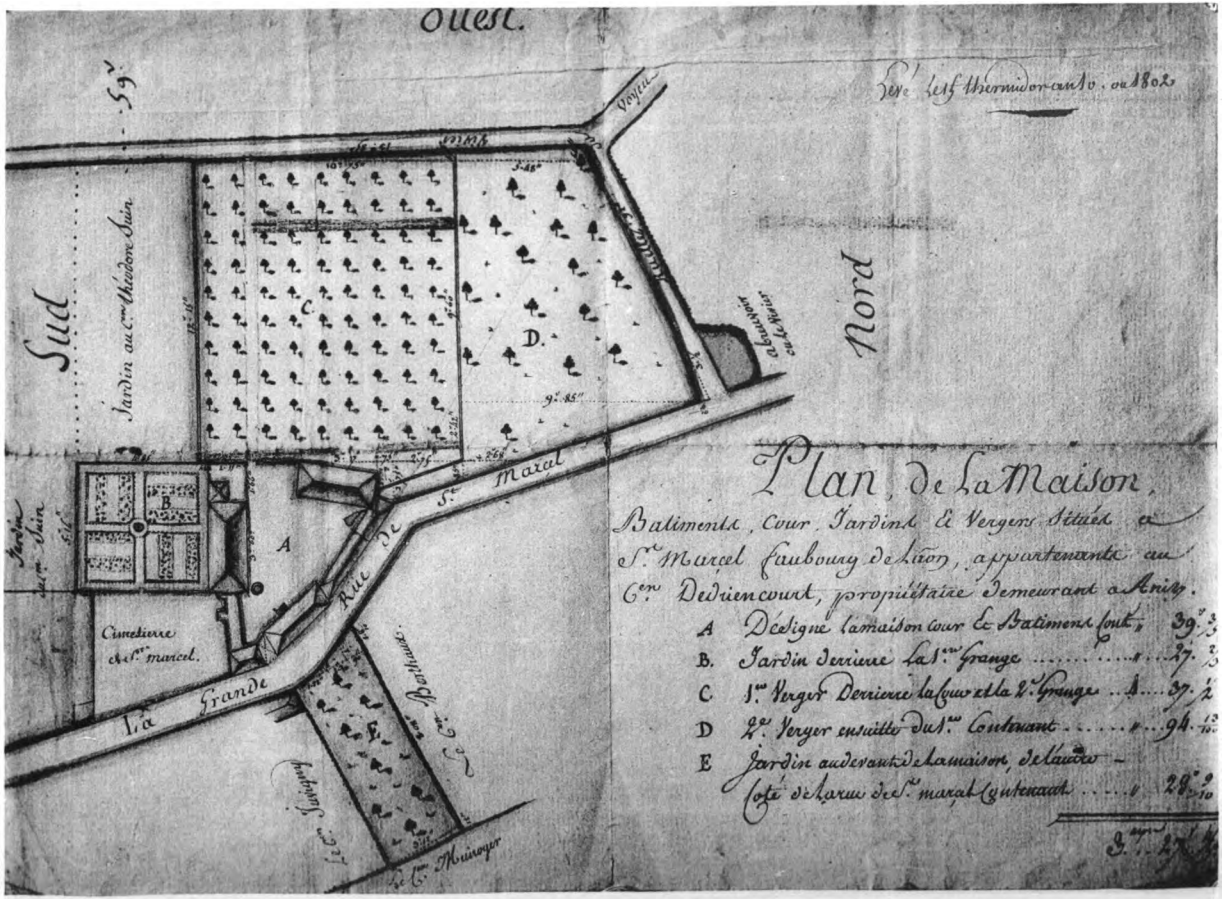

Digitized by Google

Digitized by Google

cienne église et de l'ancien cimetière Saint-Marcel, mais que le premier de ces plans donne, tout à la fois, l'aperçu de l'église et du cimetière, alors que le second ne donne plus que la vue du cimetière seulement, l'emplacement de l'ancienne église demeurant sur ce dernier plan, dépourvu de toute indication, ce qui paraîtrait établir que l'ancienne église Saint-Marcel avait disparu antérieurement à 1802, date que porte le second de ces plans. Dans ce même ordre d'idées, la Société doit à l'amabilité de M. Gobert, propriétaire à Laon, la connaissance d'une pierre tombale existant dans la maison qu'il possède en cette ville, rue Vinchon, ancienne rue des Bouchers. Cette pierre que M. Servant est allé visiter, sur le désir que lui avait exprimé M. Gobert, est dans un état parfait de conservation. Scellée à 1m80 environ, au-dessus du niveau actuel du sol d'une remise dépendant de cet immeuble, elle ne paraît pas avoir été déplacée à en juger par l'état de son scellement dans le côté intérieur de la muraille faisant face au nord. Cette muraille, la configuration des lieux semble l'indiquer très nettement, doit être l'ancien mur, toujours existant, de la chapelle latérale méridionale de l'ancienne Église Sainte-Benoîte. Il y a lieu de signaler aussi l'état très lisible des caractères de cette pierre, dont voici la copie, non figurée, mais littérale :

Cy devant gisent honneste homme Pierre Germe vivant Marchand de cette ville de Laon, décédé le dernier jour de Febr 1681 âgé de 58 ans. Marguerite Naze sa femme décédée le 16 octobre de la même année 1681 âgée de 55 ans laquelle a donné pour ornement de la Chapelle de Ste-Anne de cette église un grand tableau qui représente les Mistères du Saint-Rosaire et autres laiz pieux par son testament. Adrian Germe leur fils

Digitized by Google

vivant marchand aussy de cette ville dudit Laon décédé le 3 septembre de la dite année 1681, âgé de 25 ans.

Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

Il est donné connaissance de deux lettres de M. Jadart, qui demande pour la Bibliothèque de la ville de Reims, les tomes 20 à 31 inclus du Bulletin de la Société Académique, et offre, en échange, les catalogues de la Bibliothèque et du Musée de Reims. L'envoi des tomes 20 à 31 inclus est décidé.

Enfin, M. le Président, avant de clore la séance, fait remarquer tout l'intérêt que présente la carte jointe à l'ouvrage de M. Legrand, dont il a déjà entretenu l'Assemblée, carte qui indique quels étaient les pays soumis à la Coutume du Vermandois. Il est décidé, à l'unanimité, qu'un exemplaire de cette carte paraîtra dans le prochain Bulletin. M. le Trésorier est autorisé à comprendre en dépenses les déboursés pour les exemplaires de cette carte, que M. Legrand veut bien mettre à la disposition de la Société.

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire, SERVANT. — *Le Président*, SOUCHON.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1906.

Présidence de M. SOUCHON, *Président*.

Assistent à la séance : MM. Servant, Glinel, Marquiset, Casse, Legrand et Barbier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. Servant et adopté.

Digitized by Google

M. Glinel demande la parole et, à la prière de M. Perinne, Vice-Président absent, ainsi qu'au nom de la Société Académique, félicite en ces termes le Président, de la distinction qui vient de lui être décernée :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En l'absence forcée et à la prière de notre honorable Vice-Président, Monsieur Émilien Perinne de la Campagne, qualifié à tant de titres pour porter la parole en cette agréable circonstance, je me suis chargé de la délicate mission de vous féliciter, au nom de vos collègues, de la distinction nouvelle qui vous a été décernée en mars dernier.

En vous élevant au grade d'officier de l'Instruction publique, Monsieur le Ministre a d'abord récompensé en votre personne le savant archiviste qui a rendu, depuis un nombre d'années déjà respectable, les services les plus appréciables et les plus distingués au Département de l'Aisne, devenu pour vous comme une petite patrie d'adoption. Le Grand Maître de l'Université a en outre proclamé officiellement la valeur qu'elle attache aux travaux des Académies de province.

Notre Compagnie où vous avez bien voulu prendre place dès votre arrivée dans cette ville, où vous dirigez avec tant d'autorité, depuis bientôt quatre années, des travaux variés auxquels vous participez dans une si large mesure, notre Compagnie, dis-je, applaudit donc chaleureusement à l'acte de justice dont son distingué Président vient d'être l'objet. Elle s'enorgueillit d'avoir à diverses reprises, vu briller le nom de Monsieur Souchon parmi les laborieux délégués des Sociétés savantes réunis dans les congrès annuels.

Laissez-moi vous témoigner notre gratitude pour votre constante préoccupation de maintenir la vieille renommée de notre Société et pour la haute courtoisie et l'extrême bienveillance que vous apportez dans les relations avec ses collègues.

Digitized by Google

Et permettez-moi, Monsieur et cher Président, d'être, malgré mon insuffisance, l'interprète des sentiments cordiaux et sympathiques de M. Perinne de la Campagne et de vos collègues présents et absents, et de vous exprimer notre unanime satisfaction d'une promotion qui forme le second degré des distinctions honorifiques réservées à vos mérites et à vos fécondes études.

M. le Président répond ensuite à cette marque expressive du sympathique sentiment de tous ses collègues si bien interprété par M. Glinel :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je suis profondément touché des paroles que je viens d'entendre, paroles si aimables, si affectueuses, trop élogieuses à coup sûr. Je remercie de tout cœur Monsieur Glinel, qui a bien voulu être votre interprète, et j'adresse également l'expression de ma vive gratitude à ceux d'entre vous qui m'ont envoyé précédemment leurs félicitations, auxquelles j'ai été plus sensible que je ne puis le dire. En m'élevant à la présidence, il y a trois ans et demi, vous m'aviez fait un grand honneur ; les marques de sympathie et d'estime que vous venez de me donner prouvent que j'ai conservé votre confiance. Je me suis efforcé de la mériter en contribuant autant que j'ai pu, au développement de notre association : j'ai malheureusement trop d'occupations pour lui consacrer toute mon activité, au moins, je me suis attaché en restant fidèle aux traditions de nos anciens, à réaliser quelques innovations qui n'ont pas été préjudiciables à la Société, et je crois pouvoir dire que nous progressons constamment. Le volume que nous avons fait paraître l'année dernière a été favorablement accueilli par l'opinion et la presse : je ne puis qu'émettre le vœu que le suivant soit publié à bref délai. C'est un problème dont la solution sera facile si chacun apporte sa pierre à ce modeste, mais durable édifice. J'espère, pour ma part, pouvoir y insérer les trois études que j'ai successivement communiquées au Congrès des Sociétés

Digitized by Google

savantes en 1904, 1905 et 1906, et que je voudrais refondre dans un travail d'ensemble sur la restauration des Cultes dans le département de l'Aisne à l'époque du Concordat.

Merci encore, Messieurs, merci à votre éloquent porte parole, mon cher et vénéré prédécesseur. Vos affectueuses félicitations m'imposent ce soir un très agréable devoir, dont je m'acquitte bien volontiers, en vous promettant pour l'avenir le concours le plus empressé, et en vous exprimant l'espoir que mes excellents collègues du bureau continueront à me favoriser de leur précieuse et active collaboration.

M. le Président fait ensuite passer sous les yeux de ses collègues les publications reçues depuis la dernière séance.

Sont enfin présentées et agréées les excuses de MM. Lion, Ermant, Baillet, qui ne peuvent assister à la séance.

M. le Président se fait ensuite l'interprète du sentiment général des sociétaires en exprimant la part qu'ils prennent tous au cruel deuil qui vient de frapper M. Cortilliot et en s'associant à sa grande peine.

MM. Servant et Black d'une part, présentent M. Gobert, propriétaire à Laon, comme membre correspondant, MM. Souchon et Glinel, d'autre part, présentent de même, et au même titre, M. Lavaud, professeur au Lycée de Laon ; il sera statué sur ces deux présentations, suivant l'usage à la prochaine séance.

M. le Président donne ensuite communication de : 1ent l'extrait du compte courant de la Société chez MM. Lefèvre, Évrard, banquiers à Laon et duquel il résulte un solde créditeur de 3.636 fr. 85 à la date du 31 décembre 1905 ; 2ent la correspondance qui présente notamment : 1° un accusé de réception de M. Jadart, bibliothécaire à Reims, avec remercie-

Digitized by Google

ments pour l'envoi de 12 volumes du Bulletin de notre Société, et l'annonce de l'expédition de douze autres volumes en retour des catalogues de la Bibliothèque et du Musée de Reims et annoncés par lettre du 20 février 1906 ; 2° une lettre du Président de la Société historique de Saint-Malo, demandant à échanger ses publications contre celles de la Société Académique de Laon.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport de M. Servant sur la Maison natale de Champfleury. M. le Maire de Laon ayant fait connaître par une lettre du 20 mars que le Conseil municipal dans sa séance du 22 février dernier avait pris en considération le vœu exprimé par la Société qu'une plaque commémorative serait placée sur la maison où est né Champfleury, M. Servant, Secrétaire général de la Société s'est livré aux recherches nécessaires pour fixer l'emplacement de cette maison qui correspond maintenant au n° 31 actuel de la rue Vinchon. Ce rapport qui est des plus circonstanciés fournit les preuves les plus convaincantes de la conclusion établie ; il ne laisse aucun doute sur l'identité de la maison natale de l'humoristique romancier Laonnois et fait un grand honneur à la sagacité de l'auteur de ces recherches qui ont été délicates et minutieuses. Sur la proposition de M. Legrand, le rapport de M. Servant sera imprimé pour être distribué à chacun des membres du Conseil municipal pour justifier d'abord le vœu présenté et fixer l'opinion bienveillante du Conseil à qui il appartient maintenant de donner une suite effective au vœu admis en principe. De vifs remerciements sont adressés séance tenante par M. le Président à M. Servant pour les résultats de ce travail si remarquablement entrepris et résolu.

Digitized by Google

M. Souchon termine enfin par la lecture d'un certain nombre de lettres inédites relatives aux évènements de 1871 dans l'Aisne, adressées à M. Melleville et relatives surtout à l'histoire laonnoise, et la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire, CASSE.

Le Président, SOUCHON.

SÉANCE DU 25 MAI 1906.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

A cette séance ont pris part : MM. Souchon, Président ; de Florival ; Baton ; Perinne de la Campagne, ces trois derniers, non présents, mais représentés par M. Souchon ; Glinel ; Baudet, non présent, mais représenté par M. Servant ; Blak ; Gilbert ; Lion ; Léon Rousseau, non présent, mais représenté par M. Servant ; Servant ; Legrand.

En l'absence de M. Casse, M. Souchon prie M. Servant de vouloir bien remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente à l'Assemblée les excuses de MM. Perinne de la Campagne, Baillet, Casse, Marquiset et Barbier, empêchés d'assister à la séance, et communique la lettre qu'il a reçue du Président de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Cette Société tiendra cette année son Congrès annuel à Chimay et en profitera pour excursionner dans le Département de l'Aisne et à Laon

Digitized by Google

en particulier. Il est décidé que le Président et les membres présents à Laon à cette époque se tiendront à la disposition de nos collègues belges pour la visite des monuments de la ville.

Il est ensuite donné connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Au nombre de ces publications figure, comme extrait du Bulletin historique et philologique, l'étude faite par M. Broche, membre de la Société Académique, d'un règlement de police pour la ville de Laon au moyen-âge (XIV^e^ ou XV^e^ siècle).

M. Souchon donne lecture de cet intéressant travail, dont tous les éléments ont été puisés par l'auteur dans le Cartulaire de la Ville ou plutôt de la Prévôté de Laon (« Prévôté de la Cité ») aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Municipal de Reims.

L'ordre du jour appelle à ce moment le vote sur l'admission de MM. Gobert, Lavaud et Menu.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, MM. Gobert, Lavaud et Menu sont élus membres correspondants.

Communication leur sera donnée de cette décision.

La fin de la séance est ensuite consacrée à des communications diverses entre les membres présents.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

SERVANT. SOUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 JUILLET 1906.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

Sont présents à la séance : MM. Souchon, Black, Marquiset, Servant, Barbier, Lavaud et Legrand.

M. Casse, Secrétaire, ayant été obligé de se rendre à Lille pour les examens du baccalauréat, M. Souchon, prie M. Servant, de vouloir bien remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les lettres d'excuses de MM. Glinel, Casse et Lion, empêchés d'assister à la séance, et souhaite la bienvenue à M. Lavaud, qui assiste pour la première fois aux réunions en qualité de membre correspondant.

La collaboration, ajoute M. Souchon, que veut bien nous donner le distingué professeur du Lycée de Laon, ne pourra que contribuer à resserrer beaucoup les liens, qui existent entre l'Université et notre association depuis longtemps déjà, puisqu'ils remontent à l'année même de la fondation de la Société Académique, qui a eu pour Fondateur et pour premier Président le regretté M. François, qui occupait alors à Laon les fonctions de Recteur de l'Académie de l'Aisne.

M. Lavaud remercie M. le Président et tous les membres présents et absents, qui ont bien voulu participer à son élection comme membre correspondant, et dit combien il sera personnellement heureux de contribuer à resserrer les liens, qui existent entre la Société et l'Université et que M. Souchon a tenu, si aimablement, à rappeler. C'est un rôle auquel il

Digitized by Google

consacrera d'autant plus volontiers ses efforts, qu'il se souvient, avec le plus grand plaisir, l'avoir déjà rempli entre l'Université et la Société du Puy, ville qu'il habitait précédemment.

M. Marquiset donne lecture d'une note extrêmement intéressante, dans laquelle il fait une rapide reconstitution de ce qu'était l'Église Saint-Martin-au-Parvis, dont une partie existe encore aujourd'hui, ainsi qu'on peut parfaitement s'en rendre compte par le dessin que M. Marquiset a pris soin de joindre à cette étude.

M. le Président remercie M. Marquiset de sa communication, et l'Assemblée décide que la note et le dessin de M. Marquiset seront publiés dans le prochain Bulletin.

M. Souchon s'excuse de n'avoir pas pu, à cause de quelques fatigues de santé, faire comme il se l'était proposé un compte rendu du Congrès de Beauvais, auquel il avait assisté.

A défaut de ce compte rendu, il demande à la Société la permission de lui donner lecture du compte rendu paru dans le Bulletin de la Société Académique de l'Oise, lecture qu'il veut bien accompagner d'observations personnelles sur les travaux de ce Congrès et sur quelques excursions, dont il a fait partie.

Rien ne se trouvant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

SERVANT. SOUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1906.

Présidence de M. SOUCHON, *Président.*

Sont en outre présents : MM. Glinel, Servant, Lion, Cortilliot, Gilbert, Casse, Black, Lavaud, Legrand, Baudet, Marquiset, Barbier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président présente les excuses de MM. G. Lefèvre et Gobert, qui ne peuvent assister à la réunion ; il communique en même temps la photographie d'une pierre tombale, située dans les dépendances de la maison habitée par M. Gobert, rue Vinchon, n° 1, et qui a été antérieurement signalée par M. Servant. Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président signale une intéressante étude de 100 pages sur les marchés et les cimetières de Dijon.

Lecture est donnée ensuite de deux lettres de MM. les chanoines Marlier, archiprêtre de la Cathédrale, et Ply, curé de Saint-Martin, de Laon, par lesquelles nos honorables sociétaires adressent leurs démissions de membres de la Société Académique, déterminées par des motifs que la Société ne peut que se borner à enregistrer, tout en regrettant les décisions qui la privent de collaborateurs appréciés et depuis si longtemps dans ses rangs.

M. le Président, que son état de santé a obligé de cesser ses fonctions administratives et qui a quitté notre ville, présente sa démission de Président, mais de Président seulement, en ces termes :

C'est la dernière fois, Messieurs et chers Collègues, que j'ai l'honneur de vous présider ce soir, et j'en éprouve, je vous assure, de très vifs regrets. Depuis quatre ans, je m'étais fait une douce habitude de ces

Digitized by Google

séances mensuelles, qui étaient plutôt des causeries, et où nous venions en amis, échanger librement nos idées sur les divers objets qui intéressaient les uns ou les autres. Obligé de quitter Laon par suite d'une affection qui, sans être dangereuse, je le désire, m'astreint à un régime spécial, et à des soins incompatibles avec mes fonctions administratives, je viens aujourd'hui déposer sur le Bureau, ma démission de Président, *mais de Président seulement.* Il est bien entendu que je reste avec vous de cœur et effectivement, et je compte même, me trouvant plus libre maintenant, collaborer plus activement encore à vos travaux. Laissez-moi, en terminant, vous remercier tous de la confiance dont vous m'avez si longtemps investi — il y aura bientôt dix-sept ans, je le rappelle avec fierté, que je fais partie du Bureau de la Société — de l'amitié que vous m'avez témoignée en mainte occasion, et vous exprimer les souhaits bien sincères que je forme pour le succès et la prospérité de notre association. Avant l'ouverture du scrutin dans lequel vous allez me remplacer, je prévois sans peine que mon honorable successeur saura conserver à la Société Académique de Laon, le caractère amical et libéral qu'elle a toujours eu, et la maintenir dans ses attributions, belles et nobles d'ailleurs, puisqu'elles ne tendent qu'à faire aimer et admirer notre vieille cité laonnoise, et les régions historiques, si intéressantes, dont se compose le grand et riche département de l'Aisne.

Laon, le 21 décembre 1906.

Signé : SOUCHON.

Conformément à l'ordre du jour, M. Lion, Trésorier, lit son rapport sur la situation financière de

Digitized by Google

l'association, et du compte qu'il présente se déduit le bilan suivant :

Recettes	1.052 40
Dépenses.	745 45
Reste en caisse	306 95
Cotisation restant à payer à l'Alliance Française, pour l'année 1906	6 »
Solde de l'exercice 1906 . .	300 95

Fonds de réserve de la Société existant en dépôt à la Banque Lefèvre, Évrard et Cie, au 31 décembre 1906 . . . . . 4.328 15

Le bilan se solde donc par un actif social de 4.629 fr. 10.

Le compte du Trésorier est approuvé.

M. Gilbert pose alors la question de savoir s'il ne serait pas bon de distraire une certaine somme du dépôt existant à la Banque Lefèvre pour la placer plus avantageusement. Après échange d'observations entre les membres présents, il est convenu que l'on verra à employer environ 3.000 fr. pour l'achat d'obligations à lots 1891 du Crédit Foncier.

M. le Trésorier continue son compte-rendu par l'exposé du projet de budget pour 1907, prévoyant un total de recettes de 1.056 fr. 25 et un total égal de dépenses. Dans les recettes se trouve comprise la subvention départementale de 200 fr. votée par le Conseil général dans sa séance du 21 août 1906. Le projet de budget est voté à l'unanimité. Et enfin le compte des

Digitized by Google

jetons duquel il résulte que la Société Académique possède au 21 décembre 1906 :

103 jetons en argent.
147 jetons de bronze.

M. le Président donne lecture de deux lettres de M. Lempereur, archiviste de l'Aveyron, des 21 et 26 novembre, offrant entre autres choses d'adresser à notre Société, dont il est membre correspondant, quelques notes sur les débris archéologiques qui restent de l'ancienne abbaye de Montreuil, commune de Rocquigny.

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission :

1° de M. Broche, présenté par MM. Servant et Souchon ; 2° de M. Prudhomme, présenté par MM. Servant et Glinel, en qualité de membres titulaires ; 3° de M. Marcé, de Lizy, présenté par MM. Lefèvre-Pontalis et Casse, comme membre correspondant.

Ces Messieurs sont admis à l'unanimité.

L'ordre du jour appelant le renouvellement des Membres du Bureau ou Conseil d'administration, il est procédé à l'élection statutaire qui donne les résultats suivants :

Le nombre des votants présents ou dûment représentés par des pouvoirs déposés entre les mains de M. le Président étant de *dix-neuf*, sont nommés dès le 1er tour de scrutin :

Président : M. SERVANT, par 14 suffrages.

Vice-Président : M. PERINNE DE LA CAMPAGNE, par 16 suffrages.

Secrétaire général et Bibliothécaire-Archiviste : M. CASSE, par 15 suffrages.

Digitized by Google

Trésorier : M. LION, par 16 suffrages.

Secrétaire des séances : M. MARQUISET, par 15 suffrages.

Ces Messieurs acceptant le mandat qui vient de leur être confié, M. Souchon, Président sortant, souhaite la bienvenue au nouveau Bureau, et M. Servant, Président élu, prononce l'allocution suivante :

Je ne puis avoir la prétention, Messieurs, de vous remercier dès ce soir, comme il convient, de l'honneur très grand que vous me faites; il m'est impossible cependant de ne pas céder à l'impression que j'éprouve, et de ne pas vous dire en deux mots, les sentiments qui m'animent, sentiments de profonde reconnaissance.

Le passé et le présent me permettent de mesurer toute l'étendue de la confiance que vous m'accordez. Le passé, par la longue série de nos prédécesseurs, qui tous, avec tant de distinction, ont occupé cette place. Le présent, par vous tous, Messieurs, qui bien plus que moi aviez des titres à présider nos travaux.

Quant à l'avenir, lorsque je vous vois aujourd'hui faire un si large appel aux bonnes volontés de tous, en accordant tant de prix à la bonne volonté d'un seul, je puis bien le saluer avec confiance, en vous disant, Messieurs : A l'œuvre commune !

M. Cortilliot demande s'il ne conviendrait pas de régulariser la situation d'Archiviste-Bibliothécaire, dont la fonction doit être distincte de celle de Secrétaire général, d'après l'article 10 des Statuts ; or, ce double mandat a été rempli jusqu'à ce jour par M. Servant qui a consacré ses loisirs et sa compétence à la réorganisation complète des Archives de la Société. Si le nouveau Secrétaire général ne pouvait à son tour assumer cette charge, il serait bon qu'on avisât dès maintenant.

M. Servant expose qu'à présent, aucune difficulté

Digitized by Google

de classement des documents que reçoit ou peut recevoir la Société n'est guère à redouter, et que le travail du Bibliothécaire-Archiviste est devenu fort peu absorbant. Dans ces conditions, M. Casse pense pouvoir continuer aisément la tradition ouverte par son prédécesseur dont il sollicitera du reste les judicieux et prudents avis, et il est convenu qu'il se charge aussi, mais provisoirement toutefois, des fonctions de Bibliothécaire-Archiviste.

M. le Président donne maintenant la parole :

1° A M. Marquiset qui présente une restitution de la porte Saint-Martin ; ce travail très attachant par son côté historique et descriptif, complété par une charmante aquarelle vaut à son auteur des félicitations et de chaleureux remerciements, car l'intérêt qui s'attache à ces ruines d'un passé si lointain, grandit d'autant plus, que, ravagées par le temps et abandonnées à elles-mêmes, elles semblent maintenant condamnées à disparaître ;

2° A M. Lavaud, notre nouveau sociétaire, qui inaugure son installation par l'exposé d'une nouvelle méthode d'étude des collections préhistoriques d'après la thèse de Doctorat en Pharmacie de M. Chassaigne, à Ruffec, passée en juin 1903, et complétée par des observations de M. Chauvet, Président de la Société archéologique de la Charente. Cette méthode consiste dans l'analyse chimique quantitative des objets préhistoriques, en particulier des bronzes, M. Chassaigne donne les résultats de cette analyse appliquée à une série de 36 bronzes charentais, haches, épées bracelets, etc.... Il arrive à cette conclusion que les principales étapes de la métallurgie primitive peuvent être reconstituées aujourd'hui : D'abord les objets sont en cuivre presque pur ; puis au cuivre on a ajouté

Digitized by Google

l'étain ; au cuivre enfin on a allié le plomb, et l'emploi de ce dernier métal dans les alliages de bronze date non pas des derniers siècles de la république romaine, comme on le croyait naguère, mais de l'époque préhistorique. L'analyse fait encore arriver à cette autre constatation importante ; que plus les alliages se compliquent et se perfectionnent, plus les formes des objets s'assouplissent et s'adaptent à leur destination. M. Chassaigne a inséré dans son ouvrage les principaux modèles de haches de bronze qu'il a analysées, et M. Lavaud en fait passer sous les yeux de ses collègues les dessins, en faisant remarquer que cette série de formes existe dans la collection préhistorique du Musée de notre ville.

Ces résultats de l'analyse sont très heureusement confirmés par les détails d'une annexe très importante au travail de M. Chassaigne, dûe, comme nous l'avons dit plus haut, à M. Chauvet et rassemblant les données de 473 analyses qui ont porté sur autant d'objets préhistoriques de toute date; retrouvés dans toutes les parties du monde. Un simple coup d'œil sur cette sorte d'État-civil de la Métallurgie primitive suffit à montrer en particulier combien il faut reporter en arrière la connaissance des métaux principaux et de leurs alliages.

L'ouvrage dont M. Lavaud a entretenu la Société se termine par un vœu d'ordre pratique, tendant à ce que les objets des collections appartenant aux Musées soient analysées systématiquement pour pouvoir en préciser scientifiquement l'époque ; notre collègue reprend ce vœu pour son compte au sujet de la collection préhistorique de notre Musée : il demande « qu'on prête le plus libéralement possible les objets « qui la composent aux chimistes qui désireraient en

Digitized by Google

« faire l'analyse », et dit qu'il a prié M. Chassaigne de faire don de sa thèse à la Société Académique de Laon ;

3° A M. Casse qui propose de faire figurer au Bulletin, des relevés graphiques d'observations météorologiques locales, comme cela se pratique chez d'autres associations similaires, aussi bien dans le but de fournir une variété de plus aux communications, dont s'occupe la Société, que pour conserver le souvenir de faits climatologiques souvent intéressants sur notre plateau laonnois. M. Black signale à ce moment qu'un travail de ce genre a été commencé autrefois par M. Vallés, ingénieur en chef du département, et se trouve consigné au Tome IV, page 171, du Bulletin de la Société. Mais alors, l'acquisition de quelques appareils modernes s'imposerait, et avant tout, celui d'un Baromètre enregistreur au moins.

Cet achat est voté en principe, et M. Casse devra apporter à la prochaine séance les renseignements fermes pour fixer la dépense à faire.

M. Servant propose de transformer le mode actuel de publication du Bulletin ; au lieu de le faire paraître par volumes distincts, et à des époques parfois éloignées, il serait préférable d'adopter la publication plus régulière et plus fréquente de fascicules successifs d'un même Tome, sans pagination interrompue ; c'est ainsi que l'on pourrait déjà commencer cette innovation par la mise à jour du 1er fascicule du Tome XXXII, comprenant en substance :

1° Des lectures faites par Mgr Bâton sur les Églises et Monuments religieux de Laon, et qui font partie d'un travail plus étendu sur ce sujet, que la Société espère posséder entièrement un jour ;

2° Les différentes Notices déjà présentées par

Digitized by Google

M. Marquiset, avec les dessins qui les illustrent, reproduits en clichés typographiques, hors texte, ou intercalés dans le texte, restant la propriété de la Société.

Cette proposition est adoptée, ainsi que celle de M. Cortilliot qui demande de joindre la facture du graveur à celle de l'imprimeur, pour l'établissement des frais d'édition.

M. Barbier demande qu'une analyse succinte des séances de la Société, soit publiée dans les journaux locaux, afin que le public put mieux s'intéresser à ses travaux et en suivre la variété. M. Servant ajoute que la Société Académique de Soissons procède ainsi depuis peu ; il se propose de demander des indications à ce sujet au Président de ladite Société, afin de pouvoir présenter, dès la prochaine séance, des vues sur le mode de publicité qui pourrait donner satisfaction au vœu présenté par M. Barbier.

Enfin, M. Servant demande à renouveler par la voie de la Presse, l'appel aux bonnes volontés pour la communication à la Société de toutes pièces et documents anciens, contrats, jugements d'après coutumes, etc..., qu'il importerait de sauver de l'oubli, et qui présenteraient une importance réelle pour l'histoire locale ; puis, conformément à la tradition, d'offrir la présidence d'honneur de l'association au nouveau Préfet de l'Aisne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire, CASSE.

Le Président, SOUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1907.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La séance est ouverte à 4 heures 1/2 du soir, sous la présidence de M. Servant.

Étaient présents : MM. Black, Casse, Cortilliot, Gilbert, Glinel, Lavaud, Lion, Legrand, Georges Marquiset, Perinne de la Campagne, Prudhomme et Servant.

Absents excusés : MM. Barbier, Broche, de Hennezel d'Ormois et Souchon.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Au geste de bienveillance extrême dont vous avez, à mon égard, voulu marquer votre dernière séance, je crois avoir trop insuffisamment répondu, pour ne pas me sentir le devoir, très agréable à remplir, d'ajouter quelques mots à ceux déjà prononcés.

Un seul regard vers le passé me dit, tout à la fois, le prix de vos suffrages et l'effort qui m'attend pour continuer, à leur exemple, l'œuvre de mes devanciers, dont vous êtes tous ici, Messieurs, les successeurs si méritants.

Depuis l'universitaire éminent qui, le premier, eut à veiller sur les destinées de notre Société jusqu'au professionnel aussi dévoué que distingué, qu'un état momentané de santé a trop tôt éloigné de nous, et dont, ici même, nous aimions, dans notre dernière séance, à saluer parmi nous le retour, notre Compagnie a eu la bonne fortune de grouper à sa tête les mieux titrés de nos concitoyens.

Amateur, au passé presque héroïque, à la plume alerte, et au caractère élevé ; hommes de lettres et archéo-

Digitized by Google

logues, collectionneurs ou chefs de nos plus importants services locaux ; magistrats honorés entre tous, en même temps qu'explorateurs entendus de nos archives et historiens réputés, l'un trop tôt ravi à notre respectueuse affection, l'autre éloigné de nous par ses fonctions, mais demeuré toujours nôtre par une de ces attentions, que vous appréciez si bien ; représentants, les mieux qualifiés, de la presse et du barreau ; bibliophile, aussi délicat qu'érudit, et historien scrupuleux, dont l'obligeance et la bonne grâce souriante semblent emprunter à chaque année nouvelle un charme de plus ; tous, sans exception, ont su ajouter beaucoup à votre patrimoine, déjà riche, de recherches et d'inventions.

Aussi sommes nous heureux ce soir, Messieurs, d'adresser à ce passé, qui nous est cher, et qui, à notre joie, est encore en partie le présent, un salut profond, salut auquel je joindrai, si vous le voulez bien, le plus reconnaissant merci pour l'honneur accordé à un bien nouveau venu, dont les quelques essais puisent tout leur mérite dans l'accueil que vous leur avez fait.

De cet honneur, vraiment immérité, j'arrive à conclure, sans vouloir en rien diminuer la délicatesse et la portée de vos attentions, que vous avez su ménager ainsi le plus confraternel encouragement à tous les amateurs et chercheurs trop discrets, qu'une dernière hésitation peut retenir encore éloignés de nos communications, et qui cependant, par leurs travaux, contribueraient si bien à assurer à notre Société un avenir aussi prochain que fécond.

***

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Depuis notre dernière réunion, la mort a visité nos rangs, et nous avons à déplorer la perte de deux de nos Présidents d'honneur, M. Forfer et Mgr Baton.

M. Forfer nous a été prématurément ravi par un mal soudain. Venu depuis peu parmi nous, M. l'Inspecteur d'Académie ne cessait de nous donner les preuves de la

Digitized by Google

plus vive sympathie. Maintes fois, j'aime à me le rappeler, il m'a personnellement exprimé ses très vifs regrets de se voir empêché, par ses fonctions si absorbantes, de suivre de plus près nos travaux, ajoutant qu'il se sentait heureux de contribuer par son influence, à affermir les bonnes relations, toujours existantes, entre l'Université et la Société Académique.

Nous savons tous, Messieurs, quels avaient été les débuts de notre regretté collègue dans la viede citoyen, débuts brillants, s'il en fut, de jeune et bon patriote, dont l'existence toute entière allait être consacrée au devoir.

Mgr Baton faisait partie de notre Société depuis de longues années.

Toujours assidu à nos séances, notre vénérable collègue n'a pas cessé un seul instant, malgré son grand âge et jusqu'au jour où la maladie est venue le priver de toute sortie, de déployer parmi nous la plus grande activité. Nous trouvons la dernière trace de son labeur dans les lectures qu'il nous faisait récemment encore, ainsi qu'en témoignent nos procès-verbaux, de ces notes si intéressantes sur le vieux Laon religieux.

De sa carrière si remplie, il nous reste un grand nombre d'études, publiées dans nos bulletins, et aussi remarquables par la forme et la variété que par leur sérieuse documentation.

Il nous restera encore, nous devons l'espérer, par respect pour ses intentions recueillies ici même, les notes sur le vieux Laon, qu'il nous destinait, et dont il n'a pu nous donner avant sa mort qu'une faible partie, que vous avez déjà décidé, Messieurs, de publier. Nous recevrons avec gratitude des mains de ses représentants les derniers éléments de ce travail, auquel nous désirons réserver une large place dans nos plus prochaines publications.

M. Perinne, élu Vice-Président, à la dernière séance, à laquelle il n'avait pu assister, adresse à l'Assemblée ses remerciements pour l'honneur qui lui a été ainsi renouvelé.

Digitized by Google

M. Servant rend compte aussitôt après du très bienveillant accueil que lui a réservé M. le Préfet de l'Aisne auquel il était allé offrir la Présidence d'honneur de la Société, conformément à la mission qu'il en avait reçue de ses collègues dans la dernière séance.

En conséquence de son acceptation, exprimée au Président de la Société dans les termes les plus gracieux, Monsieur le Préfet de l'Aisne est inscrit comme Président d'honneur.

Le Président après avoir rendu hommage au dévouement, au tact et à la compétence apportés dans les fonctions présidentielles par son prédécesseur, propose à l'Assemblée d'adresser à M. Souchon qui veut bien rester membre titulaire, une lettre de remerciements, et, en témoignage de la reconnaissance de tous, de lui offrir le titre de Président d'honneur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Legrand est ensuite félicité par le Président dans les termes suivants :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Toute distinction, accordée à l'un de nous, est un honneur fait à la Société elle-même.

Au nom de la Société, je vous demande donc la permission de complimenter bien sincèrement, ce soir, M. Legrand de sa récente promotion.

Les palmes d'officier de l'Instruction publique, qui viennent de lui être décernées, ne sont que la juste récompense de ses travaux et des fonctions nombreuses qu'il remplit avec le dévoûment que nous lui connaissons tous.

Nous prions notre très sympathique et très obligeant collègue de vouloir bien recevoir nos plus confraternelles félicitations.

Digitized by Google

M. Legrand remercie vivement la Société du témoignage de vive sympathie, qui vient de lui être donné.

Lecture est donnée ensuite par le Président de plusieurs lettres qui lui ont été adressées.

Du Ministre de l'Instruction publique convoquant la Société Académique de Laon, au Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Montpellier en avril 1907.

De M. Petit, 1er adjoint, communiquant l'autorisation donnée par le propriétaire de la maison natale de Champfleury, d'y poser une plaque commémorative.

De M. le Comte de la Tour du Pin, qui répond à l'appel fait au public par la Presse et invite la Société à venir visiter son château d'Arrancy, notamment le chartrier. A ce sujet M. Servant propose de pousser l'excursion jusqu'à la grange de l'abbaye de Vauclerc.

L'étude de cette question est remise à une prochaine séance pour être examinée plus en détail.

Parmi les communications reçues, nous devons citer, comme offerte à la Société Académique par M. Tarjus, propriétaire à Laon, rue Saint-Martin, une curieuse lettre, seul exemplaire conservé de celles qui furent adressées en 1817 par le Maire aux habitants de la classe aisée, cette lettre demandait à l'intéressé de vouloir bien contribuer par une offrande aux secours que la ville accordait aux pauvres par suite de la cherté de l'existence.

L'installation de MM. Broche et Prudhomme comme membres titulaires, amène le Président à souhaiter la bienvenue à ces deux nouveaux et sympathiques collègues :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Il m'est très agréable de pouvoir installer aujourd'hui, MM. Broche et Prudhomme, élus membres titulaires.

Digitized by Google

M. Broche qui était des nôtres comme membre correspondant et qui, maintenant, est devenu doublement Laonnois, veut bien nous donner désormais un concours plus immédiat. Nous l'en remercions vivement.

M. Broche nous est trop avantageusement connu, Messieurs, par les travaux parus dans notre Bulletin et par les publications, dont il nous a fait l'hommage, pour que son éloge soit à faire. Il nous sera cependant bien permis de dire que c'est une vraie satisfaction pour nous, de voir chaque jour grandir l'autorité de notre bien accueillant collègue, en même temps que s'accroître les sympathies, qu'il comptait déjà. Notre Société ne peut que se féliciter de voir M. Broche contracter avec elle des liens plus étroits encore que ceux qui existaient jusqu'ici.

M. Prudhomme, notre aimable concitoyen, vieux Laonnois par ses origines, a été appelé par ses fonctions à fréquenter les collectionneurs, à voir de très près et à étudier les objets d'art, anciens et nouveaux. Il a pu ainsi acquérir dans le voisinage des choses rares, vers lesquelles le portait déjà son goût personnel, une expérience réelle et des connaissances variées, qu'il veut bien nous faire partager. Nous ne saurions, Messieurs, mettre trop d'empressement et de plaisir à lui ouvrir nos rangs.

En votre nom à tous, Messieurs, je souhaite à MM. Broche et Prudhomme la plus cordiale bienvenue.

M. Prudhomme remercie la Société du bienveillant accueil, qui lui est fait.

M. Servant fait ensuite passer sous les yeux de ses collègues les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il annonce que M. Labouret fils, a fait don à la Société d'un exemplaire de sa thèse sur les honoraires des avocats : que MM. Casse et Prudhomme ont également offert à la Société deux atlas anciens, vraiment curieux par la finesse de leur gravure et présentant le plus grand intérêt au point de vue historique.

Digitized by Google

M. le Trésorier rend alors un compte détaillé de l'emploi des fonds voté dans la séance précédente. Les opérations sont approuvées pleinement par ses collègues, et il est décidé que les obligations resteront en dépôt à la Banque Lefèvre-Évrard et Cie, qui sera chargée, aux conditions ordinaires, de surveiller les tirages.

Puis, M. Casse présente les renseignements dont il s'est entouré concernant le baromètre enregistreur dont l'achat a été voté. Tout pouvoir lui est donné pour faire cette acquisition au mieux des intérêts de la Société, et il est décidé que les appareils trouveront place dans le local des séances.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture par M. Glinel d'une notice biographique sur Drouyn de Lhuys, ancien Président du Conseil général de l'Aisne, notice dans laquelle l'auteur fait le résumé rapide de la vie si remplie de cet homme d'État. M. le Président remercie au nom de tous M. Glinel de sa si intéressante lecture. A cette lecture succède une communication très documentée de M. Legrand sur l'étendue de la région soumise à la coutume du Vermandois, région qui comprenait les arrondissements actuels de Cambrai, Saint-Quentin, Laon, moins Chauny, Soissons, Vervins, Avesnes et une partie de la province belge de Hainaut.

M. Servant exprime à M. Legrand les remerciements de la Société pour la communication qui vient de lui être faite.

M. le Président demande ensuite à la Société de vouloir bien fixer le prix des ouvrages, anciens et nouveaux, publiés par la Société, et dont la cession peut être demandée par des membres de la Société ou par des étrangers.

Digitized by Google

Après un échange d'observations, il est décidé à l'unanimité, de fixer les prix ainsi qu'il suit :

Les Mémoires de Richard : 10 fr. pour les étrangers ; 5 fr. pour les membres de la Société.

Pour les autres ouvrages, ils ne seront vendus aux étrangers qu'à partir de l'année 1882, au prix de 5 fr., sauf dans le cas, où ces derniers feraient une demande d'achat en bloc de tous les bulletins de la collection, dont il resterait plus de 5 exemplaires en réserve à la Bibliothèque, auquel cas, cession pourrait leur être faite de tous ces bulletins sans exception, dont il existerait encore en réserve plus de cinq exemplaires.

Quant aux membres de la Société, ils pourront se procurer :

1° Les ouvrages antérieurs à 1882 (qui compteront encore à la réserve plus de 5 exemplaires) au prix de 5 fr.;

2° Et les autres au prix de 3 fr.

Pour répondre au désir de plusieurs de ses collègues, M. le Président propose de fixer les heures de séance à 4 heures 3/4 jusqu'à nouvel ordre. Cette proposition ne soulève aucune objection.

M. le Président est ensuite autorisé à faire exécuter, aux frais de la Société, la copie des procès-verbaux, qui doit être donnée au plus tôt à l'impression.

Et il est décidé qu'une analyse de chaque séance sera désormais communiquée à tous les journaux de la localité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2 du soir.

Le Secrétaire, MARQUISET. — *Le Président*, SERVANT.

Digitized by Google

SÉANCE DU 22 MARS 1907.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La Société s'est réunie à 4 heures trois quarts, au Musée communal, sous la présidence de M. Servant.

Étaient présents : MM. Black, Broche, Gilbert, Casse, Glinel, Lavaud, Legrand, Lion, Georges Marquiset, Perinne de la Campagne, Prudhomme et Servant.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et la présentation des excuses de MM. Souchon, de Hennezel, et Lépinois, qui ne peuvent assister à la réunion, M. le Président donne connaissance de la lettre qu'il a reçue de M. Souchon et dans laquelle ce dernier exprime à la Société ses très vifs remerciements pour l'honneur qui lui a été fait.

Il informe ensuite ses collègues de l'invitation faite par la Fédération archéologique et historique de Belgique au XX^e^ congrès qui se tiendra à Gand du 2 au 7 août 1907.

Il est aussitôt après donné communication à l'Assemblée des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes depuis la dernière séance, et au nombre desquels on doit signaler :

Le Bulletin de l'Académie de Besançon.

Le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Le Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France.

Et les Annales du Musée Guimet (Bibliothèque d'études, tome 22).

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle tout d'abord la présentation par M. le Secrétaire général, du Baromètre enregistreur, installé dans la salle des séances, et des premières feuilles d'observations; M. Casse expose en un très intéressant résumé, toutes les observations faites au cours de la dernière quinzaine, observations qui seront reproduites dans le Bulletin.

Il est ensuite présenté à la Société la copie d'un plan des bancs des Dames de la Paroisse Saint-Remy à la Place, attachés aux maisons des propriétaires. Ce plan dont l'existence a été très aimablement signalée au Président par M. Broche, archiviste départemental et membre titulaire, figure aux pages 126 et 127 d'un manuscrit de la Bibliothèque de Laon, contenant l'inventaire du chartrier de cette ancienne paroisse.

Cette communication fournit l'occasion à M. Servant de faire la lecture d'une courte note, dans laquelle il indique que ce plan contribue à mieux mettre en évidence l'usage local que faisaient déjà connaitre quelques pièces, encore existantes, du procès de 1681 (voir volume XXXI du Bulletin, pages 186 et suivantes). La paroisse de ce nom était donc soumise à un régime communiste pour l'usage des bancs, et le fait qu'une quote part de la portion de l'église, affectée au public, était attachée à demeure à chaque immeuble urbain, constituait une véritable indivision de jouissance. Ce régime pour la discussion duquel les théories les plus démocratiques se donnèrent librement carrière au cours du procès de 1681 — suffrage universel, droit de vote pour les dames. « Estant (disaient les deffendeurs) des maximes dans toutes les sociétés bien réglez de défférer à la pluralité des voyz » — restait donc en

Digitized by Google

pleine vigueur en 1738, pour la paroisse la plus bourgeoise de la ville, paroisse aristocratique, pourrait-on dire, à en juger par les énonciations de ce plan et de l'Inventaire du Chartrier de Saint-Remy à la Place.

D'après certaines pièces du procès de 1681, cette coutume curieuse existait aussi pour les paroisses de Saint-Martin, Saint-Benoiste et Saint-Remy à la Porte.

Il est décidé que ce plan et cette note figureront au prochain Bulletin. Il est décidé aussi que le plan sera exécuté en phototypie à 400 exemplaires.

A cette communication, succède la lecture d'une note consacrée à Jean Bodin et dans laquelle M. Legrand appelle l'attention sur cette grande figure, aujourd'hui presque complètement oubliée.

Cette note est ainsi conçue :

Je voudrais appeler l'attention de la Société Académique sur l'une des plus grandes figures qui aient honoré notre ville, mais qui, malgré l'éclat que son génie ait répandu, est maintenant tombée dans un oubli presque complet.

Qui connaît Jean Bodin ?

Qui, à Laon, a parcouru les œuvres de ce « publiciste » savant et original ? (1).

Jean Bodin, à la vérité n'est pas originaire de Laon. Né à Angers en 1530, il avait conquis la notoriété quand il vint dans notre pays.

Après avoir étudié, puis enseigné le droit à Toulouse, s'être fait inscrire au barreau de Paris en 1561, il avait déjà publié sa fameuse Méthode de l'histoire *methodus*

---

(1) Dans sa séance du 4 décembre 1860, la Société Académique a entendu la lecture de l'analyse du Ve volume des *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire* où se trouve inséré un travail sur Jean Bodin. V. Bulletin T. XII, p. 72.

Digitized by Google

ad facilem historiarum cognitionem et sa réponse *aux paradoxes de M. de Malestroit touchant le fait des monnaies et l'enchérissement de toutes choses.*

Grâce à sa haute réputation de jugement et de savoir, il avait été admis à la Cour de Henri III qui en avait fait son commensal.

C'est seulement en 1576 qu'il se fixe à Laon. Il s'y marie et y devient procureur du roi à la place du sr Trouillard son beau-frère. Il est envoyé comme député du Tiers-État aux États de Blois où il occupe le principal rôle parmi ceux de son ordre, et se fait remarquer par son large esprit de tolérance. C'est cette année qu'il publie son livre sur la *République*, ouvrage dont le succès fut considérable dans toute l'Europe et qui, certainement, est son plus beau titre de gloire. Comme, après d'autres, M. Brunetière le faisait remarquer récemment (1), la théorie des climats qui plus tard sera développée par Montesquieu (2) est toute entière contenue dans notre vieil auteur (3).

Malheureusement, ce penseur original et profond a sacrifié à certaines idées décevantes dont son époque était encore imprégnée, et il a écrit ce livre puéril et absurde : la *Démonomanie des Sorciers.*

Célèbre au dehors, Bodin était assez mal vu de ses concitoyens. Ils le disaient fils de Juif, l'accusaient de suivre la religion réformée, et le soupçonnaient de se livrer aux pratiques de la sorcellerie.

N'est-ce pas durant la seconde moitié de ce XVIe siècle si brillant que Nicole de Vervins fut déclarée possédée du malin esprit et que notre ville se passionna pour la Ligue ?

Bodin mourut à Laon en 1596 laissant inédit l'*Heptaplomeres* ; il fut enterré au couvent des Cordeliers.

---

(1) Revue des Deux Mondes du 1er Mars 1907, p. 30 et suivantes.

(2) Esprit des lois. Livre 14.

(3) Liv. 5 ch. 1. — Cette théorie se trouve déjà chez Aristote. V. Desjardins. *Moralistes du XVIe S.*, p. 297.

Digitized by Google

« Son génie, a-t-on écrit (1) offre tous les contrastes de son temps. Il en a la vaste curiosité, la fécondité, la force et aussi le manque d'harmonie. A moitié plongé dans le moyen-âge par sa foi superstitieuse à la magie et s'avançant jusqu'au XVIIIe siècle par ses vues hardies et fermes en religion et en politique, il semble donner une main à Paracelse et l'autre à Montesquieu. On le voit tour à tour avec une raison investigatrice et puissante jeter les fondements de la philosophie du droit et de la philosophie de l'histoire (*Methodus*), saisir et exprimer vivement quelques importantes vérités économiques (*Réponse à M. de Malestroit sur les monnaies et le renchérissement*), soumettre les religions à la plus audacieuse critique (*Heptaplomeres*), réclamer contre la sorcellerie, dont il prétend démontrer la réalité, les mêmes persécutions qui lui paraissent insensées et odieuses en matière de foi (*Demonomanie*), tenter l'explication de la nature dans un livre de mauvaise physique qui repousse le système de Galilée (*Amphitheatrum naturae*), étudier la société civile et politique avec une indépendance et une vigueur de pensée, un sens pratique, une étendue de connaissances, une richesse de vues positives qui montrent en lui, malgré quelques rêveries pythagoriciennes, le philosophe uni au légiste et l'homme d'État à l'érudit. Aucun écrivain ne paraît avoir mieux marqué la limite des deux âges, avec ce trait particulier qu'en lui ils se juxtaposent sans se confondre, et coexistent sans se combattre. »

Quoique Bodin ait vécu à Laon vingt années de sa vie, on n'y trouve de lui aucun document important. A part une lettre écrite en 1595 à M. Bignon, avocat au Parlement et conservée à la Bibliothèque (2), c'est à peine si l'on rencontre sa signature au bas de quelques

---

(1) Baudrillart. *Bodin et son temps*. Paris, 1853, p. 111.

(2) Bibliothèque de Laon, carton 24, n° 15. Elle a été publiée par Devisme. *Histoire de la Ville de Laon*. T. 2. p. 307, article *Bodin*.

Digitized by Google

contrats, de baux notamment (1), et d'une ou deux ordonnances (2).

Il n'est pas impossible que des mains fanatiques aient pris soin de détruire tout ce qui pouvait rester de cet esprit hardi et novateur.

Le souvenir de sa demeure semble toutefois avoir survécu. M. Devisme (3) rapporte que, suivant la tradition, Bodin habitait la maison dite aujourd'hui « Café de la Comédie ».

N'apparaît-il pas à la Société Académique qu'il serait bon de rappeler d'une façon tangible à nos concitoyens le nom de cet illustre écrivain ?

Au nom de tous ses collègues, M. le Président remercie M. Legrand de son intéressante notice qui figurera au prochain Bulletin.

Un projet d'excursion à l'Abbaye de Vauclerc fait ensuite l'objet d'un long examen. Il est décidé que cette visite aura lieu dans les derniers jours de mai ou les premiers jours de juin. Les derniers détails d'organisation seront arrêtés dans la plus prochaine séance.

M. le Président fait part à ses collègues que l'impression d'une partie du premier fascicule du XXXII^e^ volume du Bulletin est terminée.

L'Assemblée donne au Bureau tous les pouvoirs

---

(1) Archives de l'Aisne. *V. Inventaire* p. Matton, série E, p. 67, n° 490, Bail par Bodin à Lesaige, de terres, prés, et bois à Mortiers, 21 sept. 1584. — P. 68, n° 492, Bail p. Bodin à Pierre Leurier, 29 avril 1596. — P. 91. n° 626. Bail p. Bodin et sa femme à Thuillot. — Inventaire des archives du Greffe. *V. Étude sur le Bailliage de Vermandois, p. Combier*, n° 311, p. 622.

(2) V. Combier, op. cit. p. 435. N° 25, Procédures *Brisset* et *Cocqueret*.

(3) Op. cit., T. 2, p. 308.

Digitized by Google

nécessaires pour l'exécution de cette publication au mieux des intérêts de la Société. Il est donné mandat au Bureau de faire exécuter en phototypie les dessins de M. Marquiset et les vues, qui doivent être annexées aux procès-verbaux, à 400 exemplaires.

Il est enfin présenté en séance :

Deux plans anciens et très finement gravés de la Caserne du Champ Saint-Martin, plans datant de la fin du XVIII^e^ siècle et offerts par M. Prudhomme, membre titulaire.

Une carte de 1720 du Comté de Haynaut, divisé en Châtellenies, Baillages et Prévostés, offerte par M. Cabaret, préposé en chef de l'Octroi de la ville de Laon.

Des remerciements sont votés à l'adresse de ces deux donateurs, et après examen de plusieurs questions d'administration, la séance est levée à 6 heures et demie du soir.

Le Secrétaire, MARQUISET.

Le Président, SERVANT.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA

MAISON NATALE DE CHAMPFLEURY

MESSIEURS,

Le vœu que la Société Académique a cru devoir émettre en sa séance de rentrée, sur la proposition de notre sympathique collègue M. Legrand, a reçu du Conseil municipal de notre Cité, l'accueil que nous pouvions attendre de cette Assemblée, toujours soucieuse de contribuer, par ses décisions, à honorer la mémoire de ceux qui, nés en cette ville, méritent, par leurs travaux, de voir leur nom se perpétuer parmi nous et aussi parmi ceux qui nous suivront demain.

A l'unanimité, il a été voté, sur la demande de Monsieur le Maire de Laon, l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade de la maison où est né Champfleury.

Votre vœu, Messieurs, va donc pouvoir être réalisé, mais voilà que déjà la voix publique se déclare impuissante à nous désigner la maison qui abrita les premiers jours de l'homme de lettres qui nous occupe ici, ainsi qu'en témoigne la délibération de notre Corps de Ville, qui vous remet le soin de lui indiquer l'immeuble qui doit recevoir cette plaque.

Digitized by Google

Tant il est toujours vrai que « les morts vont vite », nous dit la ballade, et que, non moins vite aussi, s'effacent de la mémoire de tous les traces les moins instables, semble-t-il, de ceux qui nous ont précédés.

C'était motif impérieux pour nous de vous convier ici, Messieurs, à quelques recherches.

C'était aussi raison de plus de redire combien notre collègue M. Legrand fut heureusement inspiré, en prenant l'initiative de cette proposition, dont tout ami de nos Célébrités locales ne saurait trop le remercier.

*
* *

Des souvenirs de famille, pouvant se rattacher à la maison où naquit notre compatriote, un seul survivait, pieusement conservé par Madame Pineau, qui l'avait recueilli de la bouche même de sa tante et mère adoptive, Madame Édouard Fleury, décédée à Vorges il y a deux ans.

D'après ce souvenir, Champfleury aurait vu le jour, de même que M. Édouard Fleury et Madame Huriez, ses frère et sœur, en une maison de la rue des Bouchers (aujourd'hui rue Vinchon), située à gauche de cette rue lorsqu'on regarde la partie orientale de la ville, et presqu'en vis à vis des maisons Brunel et Cadot, (cette dernière devenue actuellement la propriété de M. Lemaire, ancien notaire).

*
* *

En l'absence de toute autre donnée, notre voie se trouvait ainsi bien tracée et nos premières recherches

Digitized by Google

devaient, tout naturellement, se porter sur les actes de l'état-civil et sur les registres du cadastre.

Voici ce que ces documents nous apprennent :

« M. Pierre-Antoine-Frédéric Husson, dit Fleury, Secrétaire de la Mairie de Laon, épousa, le 23 novembre *1814*, Madame Mélanie-Joséphine Duflot, et eut de son mariage trois enfants :

« 1° Victor-Édouard Husson, dit Fleury, né le 7 septembre 1815 ;

« 2° Joséphine-Élise Husson, dit Fleury, née le 20 mai 1817, et qui épousa, le 30 décembre 1840, Joseph-Florice Huriez ;

« 3° Jules-François-Félix Husson, dit Fleury, dit Champfleury, né le 17 septembre *1821*. »

Aucune trace n'existe, en ces actes, des rue et maison natales.

M. Husson, dit Fleury, père de notre romancier, ne possédait en 1822, d'après les registres du cadastre établis cette année même, que deux groupes d'immeubles, situés à Laon :

L'un comprenant une maison à Laon, *rue Bourbon*, (c'est le nom que portait alors la rue des Bouchers, devenue aujourd'hui la rue Vinchon) ; ce groupe figure au folio 1328, section Z *n° 893*.

L'autre, composé de deux maisons, en cette même ville : la première, rue du Marché, section Z n° 653, et la deuxième, place du Marché, section Z n° 655. L'une et l'autre, folio 1328.

Ce folio 1328 *ne porte pas de date d'entrées* pour ces deux groupes de propriétés immobilières. Les dates de sorties, ou ventes, sont : 1825 pour le premier de ces groupes ; 1824 pour le second.

D'autre part, la Matrice générale de 1822 établit,

Digitized by Google

sous le n° 646, que Husson Pierre-Antoine-Frédéric était imposé pour un revenu de 340 fr. 08, ce qui, par rapprochement avec le contenu du folio 1328, déjà noté, fait très exactement ressortir qu'à cette date de 1822, Husson-Fleury n'était bien propriétaire que des deux seuls groupes d'immeubles urbains, que nous citons plus haut.

Si, de là, on se reporte à un registre de mutations existant pour la période écoulée de 1818 au 31 décembre 1821, nous voyons que, dans ce laps de temps, il n'y a eu, au compte de M. Husson dit Fleury, que deux entrées qui comprennent, sous le n° 133, les deux maisons section Z n^{os} 653 et 654.

Donc, aucune trace d'entrée de la maison section Z *n° 893*, située rue *Bourbon*, ce qui, par concordance avec le folio 1328, déjà cité, qui ne mentionne également aucune date d'entrée, tend à établir, très nettement, que ce dernier immeuble était la propriété de M. Husson dit Fleury dès avant, non seulement l'établissement des registres de 1822, mais encore l'année 1818.

Ces premières constatations, déjà très probantes, ne pouvaient que nous engager à persévérer dans la recherche de plus anciens registres et, par conséquent, de précisions plus grandes encore, ce que nous facilitait d'ailleurs si bien l'extrême obligeance du personnel attaché aux bureaux de l'Hôtel de Ville.

C'est ainsi que nous avons retrouvé un groupe de trois registres établis en 1810, qui contiennent les matrices et aussi les mutations successives jusqu'à la période de 1822, et qui donnent, de *1810 à 1822*, le très-exact mouvement cadastral de l'immeuble section Z *n° 893*.

Le volume 1 contient cette mention : « *N° 304.*

Digitized by Google

« *Croyer* Dᵉˡˡᵉ. (Notons en passant ce nom, qui, sans « doute, est celui d'une héritière de M. Giraux « de Cambronne, que nous reverrons tout à l'heure) ; « *Section Z, nº 893 — Porté nº 1914.* »

Le volume II porte, au paragraphe des mutations de l'année 1814 pour 1815, cet énoncé : « *Nº 1914 —* « *Husson Fleury fils — Z — 893 — Tiré de l'art. 304* « *— Porté à l'art. 2453.* »

Le volume III enfin nous montre, au paragraphe des mutations de l'année 1816 pour 1817, cette indication : « *Nº 2453, Husson-Fleury, Fils, à Laon.* »

Aucune hésitation ne subsistait plus pour nous.

La maison *rue Bourbon, section Z nº 893*, était donc bien le seul immeuble, à Laon, dont M. Husson dit Fleury fût propriétaire en 1814, c'est-à-dire un an avant la naissance de l'aîné de ses enfants, point capital, puisque, selon les souvenirs de famille que nous avons reproduits en commençant, les trois enfants de M. Husson dit Fleury devaient avoir vu le jour dans la même maison.

Si maintenant, et par une marche inverse de celle que nous avons suivie jusqu'ici, nous reprenons le cours des mutations se rapprochant de nous, nous voyons qu'au folio 63, nº 177 d'un registre spécial de mutations, commencé en 1823 et finissant en 1832, la maison rue *Bourbon, section Z nº 893*, (c'est-à-dire toujours celle extraite du folio 1328 du registre de 1822), passe au nom de Derloy, dit Bonardeau, à Laon.

Nous voyons aussi que cet immeuble à Laon passe, *successivement*, du folio 1328 :

1ᵉⁿᵗ. Au folio 904, et aux noms de : M. Derloy, dit Bonardot, dᵗ à Laon, (d'abord, et aussitôt après)

Digitized by Google

de : Seine Jean-François, à Laon ; entrée : 1825 ; sortie : 1829.

2ent. Au folio 2025, et au nom de : M Marchand-Moroy, orfèvre ; entrée : 1829 ; sortie : 1840.

3ent. Au folio 1372, et au nom de : Mme Vve Hanoteaux Pierre-Marie ; entrée : 1840.

Ne négligeons pas de remarquer que, sur cette dernière mention de mutation, la rue porte le nom de rue des Bouchers, et qu'il n'est fait *aucune indication de sortie*. Cette dernière particularité s'explique fort bien par l'établissement du nouveau cadastre qui eut lieu à cette époque, et qui fait dès lors passer la maison, objet de nos recherches, de la Section Z n° 893 de l'ancien cadastre, à la Section L n° 1232 du nouveau, sans modification du nom du propriétaire, qui demeure celui de : Madme Hanoteaux.

A partir de ce moment, la dernière mutation que l'on constate pour cet immeuble Section L n° 1232 du nouveau cadastre, est son inscription du folio de : Mme Hanoteaux, à un nouveau folio ouvert au nom de : *Miret Gustave-Nicolas-Joseph*, à Fismes.

Or cet immeuble urbain, *Section L n° 1232*, n'est autre que la maison portant aujourd'hui le *n° 31 de la rue Vinchon*.

Une courte visite que nous avons faite alors au bureau des Actes civils de Laon, visite par laquelle nous avons clos nos diligences personnelles, nous a permis d'établir que le propriétaire actuel de cette maison, M. Miret, receveur de l'Enregistrement à Fismes, avait recueilli cette propriété dans la succession de sa mère, Madame Marcq, veuve Miret, qui elle-même l'avait reçu par héritage d'une Demoiselle Marcq.

Digitized by Google

*
* *

Nous en étions arrivés à ce point de nos recherches, lorsque M. Glinel, avec l'obligeance, Messieurs, que vous lui connaissez tous, et à laquelle il nous est infiniment agréable de rendre ici un nouvel hommage, voulut bien écrire à M. Lelong, notaire honoraire à Laon, retiré à Fismes depuis quelques années, pour le prier de faire une démarche auprès de M. Miret, et de demander à ce dernier, en même temps que des indications sur l'origine de sa maison, une autorisation de principe, nécessaire pour l'apposition d'une plaque.

Quelques jours plus tard, M. Lelong s'empressait de répondre à M. Glinel que M. Miret avait fait à sa demande le meilleur accueil.

A cette lettre, M. Lelong prenait soin de joindre tous les renseignements originaires, que le propriétaire avait pu lui fournir.

Nous vous demandons la permission, Messieurs, de vous les résumer ici, en quelques mots et dans leurs parties les plus essentielles.

La maison, qui porte actuellement le n° 31 *de la rue Vinchon*, (rue des Bouchers, et aussi rue Bourbon, précédemment), appartient à M. Miret, qui l'a recueillie dans la succession de Madame Miret-Marcq, sa mère, qui la tenait elle-même, par héritage, de Mlle Marcq, décédée à Marle vers 1876.

Mlle Marcq en avait fait l'acquisition des héritiers Hanoteaux par contrat reçu par Me Parmentier, notaire à Marle, le 26 janvier 1875.

Les consorts Hanoteaux l'avaient achetée suivant acte sous signatures privées du 4 juin 1839, enregistré à Laon le 30 juillet suivant, de M. Marchand-

Digitized by Google

Moroy, qui en était propriétaire en vertu d'un contrat reçu par Me Marin, notaire à Laon, le 20 janvier 1829.

Les renseignements qu'avait en mains M. Miret ne dépassant pas cette dernière date, M. Glinel voulut bien prendre la peine d'aller lui-même consulter, au bureau des hypothèques de Laon, la transcription de ce dernier contrat, opérée le 28 janvier 1829, volume 219 n° 41, transcription qui nous permet de compléter ainsi l'origine :

Le contrat du 20 janvier 1829, reçu par Me Marin, contient vente par M. Jean-François Seine, capitaine d'infanterie en retraite, et Mme Marie-Anne-Jeanne Desains d'Amé, son épouse, demeurant à Laon, à M. Laurent-Isidor Marchand, marchand orfèvre, demeurant aussi à Laon, d'une maison située à Laon, rue de *Bourbon*, *n° 41*.

Cette dernière indication, Messieurs, a son importance ; nous le verrons plus loin, en parcourant le dernier document que nous aurons l'honneur de vous soumettre.

Cette maison, *rue Bourbon*, *n° 41*, appartenait à M. et Mme Seine en vertu d'une acquisition qu'ils avaient faite de M. Jean-François Dherlois, dit Bonnardot, professeur de musique et célibataire, aux termes d'un contrat passé devant Me Dubois, notaire à Laon, le 27 juillet 1827.

M. Dherlois avait acquis cet immeuble de Pierre-Antoine-Frédéric Husson-Fleury et de Dame Madeleine-Joséphine Duflot, son épouse, par contrat aux minutes de Me Dollé, notaire à Laon, du 5 août 1825.

M. Husson-Fleury en était propriétaire au moyen de la vente qui lui avait été consentie par *les héri-*

Digitized by Google

tiers de M. Giraux de Cambronne, ancien chanoine, suivant contrat devant Me Poullet, notaire à Laon, du *10 novembre 1814*.

Avec ces derniers éléments d'information nous aurions épuisé tous les moyens de contrôle, qu'en l'état de la question il paraît possible de réunir, si les Archives de la ville ne venaient encore nous fournir un document qui ajoute, à ce que nous savons déjà, la valeur d'une nouvelle et très grande précision.

Il existe, en ce dépôt, un tableau de recensement de la population pour *l'année 1818*, dont nous détachons cette mention vraiment pleine d'intérêt pour nous :

Maison, *n° 41, rue Bourbon.*

Nos 2173	— Husson-Fleury Victor, secrétaire,	29 ans.
2174	— Duflot Mélanie, fme Fleury,	22 ans.
2175	— Fleury Édouard,	4 ans.
2176	— Fleury Élise,	1 an.

La famille Husson occupait donc bien, à cette date de 1818, la maison rue Bourbon, n° 41, qui devait plus tard porter, rue des Bouchers d'abord, rue Vinchon ensuite, le n° 31 qu'elle porte encore aujourd'hui.

Le changement de numéro s'explique facilement du reste par la réunion qui s'est faite successivement, de plusieurs anciennes maisons en des groupes uniques d'immeubles.

Il suffit de jeter un regard sur les cartes des anciens et nouveaux cadastres pour se convaincre de la réalité de ce fait.

*
* *

C'est donc, vous le voyez, Messieurs, concordance

Digitized by Google

complète entre les divers renseignements et extraits de documents que nous avons pu recueillir et grouper ici : Souvenirs de famille, état-civil, cadastre, titres de propriété, transcription, recensement.

Aucun doute ne semble plus permis, et, dans cette maison de Laon, rue Bourbon, n° 41, aujourd'hui 31 rue Vinchon, nous pourrons, si vous le voulez bien, Messieurs, saluer le berceau du premier de nos réalistes.

M. Husson-Fleury, père de Champfleury, dut habiter cette demeure jusqu'en 1825, époque à laquelle il vendit cet immeuble et acheta, place du Bourg une autre maison dans laquelle, selon les souvenirs de quelques anciens Laonnois, il alla dès lors résider.

H. SERVANT.

Laon, le 7 avril 1906.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

2e PARTIE

MÉMOIRES COMMUNIQUÉS.

NOTE SUR L'EMPLOI DU MOT « HOMO » AU MOYEN-AGE.

Aux XIIe et XIIIe siècles, le mot « homo » est employé pour désigner une personne qui est sous la dépendance d'une autre. Le vassal est « l'homo » du suzerain (1).

Quand le premier est un homme, le mot « homo » se justifie ; appliqué à une femme, le même vocable paraît bizarre. Il n'est pas douteux cependant que cette application ait été faite.

(1) « Homo » est souvent accompagné de « fidelis ». Toutefois ces mots ne sont pas synonymes. L'hommage (hominium) est l'engagement de vasselage La fidélité (fides) consiste surtout à jurer solennellement l'observation de l'hommage. *V. Luchaire. Manuel des Institutions françaises, p. 184.*

Digitized by Google

Dans la séance de la Société Académique du 4 septembre 1854 (1), M. Melleville a lu une charte où « homo » prototype du masculin, non seulement désigne une femme mais prend franchement le genre féminin.

Voici le passage intéressant du document :

« Ego Petrus de Viri, dominus de Commenchon notum facio universis tàm presentibus quam futuris, quod nobilis mulier Helvidis de Manessies, *Homo mea*, vendidit ecclesie premonstratensi, de spontaneo et voluntario assensu liberorum suorum Gilonis, Wiardi, Fulcardi, Willermi et Marge, unum modium frumenti ad mensuram Sancti Quintini, quem ei debebat annuatim ipsa ecclesia in molendino suo de Acheri.....

« Moi Pierre de Viry, seigneur de Commenchon fais savoir à tous tant présents qu'à venir, que noble Dame Helvide de Manessies, *ma homme*, a vendu à l'église de Prémontré, du consentement spontané et volontaire de ses enfants, Gilon, Wiard, Fulcard, Guillaume et Marge, un muid de froment à la mesure de St-Quentin, que lui devait annuellement ladite église sur le moulin d'Achery.... »

Comme on le voit, Pierre de Viry n'hésite pas à qualifier Helvide de Manessies de *homo mea*.

En présence de cette extension accordée au mot « homo » et de l'énormité du solécisme, M. Melleville précise. Il a trouvé la charte dans le cartulaire de Prémontré ; il ajoute :

« Le cartulaire de Prémontré, rédigé vers la fin

---

(1) *Bulletin de la Société Académique de Laon, 1855. T. IV, p. 537.*

Digitized by Google

« du XIIIe siècle comme la majeure partie des cartu-
« laires des anciennes maisons religieuses, forme un
« volume in-f° en parchemin qui appartient à la
« bibliothèque de Soissons. L'écriture en est très
« belle et parfaitement lisible. Les deux mots :
« homo mea, y sont écrits en toutes lettres et avec
« une netteté telle qu'on ne peut soupçonner ni
« une erreur de lecture de ma part, ni un lapsus
« linguæ de la part du copiste. »

Le cartulaire de Prémontré ne se trouvant pas à la Bibliothèque de Soissons, la vérification serait difficile. Dans tous les cas, il ne faut pas oublier que la charte elle-même n'a pas été mise sous les yeux de M. Melleville. Et quoi qu'il en pense, une erreur de copiste est très possible dans le cartulaire (1).

---

(1) La charte citée par Melleville serait intéressante à un autre point de vue.

Elle comporte la ratification par Pierre de Viry d'une vente faite à l'église de Prémontré par Helvide de Manessies, de la redevance d'un muid de froment à percevoir sur le moulin d'Achery.

Mais Helvide de Manessies qui, apparemment, est veuve, a des enfants. Et ceux-ci comparaissant à l'acte, l'approuvent, (*de spontaneo et voluntario assensu liberorum*). Pourquoi ? La redevance étant dûe à la mère personnellement (quem ei debebat), cette intervention des enfants ne semble pas juridique.

Elle se comprend cependant.

Nous sommes en effet au XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque de notre droit où, d'une part, la communauté est complète, formée indistinctement de tous les biens des conjoints, où la théorie des reprises et des récompenses n'existe pas ; — où, d'autre part, la communauté n'est pas fatalement dissoute par la mort de l'un des époux, mais, au contraire, peut se prolonger entre ses

Digitized by Google

Néanmoins, l'emploi, au moyen-âge, du mot « homo » pour désigner une femme vassale n'est pas douteux. On le rencontre notamment dans une charte de 1224 insérée au cartulaire de Vermand (1).

Nous transcrivons ce document :

« Ego, Reinerus de Bocmont, dominus de Sancto Auberto, et Yolandis uxor mea, omnibus præsentem paginam inspecturis notum fieri volo, quod nos debemus abbati Viromandensi *cujus homines sumus* et fideles, pro relevamento feodi sui de Bohain, quingentas libras Parisis; et sciendum est, quod si de reddendis quingentis libris prædictis, prædicto abbati, deficeremus, liceret eidem abbati dictum feodum sine forefacto saisire, donec summa prædicta pecuniæ plenariam haberet solutionem. In cujus rei testimonium litteras sigillorum nostrorum munimine roboravimus. Actum apud Virmandum, anno Domini 1224 mense Maïo.

« Moi, Regnier de Bocmont, seigneur de Saint-Aubert et Yolande ma femme, à tous ceux qui liront cet écrit, fais savoir que nous devons à l'abbaye de Vermand, *dont nous sommes les hommes* et les vassaux, pour le relief de son fief de Bohain, cinq cents livres parisis, et que si nous manquions à notre engagement de rendre ladite somme de cinq cents

---

enfants issus du mariage et le conjoint survivant. Ces deux principes rappelés, on conçoit à merveille la participation à l'acte, des enfants qui continuent la personnalité de leur père.

(1) Elle est rapportée par Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province de Vermandois, p. 274, Tome 2.*

Digitized by Google

livres à ladite abbaye, il serait permis à celle-ci de saisir ledit fief sans forfait jusqu'à ce qu'elle reçût le paiement intégral de ladite somme d'argent. En témoignage de quoi, pour donner toute force à cet acte, nous y avons apposé nos sceaux. Fait à Vermand l'an du Seigneur 1224, au mois de mai. »

« *Cujus homines sumus* » dit Regnier de Bocmont en parlant de sa femme et de lui-même. L'expression « homo » s'applique bien à une femme. Mais elle est ici moins choquante que dans la première charte ; car elle désigne à la fois un homme et une femme ; et le solécisme est évité.

GAËTAN LEGRAND.

Digitized by Google

LAON

ÉGLISE SAINT-REMI-AU-VELOURS.

MESSIEURS,

Au cours de la dernière séance, notre collègue, M. Servant, a bien voulu nous entretenir des droits et privilèges attachés à une maison voisine de l'église Saint-Remi-au-Velours. Aujourd'hui, c'est de l'église elle-même que nous parlerons.

Il ne reste plus de trace de l'édifice primitif, célèbre par son antiquité. « En l'année 1675, les paroissiens, voyant leur église tomber de vétusté, se déterminèrent à la faire rebâtir à neuf. Cette reconstruction fut exécutée par les soins de Maître Pierre Gerbaut, seigneur de Boisléchelle, marguiller en charge de Saint-Remi dans les années 1675, 76 et 77. Pour suffire à la dépense, il fallut se résoudre, non seulement à des aliénations de domaines de la paroisse ; mais aussi les paroissiens se distinguèrent par leur zèle et leur piété au rétablissement de la maison du seigneur et y contribuèrent volontairement et généreusement ; la dépense monta à la somme de 14.240 livres 2 sols 6 deniers, suivant le compte dudit sieur de Boisléchelle. Dans cette somme n'est pas comprise la construction du maître-autel, ni celle des 2 chapelles, ni celle du banc des femmes, ni la boiserie qui est autour de l'église. »

Digitized by Google

D'après le compte de M. le Doulx, procureur du roi en l'élection, marguillier, successeur de Monsieur de Boisléchelle, et de M. Bertrand, successeur dudit M. le Doulx, ces dernières dépenses se sont élevées à la somme de 1.995 livres 7 sols.

La nouvelle église dont le portail est encore de nos jours à peu près intact, a été consacrée le lundi 4 avril 1677, par Monseigneur l'évêque d'Olonne qui remplissait les fonctions épiscopales dans le diocèse de Laon, à cause de l'absence du cardinal César d'Estrées, alors ambassadeur à Rome pour le service de l'État.

Désaffectée à la Révolution, elle est occupée, depuis l'année 1804, par le théâtre municipal, qu'on a trouvé moyen de loger entre ses 4 murs.

L'église en question avait, en effet, en plan, la forme d'un rectangle de 19m64 de long sur 15m50 de large (mesures extérieures).

Elle consistait en une seule nef en pierre, éclairée par de hautes fenêtres latérales et par une rosace surmontant la porte principale. Une voûte en bois la recouvrait probablement, car ses murs ne portent pas trace de contreforts.

Seul, le portail et le côté Sud ont quelque valeur architecturale et attirent les regards par leur riche décoration de feuillages et de fruits sculptés. La façade consiste en 2 ordres superposés : l'étage inférieur, formé de pilastres de style composite présente 3 grandes divisions verticales qui laisseraient croire à une distribution intérieure en 3 nefs ; mais comme il a été dit plus haut, les murs de l'église ne renfermaient qu'une salle unique, et la façade surmontée d'un étage à fronton, n'a été appliquée là que par

Digitized by Google

imitation d'autres édifices religieux de l'époque, par exemple de l'église de Saint-Michel-en-Thiérache.

Enfin, sur le pilastre qui forme l'angle du mur méridional et de la façade on a placé en 1768, un cadran solaire qu'on y peut voir encore de nos jours.

31 Mars 1905.

G. MARQUISET.

Digitized by Google

Ancienne Eglise Saint-Remi-au-Velours

—

Actuellement Théâtre de Laon

1675 - 1677

Digitized by Google

Digitized by Google

LAON

Ancienne Eglise

St REMI-AU-VELOURS

—

1675-1677

—

Côté Nord

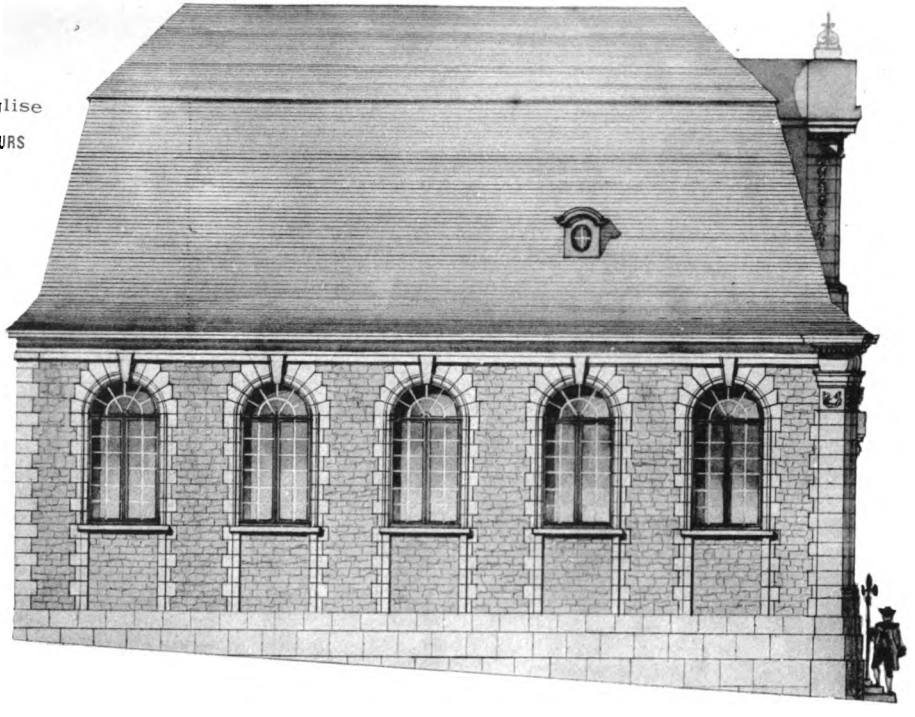

Digitized by Google

Digitized by Google

LAON

Ancienne Église Saint-Remi-au-Velours

1675 - 1677

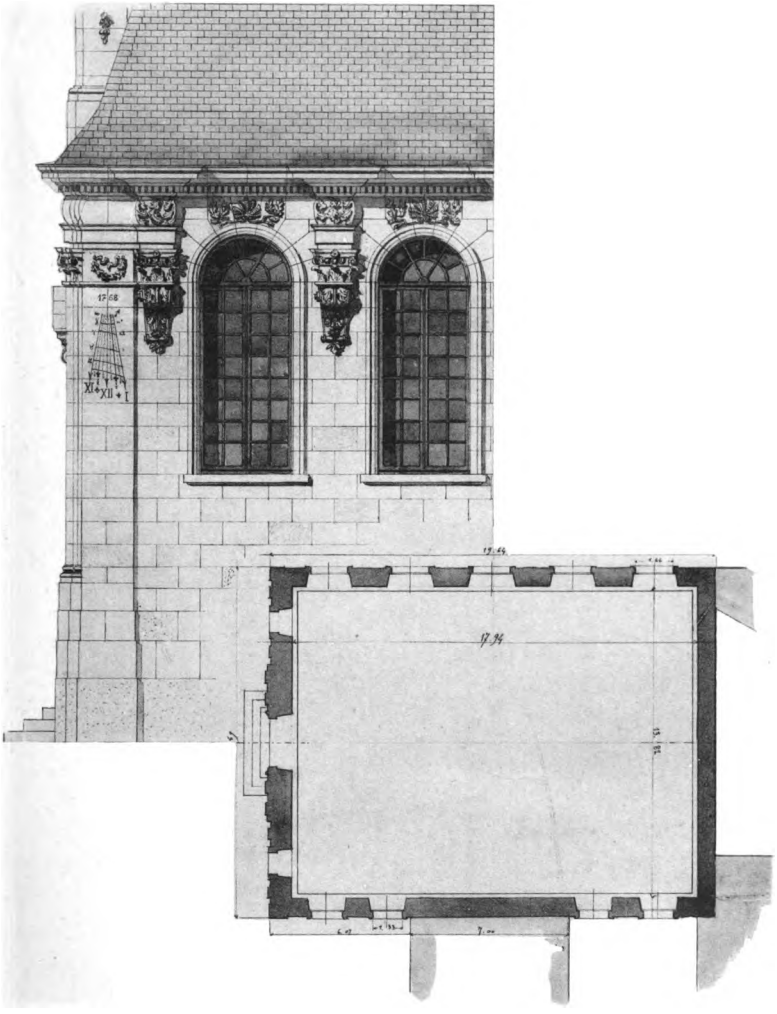

Côté sud et plan

Digitized by Google

Digitized by Google

PORTE DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE DE LAON.

Septembre 1736.

Il n'y a guère plus d'un siècle, l'Hôtel de Ville de Laon était encore situé au fond d'une impasse ouvrant sur la rue du Bloc (aujourd'hui rue Sérurier). Rien d'intéressant dans cette bâtisse des XVI^e^ et XVII^e^ siècle qu'un escalier à rampe en fer forgé et quelques boiseries.

Mais le pavillon de pierre qui formait l'entrée du passage, construit au commencement du règne de Louis XV mérite de retenir notre attention par ses proportions harmonieuses et sa décoration sculpturale.

Il se compose d'une arcade encadrée de 2 pilastres et d'un petit étage ou attique percé d'une fenêtre et couronné d'un fronton circulaire.

Bien que l'année 1793 ait laissé sa trace sur les armes royales et sur celles de la Ville, on peut encore admirer 2 trophées en haut relief suspendus par des anneaux en pierre et des palmes et feuillages accompagnant les écussons.

Nous avons cherché à reconstituer sur le relevé l'aspect probable de la porte avant la Révolution, en nous inspirant d'un dessin de l'époque : c'est ainsi

Digitized by Google

qu'on peut remarquer autour de l'écusson supérieur 2 colliers distincts appartenant à des ordres honorifiques alors en vigueur : les ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel dont nous croyons utile de donner une description.

Ordre du Saint-Esprit, fondé par Henri III le jour de la Pentecôte 1578 à son retour de Pologne : collier d'or fait de fleurs de lis, du chiffre du roi et de langues de feu, supportant la croix d'or à 8 pointes pommetées, émaillée de blanc, anglée d'une fleur de lis, au milieu une colombe les ailes déployées en émail.

Ordre de Saint-Michel fondé par Louis XI le 1er août 1469 : collier composé de coquilles d'argent reliées par une chainette d'or ; une médaille y était attachée avec l'effigie de Saint-Michel et la devise : « Immensi tremor Oceani ».

Nous avons trouvé dans les archives de la Ville, quelques pièces de dépenses relatives à la construction de cette porte en l'année 1736 :

« L'adjudication de la maçonnerie et la fourniture des pierres, chaux, etc... a été donnée à Louis Maillefert, maçon demeurant à Bruyères, pour 680 *livres*.

« La sculpture au sieur Forest, de Soissons, et lui été payée . . . . . 156 *livres*.

« Payé à François Méchain, plâtrier, la somme de . . . . . 32 *livres* pour avoir fait le plafond de la nouvelle porte d'entrée de l'Hôtel de Ville.

« Il a été fait par le menuisier, des balustrades en bois peintes en vert ; pour la façon bois et peinture . . . . . 40 *livres*.

Digitized by Google

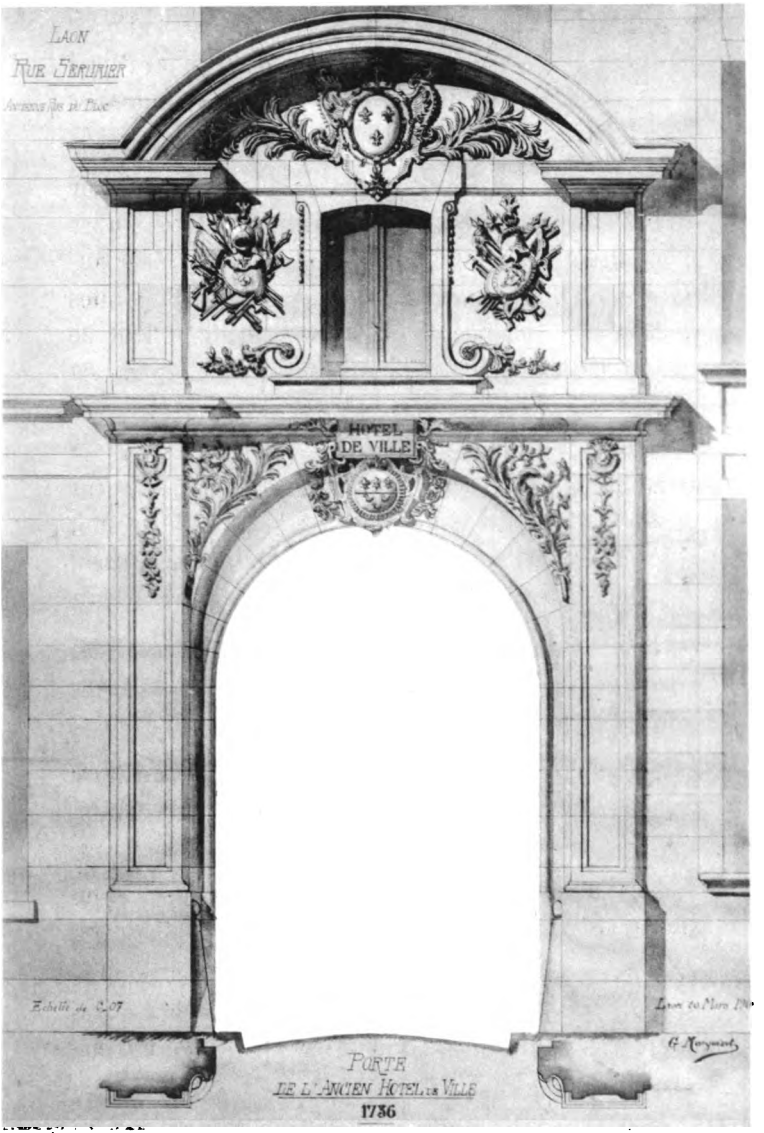

Digitized by Google

Digitized by Google

« Payé à François Moitrel, menuisier, la somme de . . . . . 16 *livres* pour avoir façonné les poteaux de la porte.

« Au serrurier pour la serrure des balustrades et pour avoir attaché les mesures matrices (1) 10 *livres.*

« Pour le plomb et soudures posées au-dessus de la corniche de la porte . . . . . 76 *livres.*

« Pour les ardoises du comble . . 24 *livres.*

« Payé pour les 2 dessins qui ont été faits pour construire la nouvelle porte d'entrée de l'Hôtel de Ville . . . . . 8 *livres.*

« Pour le devis. . . . . 4 *livres.*»

*
* *

La petite chambre située au-dessus du passage était louée par la Ville au propriétaire de la maison de droite moyennant un droit annuel de 2 sols 6 deniers.

De nos jours, la porte tout entière fait partie de cette propriété, et il serait à souhaiter que la Ville s'intéressât à sa conservation.

19 Mai 1905.

G. MARQUISET.

---

(1) Ces mesures sont encore visibles dans le passage à droite ; elles consistent en une aune en fer : 1m188 avec la division d'un pied en pouces ; les 2 autres sont des cadres rectangulaires de 0m24 × 0m12 et de 0m27 × 0m17; un peu plus loin est scellé une espèce de T de 1m00 de hauteur et 0m50 de large.

Digitized by Google

LAON

COUVENT DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME.

1623-1630.

L'un des moins anciens couvents de Laon est certainement celui de la Congrégation Notre-Dame. En l'année 1622, Philbert de Brichanteau, évêque-duc de Laon, obtenait du roi Louis XIII des lettres patentes autorisant l'établissement d'une congrégation de religieuses vouées à l'enseignement des jeunes filles.

En septembre 1623, cet évêque faisait venir à Laon un commissaire conseiller de la grande chambre du Parlement pour désigner l'emplacement et les limites du nouveau monastère ; et le 20 janvier de l'année suivante eut lieu la pose de la première pierre ; cet établissement s'étendit bientôt grâce à des donations, et en particulier, celle d'un grand jardin jusqu'à la rue Fosse-Saint-Julien.

(Il couvrait par conséquent l'emplacement actuel de la Prison et de la Gendarmerie).

Les bâtiments conventuels construits en briques et pierres sont encore debout et n'ont rien de remarquable; seul le portail de la chapelle, bien conservé, attire les regards par son originalité.

Digitized by Google

Cette façade en pierre que l'on ne peut citer comme un modèle d'architecture, est percée d'une porte et d'une grande rosace, et flanquée de deux énormes consoles sculptées. Un fronton circulaire surmonté lui-même d'une espèce de tableau, couronne l'ensemble. Trois niches, veuves aujourd'hui de leurs statues, sont remarquables par la finesse de leurs sculptures consistant, pour les deux niches latérales, en guirlandes de fleurs et de fruits surmontées de têtes d'anges.

Au-dessus de la rosace sont encore visibles, quoique mutilées, les armes du fondateur Philbert de Brichanteau qui sont d'azur à six besants d'argent 3 — 2 — et 1.

Comme dans beaucoup d'églises de cette époque, la façade masque la construction sans l'accuser : c'est-à-dire, que derrière ce haut mur d'un peu plus de 16 mètres de haut se cache une toiture à 2 pentes dont les lignes ne correspondent pas à celles du pignon circulaire.

La chapelle était éclairée autrefois par la rosace citée plus haut, par 6 fenêtres latérales et 2 au chevet. Elle était couverte par une voûte en bois à 5 pans clouée sur la charpente (cette voûte existe encore).

Il est probable que la porte d'entrée du couvent donnait sur la rue actuelle des Casernes. Ce serait alors la grand'porte à fronton circulaire surmontée de 2 vases qu'on voit un peu à droite et portant la date 1694.

Le couvent, un moment troublé par les persécutions contre les Jansénistes, prospéra jusqu'à la Révolution, époque à laquelle il devint propriété

Digitized by Google

nationale. Le Département l'a acquis au commencement du XIX^e^ siècle, et transformé en maison d'arrêt et de justice.

30 Juin 1905.

G. MARQUISET.

Digitized by Google

LAON

1623 - 1630

Ancien Couvent
de la Congrégation
Notre-Dame

—

(Actuellement Prison)

Restitution
du
Portail de la Chapelle

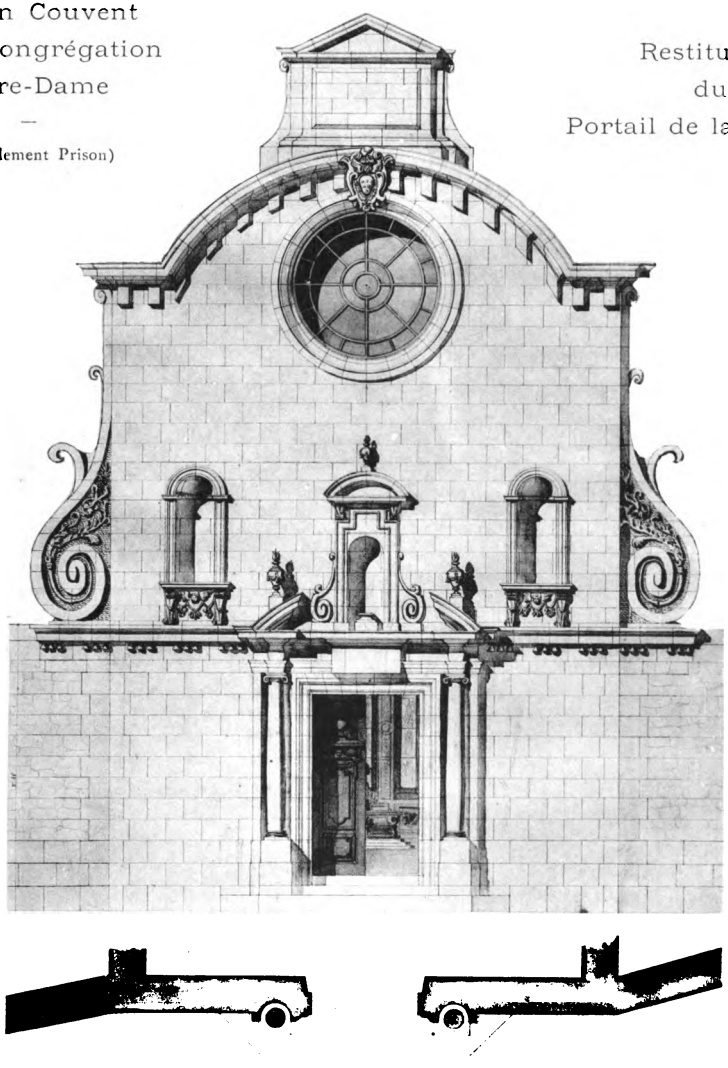

Rue de la Congrégation

Digitized by Google

Digitized by Google

LAON. — COMMENCEMENT DU XVII^e SIÈCLE.

ANCIEN COLOMBIER DES ÉVÊQUES

à Vaux-sous-Laon.

Au pied de la montagne de Laon, dans le faubourg de Vaux, on distingue encore dominant quelques maisons basses qui s'appuient sur elle, une tour octogonale en briques et pierres, couverte en tuiles. Sa forme élancée et la présence sur son toit de nombreux pigeons, fait deviner un colombier, — et particulièrement un colombier seigneurial, — si l'on en croit la couronne ducale qui surmonte des armes aujourd'hui effacées.

Nous savons en effet que le droit de posséder un colombier de pied, c'est-à-dire une tour isolée, était l'une des prérogatives des terres seigneuriales, l'une des marques distinctives du fief. Or, nous sommes en présence de constructions élevées sur le terrain dit « la Grange l'Évêque », où se trouvait jadis un corps de ferme appartenant aux évêques-ducs de Laon. On a donc tout lieu de croire qu'il s'agit de l'ancien colombier des évêques de Laon, un des rares exemples anciens qui subsistent en France de ce genre de constructions.

Si l'extérieur de la tour est aujourd'hui déparé par

Digitized by Google

des bâtiments qui n'ont aucun rapport avec elle, nous avons pu nous rendre compte que l'intérieur est encore tel à peu près que l'ont fait ses anciens possesseurs au commencement du XVII[e] siècle.

Il renferme un caveau voûté en briques, un rez-de-chaussée qui a dû servir de poulailler, un 1[er] étage utilisé comme grenier à grains ; la partie supérieure — la plus importante — est réservée aux pigeons, de petites cases circulaires appelées boulins de 0[m]25 de profondeur, faites de lattes et d'argile séchée, sont disposées sur le pourtour ; on les visite au moyen d'une échelle tournante montée verticalement sur des potences reliées à un poteau central autour duquel elles pivotent.

Il est bon de remarquer les précautions prises à cette époque contre les ennemis des pigeons : d'abord peu d'ouvertures donnaient accès au colombier même; en outre des corniches et bandeaux à moulures saillantes en rendaient l'ascension difficile aux rongeurs : on peut même supposer que les briques vernissées disposées en losanges qui forment le parement extérieur, devaient servir au même but.

Dans les documents relatifs à l'histoire de Laon, il n'est pas fait d'autre mention de ce colombier que dans son acte d'acquisition comme bien national par le dernier fermier des évêques de Laon en 1792.

De nos jours la propriété sur laquelle il se trouvait a été morcelée ; et il est malheureusement probable qu'il perdra bientôt sa destination primitive pour disparaître tout à fait.

G. MARQUISET.

Digitized by Google

LAON (XVII^E SIECLE)

—

Ancien Colombier des Évêques

à Vaux-sous-Laon

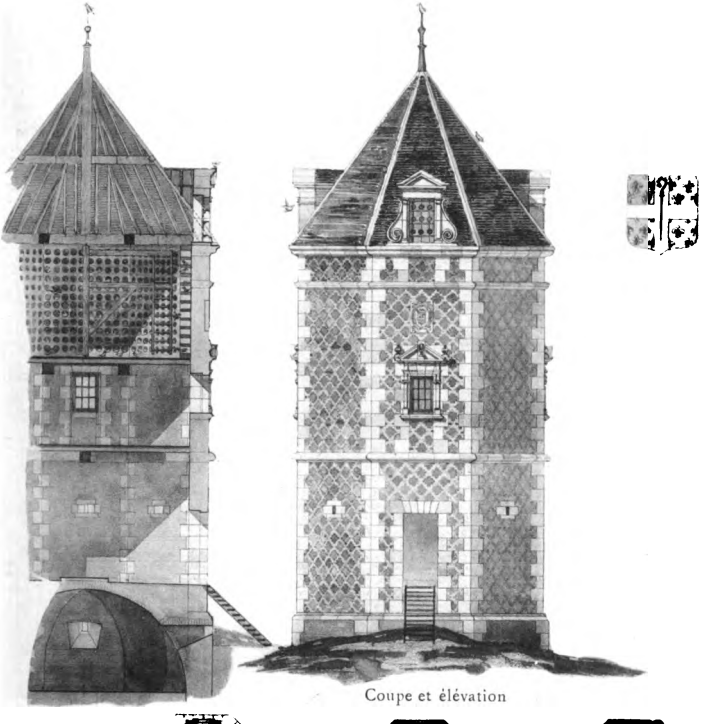

Coupe et élévation

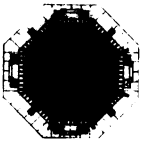

Plan du
pigeonnier

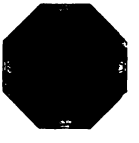

Plan du
grenier

Demi plan
du caveau et du poulaillier

Digitized by Google

Digitized by Google

LAON.— ÉGLISE St-MARTIN AU PARVIS.

XIe et XIIIe siècles.

De chaque côté du parvis de la Cathédrale de Laon, dont elles limitaient la surface, s'élevaient encore avant la Révolution, deux petites églises.

Au nord Saint-Martin au Parvis, au midi Saint-Remy-Porte. Il peut sembler étrange de nos jours de voir tant d'édifices du culte réunis dans un même endroit, mais le fait n'avait rien d'extraordinaire au moyen-âge et surtout dans une ville comme la nôtre fort à l'étroit dans ses remparts et qui d'ailleurs était considérée comme la ville sainte par excellence.

Nous ne parlerons aujourd'hui que de l'église Saint-Martin au Parvis, parce qu'elle est encore debout ou plutôt une partie de ses murs ont été conservés et renferment une maison d'habitation. Pour préciser, elle occupait l'emplacement de l'ancienne maison Prudhomme habitée aujourd'hui par M. Depambour.

L'édifice se composait de 2 parties : une nef romane du xie siècle éclairée latéralement par d'étroites fenêtres murées aujourd'hui et en façade par une rosace ; un plafond de bois fixé à la charpente recouvrait cette unique nef dont l'ornementation tout extérieure est constituée entièrement par une corniche à modillons ornés de têtes grossières.

Digitized by Google

Deux siècles plus tard, on trouvait cette église trop petite et trop sombre et malgré le voisinage de la grande cathédrale, on y ajouta un chœur plus élevé et largement éclairé par 3 fenêtres à meneau et rosace quadrilobée ; on peut encore distinguer une de ces fenêtres au chevet, c'est-à-dire à l'est et une autre dans le mur nord. Cette seconde partie de l'église n'était probablement voûtée qu'en bois, car la disposition de ses parois ne permettait pas d'en établir une en pierre.

A la fin du XVIII^e^ siècle, subissant la destinée commune aux autres édifices religieux, elle fut désaffectée et convertie en salle de bal ; mais malgré les changements de destination et de façade, il est facile à un œil exercé d'y retrouver la silhouette d'une église rustique. C'est le but que nous nous sommes proposé en donnant aujourd'hui de cet édifice un relevé à peu près exact.

6 Juillet 1906.

G. MARQUISET.

Digitized by Google

LAON (XI^{E} ET XIII^{E} SIECLES)

Ancienne Eglise Saint-Martin-au-Parvis

Façade principale

Façade latérale

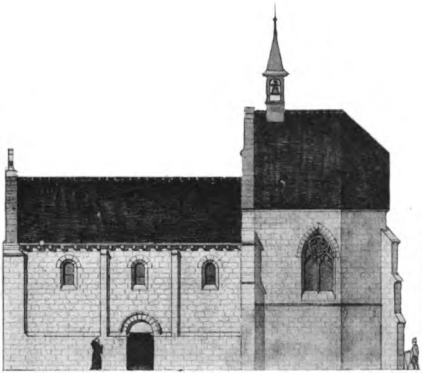

Abside

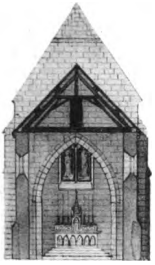

Coupe sur la nef

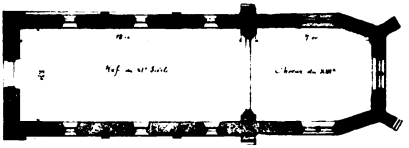

Plan

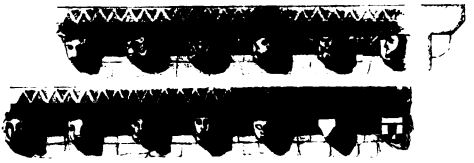

Détails de la Corniche romane

Digitized by Google

Digitized by Google

LAON. — PORTE SAINT-MARTIN.

XIII^e siècle.

Jusqu'ici nous nous étions exclusivement attaché à l'étude des édifices civils et religieux dans la ville de Laon. Pour que le travail de résurrection du passé fût complet, nous ne pouvions négliger l'architecture militaire, qui dès le XIII^e siècle se développa considérablement.

Ce fut en effet une période troublée que le moyen-âge, période de dissensions, de guerres où tout était à la merci du plus fort ; une riche cité comme Laon ne pouvait s'adonner librement au commerce, à l'industrie, à la culture des arts. Sans cesse inquiétée par la crainte d'une guerre prochaine, il lui fallait édifier de solides remparts et les entretenir continuellement. Les fortifications que nous voyons encore aujourd'hui, sont bien vieilles ; elles n'ont pas beaucoup changé de forme et l'on a pu dire que les contemporains de Philippe-Auguste les reconnaîtraient aisément. Elles étaient percées de plusieurs portes dont, à l'heure actuelle, il ne reste que trois : les portes d'Ardon, des Chenizelles et Saint-Martin, c'est de cette dernière que nous nous entretiendrons aujourd'hui.

Sa construction remonte au commencement du XIII^e siècle, nous savons même que ce fut un certain Garnerius qui la construisit.

Elle se composait d'un corps de bâtiment rectangu-

Digitized by Google

laire présentant dans son milieu un passage étroit et défendu en avant, c'est-à-dire à l'ouest par deux tours demi-rondes munies de nombreuses meurtrières.

La partie inférieure des tours était occupée par deux corps de garde voûtés et indépendants. A l'étage supérieur, une vaste salle également voûtée et chauffée par une cheminée que l'on peut encore y voir, occupait l'ensemble de l'édifice ; trois fenêtres percées vers l'est du côté de la ville y distribuaient le jour que les meurtrières laissaient filtrer avec parcimonie ; c'est là que se tenaient les gens chargés de lever ou d'abaisser la herse. Enfin sous la toiture d'autres défenseurs veillaient sur les machicoulis. Un escalier en colimaçon placé dans l'angle nord-est du bâtiment desservait les différents étages.

D'autre part, la porte était en communication avec les remparts auxquels elle s'appuyait sur le côté sud.

Quand une troupe ennemie avait détruit les lices et ouvrages avancés qui protégeaient les abords de la porte, les gens d'armes chargés d'en surveiller les mouvements, laissaient tomber la herse ; ceux qui se trouvaient dans les combles faisaient pleuvoir par l'arcade supérieure servant de machicoulis, des pierres, du plomb fondu, de la poix, de l'huile bouillante ; d'autres par les meurtrières des tours criblaient de flèches les audacieux qui continuaient d'approcher. Si l'ennemi arrivait à forcer la herse et s'engageait dans l'étroit passage, il avait à se protéger de chaque côté contre d'autres traits lancés de l'intérieur des tours, tandis que par une trappe pratiquée dans le plancher du 1er étage, une grêle de projectiles variés s'abattait sur lui ; enfin les assaillants se heurtaient à une porte en bois hérissée de clous et fermée du côté de la ville.

Digitized by Google

LAON (XIII^{E} SIECLE)

PLANS

1er Étage

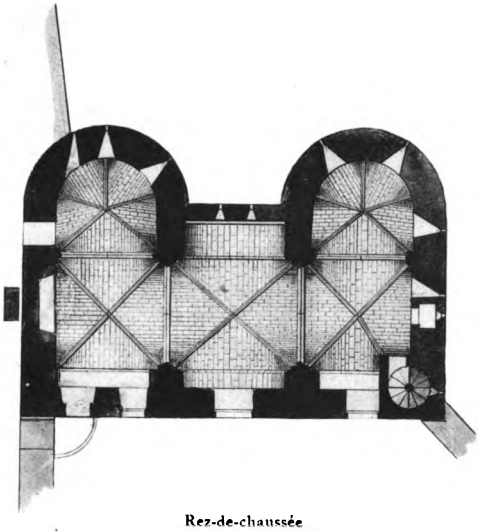

Rez-de-chaussée

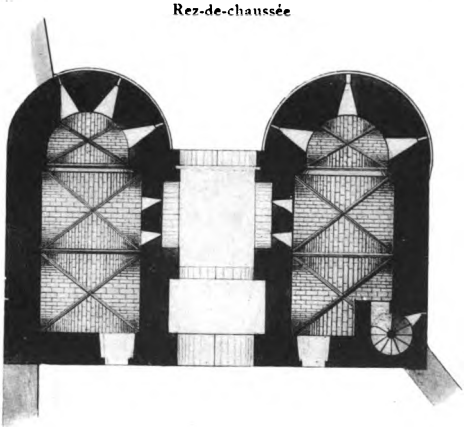

Ancienne Porte Saint-Martin

Digitized by Google

Digitized by Google

LAON (XIII^{E} SIECLE)

—

Ancienne Porte Saint-Martin

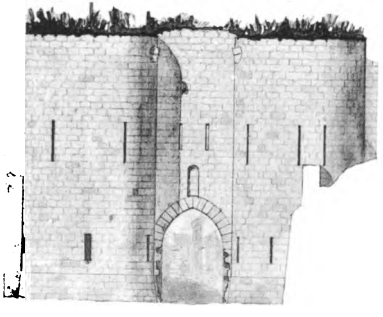

État actuel

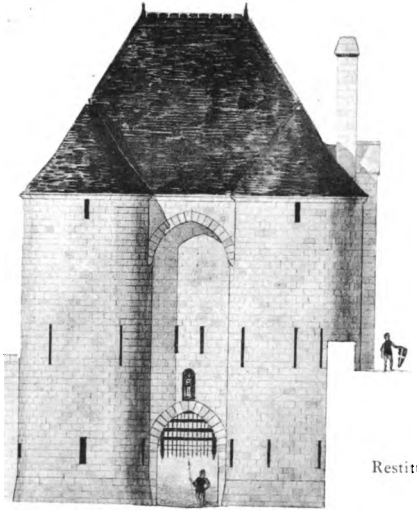

Façade extérieure

Restitution

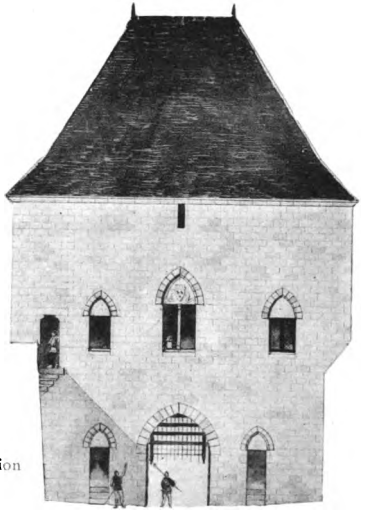

Façade intérieure

Digitized by Google

Digitized by Google

LAON (XIII^{E} SIECLE)

Ancienne Porte Saint-Martin

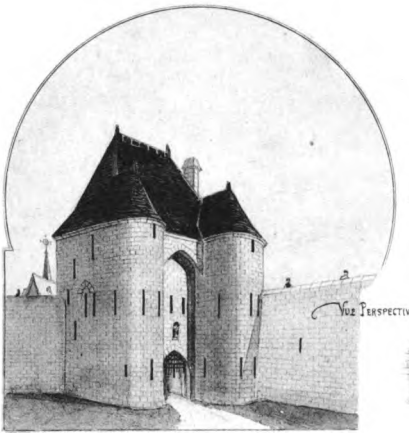

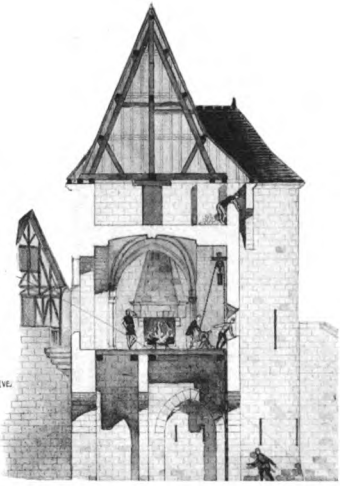

Coupe en travers

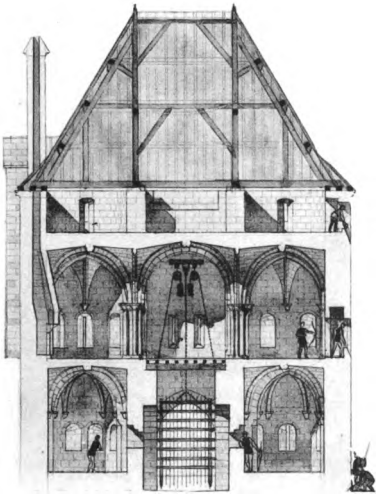

Coupe en long

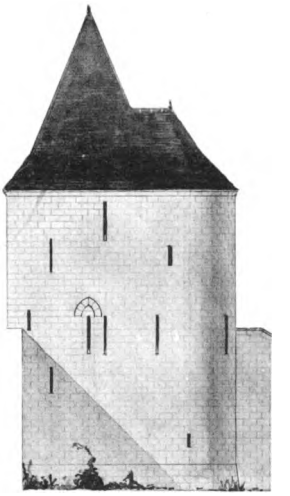

Vue latérale

Digitized by Google

Digitized by Google

Nombreuses sont les attaques auxquelles la porte Saint-Martin eut à résister : la guerre de cent ans et la lutte de Louis XI et du duc de Bourgogne, pour ne parler que des plus célèbres, amenèrent l'ennemi de ce côté. Quand Henri IV établit ses batteries à Classon en 1594, il est probable que ses boulets ébranlèrent fortement les murs du vieil édifice.

Là s'arrête à peu près son rôle défensif. Au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, elle vit passer les rois Louis XIII et Louis XV qui regagnaient leur capitale après avoir reçu les hommages des Laonnois.

Il faut croire qu'elle était déjà en bien mauvais état, puisqu'en 1781, le duc de Gesvres, gouverneur de la province d'Ile-de-France accordait, sur la demande du maire et des échevins de Laon, l'autorisation de supprimer ou de faire murer la dite porte, afin « d'obvier à tous les dangers et accidents qui « pouvaient résulter de sa ruine ».

Au commencement du XIX^e^ siècle, on reconnut la nécessité de percer un peu plus loin une nouvelle porte plus en rapport avec l'importance de la route qui pénètre en ville à cet endroit.

La porte Saint-Martin est maintenant complètement isolée et même, il faut le dire, abandonnée. Il y a douze ans environ, elle s'est écroulée partiellement et depuis, le temps, fatal même aux ruines, poursuit son œuvre. En attendant une restauration presque illusoire, parce qu'elle nous paraît éloignée, nous nous sommes plu à reconstituer cette porte, afin que, si elle est appelée à disparaître définitivement un jour, nous puissions, du moins garder le souvenir d'un édifice qui joua un rôle important dans notre histoire locale.

21 Décembre 1906.

G. MARQUISET.

Digitized by Google

LA RÉGION SOUMISE A LA COUTUME DU VERMANDOIS.

Une des Coutumes qui, dès le XIIIe siècle, obtint le plus de notoriété, fut celle du Vermandois. Mais, qu'était-ce que le Vermandois ? L'étendue en est différente suivant les époques (1). Quand César pénètre dans la Gaule, le pays occupé par les Veromandui comprend les environs immédiats d'Augusta Veromanduorum (2). C'est le pagus Veromanduorum, circonscription restreinte comme son nom l'indique. Peu à peu ses limites se reculent, et lorsque Philippe-Auguste le réunit à la couronne en 1194, il en forme le grand Bailliage de Vermandois dont le ressort est immense : Il s'étend sur les villes de Laon, Reims, Châlons, Noyon, Saint-Quentin, Chauny, Coucy, Ribemont, Guise, Soissons, Péronne, Roye, Montdidier, Senlis et une partie de l'Artois et de la Flandre. Son siège principal est Laon.

Bientôt, la contrée appelée vulgairement Vermandois se rétrécit ; et au XVIIIe siècle, elle ne correspond guère qu'à l'arrondissement actuel de Saint-Quentin, augmenté du Noyonnais.

---

(1) V. sur cette question : Gaëtan Legrand. *Essai historique sur le droit des gens mariés dans les pays régis par la Coutume du Vermandois.* Paris, Rousseau, 1905, p. 9 et suiv.

(2) St-Quentin. V. op. cit. p. 9, note 1.

Digitized by Google

Les notes qui suivent ont pour but de préciser les limites territoriales de la Coutume du Vermandois.

*
* *

Notre Coutume fut officiellement rédigée au XVI^e^ siècle ; mais ses éléments existaient depuis longtemps. Dans un travail récent (1), nous avons essayé d'en rechercher les origines lointaines. Et en dehors des documents concrets que nous avons analysés, nous avons retrouvé notamment dans les chartes de communes, certains principes qui sont passés dans la Coutume rédigée, et qui gouvernent encore le droit de notre pays (2).

D'un autre côté, certains ouvrages tels que le *Conseil* de Pierre de Fontaine, la *Somme rural* de Boutillier, les *Coustumes des pays de Vermandois* de 1448, les *Anciennes Coutumes* de Laon renferment des renseignements précieux pour l'histoire de notre Coutume. Mais, au point de vue géographique, ils ne contiennent aucune indication.

Il faut arriver à la rédaction officielle pour obtenir quelque certitude.

C'est par des Lettres en date du 19 août 1556 que le roi Henri II manda à Christophe de Thou, Président en la Cour du Parlement de Paris, Barthélemy Faye, conseiller, et Gilles Bourdin, avocat en ladite

---

(1) Op. cit. p. 16 et suiv.

(2) Conformément à la tradition, nous avions (op. cit. p. 49 et suiv.) cru saisir le germe de la communauté entre époux dans la Charte de Laon. Un examen plus approfondi ne nous permet plus d'être aussi affirmatif. La comparaison de ce document avec le texte de ses filiales comme la Charte de Beaurieux ferait plutôt penser à un gain de survie. (Art. 70. « .... *quamdiù vixerit* ....»

Digitized by Google

Cour, d'avoir à réunir les trois États pour « rédiger et accorder, et si besoin est, modérer corriger, muer, et abroger lesdites Coutumes ».

Par d'autres Lettres du 15 septembre 1556 données à Vauluisant, Bourdin fut remplacé par Jacques Viole.

Comme la peste régnait à Laon, la ville choisie pour l'assemblée fut Reims.

Le mardi 3 novembre 1556, les trois États se réunirent au Palais archiépiscopal.

Le 23 novembre, le Procès-Verbal était lu à l'assemblée des États (1).

Les Coutumes, reçues par la Cour étaient déposées au greffe de ladite Cour le 2 juillet 1557 (2).

Elles comprennent : *les Coutumes générales du Bailliage de Vermandois en la cité, ville, banlieue*

---

(1) Ces Coutumes ont été connues à Laon avant cette date. On lit en effet dans *Cinquante ans de l'histoire du chapitre N.-D. de Laon*, par Édouard Fleury : (p. 97).

« 6 nov. 1556. Messieurs ont non seulement approuvés le rapport fait par M. le Doyen qui a dit s'être transporté à Reims pour y voir faire par les commissaires la publication et homologation des coutumes de la baillie du Vermandois, mais ils ont encore ordonné au receveur de faire une mise de dix écus d'or au soleil qui ont été employés pour cela. »

« 9 nov. 1556. Messieurs ont lu avec beaucoup de plaisir la lettre du sieur Claude de Lamer, procureur du chapitre en cette ville et qui s'est rendu à Reims pour l'homologation des Coutumes du Vermandois ».

(2) La copie délivrée pour le Bailliage de Laon existe encore aux archives du greffe du Tribunal de Laon. V. la reproduction photogr. dans notre *Essai s. le dr. des gens mariés.*

Digitized by Google

et prévôté foraine de Laon, et les Coutumes particulières de Ribemont, Saint-Quentin, Noyon et Coucy (1).

Si on n'a conservé que ces coutumes particulières, il est néanmoins constant qu'avant la rédaction officielle, d'autres villes à qui furent imposées, dans un but d'unification, ces coutumes générales, étaient pourvues de coutumes propres, telles Vervins, Soissons, etc.... (2).

---

(1) A propos de Coucy, on lit dans le *Commentaire manuscrit de* B. F. Fouquier : (p. 2).

« Il faut néanmoins au sujet du bailliage et gouvernement de Coucy, distinguer les endroits qui sont de l'ancien ressort et prévôté foraine de Laon, il n'y a que ceux-là où la Coutume de Laon serve de Loy au défaut de la coutume locale ; les autres dans ce cas se gouvernent suivant la coutume du Bailliage de Senlis dans le ressort duquel elles sont ».

(2) L'article 281 et dernier des Coutumes générales de Vermandois est ainsi conçu :

« Les villes de Laon, Soissons, Vailly, Crespy, Bruyères, Marle, La Fère, Vrevin et toutes autres villes, bourgs et villages estans de la Prevosté foraine de Laon se gouvernent selon la Coutume générale de ladite Prevosté de Laon, telle qu'elle est cy-dessus, sans en pouvoir prétendre aucune particulière pour l'advenir. »

Si la Coutume rédigée prend soin de nommer les villes qui ne pourront dorénavant prétendre à une Coutume particulière, c'est qu'apparemment, elles en avaient une auparavant. Le fait est certain pour Vervins, Vailly et Soissons. L'ancienne Coutume de Laon est explicite. V. *Ancienne Coutume*, 2e partie, ch. III, A. XVIII et XXXIII ; — 3e partie, ch. IV, A. XXXII ; 4e partie, ch. 1er, A. XI. — Pour Vervins, le cahier a même été représenté lors des délibérations de 1556. « A esté faicte lecture d'un article dudit cahier ancien, dont la teneur ensuit : mais en la ville de Vrévin, etc... » *Procès-verbal s. l'article 85*, p. 12. Édit. Buridan de 1631.

Digitized by Google

Mais, lors de la rédaction, il fut entendu, que le pays serait gouverné par une coutume unique et que seules les villes de St-Quentin, Noyon, Ribemont et Coucy avec un certain nombre de villages limitrophes conserveraient quelques articles spéciaux.

Nous donnons ci-après la nomenclature des villes et villages régis tant par la Coutume générale que par les particulières. Nous l'empruntons aux Procès-verbaux reproduits par d'Héricourt dans son commentaire publié en 1728 (1). C'est, croyons-nous, la plus récente. Nous en respectons l'orthographe.

---

(1) *Le Coutumier de Vermandois contenant les commentaires de Buridan et de La Fons sur les Coutumes de Vermandois, de nouvelles observations sur les mêmes Coutumes*, par M. d'Héricourt, avocat au Parlement. A Paris, M. DCC. XXVIII. V. Procès-verbaux, t. 1er, p. 834 et suiv.

Digitized by Google

INDICE DES VILLES ET VILLAGES

RESSORTISSANS DU BAILLIAGE DE VERMANDOIS.

Et premièrement au Bailliage et Prévôté de Laon.

A.

Assi.
Aulnoi et Longueave.
Aumencourt.
Avain & la Thieulerie.
Athies.
Amifontaine.
Avaux en partie.
Aiguillicourt.
Autremencourt.
Apremont.
Andelain.
Amies.
Aiselle.
Aubigni.
Arensi.
Arenso, la Ville & la Court.
Aiselles.

B.

Bourc Comin.
Brai en Laonnois.
Berrieux.
Bieure.
Bouconville.
Beaunes.
Brancourt.
Bussi-lez-Cerni.
Bries.
Besni.
Bois et pargni.
Betlancourt.
Bohain.
Bosault.
Buci-lez-Pierrepont.
Barenton-sur-Serre.
Barenton Bugni.
Barenton le Sec.
Boulleaux.
Barzi en partie.
Banthor.
Bruyères.
Beaumont.
Briennes.
Bertaucourt.
Beaurepaire.
Bransicourt.

Digitized by Google

Beaurieu.
Bourguignon.
Brai en Tierache.
Baucigni.
Berlize.
Brunchamel & les Autels.
Bellimont.
Blanche buteilles.
Boncourt.
Bercourt.
Beauvoir.

C.

Chivi.
Crandelain.
Coulliegi.
Chaumont Cense.
Cerni en Laonnois.
Chamouille.
Couteron.
Chermisi & Euregame.
Cheure.
Cheret.
Chevregni.
Courvisi.
Crespi.
Chivi & Etonnelles.
Caumont.
Cuissi.
Cubigni.
Cornelles.
Chaillevet.
Chivri-lez-Hiners.
Cheri.
Châtillon-lez-Sons.
Chancourt.
Creci sur Serre (1).
Chevesnes.
Chalendri.
Chilli. Cuirieux.
Chameri.
Cheri-lez-Poilli.
Cessiers.
Classi & Thiere.
Conhayon.
Chantlud.
Clermont Cense.
Couhartil.
Chaourse.
Craonnes.
Condé.
Chaudardes.
Corbeni.
Cuissi.
Cuiri-lez-Chaudardes.
Craonnelles.
Concevreux.
Courtizi.
Courtonnes.

---

(1) Dans l'énumération des principales chartes du Vermandois que nous avons donnée (op. cit. p. 147), nous avons omis celle de Crécy-sur-Serre qui est cependant très intéressante. Elle est en partie calquée sur celle de Laon mais contient certaines dispositions originales. Elle date de 1190 (Bibl. nat. coll. Dom Grenier, volume 199, p. 137-142). M. l'abbé Jules Lefèvre, de Chalandry, a bien voulu nous en communiquer un extrait. Nous lui adressons nos sincères remercîments.

Digitized by Google

Chermes.
Couppet.
Couci-lez-Eppe.
Challevois.
Cruveron.
Creutes (1).
Courbes & le Censier.
Courdane & le Moulin.
Clari.

D.

Danisi.
Devillet.
Dolignon.
Dohis.
Daigni.
Danemarie.
Dizi.
Delain & Ribandon.
Derci.

E.

Erlouët.
Euregnicourt.
Estrouvelles.
Espourdon.
Etrepoix.

F.

Festieux.
Fay-lez-Pierepont.
Froimont.
Fontaine-lez-Vrevin.
Franqueville.
Foucoucourt & Marcilli.
Fressencourt & Follembrise.
Fourdrain, & les maisons des boües & les pêcheries.
Fussigni.
Floricourt.
Fayeux.
Fouquerolles.
Faviers.
Frontigni.
Foncansi.

G.

Gerci.
Grantrieu.
Grona.
Gernicourt.
Guinicourt
Glennes.
Godelencourt.
Grantlud, Gizy.
Godelancourt-lez-Berieu.

H.

Hameaux.
Harcigni.
Haultion.
Haris.
Haye.
Hivers.
Handreville.
Houssel.
Hurtebize.
Horis.
Heraucourt.
Houdenoi.

J.

Jantes.
Joffroicourt.
Juvigni.
Juvincourt le petit.

L.

Laon.
Laval Saint Pierre.

---

(1) V. Dejente. *Localités détruites.* Études parues dans le *Rappel de l'Aisne* notamt le 17 juin 1906.

Digitized by Google

l'Abbaye de Prémontré.
La Fère.
La Ferté sur Peron en partie.
Lugni.
La Maison du Temple.
La Pêcherie.
La Mothe.
Liveri.
Lislet.
Lappion.
La Court de souppir.
Lambreci.
Liesse.
La Selve.
Le Moulin de Medels.
Laval.
La paix Saint Antoine.
La Maison de Bailli & le Moulin.
Laigni & le Moulin de la Ville au bois.
Lierval.
La maison des prez.
Lizi & la Thieullerie.
Laniscourt.
Le Pont à buci.
Le Sart sur Serre.
Les Censes de Loizi & Terre Anguillicourt.
Lerve.

M.

Missi.
Mauloue.
Montigni le franc.
Moncornet.
Monceau le Wast.
Marfontaine.
Montigni sur Creci.
Montigni sous Marle.
Montiers.
Marci.
Membrecourt.
Machecourt.
Monthevault.
Montchallons.
Montigni en Laonnois.
Montbavain.
Montarsennes.
Montceaux-lez-Leups.
Molinchart & le Rieu.
Montrecoûture.
Monceaux-lez-Rosoi.
Mauregni.
Mons en Laonnois.
Molins.
Moussi & leme.
Malva.
Montagu.
Magni.
Marchias.
Montnampteüil.
Marle.
Mauregni.
Maineville.
Malmaison.
Mouthiemont.
Montberault.
Merlieu.
Moranci.
Malaise.

N.

Nancelles.
Neufville en Laonnois.
Neufchâtel.
Nisi le Comte.
Neufville le Housset.
Noviant l'Abbesse.
Noirecourt.
Noviant le Vigneux.
Neufville de Bosmont.

Digitized by Google

O.

Orgueval.
Orinville.
Origni.

P.

Pignicourt.
Prouvais.
Proviseux.
Pleuvois.
Ployart.
Panci.
Paici & le Mosnier.
Plomion.
Parfondeval.
Presles.
Parfondereuë.
Pontgival.
Pontaverre.
Pierrepont.
Pré Robert.
Prices.
Poilli.
Pagneuls.
Piseulx.

R.

Raizigni.
Rozoi.
Roumerie.
Raillimont.
Remies.
Rogecourt.
Royaucourt.
Richaumont.
Rougni.
Ronchere (1).
Rougeois.
Relle.
Remicourt.
Ribemont.
Raris (1).
Robert-champ.
Roüi.
Raineval.
Radouel, Mailli.
Rougemont.
Reneville.

S.

Sainte-Croix.
S. Nicolas au bois.
Süzi et Savecourt.
Serni le Buci.
Saint-Erme.
Sissonne.
Saive.
Servais.
Soise.
Sechelles.
Septvaux.
Saint Gobin.
Sons.
Sainte-Geneviève.
S. Clément.
Saint Thomas.
Saint Pierre.
Souppir.
Samouci.
Sainte Preuve.
Serreau.
Saint Gobert.
S. Pierre-lez-Franqueville.
Saint Amille.
Saint Jean Aubigni.
S. Martin.
S. Adrien.

---

(1) V. Palant. *Recherches sur les localités détruites du Pays Marlois* (2e Édon).

Digitized by Google

T.

Thoni.
Thoilli.
Thaveau.
Thenailles.
Thieri.
Trussi.
Troyon.
Terme. Train.

V.

Vauclers.
Vauharis.
Vigneux.
Voulpaix.
Vrevin le petit.
Vinci.
Vresigni.
Wisignicourt.
Wiri.
Vinaise.
Warissecourt.
Villi. Urcel.
Vrevin.
Vaucelles et Beufecourt.
Voyennes.
Verneüil sur Serre.
Vorges.
Vesles.
Wicherie & St-Georges.
Venderesse.
Veeslud.
Vorsannes.
Vaudeluc.
Vaulerigni.
Verneüil sur Aixne.

Soissons.

A.

Assi devant Soissons.
Aizi.

B.

Bazoches.
Brai sous Clameci.
Boüi. Brange.
Barbonval.
Buci.

C.

Clameci.
Croüi.
Condé. Celles.
Coham.
Coumelles.
Courcelles.
Chaivignon.
Chavoines.
Chivres sur Aixne.

D.

Duisi.
Duiset en partie.

F.

Fonphri. Filains.

G.

Gessencourt.

J.

Joy. Jovennes.

L.

Loupines.
Longueval.
L'huis. Leuri.
Les Creutes sous Muret.
La Faux.
Le Mont Notre-Dame en partie.

Digitized by Google

La Chaye.
La Chayette & le Moulin en partie.

M.

Margival.
Muret.
Mont Saint Martin.
Missi sur Aixne.

N.

Nampteüil sous Muret.
Nampteüil-la-fosse.
Neufville sous Margival.
Neufville sous Sainte-Gemmes.

P.

Pivon.
Parqui.

R.

Roüy.

S.

Soissons.
Saint Thibault.
Serches. Sarsi.
Sorni.
Sainte Gemmes.
Serval.

T.

Taniers.
Terni.

V.

Vailli.
Violaines.
Ville-savoye.
Vregny.

INDICE DES VILLES ET VILLAGES

DÉPENDANS DE LA COÛTUME DE RIBEMONT.

A.

Aubenton.
Abieg.

B.

Boissi. Bevord.
Beaurains.
Berthencourt.
Bernonville.

C.

Chevresis-le-Meldeux.
Chasni.
Colonfai.

D.

Doren.
Dantheville.
Dalaincourt.
Dernanssart.

E.

Estrées au Pont en partie.
Ezonville.

F.

Fai-les-Noyers.
Fasti.
Fontaines-Notre-Dame.
Fieulaines.

G.

Guise.
Grougies.

H.

Hennaples.
Hamegicourt. Iron.

L.

La Neufville.
Landicfai.

Digitized by Google

La Vacqueresse.
L'Echelle.
Le Mont Dorigni.
Letheris.

M.

Maiziers sur Oize.
Marli.
Monceaux le vieil.
Monceaux le neuf.
Marquigni.

N.

Noviant le Comte.
Noyalles.
Neufville-lez-Doren.
Neufvillette.

P.

Parpeville.
Puiseux.
Plaineselve.
Proi.
Proisi.

R.

Ribemont.
Richecourt.
Regni.
Richaumont.

S.

Seri.
Sains.
Sissi.
Saint Auger.
Saint Wast Dorigni.
Sorbai.
Sarfontaine.

T.

Tuppigni.
Thevelles.

V.

Verli.
Wadencourt.
Villers le Sec.

INDICE DES VILLES & VILLAGES

DÉPENDANS DE LA COÛTUME DE SAINT-QUENTIN.

A.

Aulnoi.
Acteng.
Athilli.
Avennes.
Auroi.
Aussu.

B.

Bohain.
Brait.
Bruiecourt.
Beauvoir.
Benai.
Bellicourt.
Brencourt.
Beaurevoir.
Boüi.
Bencheul.
Berenglise.
Berthaucourt.
Baulcourt.
Bragies.
Brachevil.
Beauroüart.
Buni.

C.

Cugni.
Cuvilli.

Digitized by Google

Colincourt.
Castre.
Cotescourt.
Clastres.
Croix.
Corbeni.
Capponne.
Courtigni.
Courcelles.
Ceppi.

D.

Dalon.
Doulli.
Duri.
Doulchi.
Destouilli.
Destreilles.

E.

Essigni le grand.
Essigni le petit.
Estrées.

F.

Fontes les clercs.
Fluquieres.
Fayel.
Francili.
Frenoi le petit.
Foussons.
Frenoi en Arouasie.
Fontaine utertre.
Fai.
Forêts.

G.

Germaines.
Gricourt.
Gaulri.
Grengies.
Giffecourt.
Gilercourt.
Goi.
Gouvèlieu.
Grand priel.

H.

Han.
Houvecourt.
Happencourt.
Herouels.
Holuon.
Hivacourt.
Harli.
Homblieres.
Hargicourt.
Haute-bruyere.

J.

Jutencourt.
Jehancourt.
Juregni.
Joncourt.

L.

Lauchi.
Le Vougne.
Le Haulcourt.
Lavenne.
Le Mesnil S. Laurens.
Labbiette.
La cense de Margiere.
Les censes de Cauvegni.
L'espée.
Lambai.
La Tour aux Arnes.

M.

Montbochain.
Malincourt.

Digitized by Google

Maigni.
Maissonni.
Marteville.
Montescourt Lizerolles.
Moi.
Marci.
Morcourt.
Maquinicourt.
Montigni.
Montizelles.

N.

Neesle.
Neufville.
Nourroi.

O.

Offois.
Obigni.
Onussi.
Oistre.
Oisni.

P.

Ponts.
Pithon.
Pontheval.
Puisseux.
Pontru.
Presel.

R.

Roui le grand.
Roui le petit.
Rouppi.
Raulcourt.
Ramicourt. Rouvroi.
Remaucourt.
Rouquerolles.
Riqueval.

S.

Saint Quentin.
Saint Simon.
Seraucourt le grand.
Seraucourt le petit.
Savi.
Salanci.
Sancourt.
Solecourt.
Serisi.
Sequehart.
Sevaule.
Senencourt.
Saulchoix-lez-Pithon.

T.

Tugni.
Traveri.
Thoul.
Tilloi.
Tronquoi.

V.

Voyennes.
Vaux.
Villers Saint Christophle.
Wadencourt.
Villecholles.
Vermans.
Vendelles.
Villevêque.
Vovillers.
Vendeuil.
Villers outrance.
Verguier.
Villers Gaillain.
Vendeuil.
Wiencourt.
Viefville.

Digitized by Google

INDICE DES VILLES & VILLAGES

DÉPENDANS DE LA COÛTUME DE NOYON.

A.

Apilli.

B.

Buchoir.
Beaurains.
Babeuf.
Berlancourt.
Badicourt.
Berthencourt.
Baugies.
Behericourt.
Buci.

C.

Carlepont.
Camas.
Crizolles.
Cachi.
Cavetencourt.
Chiri.
Carmoye.
Crarci.
Chavigni le soir.
Chevilli.
Cachegni.
Cui.

D.

Dine.
Dinette.
Dampernot.
Dominois.
Dreslincourt.

E.

Espinois.
Esuricourt.
Escuilli.
Ercheu.

F.

Flavi le Merdreux.
Frestoi.

G.

Grandreu.
Gredeville.
Genvri.
Griecourt.

H.

Hontleux.

J.

Jussi.

K.

Kesmi.

L.

La Cense de la male-maison.
Lassegni.
Larbroye.
La Cense de Collezi.
La Cense de Campaigne.
La Maison de Thevaillon.
La solle de Saint-Martin.
La Cense de Boutavant.
La Cense Thiebauville.
Libermont.
Le Plessier Chasseleu.
Laigni.
La maison de Launoi.
La Potiere pezée.
La Cense de la Haute-Arbroye.
La Cense d'Ingomer.
La Cense de l'Hôpital du Temple.

Digitized by Google

M.

Moureul.
Marêts en partie.
Modescourt.
Morlancourt.
Muiraucourt.
Maucourt.
Maigni.
Moyencourt.

N.

Noyon.

P.

Plessier de Royer.
Pontoise.
Pommeroye.
Porquericourt.
Pont l'Évêque.
Passel.
Plessier patte doye.

R.

Rambercourt.
Roumerel.
Roblecourt.
Ramecourt.

S.

Sermaizes.

T.

Tillencourt.
Thiescourt.

V.

Vauchelles.
Varesnes.
Wignies le gai.
Viri.
Voyennes en partie.

INDICE DES VILLES & VILLAGES

DÉPENDANS DE LA COUTUME DE COUCI.

A.

Antreville.
Aufresnes.
Allemant.
Aubercourt.

B.

Blerencordel.
Bairesi au-deçà du Ru.
Blerencourt.
Bretigni.

C.

Couci.
Couci la ville.
Creci.
Courfon.
Cus.
Charus.

F.

Fraines.
Folembrai.

G.

Grandsaux.

J.

Jumencourt.
Juvigni.

Digitized by Google

L.

La Marie.
Landricourt.
Luilli.
La Viefville.

M.

Malbousine.

N.

Nougent.

O.

Orgival.

P.

Pierremande.
Prémontré.
Pinon.

Q.

Quinci.

S.

Sorni.
Saint Paul aux bois.
Sincheni.

T.

Trolli.

V.

Vaussaillon.
Vaussolles.
Vaudesson.
Verneüil.

*
* *

Il n'est pas question, dans cette nomenclature, de Chauny et des environs.

C'est que cette région possédait une Coutume toute particulière rédigée en 1510 puis réformée en 1609 (1).

D'un autre côté, il y a lieu d'ajouter certaines communes de l'arrondissement d'Avesnes et de la province actuelle du Hainaut.

Ces communes soumises à la Coutume du Vermandois ne figurent pas dans les procès-verbaux parce qu'elles ne ressortissaient pas au bailliage de Vermandois, mais elles appartenaient à l'eschevinage de Prisches ; et les officiers de cette justice ayant levé une copie de la Coutume au greffe du bailliage

(1) V. d'Héricourt, op. cit. T. 2. P. V. p. 294, à la suite du commentaire de Vrevin.

Digitized by Google

de Laon, Charles II de Croy la ratifia ; la publication en fut faite à Prisches le 26 décembre 1564, pour avoir cours dorénavant dans tout le ressort (1).

Voici les localités qui ressortissaient en 1564 à l'eschevinage de Prisches, selon l'orthographe de l'époque :

Landrechies ; — Etroeng, la Chaussée et la Rouillies ; — Anor ; — Ramousies ; — Trélon ; — Le Sars du Nouvion ; — Barsil Sars du Nouvion ; — Boutonville (Hameau de Baileux, Belgique) ; — La Buisière ; — Beaurepaire ; — Ohin ; — Mommignies (Belgique) ; — Beauwels (Belgique) ; — Le Nouvion-en-Thiérache ; — Buronfosse ; — Seloignes (Belgique) ; — Monceaux (Belgique) ; Baillieu-Robechies (Belgique) ; — Imbrechies ; — Barsil Hainaut ; — Berghue-les-Prisches ; — Fontenelle et Papleux (2).

Nous avons recherché en Belgique des contrats se référant à la Coutume du Vermandois. Les études de notaire de Momignies et de Mâcon pouvaient seules nous renseigner. Les minutes de la première ne

---

(1) Au nombre *des pièces justificatives* données par Legrand de Laleu « *pour la communauté des habitans du Nouvion en Thiérache contre M. le prince de Condé* », se trouvent précisément les *Ratifications de la coutume de Laon par les princes de Chimay et par le grand Bailly du Hainaut pour le ressort du chef-lieu de Prisches.* Ces pièces justificatives forment une brochure de 16 pages qui a été imprimée à Paris en 1786 et qui actuellement est presque introuvable. Nous remercions sincèrement M. le Duc de Guise qui a bien voulu nous fournir des renseignements bibliographiques à ce sujet, et M. Cux-Furet du Nouvion, qui nous a obligeamment communiqué l'exemplaire qu'il possède.

(2) Édouard Bercet. *La Loi de Prisches et la charte d'Anor*, p. 2 et suiv.

Digitized by Google

Projet d'une carte des pays soumis à la
COUTUME DU VERMANDOIS
rédigée en 1556, avec application des divisions actuelles

Signes conventionnels

●.... *Chef-lieu de département*
●.... *d° d'arrondissement*
●.... *d° de canton*
○.... *Autre localité*
.... *Chef-lieu d'une Coutume particulière conservée en 1556.*
.... *d° non-conservée "*
▬ ▬ ▬ *Limite de département*
▬ . ▬ . *d'arrondissement*
••••••• *Limite proposée de la Coutume de Vermandois*

Digitized by Google

Digitized by Google

remontent qu'à 1847. Celles de la seconde qui a été supprimée sont détenues par Me Lemaur, notaire à Chimay ; mais elles commencent seulement à l'an XI. Parmi les nombreux actes que nous avons parcourus, nous avons remarqué que, si l'on ne s'en réfère plus explicitement à la Coutume du Vermandois, néanmoins, notamment en ce qui concerne les contrats de mariage, ce sont les formules habituelles du Vermandois qui sont employées.

En ce qui touche les villages de Trélon, Prisches et Anor, Merlin s'exprime ainsi : (*Répertoire*, au mot : *Déshérence*, p. 612, col. 2) :

« Ouvrez la Coutume du Vermandois : vous n'y verrez sûrement pas qu'elle régit les bourgs de Trélon, de Prisches et d'Anor en Hainaut ; rien n'est cependant aussi constant. — Consultez la Coutume de la Bassée, ville de la Châtellenie de Lille en Flandre ; vous n'y trouverez pas un mot, pas une syllabe d'où vous puissiez induire qu'elle gouverne la terre de Floyon, située en Hainaut, entre Avesnes et Maubeuge, rien n'est cependant plus notoire ».

*
* *

Pour fixer les idées relativement à cette région, nous donnons ci-contre un croquis avec application des divisions actuelles.

D'une façon générale, le pays régi par la Coutume du Vermandois comprend : dans le département de l'Aisne, les arrondissements de Saint-Quentin, de Vervins, de Laon (moins une ou deux communes et la région de Chauny), de Soissons en partie, avec une ou deux communes de l'arrondissement de

Digitized by Google

Château-Thierry ; dans le département du Nord, quelques communes des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes ; dans la Somme, Nesle, Ham et quelques villages environnants ; dans l'Oise, le Noyonnais ; dans les Ardennes, Brienne ; en Belgique, plusieurs communes de la province de Hainaut.

GAËTAN LEGRAND.

Digitized by Google

RASTATT.

L'ASSASSINAT DES MINISTRES FRANÇAIS LE 28 AVRIL 1799

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT ET DES DOCUMENTS INÉDITS.

Le drame sanglant qui s'accomplit dans la nuit du 9 au 10 floréal an VII (28 au 29 avril 1799), sur la route qui mène du Rhin à la petite ville badoise de Rastatt, est un des problèmes historiques dont la solution définitive n'est pas encore donnée. On tend néanmoins à se rapprocher de la vérité. Jusqu'ici, tous les historiens avaient admis que Bonnier et Roberjot étaient tombés sous le fer homicide de quelques soudards appartenant au régiment impérial des hussards de Szekler. Cette accusation vient d'être réduite à néant dans une étude publiée en allemand, il y a quelques années, et dont une édition française a paru en 1900 (1). Ce qui donne à cet ouvrage une valeur incontestable, c'est que l'auteur — un officier de l'armée autrichienne — a été autorisé à consulter, à Vienne, des documents absolument inédits. De ces documents, les uns sont conservés aux archives d'État, les autres aux archives du Ministère de la

---

(1) *Capitaine Oscar Criste.* Rastatt. L'assassinat des ministres français le 28 avril 1799, *d'après des documents inédits des archives impériales et royales de Vienne,* traduit de l'allemand par un officier supérieur : avec trois cartes. *Paris,* librairie militaire R. Chapelot et Cie, 1900, *1 volume in-8° de IX-445 pages.*

Digitized by Google

guerre : ils avaient été mis sous scellés à la fin du XVIIIe siècle, et ce n'est qu'au commencement du XXe qu'on a jugé qu'ils pouvaient devenir historiques. Le plus important est le *Protocole de Villingen*, c'est-à-dire le compte-rendu du Conseil de guerre devant lequel comparurent les hussards : on y trouve les dépositions de tous les officiers, sous-officiers et soldats, les conclusions du conseiller-rapporteur, et diverses pièces qui prouvent clairement l'innocence des Szekler. Non content d'avoir disculpé ses compatriotes, M. le capitaine Criste a traité entièrement la question de nouveau, mais il n'est pas arrivé à préciser le rôle que joua, dans cette tragique aventure, Jean Debry, qui était, on le sait, collègue de Bonnier et de Roberjot au Congrès de Rastatt, et que nous avons l'honneur de présenter pour la seconde fois aux lecteurs du Bulletin de la Société Académique.

I.

La France et l'Autriche avaient signé la paix à Campo-Formio le 17 octobre 1797. Comme il restait à régler plusieurs questions relatives à l'Empire, on décida qu'un congrès se tiendrait sur le territoire badois, à Rastatt, et que l'Empire, les états de cet Empire et la République française y seraient représentés. Un décret impérial, en date du 1er novembre 1797, convoqua les députés de l'Empire, et, à partir de ce jour, Rastatt compta dans ses murs une brillante réunion d'hommes d'État.

Le comte de Metternich, père du futur chancelier, remplissait les fonctions de plénipotentiaire impérial, et le chancelier de la cour électorale de Mayence, le baron von Albini, était placé, avec le titre de *minis-*

Digitized by Google

tre directorial, à la tête de la représentation des États de l'Empire ; le baron von Münch, conseiller de l'Électeur de Mayence, devait rédiger les procès-verbaux des séances. Parmi les *subdélégués*, que la diète de Ratisbonne avait désignés, figuraient le comte von Lœben, ministre de l'Électorat de Saxe ; le baron von Edelsheim, ministre d'état badois ; le baron von Gatzert, ministre de Hesse-Darmstadt ; le baron von Rechberg, envoyé de l'électeur de Bavière ; le chanoine Stadion, représentant du prince-évêque de Würzbourg. Peu à peu, à côté des délégués officiels de l'Empire, on vit arriver ceux de divers états qui pouvaient être intéressés au Congrès. Le Holstein fut représenté par le conseiller de légation von Eggers et le chambellan danois Rosenkrantz, Brême par le baron von Reden ; l'Empereur lui-même accrédita le comte Louis Cobenzl et le comte Lehrbach comme plénipotentiaires, l'un pour la Bohême et la Hongrie, l'autre pour les états autrichiens. Le chef de la députation de l'Électorat de Brandebourg était le comte Gœrtz, assisté du baron von Jacobi et de Christian-Guillaume von Dohm, du secrétaire de légation Lang et du conseiller de légation Jordan. La nouvelle république ligurienne, par suite de son voisinage avec la France, avait délégué les frères Boccardi, qui restèrent à Rastatt jusqu'à la fin.

La France eut successivement comme mandataires : 1° Bonaparte, qui ne fit qu'un très court séjour à Rastatt, du 25 novembre au 2 décembre 1797, et eut pour successeur Roberjot ; 2° Bonnier ; 3° Treilhard, qui fut remplacé par Jean Debry, le 15 mai 1798. A partir de ce moment, Bonnier fut considéré comme le chef de la représentation française. Il y avait en outre un secrétaire général, Rosenstiel, d'origine prus-

Digitized by Google

sienne, qui, par suite, parlait et comprenait parfaitement l'allemand.

Les relations entre les ministres français et leur gouvernement étaient loin d'être cordiales, et elles ne firent qu'empirer au cours des travaux du Congrès. Bonnier exprimait sans détours son mécontentement des vues politiques du Directoire : on affirme même que Roberjot, exaspéré par les instructions venues de Paris, avait adressé un mémoire confidentiel au général Bonaparte, alors en Égypte, dans lequel il le priait de revenir pour mettre fin à l'anarchie et s'emparer du pouvoir. Quant à l'attitude prise par les ministres français à l'égard de leurs collègues, pendant les séances, elle était d'autant plus singulière qu'ils avaient affaire à des diplomates de profession : ils affectaient un manque d'égards, une rudesse en contradiction complète avec les usages des cours européennes, et ils ne cessaient de se moquer des plénipotentiaires allemands.

Après le départ des troupes autrichiennes qui tenaient garnison à Rastatt, la police de la ville fut assurée par des soldats badois (infanterie et hussards). Ce qui compliquait la situation, c'est la quantité d'émigrés qui se trouvait dans le margraviat: il y en avait quatre mille entre Bâle et Philippsburg, trois cents à Rastatt même, qui ne perdaient pas l'occasion d'insulter les ministres français. C'était, au rapport des autorités locales, des gens suspects et redoutables : on voulut les expulser, mais ce fut en vain. Un des plus remuants était le général Danican, qui habitait Carlsruhe, sans être inquiété, à la fin de 1798, et qui était en relations suivies avec un émigré du nom de Vaugé, très intrigant, qui résidait à Rastatt. Danican venait justement de publier, vers

Digitized by Google

le milieu de 1798, un violent pamphlet, intitulé : *Cassandre, ou quelques réflexions sur la Révolution française et la situation actuelle de l'Europe*, où il combattait les institutions républicaines, et prêchait l'assassinat des Directeurs : il aurait même déclaré que Bonnier et ses collègues ne sortiraient pas vivants de Rastatt.

Le Congrès s'ouvrit le 9 décembre 1797, mais il était évident d'avance qu'il n'aboutirait à rien. Les Français, par leur marche offensive sur le Rhin, en Italie et en Suisse, démentaient leurs intentions pacifiques : successivement, ils s'emparaient de Mayence et d'Ehrenbreitstein, annexaient Genève et Mulhouse, et favorisaient la création de la république romaine et de la république helvétique. L'Autriche n'osa pas rompre tout de suite, et chercha, sans y réussir, à former une coalition contre sa rivale. La France n'était pas prête non plus, et ce n'est guère qu'au commencement de mars 1799 que les hostilités commencèrent, sans que l'armistice fût dénoncé. Les débuts ne furent pas heureux pour les Français, qui, après la défaite de Jourdan à Stokach (26 mars), furent obligés de repasser sur la rive gauche du Rhin. Cette retraite laissait le champ libre au corps d'armée autrichien, dit du Danube, qui était commandé par le feld-maréchal-lieutenant von Kospoth. Kospoth chargea le chef de son avant-garde, le général-major comte Merveldt, d'occuper la Forêt-Noire, ce qu'il fit, sans rencontrer de résistance : Merveldt poussa alors en avant une de ses brigades, celle du général-major von Görger, et c'est ainsi qu'on vit descendre dans la direction du Rhin diverses troupes de cavalerie de cette brigade, entre autres le 13me régiment de dragons, et le régiment

Digitized by Google

des hussards de Szekler, qui formait trois divisions de deux escadrons sous les ordres du colonel Joseph von Barbaczy.

A Rastatt, la situation n'était plus tenable : déjà le comte Lehrbach était parti le 10 mars. A plusieurs reprises, les Français violèrent la neutralité de la ville, et douze gardes nationaux y séjournèrent même, du 23 au 25 mars. Le 13 avril, Metternich, sur l'ordre de son souverain, se retirait brusquement, sans avoir eu le moindre entretien avec Bonnier, Roberjot et Debry : son départ mettait fin virtuellement au Congrès, puisque l'on ne pouvait négocier avec les Français que par son intermédiaire. Plusieurs plénipotentiaires suivirent cet exemple : d'autres (les envoyés de la Suède, des électeurs de Trèves et de Cologne, etc.) attendirent les évènements. Dès le 5 avril, les membres de la députation française avaient signalé au ministre des affaires étrangères, Talleyrand, les difficultés de leur situation, mais celui-ci leur ordonna de rester jusqu'à la dernière extrémité, ne reconnaissant pas à l'Empereur le droit de dissoudre le Congrès.

Pendant ce temps, les premières patrouilles des hussards de Szekler se montraient dans la vallée de la Murg, petit affluent de droite du Rhin, sans toutefois menacer directement Rastatt, situé presque à l'embouchure de la rivière. Ils avaient seulement l'ordre de surveiller la plaine, et aussi les espions français, très nombreux dans la région. Déjà l'archiduc Charles avait fait expulser : 1° de Ratisbonne, l'agent français Bacher, qui excitait la Diète contre l'Empereur ; 2° de Munich et de Stuttgart, les émissaires Alquier et Trouvé, qui s'efforçaient de provoquer un mouvement républicain dans l'Allemagne du

Digitized by Google

Sud. Trouvé avait même réussi à se faire des collaborateurs dévoués du ministre batave à Stuttgart, Strick van Linschoten, et de son collègue danois, le baron von Wæchter. Au fond, on soupçonnait Bonnier, Roberjot et Debry d'être d'intelligence avec ces divers personnages, car, en revenant en France, Bacher et Alquier s'étaient arrêtés à Rastatt ; mais, pour en avoir la certitude, il était nécessaire de saisir la correspondance échangée entre eux. On n'y songea pas tout d'abord ; peu à peu cependant, il dut venir à l'esprit de quelques officiers de l'armée autrichienne que, si l'on mettait la main sur les papiers de la légation française, on aurait peut-être la clef de toutes ces intrigues, qui finissaient par inquiéter le gouvernement impérial. Vers le milieu du mois d'avril, le chef d'état-major de l'archiduc Charles, général-major Schmidt, adressa à ce sujet une lettre particulière au lieutenant-colonel Mayer, faisant fonctions de chef d'état-major du corps Kospoth, avec lequel il était en relations d'amitié : on n'a pas pu retrouver cette lettre, mais il est probable que Schmidt exprimait le désir que l'on pût s'approprier les archives de la légation française, pour tâcher d'y découvrir les preuves des actes d'espionnage de Wæchter et Strick. L'idée parut séduisante au lieutenant-colonel Mayer ; à son tour, il en écrivit au général von Gœrger, qui prit ses dispositions pour réaliser l'enlèvement des papiers : ce dernier fait est prouvé par une dépêche du général-major Merveldt, en date du 18 avril, au feld-maréchal-lieutenant von Kospoth. Le régiment des hussards de Szekler faisant partie de la brigade de Gœrger, et se trouvant cantonné tout près de Rastatt, c'est à ces cavaliers que fut vraisemblablement confiée l'exécution de cette mesure de précau-

Digitized by Google

tion, violente, mais excusable en cas de guerre.

Certains historiens modernes ont interprêté tout autrement cette lettre de Schmidt : ils ont prétendu que le général y conseillait — et dans certains cas un conseil est un ordre — d'attirer les trois plénipotentiaires dans un guet-apens, et de s'en débarrasser ainsi, sommairement. Schmidt aurait donné là un conseil bien maladroit, et en contradiction absolue avec la manière de voir de l'archiduc Charles et de l'Empereur. L'archiduc avait déclaré à plusieurs reprises — et Schmidt ne pouvait pas l'ignorer — qu'il considérait comme inviolables les envoyés de la France et leur suite. Quant au souverain, son frère, il était plus prudent encore ; craignant les complications que produiraient des mesures extrêmes, il n'avait autorisé l'expulsion des émissaires (Alquier, Trouvé, etc.) qu'après l'ouverture des hostilités, qui constituait un cas de force majeure. En outre, comment admettre que les généraux Kospoth, Merveldt et Gœrger se soient tous trois conformés, sans aucune récrimination, à un conseil ou à un désir qui ne tendait rien moins, en violant les règles les plus élémentaires du droit des gens, qu'à l'assassinat de Bonnier, Roberjot et Debry ? Mais, s'ils avaient eu d'aussi noirs desseins, ils auraient chargé de la besogne, non pas les hussards de Szekler, qui ne savaient pas un mot de français ni d'allemand, mais plutôt le 13e dragons, qui n'était pas loin non plus de Rastatt, et qui avait été formé des anciens hussards de Saxe et de Berczeny, soldats émigrés, qui devaient éprouver une haine féroce contre Bonnier et ses collègues, tous trois régicides. De la sorte, l'attentat serait, sinon légitimé, du moins expliqué.

Quoi qu'il en soit, le colonel Barbaczy, qui avait

Digitized by Google

établi ses quartiers à Gernsbach, sur la Murg supérieure, expédia, vers le 18 avril, des patrouilles jusqu'à Rastatt. Le 19, les hussards arrêtaient le ministre prussien Jacobi, l'envoyé danois Rosenkrantz, et le représentant de Würzbourg, comte Stadion, qui se promenaient aux environs, et, dans leur zèle, enlevaient les papiers dont Stadion était porteur. Aussitôt la députation française réclama contre ce qu'elle appelait une violation du droit des gens, et les membres du Congrès adressèrent des observations au colonel. Celui-ci répondit, le 22, que, depuis le départ du plénipotentiaire impérial, la ville de Rastatt ne pouvait plus être considérée comme le siège du Congrès, et que dorénavant elle serait soumise aux lois de la guerre. Devant cette fin de non-recevoir, les délégués de Würzbourg, de Saxe et de Brême se préparèrent à partir : Bonnier, Roberjot et Debry protestèrent de nouveau, et déclarèrent qu'ils allaient se retirer dans les trois jours. D'autre part, le même jour, 25 avril, l'archiduc Charles invitait Barbaczy à occuper Rastatt et à notifier aux envoyés de la France d'avoir à regagner, dans le délai de vingt-quatre heures, le territoire de la République. Le prince rappelait que leur voyage devait s'effectuer sans encombre et en pleine sécurité, et il recommandait d'apporter beaucoup de prudence dans l'exécution de cette mesure.

Le 28 avril, le colonel Barbaczy, ayant reçu les instructions de l'archiduc, et ayant été averti en outre que les Français projetaient une invasion dans la vallée de la Murg et le pillage de Rastatt, chargea le capitaine Burkhard, commandant le premier escadron des hussards de Szekler, d'entrer dans la ville, et l'auditeur du régiment, le lieutenant Ruziczka, de porter aux trois ministres l'ordre d'expulsion. Burk-

Digitized by Google

hard et Ruziczka arrivèrent à Rastatt vers 7 heures du soir. Le capitaine s'installa provisoirement dans une auberge, à vingt pas des murailles, et fit camper son escadron devant la porte d'Ettlingen : il envoya le lieutenant Fontana en reconnaissance à Plittersdorf, et trois patrouilles s'en allèrent battre le pays jusqu'au Rhin. De son côté, le lieutenant auditeur remit aux représentants de la France, réunis chez Jean Debry, la lettre du colonel, que Rosenstiel leur traduisit, et dont ils donnèrent un reçu officiel ; Ruziczka ajouta que Barbaczy avait été très mortifié d'apprendre qu'ils avaient pu croire qu'on les inquièterait au cours de leur rentrée en France. Après une courte conférence, les Français résolurent de se mettre en marche immédiatement, bien que plusieurs de leurs collègues allemands eussent essayé de les en dissuader. Ils firent leurs préparatifs et se présentèrent, vers 10 heures du soir, à la porte de Rheinau, que gardait un piquet de hussards.

Ces cavaliers, se conformant aux ordres du capitaine, refusèrent de les laisser passer : il fallut que plusieurs des diplomates allemands aillent trouver Burkhard, qui finit par accorder l'autorisation, tout en s'étonnant d'un départ à cette heure et par ce temps : en effet, le vent soufflait en tempête, et la pluie tombait à torrents. Néanmoins, il ne voulut pas accorder une escorte, alléguant le faible effectif de ses troupes. En attendant la réponse de Burkhard, les Français hésitaient encore, surtout Bonnier et Roberjot : ce fut l'opinion de Debry, qui, dès le principe, s'était prononcé en faveur d'un retour immédiat, qui trancha la question. Un peu après dix heures, le convoi se mit en mouvement. Debry occupait la première voiture, avec sa femme et ses

Digitized by Google

deux filles : dans la seconde, qui lui appartenait, il avait fait monter son secrétaire Belin, et un valet de chambre. Bonnier avait pris place dans la troisième chaise de poste, le secrétaire d'ambassade, Rosenstiel, dans la quatrième, Roberjot et sa femme dans la cinquième, Boccardi, l'envoyé de Ligurie, et son frère, dans la sixième : puis venaient deux berlines, avec les domestiques et les bagages. Au sortir de Rastatt, les voitures, on le sait, furent attaquées, une bande de misérables massacra deux des trois plénipotentiaires et s'acharna sur leurs cadavres avec une férocité inouïe. Nous allons voir jusqu'à quel point les survivants de cet horrible drame en ont laissé un récit véridique.

II.

Les sources à consulter au sujet de l'attentat de Rastatt sont au nombre de trois : 1° un rapport adressé par Jean Debry à Talleyrand le 1er mai (12 floréal) ; 2° un autre rapport, en date du 6 mai, plus détaillé et intitulé : *Narré fidèle du forfait commis à Rastatt, d'après les ordres de l'Autriche, par le régiment des hussards autrichiens, dit de Szeklers, contre la légation française au Congrès de paix, le 9 floréal an VII de la République* ; 3° un troisième rapport provenant des ministres allemands qui, le 29 avril, se rendirent de Rastatt à Karlsruhe pour le rédiger : ce document, en grande partie inspiré par Debry, ne tarda pas à être imprimé sous le titre : *Rapport authentique de l'attentat commis sur la légation française de paix aux environs de Rastatt, lors du départ du Congrès.* L'auteur en est le diplomate prussien von Dohm.

Digitized by Google

En étudiant de près ces trois rapports, on voit aisément qu'ils fourmillent de contradictions. Ainsi Debry raconte que soixante hussards ont attaqué le convoi : au contraire le postillon badois Kaspar et Sigrist, le cocher de Debry, qui devaient, du siège de la première et de la seconde voiture, voir ce qui se passait, parlent d'un petit nombre d'individus (trois à six hommes). Debry prétend encore que les assassins l'ont d'abord appelé, mais au dire de tous les témoins français, on a commencé par s'enquérir de Bonnier. Après avoir reçu quantité de coups, dit Debry, il se serait traîné dans un fossé et y aurait fait le mort : or le *Rapport authentique*, basé sur les récits ultérieurs de Debry, insinue qu'il a été jeté dans le fossé par les meurtriers. D'après la première version de Debry, on l'a volé, puis assommé à coups de sabre, et le lendemain il annonce aux ministres allemands qu'on ne l'a dépouillé que lorsqu'il gisait dans le fossé.

Dans son premier rapport, il dit que les assassins l'ont réclamé, sans mentionner l'idiome qu'ils ont employé, mais, lors de son retour à Rastatt, il affirme qu'on lui a demandé en français : *Est-ce que tu es Jean Debry ?* C'est seulement dans son second rapport qu'il se rappelle la mauvaise prononciation française des agresseurs. Sa femme, sa fille, son secrétaire, constatent le fait, mais, pour son cocher Sigrist, aucun hussard ne parlait français. Quant à ses blessures, Debry ne s'explique que très vaguement. Il indique le chiffre de 24 blessures ; si l'on croit son valet de chambre, il aurait reçu quarante coups de sabre et trente et une blessures. Or, d'après un témoin oculaire, le secrétaire de la légation danoise von Eggers qui, le lendemain, assista au premier

Digitized by Google

pansement, Debry, alors que ses collègues étaient massacrés à deux pas de lui, s'en est tiré avec une assez forte estafilade sur le nez, une blessure sans gravité, et deux autres insignifiantes.

Si Debry est souvent contredit par les autres, il se contredit plus d'une fois lui-même. Dans le *Rapport authentique*, on lit qu'après avoir échappé aux coups des assaillants, il a pu, malgré la terrible blessure qu'il avait reçue au bras gauche, grimper sur un arbre et s'y maintenir jusqu'au jour, bien qu'il se fût, à plusieurs reprises, assoupi de fatigue. Dans son premier rapport, Debry ne souffle pas mot de cet arbre : dans le second, il déclare qu'il y grimpa seulement après avoir erré dans le bois jusqu'à l'aube. Un homme grièvement blessé au bras gauche aurait eu de la peine à exécuter cet exercice gymnastique en s'aidant d'un seul bras. D'autre part, s'il avait passé la nuit à parcourir le bois, on l'aurait rencontré. Vers 4 heures du matin, le major badois von Harrant et le comte de Solms-Laubach, dont Debry connaissait la voix, se mirent à sa recherche ; ils fouillèrent tout le pays, et en particulier le bois située au nord de la ville, et rentrèrent sans avoir trouvé le ministre.

Celui-ci, dans ses deux rapports prétend qu'en revenant à Rastatt il aperçut les cadavres — absolument nus — de ses infortunés collègues. D'après le procès-verbal (officiel) dressé sur les lieux mêmes, et qui a été reproduit dans le *Rapport authentique*, Roberjot était complètement habillé ; il ne lui manquait qu'une de ses bottes ; quant à Bonnier, il avait encore sa chemise et son gilet. Enfin, pour pénétrer dans la ville, Debry franchit une porte que gardaient des hussards de Szekler, et gagna rapidement la

Digitized by Google

maison de Gœrtz, le plénipotentiaire prussien. Il convient à ce propos de remarquer que Debry, qui, dans tous ses récits, ne peut assez insister sur la terreur que lui inspirait la vue d'un seul de ces cavaliers, aurait eu alors l'héroïsme de passer seul devant un ou deux postes occupés par ces mêmes hussards, quand il lui était facile de suivre un tout autre chemin pour arriver à l'hôtel du comte Gœrtz.

En ce qui concerne les mauvais traitements qu'on a fait subir à Madame Debry, il n'y a lieu de tenir compte que des renseignements fournis par le badois Kaspar, les dames Debry elles-mêmes, et Sigrist, le cocher de Debry : seules, ces personnes ont pu voir quelque chose. Mais leurs indications diffèrent tellement qu'on ne saurait en tirer un récit intelligible des évènements. Les dames Debry, à cause de leur épouvante, ne se rendaient pas compte de ce qui se passait. Mais, alors que le cocher Kaspar ne sait presque rien, Sigrist est doué d'une imagination extraordinaire. Non content d'improviser une espèce de plaidoyer en faveur de son maître, il dépose qu'il a vu le secrétaire de Debry se cacher dans les prés, et le valet de chambre s'éloigner en plongeant dans la Murg. Ce n'est pas tout : malgré l'obscurité la plus complète, il a observé que le ministre se relevait après sa chute et s'enfuyait dans le bois ; puis, après avoir encore remarqué qu'on ne molestait nullement les cochers badois, que pas un officier ne s'était approché, ni pendant le meurtre, ni pendant le pillage, il a eu le temps de constater qu'aucun hussard ne parlait français. Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'ayant aperçu Debry qui courait vers le bois, sachant qu'il n'était plus en péril et voyant d'autre part sa femme et ses filles se lamenter, il n'a pas eu

Digitized by Google

l'idée, pour calmer leur désespoir, de leur dire que son maître était déjà loin. De plus, quand tout danger a disparu, quand les voitures sont rentrées à Rastatt, Sigrist se garde bien d'annoncer que le ministre a pu se sauver.

Le récit de l'assassinat du ministre Bonnier a été fait par le cocher badois Ohnweiler, qui le conduisait, et par son domestique Laublin, qui était à côté d'Ohnweiler sur le siège de la troisième voiture. Leurs témoignages ne s'accordent guère, et celui de Laublin surtout est tout à fait sujet à caution. Comment cet homme a-t-il eu le loisir de regarder comment on massacrait son maître, pendant qu'on le rossait et qu'on le dépouillait lui-même ? Comment, alors qu'il prétend avoir donné à Bonnier le conseil de fuir, n'a-t-il pas songé à ouvrir vite la portière, et a-t-il attendu un ordre pour cela ? Chose bizarre, tout en reconnaissant que les évènements se sont succédé avec la rapidité de l'éclair, il a entendu les hussards crier en allemand : *Hors des voitures !* ensuite l'officier commander à ses hommes, en français : *Hachez ces coquins de patriotes ! Hachez !* Ainsi les hussards de Szekler non-seulement s'expriment en français et en allemand, mais après avoir parlé français à Debry, ils interpellent en allemand le français Bonnier. Pourquoi ? On se le demande, et de même pourquoi le commandant des Szekler a poussé l'aberration jusqu'à employer avec ses soldats, tous hongrois ou valaques, des termes qu'ils étaient absolument incapables de comprendre.

Dans la seconde voiture, entre Debry et Bonnier, se trouvaient son secrétaire Belin et son valet de chambre Desmont. On a leurs déclarations. Celle de Desmont est insignifiante. Belin commence par dire

Digitized by Google

qu'il a tout à coup aperçu un assez grand nombre de hussards ayant mis pied à terre, mais il est muet sur le compte des chevaux, qui étaient aussi nombreux que les hussards : ceux-ci ne pouvaient cependant pas les tenir en main, puisque, soi-disant, ils étaient en train de malmener Debry, Desmont et Belin. Ce dernier, en quelques minutes, fait et endure des choses étonnantes : on le tire violemment hors de la voiture, il lutte avec les hussards qui le maintiennent, on le jette dans un fossé, on le roue de coups, on le foule aux pieds, et c'est dans cette position désagréable qu'il parvient à voir que deux soldats saisissent Debry, pendant qu'un troisième, celui-là à cheval, le frappe à coups de sabre ; enfin il entend Sigrist s'écrier : *Il est mort !* Entre temps, il a trouvé moyen de déclarer en bon français qu'il n'est pas Bonnier, ce que les hussards comprennent parfaitement, paraît-il.

Pour l'assassinat de Roberjot, les récits de Madame Roberjot, de son valet de chambre Venon et du cocher Glassner, qui conduisait la cinquième berline, ne sont pas plus concordants que les autres. Madame Roberjot dit que son mari et elle ont couru jusqu'à la voiture de Boccardi, et que, la trouvant vide, ils sont revenus sur leurs pas : c'est une preuve que les voitures ont été abordées successivement, et non simultanément. Par contre, elle ajoute qu'on a attaqué les voitures de tête au milieu de cris épouvantables : si cela était exact, le premier mouvement de Madame Roberjot eût été, non de retourner, mais de s'enfuir, à l'exemple des Boccardi et de Rosenstiel. Quant à Venon, le valet de chambre, il prétend avoir pris Madame Roberjot dans ses bras et lui avoir bouché les oreilles pour l'empêcher d'entendre les cris de

Digitized by Google

son mari. C'est là une singulière présence d'esprit, mais il eût été plus humain de boucher, non les oreilles, mais les yeux de Madame Roberjot, afin de lui épargner la vue de cet affreux spectacle. Ajoutons qu'on peut se demander si le domestique n'a pas agi ainsi parce qu'il se savait à l'abri de tout danger, et pour que sa maîtresse ne comprit pas les dernières paroles du mourant, qui allait peut-être, en râlant, lui révéler les noms des instigateurs du crime ? Le même Venon assure que les pillards lui ont pris, à lui et au cuisinier de Roberjot, 26 louis d'or, et que le lendemain on lui en a rendu 43, soit presque le double. Il faut avouer que les Szekler qui, au dire des témoins, parlaient cinq langues, — le français, l'allemand, l'italien, le hongrois et le valaque — n'étaient pas seulement des gens fort instruits, mais encore des seigneurs vraiment généreux.

Le secrétaire de légation, Rosenstiel, était, avec son domestique, dans la cinquième voiture, placée entre celles de Bonnier et de Roberjot. Il n'a assisté à rien puisqu'il s'est empressé de fuir, et de regagner Rastatt par les jardins du château : il ne fait que raconter ce qu'a vu son domestique, qu'on n'a pas cru devoir interroger, et c'est regrettable. Si l'on compare la conduite de cet homme avec celle de Laublin, on est frappé de ce fait que le serviteur de Bonnier (à la vie duquel on en veut par dessus tout) n'ouvre pas la portière ; celui de Rosenstiel, non content de baisser le marche-pied en toute hâte, tire son maître de la berline. S'il y a eu préméditation dans la conduite des deux subalternes, il est clair que le valet de Bonnier a voulu donner aux meurtriers le temps d'atteindre le ministre, tandis que celui de Rosenstiel cherchait à faire disparaître son

Digitized by Google

maître, qu'on n'avait pas l'intention d'assassiner ; il redoutait peut-être que Rosenstiel, en restant sur les lieux, ne devint un témoin gênant de l'évènement. On ne peut, à ce propos, que penser à l'attitude du domestique de Roberjot, qui a laissé celui-ci revenir vers son équipage, et trouver singulier qu'on n'ait pas songé à questionner ces individus. Enfin, comment Rosenstiel et son valet, dans leur ardeur de se sauver, n'ont-ils pas pensé à prévenir Roberjot, devant la voiture de qui ils ont dû passer dans leur course ?

Le ministre de Ligurie, Boccardi, occupait avec son frère la sixième voiture, qui suivait immédiatement celle de Roberjot. On sait que ces deux personnages n'étaient déjà plus là quand Roberjot et sa femme se présentèrent à leur chaise : cette circonstance enlève toute vraisemblance au récit de Boccardi. D'après lui, son domestique aurait aperçu des hussards qui se dirigeaient sur eux, ventre à terre, en hardis cavaliers chargeant à travers champs, au milieu de la nuit, sans se soucier des difficultés du terrain. Si le fait était vrai, les soldats qui galopaient ainsi ne pouvaient être les meurtriers, postés près des premières voitures : mais il est inexact ; l'interrogatoire des hussards a établi qu'ils arrivèrent par le pont de la Murg. D'ailleurs, s'ils avaient pris par les champs, aucun fugitif n'aurait pu rentrer dans Rastatt sans tomber entre leurs mains.

En résumé, de toutes ces déclarations contradictoires, certains faits se dégagent à peu près clairement. Les agresseurs étaient au nombre de six à huit, dont un à cheval, les autres à pied : le seul flambeau allumé a été éteint aussitôt, soit par eux, soit par le porteur du flambeau. Ils ont appelé sans

Digitized by Google

doute Bonnier, probablement Roberjot, mais non Debry, à coup sûr. Ils ont formellement, et à plusieurs reprises, prononcé les noms de Bonnier et de Roberjot ; on n'en voulait donc qu'à ces deux ministres. Ils ont parlé français ou allemand, peut-être même les deux langues. Ils n'ont pas attaqué simultanément toutes les voitures et se sont portés successivement de l'une à l'autre : malgré cela, l'exécution n'a demandé que quelques instants. Les assassins se sont à peine arrêtés a la chaise de Debry, ont négligé la seconde, et se sont jetés au plus vite sur celles de Bonnier et de Roberjot : ils avaient hâte de les atteindre et d'en finir. En outre, il ressort de l'affirmation de Debry, relative à la langue employée par les meurtriers, que Debry tenait avant tout à prouver qu'ils parlaient mal le français, donc que ce n'était pas des Français. En songeant à la manière dont ses collègues ont été massacrés, il faut reconnaître que Debry a dû la vie à un véritable miracle, et c'est en vain qu'il a allégué que l'épaisseur de ses vêtements avait amorti les coups : Bonnier et Roberjot étaient certainement aussi couverts que lui, vu la saison. Non seulement Debry n'a pas précisé le ou les lieux où il a passé la nuit du 28 avril, mais le récit de sa rentrée dans Rastatt est manifestement inexact. D'autre part, Rosenstiel et les frères Boccardi ont quitté la place sans être à même de recueillir le moindre indice du danger qui les aurait menacés, et ils l'ont fait sur les instances de leurs serviteurs : celui de Roberjot, dont la mort était décidée, se conduit tout autrement, et se garde bien d'engager ses maîtres à se sauver. Il est encore à remarquer qu'aucun des domestiques — une vingtaine d'hommes environ — qui étaient armés pour la plupart, n'a eu l'idée d'opposer de la

Digitized by Google

résistance aux assaillants, quels qu'ils fussent : on ne saurait cependant admettre que tous les gens de la suite des ministres aient été des lâches ou des poltrons !

On n'a pas, jusqu'à présent, suffisamment insisté sur une circonstance qui expliquerait, en partie, les contradictions signalées dans les divers récits des Français, c'est l'obscurité profonde qui régnait sur le théâtre du crime. On n'a pas non plus assez considéré la carte des environs de Rastatt. En la regardant de près, on y aurait vu que trente-deux cavaliers (c'est le nombre de ceux qui furent traduits en justice) n'auraient pas eu la place d'y exécuter les évolutions qu'on prétend leur avoir vu faire. La tête du convoi était arrivée, au moment de l'attentat, tout près du pont de la Murg : la rivière d'un côté, la forêt de l'autre empêchaient une manœuvre de cavalerie, surtout que les chaises de poste, avec leurs massives proportions, laissaient à peine libre la moitié de la route. Si les hussards avaient attaqué, ils l'auraient fait moins maladroitement, et ne se seraient pas précipités, en poussant de grands cris, sur la première berline, pour donner aux autres voyageurs le temps de s'enfuir. Les Français ont assuré que les meurtriers parlaient français et allemand : or aucun hussard ne pouvait dire un mot de français. De tous les officiers du régiment de Szekler, un seul, le lieutenant auditeur Ruziczka, qui était absent, comprenait cette langue ; un autre, le lieutenant Fontana, qui était aussi loin de là, en connaissait quelques expressions. Tous les officiers comprenaient naturellement l'allemand, ainsi qu'un sous-officier, mais pourquoi ce sous-officier aurait-il donné un ordre à ses hommes dans une langue inintelligible

Digitized by Google

pour eux ? Et il est certain qu'en français ou en allemand on a prononcé la fameuse phrase : *Hachez ces coquins de patriotes !*

Il résulte d'ailleurs des dépositions des témoins que les assassins étaient très pressés ; le crime est donc imputable à des gens qui avaient peur d'être dérangés : et par qui les hussards avaient-ils à redouter d'être dérangés? Ils pouvaient s'acquitter en sûreté de leur sinistre besogne, et s'en aller de même, mais, dans ce cas, ils n'auraient pas choisi un endroit si rapproché de Rastatt, à deux cents pas de la porte de Rheinau, puisqu'ils disposaient de toute la route jusqu'au Rhin ; ils auraient préféré agir, au besoin, sur un point rapproché des bords du fleuve, pour détourner les soupçons sur des habitants de l'autre rive. Au contraire, ceux qui ont préparé le guet-apens l'ont fait avec méthode : ils ont dû se dire qu'en se plaçant à peu de distance de Rastatt, ils n'avaient pas à craindre les patrouilles autrichiennes, postées dans le voisinage du Rhin ; dans le cas où on les eût surpris ils rentraient dans la ville par des chemins, à eux familiers, qui leur évitaient de passer devant les soldats qui gardaient les portes ; de plus, s'il est vrai que les complices des meurtriers appartenaient à la suite des Français, en insistant sur le grand péril auquel ils étaient exposés, on s'assurait les moyens d'éloigner rapidement, et presque immédiatement, des auxiliaires dangereux, ou dont la présence était au moins inutile.

La conduite et l'attitude des personnages étrangers qui apparurent sur le théâtre du crime après la fuite des agresseurs sont décrites tout différemment par les Français qui les ont aperçus. Belin, Laublin, Desmont affirment avoir été bousculés et dépouillés ; les

Digitized by Google

autres victimes sont muettes sur cette question. Quant aux dames Debry, les procédés des hussards à leur égard sont inexplicables. Une des filles leur demande son père, et ne rencontre que de la compassion chez eux : l'un d'eux lui serre la main, ainsi qu'à sa mère, avec la plus vive émotion ; d'autres leur posent des questions amicales. et un cavalier va plus loin, il leur offre sa gourde d'eau-de-vie ! Du reste, ces mêmes hussards, qui venaient de maltraiter Belin sans motif, l'auraient ensuite, d'après Belin lui-même, pris familièrement par la main et l'auraient aidé à retrouver son chapeau.

Malgré les contradictions multiples relevées dans les dépositions des Français, il n'en est pas moins vrai que ceux-ci, comme firent les ministres allemands restés à Rastatt dans leur *Rapport authentique*, désignent formellement les hussards de Szekler comme les auteurs de l'attentat. Pour discuter cette grave accusation, il est indispensable d'examiner :

1° L'origine, le caractère et la valeur des documents sur lesquels elle est basée ;

2° La question de savoir si le 28 avril dans la nuit, ou même le 29 avril au matin, on a publiquement imputé aux hussards la responsabilité du crime commis.

1° En réalité les dépositions des Français ne sont que des procès-verbaux sommaires, dressés par le juge de paix de Strasbourg ; elles n'ont été ni recueillies en justice, ni versées à une instruction judiciaire. Il est impossible que le juge de paix n'ait pas remarqué les contradictions énoncées plus haut : s'il ne les a pas signalées, c'est qu'il avait ses raisons pour cela. Mais le principal accusateur et témoin, Jean Debry, a modifié plusieurs fois ses déclarations :

Digitized by Google

de plus, il a témoigné de faits qu'il savait faux ; ce qui est plus fâcheux, c'est qu'il a eu l'intention bien arrêtée d'accuser les hussards : enfin, tous ses efforts tendent à se faire passer, non seulement pour une des victimes, mais pour la principale victime. Du reste, il est aisé de démontrer qu'il a exercé de la pression sur les autres, surtout sur ceux qui dépendaient de lui.

La même observation s'applique en partie aux dires des cochers badois ; on s'est contenté aussi pour eux d'un procès-verbal sommaire, mais la valeur des dépositions de ces hommes est presque entièrement annulée par ce fait qu'ils avouèrent eux-mêmes que, pendant la bagarre, ils avaient complètement perdu la tête ; il est à remarquer que *tous* n'ont pas été interrogés.

Quant au *Rapport authentique*, il a été inspiré exclusivement par Debry et plusieurs autres témoins de l'attentat : de plus, sa rédaction est d'autant plus suspecte qu'il eut pour auteur von Dohm, qui, d'accord avec son collègue, le comte Gœrtz, et le gendre de celui-ci, le baron von Rechberg, ministre de Bavière, avaient tout intérêt à exciter les esprits contre l'Autriche. En allant de Rastatt à Karlsruhe, et ensuite, en regagnant leur résidence, ces trois diplomates racontèrent le drame du 28 avril en y ajoutant les détails les plus faux, et ils tentèrent même d'impliquer dans l'affaire le comte Lehrbach. Un journal paraissant à Ansbach, et entièrement à la solde de la Prusse, la Deutsche Reichsundstaatszeitung se fit remarquer, peu après, par une série d'articles écrits par son rédacteur en chef, Davidsohn — ou plutôt Lang, comme il s'appela plus tard — où l'influence de Dohm et de Gœrtz était visible. Il ne serait pas

Digitized by Google

étonnant que ces deux ennemis de l'Autriche aient falsifié, ou au moins complété, certains documents pour arriver à établir la culpabilité des hussards. D'ailleurs, deux rectifications au *Rapport authentique* furent présentées aussitôt après sa publication. D'abord, le baron von Münch exigea qu'on modifiât les deux passages qui le concernaient : puis, le délégué particulier du prince de Taxis, le conseiller Vrints, sortit à pied de Karlsruhe, et se fit rejoindre plus loin par sa voiture pour ne pas avoir à apposer sa signature sur le *Rapport*.

2° Le 29 avril, le conseiller de l'ambassade danoise, von Eggers, dans une lettre aux ministres allemands, leur proposa de ne pas partir tout de suite, comme ils l'avaient décidé, mais de rester quelques jours dans la ville, afin de procéder à une enquête sérieuse. Cette pièce montre que, le lendemain de l'assassinat, on en ignorait les auteurs ; et cependant Eggers avait vu Jean Debry après l'attentat, il avait causé avec Rosenstiel, Madame Roberjot et le valet de Roberjot, il avait dû leur demander : qui soupçonnez-vous ? et les réponses qu'on fit à cette question étaient nécessairement très vagues. — Bast, le secrétaire de la légation de Darmstadt, présent à Rastatt au moment du drame, rédigea un rapport où il ne nomme même pas les hussards de Szekler : il parle, d'une façon générale, de cavaliers, et ajoute spécialement qu'ils s'exprimaient en français. — Les indications tirées d'une correspondance de Karlsruhe, en date du 29 avril, envoyée à la Darmstædter Zeitung ne sont pas plus précises. Il en est de même du rapport que le ministre badois Edelsheim adressa, dans la nuit, au margrave Charles-Frédéric, avant la rentrée de Debry, il est vrai, mais après celle de Rosenstiel et des frères

Digitized by Google

Boccardi. — Diverses lettres écrites de Rastatt, le 30 avril, désignaient seulement les assassins par les mots de *brigands* ou de *meurtriers*, sans faire la moindre allusion aux cavaliers ennemis. Le 1er mai, on s'étonne qu'aucun des témoins de la scène ne puisse renseigner sur les agresseurs : on s'explique d'autant moins l'événement que le capitaine autrichien s'était refusé à laisser partir les diplomates français pendant la nuit, et, comme on connaissait l'attitude hostile des domestiques à l'égard de leurs maîtres, on se livre à toutes sortes de suppositions. — Le 3 mai, le comte Fugger mandait d'Augsbourg que, d'après les nouvelles qui venaient de lui parvenir (nouvelles de source française et émanant de Debry lui-même) les criminels n'étaient pas des hussards de Szekler, mais des individus parlant le français. Ce fut grâce aux efforts infatigables des ministres prussiens que l'on réussit à convaincre tout le monde que Bonnier et Roberjot avaient été massacrés par des soldats de l'armée régulière. Il s'agissait là, d'après eux, d'un crime politique, commis sur l'ordre du cabinet de Vienne, qui permettait de dévoiler la conduite de l'Autriche, l'adversaire et la rivale de la Prusse, qu'il importait de flétrir à tout prix.

L'examen des deux questions ainsi discutées amène à conclure que les déclarations de Jean Debry et consorts contiennent tant d'inexactitudes et de contradictions que leur valeur réelle est à peu près nulle; que les conditions dans lesquelles a été établi le *Rapport authentique* lui enlèvent toute autorité ; qu'enfin il est manifesté que, le 28, comme le 29 avril, on ignorait absolument quels étaient les auteurs du crime. Mais il existe encore toute une série de récits et d'allégations, dont une partie ne vient pas des

Digitized by Google

Français, et qui semble corroborer les accusations portées contre les hussards : il est bon d'en citer quelques-uns pour les réfuter.

Lanblin raconte que les Szeklers montrèrent aux habitants de Rastatt leurs sabres teints du sang des Français, et se vantèrent d'avoir tué les ministres : c'eût été bien maladroit de leur part, et il n'y a guère à insister sur cette invraisemblance. — Dans la 14me annexe du *Rapport authentique*, on lit que les hussards vendirent à Rastatt des montres et des tabatières, sans se cacher le moins du monde. La chose est déjà plus admissible, quoiqu'elle ne prouve pas que les soldats aient massacré Bonnier et Roberjot, mais l'authenticité en est douteuse, car elle a été mise en circulation par le célèbre ministre von Dohm. Cependant, comme les chaises de poste sont arrivées tout de suite dans la ville, comme elles ont été aussitôt entourées d'une foule de monde, peut-être quelqu'un de l'assistance y a-t-il mis la main : peut-être même un hussard a-t-il trouvé sur la route, et mis dans sa poche, une montre ayant appartenu à un membre de la légation ? Il suffit que cette montre, ou un objet quelconque, ait été vendue pour que les marchands l'aient ensuite raconté, et cette histoire, grossie de bouche en bouche, aura vite fait son chemin. Toutefois, il serait plus naturel de supposer que c'est parce que les hussards de Szekler se savaient innocents qu'ils n'ont pas hésité à se débarrasser ouvertement d'un bien assurément mal acquis. Enfin, il n'est pas défendu de se demander quel rôle jouait là-dedans la police badoise, et comment elle a autorisé les habitants de la ville à acheter à des meurtriers les dépouilles de leurs victimes.

Une autre anecdote a pour auteur un batelier du

Digitized by Google

nom de Zabern, qui avait été enlevé sur le Rhin, le 25 avril, par un détachement de hussards, pendant qu'il conduisait un train de bateaux chargés de vivres. Cet homme avait été interné provisoirement à Gernsbach. Le 28, il remarqua dans la ville un certain mouvement de troupes : à 2 heures de l'après-midi, il aurait vu un colonel et un lieutenant auditeur, tous deux autrichiens, puis un sous-lieutenant, du nom de Fontana, monter à cheval avec 16 hussards, et se diriger vers Rastatt : aussitôt après, les habitants de Gernsbach surent que ces militaires s'étaient mis en marche pour tuer les ministres français ; le lendemain matin ils revinrent avec une voiture pleine de toutes sortes d'effets : de plus, le lieutenant Fontana aurait dit devant tous qu'il avait parlé avec les envoyés de France, et qu'on l'avait forcé à faire ce qu'il a fait. Peut-on imaginer qu'un colonel, un lieutenant auditeur et un sous-lieutenant ont annoncé à haute voix qu'ils partaient pour massacrer Bonnier, Debry et Roberjot ? Les hussards ont peut-être parlé d'expulsion, et encore, c'est peu probable, car ils ne devaient pas savoir pourquoi ils allaient à Rastatt ? Le colonel avait simplement donné des instructions au capitaine et au lieutenant, et les cavaliers ont suivi leurs chefs comme d'habitude. Zabern s'est d'ailleurs trompé en parlant de Fontana : cet officier était, toute la journée du 29, absent de Gernsbach, et il n'a pas pu prononcer les paroles qu'il lui prête. Enfin les hussards n'ont pas ramené de vêtements, mais des lettres et des papiers.

Qu'on ait cru sur le moment à tous ces racontars, cela se comprend. L'assassinat des délégués de la République française avait causé une émotion extraordinaire dans le pays : immédiatement on se mit à la

Digitized by Google

recherche des coupables. Les hussards de Szekler étaient en guerre avec la France, ils venaient d'occuper Rastatt et d'en expulser les ministres ; leurs patrouilles battaient la rive droite du Rhin ; il est donc naturel qu'on les ait soupçonnés. Il est aussi naturel qu'ensuite on remarque un indice suspect, dont on n'avait pas prévu l'importance, qu'on transforme et qu'on dénature des paroles insignifiantes, auxquelles on donne le sens qu'on désire y trouver, et qu'on arrive à découvrir un lien factice entre les actions les plus simples. Comme beaucoup de gens tenaient à ce que les hussards fussent les assassins, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on ait inventé des anecdotes ridicules, mais auxquelles on a confiance, parce qu'elles ont été colportées par une personne digne de foi, que nul ne connaît d'ailleurs. Mais vraiment, depuis cent ans, les nombreux historiens qui se sont occupés de cette question auraient dû distinguer entre la vérité et le mensonge, entre ce qui est possible et ce qui n'a pas pu arriver, et par suite rejeter loin d'eux tout cet ensemble de récits contradictoires.

III.

Quand on apprit à Rastatt l'assassinat des plénipotentiaires français, immédiatement les membres du corps diplomatique se hâtèrent d'aller trouver le capitaine Burkhard : leur entrevue avec lui ne nous est connue que par le *Rapport authentique*, ce document si sujet à caution. Quoi qu'il en soit, et aux termes de ce *Rapport*, l'attitude de l'officier est surprenante : il est tout déconcerté, manifeste l'embarras le plus profond, et ne tente même pas de discuter les

Digitized by Google

griefs formulés par les ministres. Il semble que si Burkhard avait, ou de son propre mouvement, ou pour exécuter des ordres reçus, participé au drame, il aurait eu soin de préparer une excuse : il aurait même nié sans doute, et protesté contre les accusations portées contre ses soldats ; ses chefs surtout lui eussent indiqué la justification qu'il aurait à produire. Si d'ailleurs le capitaine autrichien a été l'inspirateur de l'attentat, pourquoi s'est-il opposé, le soir du 28 avril, au départ de la légation française ? Il n'aurait jamais pu cependant rêver une occasion plus propice, pour la perpétration d'un crime dont les auteurs devaient rester inconnus, que cette affreuse nuit de tourmente et de pluie. Mais que serait-il advenu de ces préparatifs si les Français, effrayés pour diverses raisons, s'étaient décidés à passer la nuit à Rastatt ? Toutes les mesures eussent été inutiles, et il ne restait plus à Burkhard d'autre ressource que d'exécuter ses projets le lendemain en plein jour, ce qui n'était pas très pratique, on en conviendra.

Avec l'hypothèse du crime, la conduite des hussards que le major von Harrant rencontra sur la route est aussi extraordinaire que celle de leur chef. S'ils avaient été chargés de massacrer Bonnier et Roberjot, ils seraient partis aussitôt leur tâche achevée. Au lieu de cela, arrivés en face des chaises de poste, ils allument des flambeaux pour y voir clair et s'éclairer eux-mêmes : ce qui explique que les victimes, en ouvrant les yeux, les aient aperçus. Le major badois leur ordonne ensuite d'escorter les voitures jusqu'à Rastatt ; ils s'y refusent d'abord, en alléguant que c'est leur butin, et qu'ils vont les conduire à leur colonel : ils les ramènent cependant, mais continuent

Digitized by Google

à les garder, sur l'ordre de Burkhard. Cette insistance tendrait à prouver qu'ils avaient des instructions, non pour l'assassinat des ministres, mais pour l'enlèvement de leurs archives : en tout cas leur manière d'agir contraste singulièrement avec celle des véritables agresseurs, qui, eux, s'empressent de jeter les dossiers sur le chemin et dans la rivière ; ils ne le font que pour permettre au ministre de Danemarck et aux autres personnages qui avaient tout à redouter de la correspondance qu'ils avaient entretenue avec les diplomates et agents français, de ramasser et de repêcher ces documents compromettants.

Au contraire tout devient très simple si l'on admet que le colonel Barbaczy ait été invité à chercher un moyen de mettre la main sur les archives de la légation française. Pour se conformer à la consigne, il envoie, à partir du 19 avril, des patrouilles qui battent le pays pour la première fois aux environs de Rastatt, jusqu'à Plittersdorf. Ces cavaliers, peu après, arrêtent dans une promenade plusieurs diplomates allemands et leur prennent quelques papiers ; le 25, ils enlèvent un courrier français et le mènent, lui et ses dépêches, au quartier général du colonel. C'est exactement ce qu'ils ont fait dans la nuit du 28 avril. Ils veillent soigneusement sur les voitures, et Burkhard, tout troublé qu'il est, les dirige sur Gerusbach. Là, Barbaczy reçoit les lettres et les adresse au quartier général de l'archiduc Charles, qui, quelques jours après, s'empressa de les faire restituer au commandant des avant-postes français. Entre parenthèse, si le colonel et ses chefs, les généraux Gœrger, Merveldt et Kospoth ont osé faire parvenir cette correspondance à l'archiduc, c'est qu'ils n'étaient pas les instigateurs du crime ; c'est que, le 29 ou 30 avril,

Digitized by Google

ils savaient de source certaine que les hussards n'étaient arrivés qu'après le départ des assassins, et qu'ils s'étaient bornés à ramasser les sacs qui étaient restés par terre.

Une question qu'on n'a jamais posée est celle de savoir si Barbaczy a songé a exécuter le 28 avril l'ordre qu'on lui avait donné relatif à l'enlèvement des papiers de l'ambassade et s'il a transmis des instructions dans ce sens à Burkhard. En tout cas, comme il prévoyait que les Français quitteraient seulement Rastatt le 29, il est probable qu'il a parlé de ce jour-là ; ainsi s'expliquerait l'insistance du capitaine à retenir les ministres qui, cédant à des influences encore inconnues, s'obstinèrent à se mettre aussitôt en route. Le colonel a pu aussi envisager le cas où Bonnier, Roberjot et Debry partiraient le 28, dans l'après-midi ou dans la soirée. En conséquence, Burkhard expédia quelques cavaliers à Plittersdorf, où les plénipotentiaires auraient à traverser le Rhin, et il a dû prescrire aux autres patrouilles de se saisir des sacs de lettres, dans le cas où elles rencontreraient les voitures avant Plittersdorf : c'est ce que les hussards ont fait.

A peine les diplomates allemands eurent-ils quitté le capitaine Burkhard que celui-ci adresse, dans la nuit, deux dépêches à son colonel ; dans son émotion, il les avait rédigées très peu clairement, et il avait même oublié de signer la première : s'il avait été plus maître de lui-même, il aurait lu attentivement le rapport qui venait de lui être remis par le maréchal des logis Konczak. Ce sous-officier était à la tête d'une des deux patrouilles que Burkhard, en entrant à Rastatt, avait détachées du côté de Stollhofen ; dans son rapport, d'une concision toute

Digitized by Google

militaire, il exposait non seulement ce que lui-même avait vu, mais ce qui lui avait été dit par le brigadier Nagy, commandant de l'autre patrouille. Malheureusement Burkhard ne tint aucun compte de ces renseignements véridiques. Par suite, le colonel Barbaczy ne comprit pas grand chose aux deux dépêches de son subordonné : il se borne à les transmettre, le 29 au matin, à son chef, le général major von Gœrger, en y joignant une note, où il exprimait son étonnement et promettait d'envoyer bientôt d'autres explications. Ce qui lui paraissait le plus clair, c'est qu'il était arrivé malheur à la députation française, et que ses hussards allaient être impliqués dans l'affaire. Il fut bientôt fixé sur ce point, car il reçut, dans la matinée, une lettre de reproches des plénipotentiaires étrangers demeurés à Rastatt : les trois envoyés prussiens, les représentants de l'électeur de Brunswick, du duc de Holstein, de l'électeur de Bavière, etc., informaient le colonel qu'ils allaient se retirer et demandaient une escorte pour eux-mêmes et pour le reste de l'ambassade française. Barbaczy communiqua ce document à ses chefs dans la journée du 29 : en même temps, il les informait qu'il avait accordé une escorte aux Français, non aux autres, et qu'il avait répondu à la circulaire des députés allemands en attribuant l'attentat aux excès de soldats aveuglés par l'avidité du pillage ; il ajoutait que, se sentant souffrant, il ne pouvait écrire lui-même et se faisait remplacer par l'auditeur du régiment.

Certains historiens ont prétendu que Barbaczy était tombé malade de remords. Vraiment ces remords auraient mis du temps à se manifester ; depuis dix jours que soi-disant le colonel préparait le guet-apens, il devait y être préparé et n'aurait pas reculé après

Digitized by Google

l'exécution. C'est inadmissible, et ce qui l'est aussi, c'est que, pendant ces dix jours, Burkhard et Barbaczy n'aient pas songé à inventer des excuses moins maladroites que celles qu'ils firent passer en haut lieu. Bien plus, leurs supérieurs, qui étaient de remarquables officiers généraux, ne se seraient-ils pas arrangés pour leur suggérer une explication plausible du massacre qu'ils avaient, sinon ordonné, du moins conseillé ? En réalité, l'indisposition de Barbaczy eut pour cause les préoccupations que lui causa la besogne désagréable dont on l'avait chargé, même en la supposant limitée à la confiscation des archives de la légation. Sachant que la personne de Bonnier, Debry et Roberjot était absolument inviolable, le colonel dut se demander avec anxiété ce qui allait arriver si les députés se refusaient à livrer leurs papiers, si leurs gens appuyaient cette résistance, s'ils étaient soutenus par une escorte badoise, dont on pouvait prévoir la présence. Un conflit surgirait peut-être, et que dirait l'archiduc Charles ? Il ne faut pas oublier en effet que le désir du général Schmidt, transmis par le lieutenant-colonel Mayer, avait été formulé à l'insu de l'archiduc ; que l'exécution de cette mesure serait certainement désapprouvée par lui, et qu'on n'atténuerait les conséquences de son mécontentement qu'en mettant tout sur le compte d'un malentendu. Dès lors, il n'est pas étonnant que Barbaczy et Burkhard, comprenant la terrible responsabilité qu'ils encouraient, aient eu un moment de faiblesse et d'égarement.

Ces deux braves officiers ne tardèrent pas à se ressaisir eux-mêmes et ils agirent comme l'exigeaient le devoir et le bon sens. Burkhard réunit ses hommes dès qu'ils furent rentrés, et il examina minutieuse-

Digitized by Google

ment leurs uniformes et leurs armes, qui auraient été dans un bel état après l'assassinat supposé : il ne découvrit rien de suspect. Le comte Gœrtz et ses amis, qui avaient regardé les hussards à leur arrivée dans la ville, et qui s'approchèrent si près que la queue de la perruque de Gœrtz prit feu à l'un des flambeaux, ne virent rien non plus, et ils n'auraient pas manqué de signaler la plus petite tache de sang. Le rapport du maréchal des logis Konczak, les déclarations toutes concordantes des autres hussards purent convaincre Burkhard et le colonel, qui vint lui-même, le 29 ou le 30 avril, procéder à une seconde enquête, que leurs premières dépêches (où ils accusaient du crime les soldats) étaient inexactes. Barbaczy s'empressa de rendre compte à ses chefs, le 1er mai, de l'heureux résultat de son instruction ; mais l'affaire n'était pas finie, et il restait encore à connaître la décision de l'archiduc Charles.

IV.

Il faut, pour un instant, revenir au retour en France de Jean Debry. Celui-ci, dont l'état était tout à fait rassurant, désirait quitter Rastatt au plus vite. Comme, à neuf heures du matin, on n'avait pas encore reçu la réponse de Barbaczy à la lettre par laquelle les plénipotentiaires allemands demandaient une escorte, trois d'entre eux allèrent en réclamer une au capitaine Burkhard : il y consentit, à la condition que cette requête lui fût présentée par écrit. Il désigna alors le lieutenant Draveczky, deux sous-officiers et douze hussards pour former l'escorte à laquelle se joignit le major badois von Harrant avec deux sous-officiers et douze des hussards badois en garnison dans la

Digitized by Google

ville : le secrétaire de la légation prussienne, von Jordan, suivit aussi les Français. Le cortège se mit en route vers une heure et arriva sans encombre à Plittersdorf : on rencontra en chemin le lieutenant Fontana, établi depuis la veille dans ce village, et qui revint en causant avec Debry. Le passage du fleuve dura un certain temps, et ce n'est qu'à six heures du soir que l'ambassade fut ramenée sur la rive gauche du Rhin. Avant d'entrer dans le bac, Debry exprima sa reconnaissance au major von Harrant et au secrétaire Jordan ; il remercia même, en termes un peu exagérés, le lieutenant Fontana. Draveczky et Harrant retournèrent avec leurs hommes à Rastatt, Fontana resta avec son peloton à Plittersdorf.

L'attitude de Debry et de Boccardi pendant leur voyage jusqu'au Rhin, leur conversation presque amicale avec les officiers des Szekler ne laissent guère deviner la terreur qui les étreignait, paraît-il. Dans son premier rapport, Debry annonce à Talleyrand que les hussards paraissaient furieux de voir qu'il avait échappé à la mort : dans son *Narré fidèle*, il parle des regards ironiques et féroces des soldats, et désigne Jordan comme son sauveur. Boccardi partageait ses craintes, mais lui attribue le beau rôle au major von Harrant : il est vrai que Boccardi était si peureux que son récit est peu digne de foi. D'autre part, en admettant l'énergie d'Harrant, cette énergie contraste d'autant plus avec la mollesse dont il avait fait preuve la veille au soir. Quand, à ce moment Burkhard refusa de faire accompagner par ses hussards les trois diplomates, pourquoi Harrant n'a-t-il pas proposé une escorte badoise, que l'on aurait formée en quelques minutes ? En effet, ce n'était pas à l'armée autrichienne, mais aux fonctionnaires de la

Digitized by Google

ville de Rastatt à veiller à la sécurité des ministres. Comme ils restèrent inactifs, ils n'en furent ensuite que plus enclins à exalter la bravoure du major Harrant, qui était propre à leur concilier les bonnes grâces ou du moins l'indulgence de la France.

On ne saurait vraiment trop insister sur l'incurie du gouvernement badois en cette grave conjoncture. Des historiens ont soutenu que ce n'était pas la peine qu'il procédât à une enquête puisque la culpabilité des hussards était reconnue, et que dès lors l'affaire ne le regardait plus. Mais comme, dans le principe, on n'a pas accusé les Szekler, comme on a incriminé d'abord des émigrés, puis des bandits, c'était une raison de plus pour ouvrir une instruction pendant qu'il y avait encore à Rastatt des personnages dont le témoignage était utile à recueillir. Or on ne fit rien. Le margrave Charles-Frédéric, dans une lettre qu'il écrivit à l'archiduc Charles, semble insinuer que c'est l'autorité militaire qui a entravé les démarches de son gouvernement. Mais c'est une erreur. Burkhard sans doute ne se serait pas opposé à ce qu'une escorte badoise fût adjointe au convoi, mais nul ne fit une telle proposition. En second lieu, dès la première nouvelle de l'évènement, le major Harrant partit sur le théâtre du crime : pourquoi son action n'a-t-elle pas été plus décisive? Enfin personne n'a arrêté l'enquête, qui a été faite sans méthode ; on a interrogé seulement quatre cochers badois, et très sommairement encore : le 13 mai, le ministre Edelsheim concluait qu'il était préférable de ne pas la continuer, puisque l'archiduc avait constitué une commission militaire pour juger au fond. En réalité, le margrave ne tenait pas à ce que la vérité fût trop vite connue, sachant que l'attentat servait les projets du Directoire et

Digitized by Google

redoutant de s'exposer aux rancunes de l'Autriche et de la France. De son côté, l'archiduc se souciait peu des résultats de la procédure, parce qu'il était convaincu qu'on s'arrangerait pour détourner les soupçons sur des personnes étrangères au margraviat. L'inaction des autorités badoises faisait ainsi le jeu des deux partis.

V.

La première nouvelle de l'attentat de Rastatt avait été apportée à l'archiduc Charles par une dépêche du feld-maréchal-lieutenant von Kospoth, en date du 30 avril : l'archiduc répondit aussitôt en rendant responsables le colonel Barbaczy et le capitaine Burkhard ; les hussards devront être arrêtés, et une commission d'enquête, sous la présidence du feld-maréchal-lieutenant comte Sporck, sera chargée de l'instruction. Dans sa lettre, le prince paraît ignorer les mobiles du crime : il croit à un manque de précautions de la part de Barbaczy ; il manifeste la crainte que les faits ne soient dénaturés par les ennemis de l'Autriche, mais il ne transige pas avec sa conscience, et il défend de faire connaître aux inculpés les considérations politiques qui lui font vivement désirer la découverte de circonstances atténuantes. En même temps, l'archiduc informait le margrave de Bade et diverses personnalités qu'il avait ordonné la constitution d'un tribunal militaire. Le 2 mai, il écrivait aussi au commandant en chef de l'armée française, le général Masséna, en lui promettant que, le cas échéant, justice entière serait rendue.

Pendant ce temps, les membres du Congrès restés à Rastatt avaient rédigé leur *Rapport en commun*,

Digitized by Google

qui ne contenait aucune plainte, mais le récit exact de l'évènement : ils le signèrent le 1er mai à Karlsruhe et prièrent le baron von Eyben, secrétaire de la légation danoise, de le remettre à l'archiduc Charles. Eyben se présenta le 4 mai au quartier général, à Stokach : il fut reçu le jour même par le prince, qui lui fit part de l'arrestation du colonel Barbaczy. Dans un second entretien, l'archiduc lui demanda si Debry lui-même avait reconnu qu'on l'avait interpellé en français : sur la réponse affirmative d'Eyben, il émit l'avis que le crime pourrait bien avoir été l'œuvre, non des Szekler, mais des émigrés ; il ajouta qu'il ne soupçonnait pas comment le malheur était arrivé : il faut, dit-il, qu'il y ait eu *quelque raison particulière*. De Stokach, Eyben se rendit à Munich où il rencontra le ministre prussien Gœrtz, à qui il cita le mot de l'archiduc, en lui recommandant le secret. Abusant de la confidence, Gœrtz non seulement ébruita la nouvelle qui parvint jusqu'à Berlin, mais en profita pour inspirer toute une série d'articles très violents contre la politique autrichienne, qui parurent quelque temps après dans un journal dont on a déjà parlé, la Deutsche Reichsundstaatszeitung, publié à Ansbach.

Aussitôt après l'arrivée au quartier général autrichien des premières dépêches de service accusant les hussards de Szekler et avant même qu'Eyben eût pu s'acquitter de sa mission, le prince avait été avisé que ce ne devait pas être les soldats, mais bien des émigrés qui avaient commis le meurtre. Son aide de camp général, le colonel Delmotte, écrivait le 3 mai au duc Albert de Saxe-Teschen qu'on soupçonnait sérieusement le général Danican, l'auteur de *Cassandre*. Tout en reprenant confiance, l'archiduc Charles

Digitized by Google

conservait encore des doutes, comme le prouve la phrase qu'il prononça devant le baron von Eyben. Frappé de ce fait que Bonnier et ses collègues étaient partis la nuit sans être accompagnés, il dut demander des explications aux généraux commandant les troupes de première ligne, surtout au feld-maréchal-lieutenant Kospoth. Celui-ci — on peut très vraisemblablement le conjecturer — se sera appuyé sur la lettre du général-major Schmidt et sur celle du lieutenant colonel Mayer : il aura fait valoir qu'il eût été difficile d'exécuter l'*idée* de Schmidt (c'est-à-dire la confiscation des papiers de la légation) sous les yeux d'une escorte autrichienne, et que c'est pour cette raison que le capitaine Burkhard se crut obligé de la refuser. Ce rapport de Kospoth, avant d'être lu par l'archiduc, passa par les mains de Schmidt, qui décachetait la correspondance en qualité de chef d'état-major général et lui causa une pénible émotion. Schmidt ne pensait plus au billet amical qu'il avait envoyé à Mayer, et il était loin de deviner qu'on ait pu prendre son *idée* au sérieux ; il tomba donc de son haut en apprenant, par la réponse du feld-maréchal-lieutenant, que c'était sur son désir à lui de voir enlever les archives des Français qu'on n'avait pas voulu leur donner une escorte. Atterré, mais ne songeant pas à dissimuler sa faute involontaire, Schmidt va trouver l'archiduc Charles, et se voit forcé de reconnaître que c'est sa lettre au lieutenant-colonel Mayer qui a dû motiver l'entreprise si malheureusement terminée par l'assassinat des ministres français. Cet aveu, dicté par l'honnêteté, impressionna fâcheusement le prince, et détruisit dans son esprit l'espoir de voir bientôt ses hussards à l'abri de tout reproche : aussi, dans une dépêche qu'il adressa

Digitized by Google

quelques jours plus tard (18 mai 1799) à son frère l'Empereur, il sollicitait toute son indulgence à l'égard du général Schmidt et semblait être persuadé de la culpabilité des Szekler.

VI.

La commission instituée par l'archiduc Charles se réunit à Villingen le 7 mai 1799 : elle était présidée par le feld-maréchal-lieutenant comte Sporck, et composée d'un colonel, d'un colonel wachtmeister, de deux lieutenants-colonels, d'un capitaine, d'un maréchal des logis et d'un capitaine auditeur, dont la mission consistait à conduire l'instruction et à rédiger les procès-verbaux. Les séances durèrent jusqu'au 30 mai, et on interrogea successivement Barbaczy, Burkhard, le maréchal des logis chef Konczak et le brigadier Nagy, tous deux commandants des patrouilles qui arrivèrent sur le théâtre du crime, et dix hussards faisant partie de ces deux patrouilles ; puis le lieutenant Draveczky, le lieutenant Fontana et le lieutenant Szentes, que Burkhard envoya la nuit avec six cavaliers pour secourir les Français, ainsi que ces six hussards. La déposition de Barbaczy a relativement peu d'intérêt : il se borne à plaider la cause de ses hommes qu'il croit innocents ; il indique comme auteurs possibles du crime soit d'autres soldats de l'armée impériale (les hussards de Saxe et de Berchiny par exemple), soit des émigrés en général, à cause d'une phrase qu'il cite : *Voilà les coquins qui ont voté pour la mort du Roi !* Cette phrase a été très probablement prononcée, ou une autre analogue ; Barbaczy tenait ce détail d'amis qui se trouvaient à Rastatt le 29 avril.

Digitized by Google

La déposition de Burkhard est loyale et franche : certains détails lui échappent, mais il convient de tenir compte des tribulations endurées par le malheureux officier dans la nuit du 28 au 29 avril. Quant à celles des sous-officiers et des soldats, elles sont d'une importance capitale : tous, ils disent, en somme et en gros, la même chose en termes absolument simples ; on ne relève nulle part la moindre contradiction (ce n'est pas comme dans les récits des Français), et pourtant leurs témoignages diffèrent presque tous, quand il s'agit des mêmes faits rapportés par chacun d'eux. Aucun des prévenus ne fait allusion à la lettre du général Schmidt, et personne ne dit mot de l'ordre relatif à un coup projeté contre les Français. Mais les cavaliers, les sous-officiers et même les officiers subalternes n'avaient pas eu communication de cet ordre, et quant à Barbaczy, il n'avait pas à en parler devant le tribunal, puisque le fait n'avait pas pu exercer d'influence sur l'assassinat des ministres.

Quoi qu'il en soit, l'interrogatoire des inculpés suffit pour démontrer leur innocence. C'est du reste à ce résultat qu'aboutit le capitaine auditeur qui résuma les débats du procès, dans un rapport annexe. Il prouve en effet que la seule base de l'accusation portée contre les Szekler consiste dans des rumeurs répandues par une nuit obscure, au milieu de la confusion générale. On ne procède à aucune formalité, on recueille sans critique les assertions de Debry et du valet de chambre de Roberjot : ces deux témoins ne pouvaient pas être impartiaux, et comment ont-ils su que les agresseurs étaient des hussards, même des hussards de Szekler, et que ce n'était pas des gens déguisés ? D'autre part, les deux sous-officiers chefs de patrouille, Konczak et Nagy,

Digitized by Google

passaient pour être deux des meilleurs du régiment ; décorés de la médaille d'honneur, ils n'auraient jamais laissé leurs hommes accomplir un tel forfait, et ils n'avaient pas l'intelligence voulue pour l'organiser. Pas un cavalier ne comprenait ni ne parlait le français, ils ne pouvaient donc appeler les ministres par leur nom : ne les connaissant ni de nom ni de vue, comment auraient-ils réussi à tomber sur tel ou tel d'entre eux ? Si l'on avait le pillage comme objectif, il était inutile de massacrer Bonnier et Roberjot : quant au pillage, si on l'admet, il a pu s'exercer soit avant l'arrivée des Autrichiens, soit quand une des chaises de poste a versé, soit pendant qu'on ramenait le convoi au milieu d'une foule de gens. Tous les hussards ont été visités à fond après l'évènement : on n'a pas relevé de traces de sang ni sur les uniformes ni sur les armes, on n'a découvert aucun objet volé ou détourné par eux. S'ils s'étaient sentis coupables, ils se seraient sauvés : au lieu de cela, en entendant du bruit et des cris poussés en français, ils accoururent ; en voyant s'enfuir des gens à cheval et à pied, ils les poursuivent, sans pouvoir les rejoindre à cause de l'obscurité, les domestiques porteurs de flambeaux ayant été les premiers à s'éclipser ; ensuite ils relèvent un équipage renversé, laissent un brigadier et la plus grande partie des patrouilles pour veiller à la sécurité des survivants et reconduisent les voitures à Rastatt.

De leur côté, Barbaczy et Burkhard n'ont rien négligé pour constater les faits, sauver les survivants, ainsi que les objets leur appartenant, et découvrir les assassins. Ils ont aussitôt envoyé sur les lieux un officier et six hommes, et fourni une escorte à ceux qui partaient à la recherche de Jean Debry. Le capi-

Digitized by Google

taine a fait ramener en ville les chaises de poste entourées par ses hussards, les a fait garder pendant toute la nuit et a fait allumer des falots et feux de bivouac pour qu'on ne pût rien dérober. En présence du major badois von Harrant, on a transporté dans son quartier les sacs fermés par des sceaux, les sacs d'argent et les objets précieux qu'il a remis le lendemain, devant témoins, au dom stique de Roberjot. Se conformant aux ordres qu'il avait reçus antérieurement concernant la prise d'un courrier, il garda par analogie les coffrets contenant les papiers pour les expédier au quartier général : ces papiers furent ensuite restitués sur l'ordre de l'archiduc. Le lendemain, quand toute crainte d'une attaque des Français sur Rastatt eut disparu, il accorda une escorte aux personnes qui avaient réussi à se sauver ; mais il ne permit pas aux autres plénipotentiaires de les accompagner, parce qu'il voyait dans cette manifestation une marque de défiance à son égard, et qu'une pareille faveur aurait tourné contre lui. On n'aurait pas manqué de dire après que les Français n'avaient dû leur salut qu'à l'assistance du corps diplomatique.

Le capitaine auditeur établit au contraire que de très graves présomptions existent contre les émigrés et les serviteurs des ministres. Bonnier avait depuis longtemps peur des émigrés, et de plus il hésitait au moment de quitter Rastatt : ce sont ses collègues (surtout Debry) qui le contraignirent à partir. Les plénipotentiaires français ont été appelés en français par leur nom ; quelqu'un a prononcé la phrase : *Voilà les coquins qui ont voté pour la mort du Roi !* Les Français survivants soupçonnaient eux-mêmes l'auteur bien connu de *Cassandre*. Enfin les domestiques étaient mécontents de leurs maitres ; un de

Digitized by Google

ceux de Bonnier avait servi comme émigré dans l'armée de Condé : le valet de Boccardi avait dû, peu avant, assassiner son propre maître. Dès que l'attentat fut consommé, ils s'enfuirent avec leurs flambeaux ou les éteignirent. Est-ce par compassion ou par complicité que le domestique de Roberjot sauta dans la voiture, et boucha les oreilles de Madame Roberjot ? Enfin, cet homme, quand le capitaine autrichien lui remit l'argent et les bijoux, s'adjugea et mit dans sa poche une tabatière en or.

VII.

Après une argumentation aussi solidement établie, on peut désormais considérer comme une légende l'assassinat de Bonnier et de Roberjot par les hussards de Szekler. S il est difficile d'attribuer à tel ou tel personnage la paternité de cette légende, on ne contestera pas en tout cas le rôle important joué par Jean Debry dans ces tristes circonstances. Pendant la nuit qu'il passa dans le bois, il dut se demander quels pouvaient être ses agresseurs (en admettant qu'il ne les ait pas reconnus et qu'il ne soit pour rien dans le meurtre de ses collègues). Les soupçons se portèrent sans peine sur les troupes qui étaient depuis quelques jours aux environs de Rastatt, et qui venaient de se montrer en ville ; il n'est pas impossible en outre qu'il ait aperçu le parti qu'il allait tirer de l'aventure, si les soldats étaient les assassins, et entrevu la satisfaction que cette nouvelle causerait au Directoire. Cette idée, Gœrtz se chargea de la transformer en certitude absolue, Gœrtz, chez qui il vint se réfugier le 29 avril au matin, et qui avait nuitamment découvert, dans son esprit inventif, que les cavaliers autri-

Digitized by Google

chiens étaient les auteurs de l'attentat. Il n'est donc pas surprenant que Debry ait accusé (ce qui est loin d'être prouvé) les Szekler aussitôt après son arrivée à Rastatt. On comprend aussi pourquoi, dès qu'il eut pénétré sur le territoire français, il défendit à sa suite de rien raconter de l'évènement ; l'un ou l'autre de ces hommes aurait pu loyalement déclarer qu'il n'était pas du tout sûr de l'identité des meurtriers, comme le fit du reste le valet de chambre de Roberjot. Mais si les coupables étaient les hussards, il fallait démontrer qu'ils avaient agi, non pour un motif quelconque, mais sur l'ordre de leurs supérieurs ; c'est ce que tenta, dès le début, Jean Debry. De Strasbourg, il envoie le 2 mai à Talleyrand un rapport sommaire où il accuse formellement le gouvernement autrichien, sans donner la moindre preuve. A Paris, il rédige un second rapport, le fameux *Narré fidèle*, dans lequel on trouve une imprécation à l'adresse de tous les monarques, puis une formule de malédiction contre la cour de Vienne et l'*éternelle infamie de l'exécrable caverne d'égorgeurs appelée Maison d'Autriche,* enfin les attaques les plus invraisemblables contre les personnages qui représentaient l'Empereur au Congrès. Le ton et la teneur de ces rapports étaient si agréables au Directoire qu'il ne songea pas à les soumettre à un examen critique, pas plus qu'il ne publia la lettre adressée à Masséna par l'archiduc, dans laquelle il s'engageait à punir exemplairement les coupables. Au contraire, il s'en inspira pour lancer, le 7 mai, une proclamation aux Français, et, le lendemain, un manifeste à tous les peuples et à tous les gouvernements.

Debry reparut pour la première fois aux Cinq-Cents le 20 mai ; il monta à la tribune ; entremêlant

Digitized by Google

son discours de malédictions, de prières et de larmes, il se mit à raconter la nuit du 9 floréal : on l'écouta d'abord attentivement, mais quand il parla de ses vingt-quatre blessures et de son sang qui coulait à flots, la plupart de ses collègues ne purent s'empêcher de sourire. Quelques jours après, Debry était appelé à la présidence de l'assemblée : il eut de plus trente mille francs d'indemnité. Mais peu à peu, le public conçut des doutes sur les déclarations de Debry et des Français de sa suite, on en vint même à accuser le Directoire d'avoir, pour des raisons d'intérêt personnel, organisé l'assassinat des ministres. Debry vit bientôt se dresser contre lui une accusation qui aurait pu avoir des conséquences funestes si le Directoire n'avait pas étouffé cette voix, et si la tourmente générale n'avait fini par détourner l'attention. La voix qui s'était élevée contre Debry était celle de Madame Roberjot. Elle avait catégoriquement refusé d'assister à la cérémonie funèbre célébrée le 20 prairial (8 juin) à la mémoire des victimes, et avait renvoyé au Directoire son invitation : elle ne voulait plus voir Debry et le désigna hautement comme un des instruments du complot que les Directeurs, dans leur haine de Bonnier et de son mari, avait ourdi contre ces malheureux. On essaya de la faire passer pour folle, mais tout le monde n'admit pas cet échappatoire. En comparant l'attitude de cette pauvre femme avec les déclarations qu'elle fit à Rastatt, il est difficile d'admettre l'exactitude de ce qu'on lui fit dire à ce moment.

VIII.

La réponse au manifeste du Directoire fut la résolution prise par l'archiduc Charles de prescrire

Digitized by Google

une enquête minutieuse. De plus, quand arriva à Vienne la lettre écrite le 18 mai par ce prince, l'Empereur invita officiellement la Diète générale de l'Empire à nommer plusieurs députés tirés de son sein pour assister aux recherches commencées sur cette affaire. En réponse à cette proposition, la Diète déclara que l'Empereur et l'Empire étaient animés du même désir de justice et de réparation, et que la meilleure manière de convaincre de cette vérité les personnes impartiales était de confier à S. M. I. le soin de continuer l'instruction. Cette instruction, on se le rappelle, ne pouvait porter que sur les hussards de Szekler : s'il avait fallu chercher à prouver la culpabilité de soldats appartenant à des régiments d'émigrés, ou à poursuivre des émigrés ou d'autres personnes, c'est aux magistrats badois qu'il appartenait d'intervenir et de prendre en main la conduite du procès.

L'émotion causée par le drame du 28 avril se calma vite. Le Directoire n'insista pas dès qu'il eut remarqué qu'il risquait de se rendre non seulement ridicule, mais suspect. Debry lui-même ne fut pas sans manifester la répugnance qu'il éprouvait à parler ou à entendre parler de cet évènement : il paraît qu'on fit courir à Paris le bruit de son arrestation prochaine, et qu'il songeait à aller demander asile à ses amis d'Allemagne. La guerre recommença bientôt du reste, et les opérations militaires firent passer au second plan l'assassinat de Bonnier et de Roberjot. L'archiduc Charles était entré en campagne, et il ne s'en occupa plus sans doute : ce n'est qu'à son retour de Suisse que le prince semble avoir appris la résolution de la Diète de Ratisbonne. Le 2 septembre, il adressait à ce sujet une lettre à l'Empereur qui n'est

Digitized by Google

guère qu'une paraphrase de celle du 18 mai. Elle montre qu'au bout de quatre mois l'archiduc n'avait pu écarter les idées préconçues qu'avait fait naître en lui la confidence du général Schmidt, surtout l'*idée* de Schmidt ayant été communiquée, avant toute autre, au lieutenant-colonel Mayer, un ambitieux aimant passionnément les intrigues. Elle permet de supposer que le prince n'avait, sur cette déplorable histoire, que des données incomplètes : il était peut-être aussi attristé en pensant que plusieurs officiers généraux (Kospoth, Merveldt, Gœrger) allaient être compromis, et que ce scandale serait exploité par les ennemis de l'Autriche.

IX.

On ne sait pas exactement quand finit l'instruction ouverte contre les hussards de Szekler, mais il est presque certain qu'elle fut close au cours de l'automne de 1799. Les cavaliers furent néanmoins maintenus en prison, et ce n'est qu'en août 1800 qu'on les renvoya en Transylvanie, pour y tenir garnison. Barbaczy et Burkhard y exercèrent un commandement jusqu'en mai 1801 : à cette date, ils furent retraités, le premier avec la pension de général-major, le second avec celle de major. Ce n'était pas une disgrâce, car, même sans l'aventure de Rastatt, ces officiers ne pouvaient guère aspirer à un grade supérieur.

L'Empereur ne profita probablement pas du soin que la Diète lui avait laissé de continuer l'enquête, et comme, quelle que fût la conclusion de cette enquête, elle n'aurait jamais pu satisfaire certains esprits prévenus, on laissa s'effacer le souvenir de

Digitized by Google

cette nuit tragique. D'ailleurs ceux qui avaient cru, en Autriche, à la culpabilité des Szekler étaient désormais persuadés de leur innocence : les officiers généraux que l'archiduc Charles avaient, un instant, soupçonnés, fournirent encore une longue et honorable carrière. Ce prince, avec le temps, se fit une opinion différente de celle émise par lui dans ses lettres de mai et septembre 1799. Quand il écrivit, vingt ans plus tard, le récit de la campagne de 1799, il fit allusion à l'assassinat des ministres dans les termes suivants : « *On ignore jusqu'à ce jour quels ont été les auteurs de ce crime : il appartient à la postérité de découvrir et de dévoiler ce secret* ».

X.

L'étude de M. le capitaine Criste ne comportait pas de conclusions, car s'il a réussi à innocenter les hussards, il n'a pas pu désigner exactement les vrais coupables. Sans prétendre être plus heureux que lui, nous nous permettrons d'apporter un élément de plus dans la discussion. Nous avons acheté en effet, il y a quelques années, pour les archives départementales, une petite plaquette imprimée (1), sans date ni lieu d'impression, sous le titre de *Rapport officiel sur l'assassinat des ministres plénipotentiaires à Rastatt*. Ce rapport consiste dans deux lettres écrites le 30 avril et le 1er mai par le colonel Barbaczy à l'archiduc Charles. Elles sont inédites : M. le capitaine Criste n'a pas connu la première ; quant à la seconde, il n'ignorait pas son existence et il aurait bien voulu la trouver, mais il l'a cherchée vainement dans les

(1) Elle y est conservée aujourd'ui dans la série L, liasse no 1557.

Digitized by Google

archives de Vienne : c'est la plus importante des deux.

La première, celle du 30 avril, ne rapporte aucun fait nouveau. Barbaczy y raconte très longuement la soirée du 28 avril. Il commet très probablement une erreur en prétendant qu'une escorte a été proposée aux Français qui l'ont refusée avec indignation. Par contre, il confirme un détail déjà connu, à savoir que c'est Debry, d'accord avec Rosenstiel, qui paraissait être parfaitement d'intelligence avec lui, qui décida ses collègues à partir le soir même. Puis il résume les renseignements fournis par les domestiques de Bonnier et de Roberjot et par les autres survivants, et il n'hésite pas à signaler les soupçons que provoqua à Rastatt la rentrée mystérieuse de Rosenstiel et de Jean Debry. Tout le monde savait dans la ville que ces deux personnages avaient seuls la confiance de leur gouvernement : Bonnier et Roberjot ayant déclaré tout récemment qu'ils n'attendaient que leur retour en France pour dénoncer au corps législatif la politique extravagante du Directoire, ce dernier propos paraissait avoir été la cause déterminante de la mort de ces infortunés. L'accusation se précise à la fin : « ... Ce n'est pas à moi à faire des réflexions sur ce « que je viens de raconter à V. A. R. ; mais s'il fallait « exprimer ce qu'on ne peut s'empêcher de sentir, « que ne diroit-on pas d'un gouvernement aussi « redoutable à ceux qui le servent qu'à ses ennemis, « et qui fait ainsi égorger ses propres agens, les uns « par les autres, lorsqu'il croit sa politique intéressée « à les immoler ? Il seroit impossible de rendre la « sensation que cette atrocité a faite dans ce pays- « ci. »

Dans la seconde dépêche (1er mai), Barbaczy

Digitized by Google

annonce à l'archiduc que ses hussards lui ont amené, la veille au soir, deux Français que des paysans armés avaient arrêtés le 29 avril vers 10 heures du matin, c'est-à-dire douze heures seulement après l'attentat. L'allure de ces deux hommes était tout à fait suspecte, et, quand on les fouilla, on trouva sur chacun d'eux une bourse contenant 50 pièces d'or, monnaie de France, et dans la poche de l'un d'eux, le billet suivant : « Rastadt, 9 floréal, 8 heures du « soir. Nous partons dans une heure. Vous nous « verrez de neuf à dix. Nos voitures seront éclairées. « Jean sera dans la première et moi dans la qua- « trième, avec les papiers. Je vous recommande la « troisième et la cinquième. Signé : R. I. ». Barbaczy, après la lecture de ce billet, soupçonna qu'il avait mis la main sur « deux des exécuteurs du « détestable complot dont on avoit si bien deviné les « auteurs à Rastadt ». Les deux Français ayant refusé de parler, le colonel prend le parti de les envoyer à l'archiduc. Il expose ensuite qu'il a appris que Jean Debry, dès son arrivée à Strasbourg, n'a pas craint d'imputer aux hussards « son propre crime », et il proteste avec énergie contre cette accusation : « Heu- « reusement, cette monstrueuse calomnie tombe par « sa propre absurdité. Car quel motif supposer à mes « hussards pour commettre cet assassinat ? Ce n'est « pas leur haine contre les Français, puisque sur « quinze que renfermoient les cinq voitures, ils en « laissent vivre treize, pour ne s'acharner que contre « deux en particuliers. Ce n'est pas non plus le désir « du pillage, puisqu'ils ne touchent ni l'or ni l'argent « ni les bijoux, et ne s'attachent qu'à des papiers. « Dira-t-on qu'ils agissoient par ordre de leurs chefs, « et que ceux-ci vouloient avoir les papiers de la

Digitized by Google

« légation ? Mais pourquoi donc ne s'emparent-ils de « ces mêmes papiers que pour les jeter dans la « Murg ? Fut-il jamais rien de plus mal cousu ! Ne « reconnaît-on pas ici ceux qui firent tuer à Rome « un de leurs officiers, nommé *Duffaut*, pour impu- « ter ensuite ce meurtre aux ministres du Pape? Ceux « qui firent massacrer leurs malades dans l'hôpital « de Vérone pour accuser de cette boucherie le Sénat « de Venise ? Leurs ruses sont connues ; toute « l'Europe retentit de leurs forfaits, et le ciel s'ap- « prête à les faire retomber sur leurs têtes ». Enfin, dans un post-scriptum, il ajoute : « ... Un détache- « ment de mes hussards vient de m'amener dix « autres Français qui ont été trouvés à l'entrée de la « Forêt Noire... ; ils ont avoué avoir été envoyés « depuis huit jours de Strasbourg, au nombre de 27, « pour faire ce coup, et n'avoir été avertis que dans « la soirée du 28 avril du moment où il faudroit « l'exécuter. Ils ajoutent beaucoup d'autres détails « que V. A. R. apprendra mieux de leur propre « bouche. Je les lui envoie sous bonne garde avec « les deux premiers. Mes hussards n'auront pas de « repos qu'ils ne tiennent le reste de la bande ».

Il est singulier que les archives autrichiennes ne donnent aucune indication sur tous ces prisonniers que le colonel des Szekler expédia à l'archiduc Charles, et dont l'interrogatoire aurait été bien intéressant. Cette réserve était nécessaire de notre part : de même, il nous est impossible d'affirmer que la seconde lettre du colonel Barbaczy soit exactement la même que celle à laquelle fait allusion M. le capitaine Criste. Aussi, tout en signalant ces deux curieux documents, nous nous abstiendrons de conclure, par respect pour la mémoire de Jean Debry. Au demeurant, nous ne

Digitized by Google

devons pas être plus sévère pour lui que ne le fut le gouvernement de Louis-Philippe, qui rappela d'exil, en 1830, le conventionnel régicide, lui accorda le titre de préfet honoraire, et lui assura une respectable pension de retraite.

J. SOUCHON.

Digitized by Google

DROUYN DE LHUYS.

Édouard Drouyn de Lhuys, ce diplomate renommé qui présida le Conseil général de l'Aisne pendant les sept dernières années du second Empire, naquit le 28 brumaire an quatorze (19 novembre 1805), à une heure du matin, rue des Juifs, n° 11, à Paris, de Alexandre-François-César Drouyn de Lhuys, négociant, et de Marie-Catherine Corbier, son épouse.

Dans l'acte de mariage de ses père et mère, dressé le 8 fructidor an 3 (25 août 1795), au 7e arrondissement, l'époux avait été dénommé Drouin-Lhuys au lieu de Drouyn de Lhuys, qui était son véritable nom ; la rectification fut ordonnée par un jugement du Tribunal de 1er Instance de la Seine du 28 octobre 1813 (1).

La Rue des Juifs, commençant à la Rue du Roi de Sicile et finissant à la Rue des Rosiers, faisait partie de l'ancien 7e arrondissement de Paris, et figure aujourd'hui dans le 4e arrondissement, quartier Saint-Gervais.

D'après M. Pradier-Fodéré, qui a consacré, dans le *Courrier diplomatique* des 20 et 27 septembre 1871, un remarquable article à la Biographie d'Édouard Drouyn de Lhuys, ce dernier descendait d'une ancienne famille noble du Soissonnais, qui comptait plusieurs membres distingués dans la magistrature

(1) V. *Le Curieux*, par Charles Nauroy ; Paris, rue de Seine, 6. Tome II, p. 377. (1885-1888) ; Laval, imp. E. Jamin.

Digitized by Google

et dans l'armée ; son aïeul, chevalier de Saint-Louis, était colonel-inspecteur de cavalerie ; son grand-oncle, fut premier président du parlement de Toulouse.

Édouard Drouyn de Lhuys fit de brillantes études à Paris, comme élève interne du Collège Louis-le-Grand. En effet, si nous parcourons les Annales du Concours général établi entre les élèves des Collèges de Paris et de Versailles, nous constatons à son actif les succès suivants :

En 1821, dans la classe de 3e, un premier prix de version grecque et deux seconds accessits en version latine et en vers latins.

En 1822, en seconde, un premier prix de version latine, un deuxième de version grecque, un premier accessit de vers latins et un troisième de thème latin.

En 1823, dans la classe de rhétorique, le prix d'honneur (premier prix des nouveaux en discours latin), un deuxième prix de vers latins, un deuxième de version latine et un deuxième accessit de version grecque.

Le sujet du discours latin était celui-ci : « Leo Quartus, Summus Ponfifex, hortatur Romanos ut adversus ingruentium Sarracenorum copias fortiter, se auspice, dimicent. »

« Léon IV, Souverain Pontife (847-855), exhorte les Romains à lutter courageusement, sous ses auspices, contre les attaques des troupes Sarrazines. »

Enfin, en philosophie, au concours de 1824, Drouyn de Lhuys obtenait encore un premier accessit de dissertation latine et un sixième de dissertation française.

Digitized by Google

Ses études de droit achevées, Drouyn de Lhuys entra dans la carrière diplomatique à la fin de 1830.

Attaché à l'ambassade de Madrid, il s'y forma à l'école de M. le Comte de Rayneval qui, trois ans plus tard, lui confiait une mission auprès du duc de Broglie, alors ministre des affaires étrangères. En 1833, il était accrédité, comme chargé d'affaires, auprès du gouvernement hollandais.

Une lettre, adressée par lui de La Haye le 11 février 1834 à l'un de ses amis, contenait ce passage pour ainsi dire prophétique :

« J'ai toujours mon idée fixe dont je vous ai entre-
« tenu il y a bien longtemps : c'est que les deux
« camps sont les pauvres et les riches, ou mieux, les
« prolétaires et les propriétaires. A quand la guerre ?
« Je ne sais. Mais c'est dans cette question qu'est
« l'avenir. Tout le reste est niaiserie. »

En 1836, il était rappelé à Madrid par de graves évènements et il y demeura jusqu'en 1840.

A cette époque Drouyn de Lhuys fut placé par Thiers à la tête de l'une des Directions du département des Affaires étrangères.

Il entra à la Chambre comme Député de Seine-et-Marne en 1842 et fut destitué de ses fonctions administratives en 1845 par Guizot pour son vote contre l'indemnité Pritchard (1).

En 1848, lors de la création de la chaire de droit international à l'École d'administration, Drouyn

(1) Pritchard, missionnaire protestant anglais, avait été expulsé de l'île de Taïti en 1843 par l'amiral français Dupetit-Thouars. Pour éviter un conflit avec l'Angleterre, Louis-Philippe consentit à payer à Pritchard une indemnité de 25.000 francs, indemnité que l'opposition reprocha vivement au Gouvernement de juillet.

Digitized by Google

de Lhuys en fut nommé titulaire par le ministre de l'Instruction publique.

Représentant du peuple à l'Assemblée nationale, élu par le département de Seine-et-Marne, il fut, pendant toute la durée de la session, président du Comité des affaires étrangères.

Comme ministre des Affaires étrangères, il fit partie du premier cabinet formé par Louis Napoléon, après son élection à la Présidence de la République.

Élu, en 1849, député à l'Assemblée législative, il fut nommé, en juillet de cette même année, ambassadeur à Londres, et sa connaissance parfaite de la langue anglaise lui acquit une véritable popularité chez nos voisins.

Rentré en France, il fit partie du cabinet qui, au commencement de 1851, dut se retirer devant une manifestation de la majorité de l'Assemblée à propos de la destitution du général Changarnier.

Étranger absolument aux actes qui amenèrent le coup d'Etat de 1851, Drouyn de Lhuys fut néanmoins nommé membre du Sénat, puis devint l'un des vice-présidents de cette Assemblée.

Rappelé, en juillet 1852, au ministère des Affaires étrangères, il assista en mars 1855 à la Conférence de Vienne qui devait rechercher les moyens de rétablir la paix avec la Russie. On prêta alors au prince de Metternich la comparaison suivante :

« Le prince de Talleyrand était le type d'un homme « de Cour d'autrefois ; M. Drouyn de Lhuys me « semble être le modèle d'un homme d'État d'au- « jourd'hui. »

De son côté, le Comte de Hübner, ambassadeur d'Autriche à Paris, écrivait au Comte de Buol, mi-

Digitized by Google

nistre des Affaires étrangères à Vienne, le 1er avril 1855 :

« M. Drouyn de Lhuys se mettra en route demain « matin (pour Vienne)... Je vous prie de lui accor- « der votre confiance ; c'est un parfait galant homme, « fin mais loyal, etc. »

Le traité de paix préparé par les plénipotentiaires des diverses puissances (France, Grande-Bretagne, Autriche, Russie et Turquie), n'ayant pas été approuvé par l'Empereur Napoléon III, Drouyn de Lhuys donna sa démission de ministre en mai 1855, puis de sénateur et rentra momentanément dans la vie privée.

Il fut président de la Société d'acclimatation et du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est ; l'Académie des sciences morales et politiques l'appela de son côté à siéger parmi ses membres.

Le 16 octobre 1862, le diplomate reprenait son portefeuille qu'il résignait le 1er septembre 1866. Il ne s'était pas un instant mépris sur les intentions de Bismarck à l'égard de la France, mais il n'avait pas réussi, malheureusement, à faire prévaloir auprès du gouvernement impérial ses projets de défense contre la Prusse.

En quittant pour la dernière fois le ministère, Drouyn de Lhuys, qui avait retrouvé un siège au Sénat en 1865, fut nommé membre du Conseil privé. Il était depuis 1853 grand'croix de la Légion d'honneur.

Nous avons dit que Drouyn de Lhuys avait des attaches de famille avec le département de l'Aisne ; de plus, en 1858, il était élu par les électeurs du canton de Braisne pour les représenter au Conseil général et ce mandat lui fut renouvelé jusqu'en 1870.

Digitized by Google

C'est lui enfin qui, comme président, dirigea de 1863 à 1870 les délibérations de notre Assemblée départementale.

Et c'est en cette qualité, comme en raison des dignités diverses dont il était investi, qu'il présida le 23 août 1863 l'inauguration solennelle de la statue du maréchal Sérurier, sur la place de l'Hôtel-de-Ville à Laon ; il prononça à cette occasion un éloquent et patriotique discours qui produisit sur la foule de ses auditeurs l'impression la plus profonde.

Ce remarquable homme d'État dont la bonté, la distinction et le désintéressement ont été mis en lumière par M. P. Pradier-Fodéré, son biographe, et par les divers orateurs qui se succédèrent à ses obsèques, mourut à Paris, en son hôtel de l'Avenue de l'Alma, sur le 8e arrondissement, le 1er mars 1881, à l'âge de 75 ans.

Au cimetière d'Auteuil, où eut lieu l'inhumation provisoire, cinq discours furent prononcés :

1° Par M. Caro, au nom de l'Académie des sciences morales et politiques ;

2° Par M. Bozérian, pour l'Association des anciens élèves du Lycée Louis-le-Grand que Drouyn de Lhuys avait présidée pendant vingt-un ans ;

3° Par M. de Quatrefages, au nom de la Société d'acclimatation ;

4° Par M. Gouin, au nom de la colonie de Mettray ;

Et 5° par M. Fournier, ancien ambassadeur, au nom du Corps diplomatique.

« Il est difficile — dit Caro — de compter toutes « les fonctions que Drouyn de Lhuys remplit avec « une égale distinction, toutes les dignités qui vin- « rent le chercher dans ses retraites successives, et

Digitized by Google

« lui imposer un rôle d'éclat qu'il acceptait sans « crainte et qu'il abandonnait sans regret, à la pre- « mière sommation de sa conscience. »

Drouyn de Lhuys qui a été également président de la Société des Agriculteurs de France, depuis sa fondation en 1867 jusqu'en 1878, repose dans le cimetière de la colonie agricole de Mettray où ses restes mortels ont été transférés le 10 mai 1881. Depuis l'année 1861, il présidait le Conseil d'administration de cette colonie ; en cela il était demeuré fidèle à sa devise : « Améliorer la terre par l'homme, et l'homme « par la terre. »

CHARLES GLINEL.

Digitized by Google

UNE ÉLECTION ÉPISCOPALE

au XII^e siècle.

La Société académique de l'Oise a publié dans le tome XIX de ses *Mémoires* (1re partie, pages 53-74) une étude historique sous ce titre : *l'Élection épiscopale de Beauvais de* 1100 *à* 1104. L'auteur, M. Bernard Monod, élève sortant de l'École de Chartes, est mort prématurément : il n'avait que vingt-cinq ans. Je crois devoir rendre hommage à la mémoire d'un confrère et j'espère intéresser les lecteurs du *Bulletin* en résumant ici ce consciencieux travail.

M. Monod a commenté dans son mémoire un des plus curieux épisodes de la querelle des Investitures qui, on le sait, n'eut jamais en France le même caractère qu'en Allemagne ; elle ne suscita pas de guerres et resta une affaire purement religieuse : elle n'en fut pas moins vive pour cela, particulièrement aux XI^e et XII^e siècles. Cette querelle était en effet une conséquence de la lutte entreprise par le Saint-Siège depuis Léon IX contre la *simonie*, c'est-à-dire les scandales qu'amenait trop souvent l'ingérence des laïques dans les élections épiscopales ; mais, dans cette lutte, le pape devait fatalement se heurter contre les prétentions royales, fondées sur les principes de la féodalité. Le roi de France n'était-il pas le suzerain des évêques du royaume ? En sa qualité de souverain, il les investissait de leurs évêchés ; c'était son droit formel. Le pape, en luttant pour la réforme religieuse, arrivait à s'opposer à ce droit royal qui favorisait la

Digitized by Google

simonie, et, dès lors, en défendant l'église, il attaquait le Roi. Celui-ci, d'autre part, pour garder son droit de souverain et de suzerain, et aussi pour conserver les revenus considérables qu'il tirait de la simonie exercée à son profit, soutenait contre le pape son droit d'investiture, et devenait par suite un adversaire de la réforme religieuse. Ajoutons qu'à cette époque le sentiment public en France se prononçait déjà en faveur d'un clergé national dominé par le Roi, tandis que Rome, pour faciliter le triomphe de la réforme, aurait voulu séparer le clergé du Roi et le rattacher plus étroitement au Saint-Siège. A ce point de vue, le règne de Philippe I a une grande importance historique, parce que ce roi a été un énergique défenseur du clergé national contre l'influence pontificale : tenant par dessus tout à garder de l'action sur son clergé, il n'a pas craint, dans sa lutte contre la réforme et contre les papes, d'encourir et les blâmes et les excommunications.

I. Élection d'Étienne de Garlande.

L'évêque de Beauvais, Anseau, était mort le 21 novembre 1099, et le siège resta vacant jusqu'au milieu de l'année 1100, pour le plus grand profit de Philippe I, qui en touchait les revenus. Une fraction des chanoines de Saint-Pierre de Beauvais nomma alors à l'évêché Étienne de Garlande : l'élection de ce prélat illettré, joueur, de mauvaise vie, et qui n'était même pas clerc, provoqua un grand scandale dans le clergé. L'illustre évêque Ive de Chartres envoya une protestation énergique à deux légats pontificaux qui se trouvaient en France à ce moment — Jean et Benoît — mais ceux-ci ne semblent pas s'être occupés

Digitized by Google

de l'affaire. De son côté, Manassès, archevêque de Reims, réunit un synode à Soissons, et, désireux de plaire au Roi, il écrivit au pape en lui transmettant une lettre des clercs de Beauvais qui recommandaient leur élu à Rome. Ive de Chartres, voyant l'inaction des légats, s'adressa directement au Pape. Pascal II, qui paraît avoir été très bien informé, désavoua Étienne de Garlande, et enjoignit au chapitre de Beauvais de recommencer l'élection. Cet appui permit à Ive de Chartres de mener énergiquement la campagne, et, malgré l'inaction de l'archevêque de Reims, la fraction réformiste du chapitre élut évêque Galon, abbé de Saint-Quentin de Beauvais.

II. Élection de Galon.

Galon était non-seulement un personnage honorable, mais un homme fort distingué. Néanmoins, il ne fut pas reconnu par tout le chapitre. Quelques clercs — complices d'Étienne de Garlande qui leur avait donné des peaux de martre — allèrent trouver le Roi, plaidèrent auprès de lui la cause d'Étienne, et dénigrèrent Galon, qu'ils représentèrent comme un adversaire de Philippe. Ce dernier refusa de consentir à l'élection et de remettre à l'élu les biens de l'évêché. L'archevêque de Reims ne voulut pas, de son côté, consacrer Galon, ce qui se comprend de la part d'un métropolitain soumis à son roi. Bientôt Philippe, accentuant son attitude, jurait que jamais, lui vivant, Galon ne serait évêque de Beauvais : pour donner plus de solennité à ce serment, il y associa son fils aîné Louis, roi désigné, le mettant ainsi de moitié dans sa politique antipontificale. Le résultat fut que Galon ne put entrer en possession de son siège, mais

Digitized by Google

la défaite de Pascal II n'était pas complète, puisqu'Étienne de Garlande, n'ayant pas été consacré, n'était pas plus évêque que Galon. Ce dernier, découragé, s'en fut à Rome : le pape, qui n'osait pas attaquer directement le roi de France, se borna à sacrer Galon évêque — cérémonie toute platonique — puis l'envoya comme légat en Pologne. Pendant deux ans encore, jusqu'en 1104, l'évêché de Beauvais resta inoccupé.

III. Transfert de Galon a Paris.

Sur ces entrefaites, Foulque, évêque de Paris, mourut le 8 avril 1104. Aussitôt Ive de Chartres entrevoit un arrangement possible. Le serment du Roi l'empêchait de laisser Galon s'installer à Beauvais : il n'y avait qu'à le nommer à Paris, ce qui eut lieu. C'était une demi-défaite pour le Roi, mais aussi pour le Pape, qui attendit jusqu'à l'année suivante pour ratifier ce choix (1105). Enfin, sur les instances d'Ive de Chartres, Pascal consacra — à Rome — Galon, évêque de Paris ; puis, le métropolitain de Sens, Daimbert, fit la translation. Cette fois, Galon était définitivement évêque de Paris. La paix était rendue à l'église de Beauvais, où l'on cessa d'imposer Étienne de Garlande sur le siège épiscopal. Les clercs de Beauvais procédèrent régulièrement à une nouvelle élection, celle de Geoffroy de Pisseleu, et rien ne vint plus troubler la bonne intelligence qui régna désormais entre Pascal et Philippe, et qui fut scellée en 1107 par le voyage en France du souverain pontife.

Conclusions.

Les événements que nous venons d'analyser briève-

Digitized by Google

ment ont inspiré à l'auteur de l'article des réflexions très intéressantes, — d'ordre général — sur les usages, les coutumes et les traditions canoniques relatives aux élections épiscopales en France au début du douzième siècle.

Examinons d'abord la première phase de cet épisode historique. Nous y voyons le Pape donner des ordres spéciaux — restrictifs — contre un candidat : il a donc le pouvoir d'intervenir dans une élection, mais, sur ce point, il est battu, puisqu'en dépit de sa défense Étienne a été nommé. Ensuite, le Pape a le droit de confirmer — sans doute par la consécration — ou de désavouer l'élu. Ici, le Pape l'emporte ; il désavoue Étienne et refuse de le reconnaître, l'empêchant absolument, par cela même, de devenir évêque : il a donc un pouvoir négatif considérable. — Passons maintenant aux pouvoirs du Roi. Celui-ci, avant l'élection, maintient vacant plusieurs mois l'évêché, afin d'en toucher les régales. Il donne aussi, sinon l'ordre, au moins le conseil de choisir son favori Étienne. Sur ce point, il est vainqueur du Pape. Il accorda sûrement son assentiment à l'élection, mais on ne voit pas qu'il ait conféré l'investiture à l'élu, ce qui ne veut pas dire qu'il ne pouvait pas la donner avant la consécration de l'évêque. Mais Philippe ne réussit pas, bien qu'il ait avec lui et le métropolitain et le corps électoral, à faire que son candidat soit évêque de Beauvais. Il est vaincu, tandis que Pascal II triomphe. — Le rôle du métropolitain est singulier : il pouvait consacrer Étienne de Garlande, et il ne le fait pas, peut-être pour ne pas contrevenir aux volontés du Pape ; il le recommande simplement au synode provincial. Lui aussi est battu. — Le corps électoral a eu le pouvoir de nommer qui

Digitized by Google

il lui plaisait, mais cette liberté n'a servi à rien, puisqu'Étienne ne sera jamais évêque.

Après la première phase se place un intermède fourni par la nouvelle réunion du corps électoral. Le pape donne l'ordre de recommencer l'élection, qui va fatalement être influencée par sa volonté. D'autre part, il semble que le Roi, qui avait donné la *licentia eligendi*, ne peut pas s'opposer à une seconde élection. — Quant au métropolitain, on se passa probablement de lui, et les instructions de la cour de Rome furent envoyées directement à Beauvais. — Enfin, le corps électoral s'assemble à nouveau, et obéit au Pape, qui continue à triompher.

Dans la deuxième phase, le Pape fait passer le candidat qu'il a imposé, puis il le sacre, malgré le Roi, malgré le métropolitain, malgré le double serment de Philippe I et de son fils. Mais, en dépit de ce succès, il est battu, puisque Galon ne sera jamais évêque. En effet, le pouvoir royal se montre en ce que le monarque refuse de *praebere assensum* à l'élection, d'investir l'élu, et de le mettre en possession des régales de l'évêché : il influe sûrement sur la conduite du métropolitain ; mais sa victoire est négative, comme précédemment celle du Pape dans le cas d'Étienne de Garlande. — Le métropolitain refuse de consacrer l'élu, mais ce refus n'a aucune importance, puisqu'à son défaut, le Pape peut le consacrer. — Enfin, le corps électoral est composé d'une majorité qui a le dessous, puisque le candidat qu'elle a nommé n'arrive pas à l'évêché, et d'une minorité plus active que cette majorité, puisqu'elle proteste énergiquement auprès du Roi, et qu'elle finit par réussir. Cette fois, les rôles sont changés : c'est le Pape qui est vaincu, Philippe I vainqueur.

Digitized by Google

Dans la troisième période, les choses se passent pacifiquement. Le Roi cède pour être agréable au Pape, et consent à l'élection de Galon à l'évêché de Paris : le Pape cède pour la même raison, donne la dispense de translation au métropolitain, puis consacre lui-même Galon. — Le métropolitain joue un rôle passif : il peut faire une translation, mais sur dispense du Pape.

Il résulte des considérations précédentes que ni le Roi, ni le Pape, malgré les droits et les pouvoirs qu'ils s'arrogent, ne sont capables d'imposer l'un à l'autre le candidat évêque qui leur convient sans le consentement de l'autre, et cependant chacun a des pouvoirs suffisants pour empêcher absolument de devenir évêque celui dont il ne veut à aucun prix. — Le pouvoir du métropolitain n'est qu'un pouvoir intermédiaire, qu'il s'agisse de convoquer le collège électoral, de procéder à une translation sur dispense, de consacrer même. — Enfin, il est nécessaire de tenir compte du collège électoral, dont nous ne connaissons pas les opérations. Il nomme qui lui plaît, sans s'inquiéter de savoir si le candidat remplit les conditions canoniques exigées, mais il n'est jamais tout puissant, puisqu'en élisant le candidat du Roi ou celui du Pape, il ne peut arriver à avoir un évêque. Pour cela, il aurait fallu qu'il eût avec lui et le Pape et le Roi, ce qui se produisait rarement : tout s'arrangeait, parce que l'un des deux, lassé, abandonnait la lutte. La composition du collège est intéressante à noter. Ive de Chartres parle des laïcs : les clercs reprennent la formule traditionnelle *clero et populo*, mais qui peut avoir ici un sens particulier ; enfin, aucun évêque ne figure dans le collège, et

Digitized by Google

pourtant les évêques jouèrent un rôle important dans l'affaire.

Résumé.

Au début du XII^e^ siècle, les droits du Roi et ceux du Pape en matière d'élection épiscopale sont des questions de fait plus que des questions de principe. La lutte, un instant apaisée, recommencera identique en 1106, quand il s'agira de nommer un archevêque de Reims, et il fallut attendre la mort de Philippe I pour arriver à un accord entre le Pape et le Roi.

J. Souchon.

Digitized by Google

PLAN

contenu en un Manuscrit de la Bibliothèque de Laon.

(Plan des bancs des Dames de la Paroisse de S^t Remy à la Place, attachés aux maisons des propriétaires par l'acquisition que leurs autheurs en ont fait).

La communication, qui nous avait été si gracieusement faite en 1905, des anciens titres de propriété d'une Maison de l'ancienne Cité, (Maison portant aujourd'hui le n° 7 de la rue Sérurier), nous avait révélé une coutume locale très ancienne, concernant le droit de jouissance aux bancs dans l'Église Saint-Remy-Place, droit attaché à la propriété des Maisons.

Certaines pièces annexes faisaient en outre ressortir l'extension de cette coutume aux paroisses Saint-Martin, Sainte-Benoiste, et Saint-Remy à la Porte.

Un aimable avis de notre sympathique Collègue, M. Broche, nous permet aujourd'hui de signaler l'existence, en un Manuscrit de la Bibliothèque de Laon (1), d'un plan *des bancs des Dames de la Paroisse Saint-Remy à la Place.*

Comme titre initial de ce Manuscrit, nous lisons ces mots : « *Cartulaire de la Paroisse de S^t Remy à la Place de la Ville de Laon fait en l'année 1738.* »

---

(1) Manuscrit n° 280 quater, pages 126 et 127.

Digitized by Google

Mais le titre véritable se trouve reporté aux premières lignes du texte, qui débute ainsi : « *Inventaire des titres, renseignements, et Mémoires de la paroisse de Saint-Remy à la Place de la Ville de Laon.* »

Seul, ce dernier titre fait bien connaître le contenu du Manuscrit, qui est, en effet, un Inventaire du Chartrier de cette paroisse.

Le plan, qui nous occupe, plan, que nous reproduisons ici, contribue à mettre en évidence l'usage local, que nous connaissions déjà par quelques pièces, encore existantes, du procès de 1681.

La paroisse Saint-Remy à la Place était donc soumise à un régime communiste pour l'usage des bancs, et le fait qu'une quote-part de la portion de l'Église réservée au public, était attachée à demeure à chaque immeuble urbain, constituait une véritable affectation à perpétuité.

Ce régime communiste, pour la discussion duquel les théories les plus démocratiques se donnèrent librement carrière au cours du procès de 1681 (1), restait donc en pleine vigueur en 1738, pour la paroisse la plus bourgeoise de la ville.

Paroisse aristocratique, pourrions-nous ajouter, sur la foi des énonciations contenues au Plan de 1738 et en l'Inventaire du Chartrier, qui nous dit : « *La Paroisse de S^t^ Remy à la Place est une des plus anciennes paroisses et la première de la Ville de Laon.* »

Une analyse détaillée du document, objet de cette courte note, nous prouverait que chaque inscription nouvelle était la conséquence, soit d'une vente de

(1) Voir Tome XXXI du Bulletin ; pages 286 et suiv.

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan des [illegible] de la paroisse [illegible] des bancs [illegible] aux maisons [illegible] par acquisition quelconque [illegible] marguilliers au moien desquels Comptes on connoitra facilement [illegible] desquels bancs non paiés elle est en etat de disposer aujourd'huy [illegible]

4.e Colonne	a Gauche 3.e Colonne	2. Colonne	1. Colonne
1.er Banc M. de St Leger	1.er Banc 31l. 5. Mr Vieille de Perles	1.er Banc 50l. 5. Mr Lebon de la Lain	1.er Banc M. de la Randonnière Receveur des Tailles
2. Banc 40l. 10s. Madamlle Leleu	2 Banc [illegible] Mr Chevalier tresorier de France	2. Banc 35l. 5. M. [illegible]	2. Banc 35l. 5. Mr Vieille de Perles
3. Banc 37l. 5. Mr Huet procur.	3 Banc 35l. 5. Mr Marquette tresorier de France	3 Banc 30l. 5. M. Marquette tresorier	3. Banc 50l. 5. Made Leleu [illegible] Lappe
4. Banc 35l. Mr de St Leger	4. Banc 30l. 5. M. Gallien procur.	4. Banc 25l. 5. Madlle [illegible]	4. Banc 47l. 5. M. Fromager [illegible]
5. Banc 80l. [illegible]	5 Banc [illegible] Marie Françoise Desmarets	5. Banc 35l. 5. Mad. [illegible]	5. Banc 35l. 5. Mr [illegible]
6. Banc 25l. 5. Mr [illegible]	6. Banc 25l. 5. Mr Le [illegible] Commis	6. Banc 30l. 5. Mr Aubigneau	6. Banc 42l. 5. Madlle de Luisy a cause de son acquisition de la maison de Mr Lepigny l'aîné
7. Banc 55l. 5. Le Sr Quezin	7. Banc 20. Le Peuvrière	7. Banc 35l. 5. M. Aquer de Fromage	7 Banc 40l. 5. M. Briansage comme proprietaire de la maison de feu ma Dame Bagneau
8. Banc 22l. 5. Mr L'Eleu de Serrenay Con.er	8. Banc 15l. Mr Lebon de la Lain	8. Banc a la place de ce banc sont les fonds baptismaux	8. Banc 90l. 5. Mr de la Randonnière
9. Banc 20l. 5. Madlle Le Clerc fille	9. Banc 12l. M. Chevalier tresorier [illegible] du 13. 7bre 1739.	9. Banc [illegible] du 13. 7bre 1739. de la maison appartenant a la paroisse vis a vis la Croix de la place celle	9 Banc 44l. 5. Mr Chevalier tresorier
10. Banc 15l. Madame de Hainaut			
11. Banc 15l. M. Isselier marchand			
12. Banc 35l. 5. Mr L'Eleu Lieut. Particulier.			
13. Banc Mr L'Eleu Lieut. Particulier.			

Grand banc du fond pres la grande porte a Gauche de l'Eglise de la paroisse Jeanne Carole, [illegible] des maisons quils occupent.

2. places [illegible]
2. autres places, pour [illegible]
2. autres places [illegible] Paroisse, pour la maison de [illegible]

[illegible] l'ordre actuel qu'ils sont occupés, lesquels sont attachés [illegible]
[illegible] les comptes de M. [illegible] Vailhebelle, le Doulx, de Arloy, et de [illegible]
[illegible] qui [illegible] aucun paiement [illegible]
[illegible] les acheteurs [illegible] 1681 [illegible]

a Droite

1 Colonne

1er Banc 50 s. — M. Le Cartier Lieutenant part.

2. Banc 55 s. — M. de Noiz de Chameray trésorier de France

3e Banc 55 s. — M. Chevalier ancien prevost de la cité

4. Banc 47 s. — M. Lemière notaire

5. Banc 45 s. — Monsr Lelieu Conseiller

6. Banc 42 s. — Madame Lafont[aine] Danze

7. Banc — M. Beaunisage

8. Banc 30 s. — M. Lucas procureur

9 Banc 30 s. — M. Delumeneau procureur

2 Colonne

1er Banc 50 s. — ~~Madlle Lafontaine Lorigny~~ Mr [illegible]

2. Banc 45 s. — Madle ~~Cartier~~ [illegible] la trésorière

3. Banc 20 s. — Madle Cartier la trésorière

4 Banc 25 s. — Madlle Le Poirier

5. Banc 30 s. — Mr Bugniatre procureur du Roy de l'Election

6. Banc 30 s. — M. Geoffroy avocat

7 Banc 10 s. — ~~M. l'hôtel Dieu~~ occupé par Mr Servier

8. Banc [illegible] s. — M. Chevalier prevost

9. Banc — M. Cartier Elu

3 Colonne

1er Banc 50 s. — Madle La Comtesse Lorigny

2. Banc 40 s. — M. Deshoulle procur.

3. Banc 35 s. — Mr Billette ancien Receveur de la ville à cause de la maison du sr Montignac

4. Banc 35 s. — les srs de la Bruyère ~~[illegible]~~

5. Banc 25 s. — André Bourlier [à présent] Servier

6. Banc 25 s. — Mlle de Marigny ~~[illegible]~~ [illegible]

7. Banc 20 s. — Les srs Torchet et la Vve Hardy à cause de la maison de Mr Goujard procur.

8. Banc 15 s. — M. Dagneau président au grenier à sel

9. Banc 15 s. — Madame de Richecourt

4. Colonne

1. Banc 45 s. — Madle de Richecourt

2. Banc 40 s. — Mrs Dortret

3 Banc 35 s. — M. ~~[illegible]~~ Dagneau

4. Banc 35 s. — M. Morlet

5. Banc 30 s. — M. ~~[illegible]~~

6. Banc [illegible] — M. Laurent notaire

7. Banc 25 s. — Mademlle Cappe

8. Banc 22 s. — ~~Cartier [illegible]~~ [illegible]

9. Banc 20 s. — Languin et Gobin

10. Banc 15 s. — Madle Marigny [illegible] président du Roy de l'Election

11. Banc 12 s. — ~~La fayancière~~ [illegible]

12. Banc — M. Lupigny procureur

13. Banc — derrière la porte — M. Aupigny [illegible] ~~[illegible] proffit de la paroisse~~

Grand Banc près la grande porte à droite les srs de la haye, les srs Caton, [illegible], et le sr [illegible] à cause des maisons de la [illegible] qu'ils occupent.

[illegible] 20 s. [illegible] 15 s.

Digitized by Google

maison, soit d'un échange par acte authentique, en même temps que quelques rapprochements, faciles à établir entre les divers noms, qui s'y trouvent portés, suffiraient à déterminer quelles étaient les limites de cette paroisse, si nous n'étions renseignés déjà par les Archives de la Ville : (*Notice du 1er Volume des Tables alphabétiques des Actes de l'État-civil de la Ville et Faubourgs de Laon des années 1700 à 1791*).

C'est ainsi qu'au hasard d'une exploration rapide de ce plan, nous voyons, par la case 7, colonne 2, à droite, L'hostel Dieu posséder un banc, banc, qui était occupé, *en vertu d'une exception soigneusement mentionnée*, par Mde Sérurier.

H. SERVANT.

Laon, le 22 Mars 1907.

Digitized by Google

NOTES

SUR LES

ÉGLISES, CHAPELLES & ORATOIRES

DE LA VILLE DE LAON

détruits ou encore existants.

PRÉFACE.

On avait édité, nous ne savons à quelle époque, deux vues de la ville de Laon, l'une prise au Nord, l'autre au Midi. Ces deux gravures, assez petites, oblongues, représentent deux aspects de la ville avec ses monuments et ses édifices religieux très nombreux à cette époque. C'est comme une forêt de tours, de flèches, de clochetons, plus ou moins élevés. La montagne paraît couverte d'églises et de chapelles, et justifiait par cette multitude d'édifices religieux le nom de Sainte qu'on lui donnait autrefois.

La vue de ces deux gravures m'a inspiré la pensée de faire revivre, autant que possible, tous ces monuments dont le plus grand nombre a disparu, d'en retrouver les noms, d'en déterminer l'emplacement et de donner une notice succincte sur chacun d'eux. Ce sera une sorte de promenade pieuse à travers les rues de la cité, une revue qui pourra, nous l'espérons, présenter quelque intérêt, et sauver de l'oubli une foule de souvenirs précieux à recueillir, surtout pour ceux qui ont conservé l'amour de l'ancienne cité Laonnoise.

Digitized by Google

Pour un certain nombre ce sera un voyage de découverte, comme en font les voyageurs qui visitent les ruines des cités détruites. Ils recueillent avidement tous les souvenirs du passé. Ils font revivre, par la pensée, les monuments, les palais, les temples ; ils classent les richesses enfouies sous les décombres, témoins d'une civilisation à peu près disparue.

L'explorateur gémit sur les ruines qu'il foule aux pieds ; il étudie les débris, les fragments des monuments ruinés, qui lui font deviner les richesses et les splendeurs de la cité détruite.

Nous aurons, nous aussi, dans les recherches que nous entreprenons, nos surprises et surtout nos tristesses. Nous aurons à gémir sur la destruction d'un grand nombre d'édifices religieux élevés par nos ancêtres, sur la perte des richesses artistiques et archéologiques dont nos monuments furent dépouillés par les guerres et surtout par la cupidité insatiable des révolutionnaires.

Il est urgent de recueillir et de coordonner tout ce qui concerne les édifices religieux de la ville de Laon dont le souvenir s'efface et dont les vestiges disparaissent de jour en jour.

Pour arriver à ce résultat nous avons interrogé et compulsé les *histoires de Laon*, les travaux intéressants des nombreux volumes du *Bulletin de la Société Académique de Laon*, les *livres Liturgiques*, les cartulaires des Églises et des couvents, les Archives et les manuscrits qui traitent de l'histoire de Laon.

Nous avons noté avec soin tout ce qui pouvait faciliter notre travail. Nous avons aussi interrogé les anciens Laonnois, en particulier M. Édouard Fleury et ses nombreux ouvrages, M. Charpentier de Beauvillé, ancien Maire de Laon, qui a laissé sur les

Digitized by Google

anciennes églises paroissiales de cette ville des notes précieuses que sa famille a bien voulu nous communiquer et dans lesquelles nous avons trouvé des renseignements utiles.

Pour nous rendre bien compte de l'emplacement des anciennes églises et chapelles, nous parcourerons les rues de la ville en signalant aussi exactement que possible l'endroit où elles se trouvaient.

La Cathédrale.

De même que le voyageur qui vient visiter la ville de Laon se sent attiré tout d'abord vers la Cathédrale dont il a aperçu les tours du bas de la montagne, nous commencerons notre voyage d'exploration par la Cathédrale. Nous n'avons pas à la décrire, nous invitons tous les étrangers à la visiter, à l'étudier ; on y trouve toujours plaisir et profit.

Elle est toujours debout, avec son dôme et ses tours aériennes. En les voyant on peut redire encore ce que chantaient nos pères :

« Cœlo Caput Laudunensis.
Attollit Ecclesia ».

L'Église de Laon élève jusqu'au ciel sa tête majestueuse.

Elle est debout avec son merveilleux portail, si admirablement restauré et solidifié, avec sa nef rajeunie et débarrassée de son badigeon, son immense chœur à peine suffisant pour ses quatre-vingt-quatre chanoines et ses soixante chapelains, et son sanctuaire qui se prête si bien à la splendeur des cérémonies sacrées.

Elle a conservé la chapelle des Fonts ou de la Madeleine, véritable église à trois nefs, ses chapelles

Digitized by Google

de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph et celles plus gracieuses encore qui les surmontent et terminent à l'Est les premières galeries à droite et à gauche.

Elle a conservé également ses chapelles du XIVe siècle et leurs devantures du XVIe siècle, si délicates et si variées, véritables dentelles de pierre.

Elle a eu le bonheur de conserver ses verrières du XIIIe siècle et ses splendides rosaces de l'abside, du portail Nord et du portail Ouest.

Mais je m'arrête ; mon but n'est pas de faire la description de Notre-Dame de Laon, j'aime mieux renvoyer les amateurs et les visiteurs à la monographie de la Cathédrale de Laon par M. l'abbé Bouxin qui donne, de main de maître, l'historique de la construction et la description détaillée de toutes les parties de l'incomparable monument.

On peut décrire la Cathédrale de Laon, la visiter, l'étudier, l'admirer ; mais ce qu'on ne peut revoir, ni admirer, c'est la richesse de son trésor, composé de tant de magnificences artistiques, et riche surtout en précieuses reliques de saints. Trésor, reliques, objets d'art d'or et d'argent, tableaux de prix, accumulés pendant des siècles, tout a disparu, tout a été brisé et dispersé. Les reliques elles-mêmes ont été profanées et détruites en grande partie. Quelques-unes seulement, recueillies par des mains pieuses pendant la tourmente révolutionnaire, ont pu être rendues au culte, et aujourd'hui, avec la Sainte Face miraculeuse de notre divin Sauveur, sauvée pendant la Révolution, elles forment, pour la Cathédrale, un trésor très précieux, sans doute, mais qui est loin de rivaliser avec l'ancien, et, déjà au début de notrevisite, en présence d'un monument heureusement conservé nous avons hélas ! bien des pertes à déplorer.

Digitized by Google

Anciennes dépendances de la Cathédrale.

Si nous n'avons pas à décrire le monument qui fait l'orgueil de la cité, nous croyons utile de parler brièvement de ses anciennes dépendances si utiles pour ne pas dire si nécessaires.

Au Nord, la partie latérale du chœur et du sanctuaire qui borne, de ce côté, une partie de la cour de l'ancien Évêché, n'est gênée par aucun bâtiment ; elle était et elle est encore tout à fait libre et apparente. Cette partie de l'édifice vient d'être complètement et admirablement restaurée. Mais depuis le portail Nord, à la suite de l'escalier de douze marches par lequel on accède à la Cathédrale, se trouvait une rangée de maisons, d'abord construites en bois et plus tard en pierres ou en briques, elles masquaient disgracieusement la vue de la nef, jusqu'au petit portail du Nord, en face de l'ancien Hôtel-Dieu. Ce portail facilitait l'accès de l'Hôtel-Dieu au chapitre, fondateur et administrateur de cet hospice.

Les maisons dont nous parlons étaient séparées de l'église par une cour assez étendue qui avait son entrée par une porte commune servant aux réparations de cette partie du monument. Les locataires de ces maisons n'avaient pas la jouissance de la cour ; elles furent vendues en nivose, 5 janvier 1797, ainsi que le terrain situé entre les contreforts de la tour du côté de l'Ouest.

Tout récemment par suite d'un accord entre l'Administration des Beaux-Arts et la Ville, ces maisons furent rachetées et démolies et la Cathédrale se trouva entièrement isolée au Nord.

A gauche du grand portail jusqu'à l'église Saint-Martin au Parvis, se trouvaient plusieurs maisons

Digitized by Google

appartenant à la Cathédrale. La plus grande de ces maisons avait été louée par le chapitre jusqu'au 18 août 1791. Elle fût alors vendue au sieur Pinault, dit *Bon Compte*, réunie à l'église Saint-Martin au Parvis, elle servit d'auberge assez longtemps, et s'appelait l'auberge du Petit Saint-Martin.

A droite du Parvis se trouvait une rangée de maisons attenant en partie à l'ancienne église de Saint-Remi à la Porte, et en majeure partie contre la maison de M. Baudelot qui s'étendait jusqu'à la chapelle des Fonts qui lui servait de clôture.

Cette maison Baudelot était l'Hôtel-Dieu primitif, aujourd'hui Chambre des Notaires ; le chapitre, dans un moment de pénurie l'avait vendue au sieur Baudelot en 1782.

Le puits de cette maison qui a son entrée dans le cloître communique avec les souterrains de l'église ; mais dans le contrat de vente, l'acquéreur s'obligeait à souffrir toutes servitudes actives et passives latentes et patentes.

A la suite de cette maison se trouve le cloître du chapitre. Ce cloître fort curieux existe encore et attend des réparations. Derrière le cloître se trouve la chapelle de la Madeleine ou des Fonts et l'ancienne salle capitulaire, servant aujourd'hui de chapelle.

Une cour entourée par le cloître, la chapelle de la Madeleine et la salle capitulaire dont nous venons de parler, suit toutes les sinuosités de la Cathédrale.

Par différents conduits elle reçoit les eaux pluviales dont une partie se perd dans les souterrains, et l'autre partie s'écoule par la rue du Cloître.

Une portion des bâtiments dont on vient de parler servaient à remiser les matériaux et autres objets

Digitized by Google

nécessaires aux réparations, et l'autre portion à l'exercice de la justice du chapitre.

A droite du portail méridional se trouvait une maison essentielle au service de l'église avec laquelle elle communiquait. Elle servait de logement au coûtre (Custos) chargé de la surveillance de l'édifice, de sonner les offices, d'entretenir l'horloge dont la cloche, pendant la Révolution, était la seule qui se faisait entendre dans la commune.

Derrière cette maison se trouvaient de vieux bâtiments à arcades trapues du XII^e^ siècle dont les colonnes portaient l'ancienne maîtrise des enfants de chœurs de la Cathédrale, leur logement et celui de leurs maîtres et aussi des emplacements réservés au chapitre, c'est là qu'était le cloîtreau (petit cloître). Ce cloîtreau était voûté et avait un étage. Le rez-de-chaussée servait de promenade couverte à l'usage des chanoines.

Le cloîtreau avait une porte près de la chapelle du Sépulcre, aujourd'hui chapelle de Saint-Joseph. Il y avait aussi sur le petit parvis du Midi, une porte à l'usage du coûtre ou gardien.

Le cloîtreau se prolongeait jusqu'à une chapelle dédiée à Saint-Antoine qui le limitait à son extrémité.

A droite de la chapelle Saint-Antoine se trouvait une porte donnant sur le cloître des chanoines et une autre s'ouvrant sur un jardin réservé aux chanoines.

Ce jardin et d'autres emplacements à l'usage du chapitre servirent de magasins, d'appentis. Là aussi un puits, et une conduite pour l'écoulement des eaux pluviales qui allaient se perdre par une ruelle aboutissant à la rue du Cloître.

Digitized by Google

Le puits dont nous venons de parler a été, de temps immémorial, la principale ouverture par laquelle on introduisait les ouvriers et les matériaux nécessaires aux réparations des souterrains qui s'étendent à l'Orient en avant du chœur et se dirigent vers l'Occident jusque sous la chapelle de la Madeleine près du grand portail.

On n'a laissé, pour les réparations d'autre ressource qu'un escalier pour y communiquer par les celliers et les caves d'une maison plus éloignée, dite de la maîtrise par lequel le service est devenu impossible.

Entre ces emplacements si utiles aux services intérieurs et extérieurs de la Cathédrale, se trouvait un passage ou ruelle, longeant le chevet de l'église et communiquant de la rue du Cloître à l'Évêché. A l'extrémité de cette ruelle à gauche, sur un palier se trouvait une porte donnant ouverture dans l'église.

Cette ruelle avait le double avantage d'être utile à tout le monde, et elle le serait encore, si elle était rendue à sa destination, surtout aujourd'hui que l'Évêché est devenu le Palais de Justice, et n'a plus qu'une seule entrée par la porte donnant sur une place, difficile à traverser pendant une partie de l'année, tant à cause des frimas et de sa position au Nord, qu'à cause de la violence du vent qui souffle de ce côté et que l'édifice y fait refluer.

Aujourd'hui l'église de Laon est privée de toutes ses dépendances si nécessaires ; vaste emplacement qui partait du portail du Midi à droite et se prolongeait jusque y compris la ruelle et la maîtrise, c'est-à-dire jusqu'à la maison occupée aujourd'hui par Me Lemaire, notaire. D'abord déclarés inaliénables comme inhérents à l'édifice tous ces emplacements

Digitized by Google

ont été vendus, malgré les réclamations et l'opposition de l'administration du district à des habitants.

A partir de la suppression du chapitre de Laon en 1791, la Cathédrale resta fermée jusqu'à l'établissement du culte constitutionnel qui fut interrompu lorsque l'église fut déclarée *temple* de la raison en vertu de la loi du 20 brumaire, 10 décembre 1793. La Cathédrale ne servit plus qu'aux fêtes décadaires et nationales, et aux divertissements publiques, jusqu'au 11 prairial, 30 mai 1795. Depuis cette date, l'église fut rendue provisoirement et servit de nouveau au culte constitutionnel jusqu'en 1803.

Que devinrent ces dépendances de la Cathédrale ? Nous allons le dire aussi brièvement que possible.

Le sieur Duterne, coûtre et serviteur de l'ancien chapitre et gardien de l'église, occupait près d'elle la maison destinée à ce service, lorsque le culte fut interrompu, le corps municipal lui conserva l'usage de la maison qu'il occupait et le chargea de la perception du droit de hallage, et de recevoir dans le cloîtreau les bleds de toute sorte invendus, de sonner le tocsin, d'indiquer par le son de la cloche les heures des assemblées électorales, primaires et communales. Les communications avec l'église furent supprimées.

Habitué à cette maison et désirant la conserver, Duterne présenta une pétition au corps municipal le 2 thermidor an IV, 20 juillet 1794, à l'effet d'être autorisé à acquérir cette maison avec tous les emplacements qui entouraient l'église et une partie du cloîtreau. Refus de la Municipalité signalant tous les obstacles qui s'opposent à la vente.

Le Directeur des Domaines, sans prendre la peine de visiter la maison et ses dépendances, sans avoir pris l'avis des habitants, décide que rien ne s'oppose

Digitized by Google

à la vente. Renvoi par l'Administration centrale du Département, le 2 vendémiaire an IV, du dossier de cette affaire avec l'avis motivé du corps municipal qui s'oppose de nouveau à la vente.

Nouvelle pétition du sieur Duterne. Le Conseil général de la commune consulté de nouveau le 5 prairial an V, 13 juin 1797, déclare qu'il persiste dans ses précédents arrêtés, et avertit l'autorité supérieure de ne pas aliéner des emplacements aussi utiles à la chose publique pour le modique prix que la nation retirerait de cette vente.

Enfin l'Administration centrale se rendant à l'avis du corps municipal, décide que la pétition Duterne est regardée comme non avenue.

Cet arrêté est signé : Carlier, devenu plus tard secrétaire général du département de l'Aisne, Laurendeau, qui plus tard fut adjoint au Maire de Laon, Vinchon, membre du Conseil général, et Boucly, administrateur.

Cette décision tranquillisa les habitants de la ville, persuadés que la cause était définitivement gagnée.

Mais de nouveaux orages amenèrent bientôt un changement d'administrateurs qui, ayant abdiqué tout principes religieux, ne s'occupèrent plus que de détruire tout ce qui pouvait contribuer à leur conservation.

La nouvelle administration sans en référer aux autorités supérieures, accueillant une nouvelle pétition du sieur Duterne, arrête que ces emplacements seront estimés et vendus. En conséquence elle déclare nuls et non avenus les arrêtés contraires. Signé : Aubry du Bochet, Leradde, Hutin, Martin et Dormay, administrateurs, que le mémoire que je consulte considère comme des nullités. En conséquence le

Digitized by Google

procès-verbal des experts, 4 pluviose an VI, 23 janvier 1798 porte la valeur du cloîtreau à la somme de 1.200 livres, sous la condition que les emplacements vendus n'auront aucun droit de mitoyenneté avec l'église, que les appentis adossés contre l'édifice seront supprimés, que les eaux pluviales s'écouleront par la rue. Le procès-verbal laisse la plus grande latitude pour conserver les jours qui donnent sur le terrain vendu et les augmenter au besoin. Enfin l'acquéreur devra souffrir le passage des ouvriers, des matériaux, échelles, échafaudages et autres ustensiles nécessaires au service de l'église qui n'a aucune ressource libre à cet égard, sous ces conditions le 22 ventose an VI, 2 mars 1798, la vente fut réalisée moyennant la somme de 1.296 livres, réduite par suite de la dépréciation des assignats, à environ 450 livres en argent.

On reconnut bientôt les inconvénients de la vente. Le sieur Duterne devenu propriétaire, chercha à tirer profit de son acquisition. Il fit servir les emplacements acquis par lui aux rassemblements les plus scandaleux. Il avait établi à côté du cloîtreau une salle avec une fenêtre qui n'était pas à 4 mètres du portail de l'église ; c'était une salle de danse ouverte à tout venant presque tous les dimanches et fêtes, surtout en hiver. A côté était ouvert un cabaret fréquenté par des ivrognes, à tout heure du jour et de la nuit au grand scandale du public.

De plus une tuerie, fut établie au fond du cloîtreau ; les beuglements des bêtes qui y étaient assommées troublaient très souvent les offices. On y recevait aussi des baladins qui attiraient une foule bruyante de bas peuple.

Digitized by Google

Les eaux pluviales mal dirigées refluaient souvent jusque dans l'église.

Le sieur Delvincourt aîné, riche propriétaire de Laon, voyant le succès de Duterne, voulut avoir sa part des dépendances de la Cathédrale, il se rendit acquéreur de la chapelle Saint-Antoine et d'une partie de la ruelle communiquant comme nous l'avons dit de la rue du Cloître à l'Évêché. Au bout de cette ruelle du côté de l'Évêché se trouvait un petit bâtiment qui fut laissé à l'église. Ce bâtiment existe encore. Il a été loué en 1835, je crois pour une période de 99 ans. Aujourd'hui il sert de buanderie et de débarras à la maison occupée par Madame Ernest Lemaître.

La chapelle de Saint-Antoine et la partie de la ruelle ont été vendues 648 fr. en assignats. Cette somme ne représentait en réalité que 220 francs d'argent.

C'est ainsi que ces terrains si précieux et si utiles à la Cathédrale ont été vendus pour la somme dérisoire de 670 fr. La Cathédrale n'a même pas l'emplacement nécessaire pour l'établissement d'un magasin.

Il ne restait plus de ce côté que la maison, dite de la maîtrise, laquelle avec les bâtiments de l'Évêché formaient la clôture de cette ruelle à l'Ouest.

Cette maison servait à l'éducation des enfants de chœur choisis par le chapitre et sous la direction d'un chanoine ou d'un professeur, appelé maître des enfants de chœur.

La maîtrise fût mise en adjudication en l'an X, pendant l'administration de M. Dauchy, préfet de l'Aisne, la moindre représentation aurait arrêté cette vente, sous un préfet sage et prudent. Mais le culte

Digitized by Google

n'était pas encore rétabli ; la Cathédrale ne présentait plus le même intérêt à la masse des habitants, et aucune réclamation ne s'étant produite, la Maîtrise fût aux enchères adjugée au sieur Delvincourt aîné, le 13 germinal an X, 3 avril 1802 pour le prix de 31.500 fr. payable en assignats. Cette somme ne représentait plus qu'une valeur de 500 fr. M. Delvincourt était marguiller de Notre-Dame, aussi personne ne conçut d'inquiétude, car on supposait qu'il achetait cette maison pour la rendre à sa destination moyennant le remboursement du prix d'acquisition. Il n'en fut rien, et la Cathédrale perdit toutes ses dépendances.

Ancien Hôtel-Dieu.

Après avoir jeté un dernier regard sur le magnifique portail de la Cathédrale et sur l'emplacement qu'occupaient les églises Saint-Remi à la Porte et Saint-Martin au Parvis dont nous venons de parler nous nous engageons dans la petite et étroite rue de la Charpenterie qui longe une partie de la Cathédrale. Regardons avec un vif intérêt le petit et si gracieux portail qui donne une entrée à l'extrémité de la grande nef, nous nous trouvons bientôt en face d'un édifice assez vaste : c'est l'ancien Hôtel-Dieu dont nous allons parler.

Il est situé à l'extrémité oriental de la rue Wéchef, plus tard appelée rue Épiscopale parce qu'elle conduisait à l'Évêché, et aujourd'hui rue Sérurier.

L'Hôtel-Dieu primitif fondé par le chapitre en 1019, destiné à recevoir les malades et les pauvres de la ville et des environs, était ce bâtiment qui est aujourd'hui la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Laon.

Digitized by Google

C'était un emplacement fort étroit, humide, et d'autant plus malsain que des salles de malades se trouvaient en sous-sol. « En effet, dit l'auteur d'une « histoire de Laon, restée manuscrite, les voûtes qui « sont entre Saint-Remi à la Porte et l'église Notre- « Dame, ne convenaient pas aux malades et ne pou- « vaient qu'augmenter leurs infirmités. »

Ce passage de l'histoire manuscrite indique clairement que le bâtiment dont nous parlons étant trop restreint pour recevoir tous les malades de la ville on utilisait à cet usage le cellier sur lequel il était établi.

En 1250, Itier, évêque de Laon, ému de compassion, voulut améliorer le sort des malades, les fit transporter dans des bâtiments plus vastes et plus commodes, et affecta à cette destination, ceux où se tenait l'École de Laon, en face de son palais.

Ces bâtiments occupaient la partie orientale de la rue Wéchef ; ce terrain était borné au Nord par le rempart Saint-Remi, à l'Est par la place, au Sud par la rue, à l'Ouest par la ruelle Latille.

Il serait intéressant de donner quelques détails rétrospectifs sur l'administration de l'Hôtel-Dieu, sur les frères et les religieuses chargés du soin des malades et des pauvres ; mais ces détails nous mèneraient trop loin, et pourraient plus utilement faire l'objet d'un travail qui ne manquerait pas d'intérêt, et mettrait en relief le dévouement des sœurs Augustines qui le déservent depuis tant de siècles. Ce récit nous éloignerait de notre but, et nous nous hâtons d'y revenir.

L'Hôtel-Dieu occupa l'emplacement dont nous venons de parler jusqu'en 1803. En cette année il fut transféré dans les bâtiments de l'ancienne abbaye

Digitized by Google

de Saint-Martin dont le gouvernement fit l'abandon aux Hospices.

L'ancien Hôtel-Dieu ne resta pas sans emploi ; on y plaça d'abord la halle aux grains, ensuite l'école communale et l'école maternelle qui s'y trouvent encore, pendant un certain temps le cours normal des demoiselles. Les autres parties ont servi et servent encore à d'autres usages, école de dessin, bureau de recrutement, caserne d'infanterie.

L'ancien Hôtel-Dieu avait un chapelain nommé par le chapitre de la Cathédrale, il avait aussi une chapelle sous le vocable de Saint-Barthélemi, l'existence de cette chapelle n'est pas douteuse.

En 1874, pendant les travaux nécessités pour approprier une partie de l'ancien Hôtel-Dieu à servir de caserne, on y a découvert les restes d'une chapelle construite à la fin du XVI^e^ siècle. Une belle clé de voûte aux armes du chapitre : douze têtes de chanoines superposées les unes aux autres a été malheureusement brisée par les ouvriers. La preuve en est donnée dans les livres liturgiques du diocèse de Laon, où l'on trouve des détails qui mentionnent des usages d'autrefois. Nous y lisons que le chapitre de la Cathédrale, pendant les quatre premières semaines qui suivent la fête de Pâques, se rendaient processionnellement tous les deux jours, les lundi mercredi et vendredi, dans une des églises renfermées dans la partie de la ville appelée la cité, pour y faire une station. Cela faisait en tout douze stations et douze églises à visiter.

Voici l'indication des églises où les stations avaient lieu successivement :

1^re^ station. Saint-Pierre au Marché.

2^e^ — Saint-Barthélemi, à l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

3e station. Sainte-Geneviève.
4e — Saint-Jean l'Abbaye.
5e — Saint-Remi ad portam Claustri,
6e — Saint-Martin au Parvis.
7e — Sainte-Benoîte.
8e — Saint-Nicolas, église des Minimes.

Saint-Remi a la Porte.

A droite du grand portail de la Cathédrale s'élevait l'église paroissiale de *Saint-Remi à la Porte*. Cette jolie église, reconstruite en grande partie au XVIe siècle, était contiguë à la porte du Cloître et c'est de là que lui venait son nom : *Sanctus Remigius ad portam Claustri.*

On sait que la rue que nous nommons rue du Cloître était habitée exclusivement par les chanoines de la Cathédrale. Quand une des maisons de cette rue devenait vacante par le décès d'un chanoine, elle était mise en adjudication et ne pouvait être adjugée qu'à un chanoine.

La rue était fermée par des portes, et nul, à l'exception des chanoines n'y pouvait pénétrer au delà d'une certaine heure. On voit encore au bout de la ruelle des Templiers de forts gonds en pierre, car cette rue, elle aussi faisait partie du cloître et ne pouvait être habitée que par des chanoines.

Revenons à l'église Saint-Remi. Elle était située entre la place du Parvis et la rue du Cloître qui cotoyait sa façade méridionale dans laquelle s'ouvrait un charmant portail renaissance. Ce portail se trouvait englobé dans le cloître par l'arcade qui en fermait l'entrée. Une autre porte s'ouvrait au Nord vis-à-vis l'église Saint-Martin au Parvis. Quant au gracieux

Digitized by Google

portail du XIIIe siècle, il s'élevait à l'Ouest dans une rue fort courte qui aboutissait au parvis de la Cathédrale, et dont la démolition de l'église a fait disparaître tout un côté.

L'église Saint-Remi à la Porte subsista dans son entier jusqu'en 1842. C'est alors qu'elle fût démolie, au grand regret des archéologues qui traitèrent avec raison de vandalisme cette déplorable démolition, motivée par l'agrandissement de la place du Parvis.

On voit encore sur le pignon de l'édifice qui est devenu la Chambre des Notaires, des vestiges de peintures murales qui décoraient l'intérieur de l'église.

Après la démolition de l'église, il resta à peine quelques débris ; cependant, en 1854, on retrouva quelques pierres curieuses qui aujourd'hui sont tout ce qui reste de l'ancienne église Saint-Remi : ces débris se composent de trois pierres dont la première est *le pinacle* ou dôme, qui surmontait la statue d'un saint. La seconde est le corps mutilé d'une statue et la troisième est le piédestal ou cul-de-lampe qui supportait une statue de l'église.

La pièce la plus curieuse est le pinacle dont la partie supérieure représente une forteresse au milieu un donjon crénelé, muni de ses machicoulis ; il est entouré d'une courtine et de six tours, dont malheureusement deux sont brisées. Le donjon était surmonté d'un clocheton dont l'existence est prouvée par une entaille à la partie supérieure. Il a été probablement brisé lorsque les ouvriers qui construisirent les affreuses baraques jetées bas récemment (1874) y firent entrer il y a une soixantaine d'années comme moëllons, les statuettes de l'église Saint-Remi, leurs dais et leurs supports de pierre.

Il est à croire dit M. Ed. Fleury, que cette forteresse

Digitized by Google

représentait la Jérusalem céleste ; car c'est ainsi qu'on la voit figurer sur beaucoup de monuments, de la peinture et de l'architecture au moyen-âge ; par exemple dans les anciennes peintures murales qui se trouvent dans l'église de Coucy-la-Ville.

L'intérieur du pinacle est taillé en ogive finissant en pendantif dont toutes les arêtes sont dorées, dont les champs sont peints d'azur et de vermillon, tandis que les fleurons le sont d'un brun vif.

La statue et le cul-de-lampe sont aussi peints complètement ; le piedestal en gris verdâtre, la robe du saint en blanc, et le manteau entièrement couvert d'or aussi éclatant que s'il venait d'être posé.

Ces débris sembleraient indiquer que tout l'intérieur de l'église Saint-Remi, dont les portails du Nord et du Midi étaient si remarquables, avait été peint. Souvenir d'un art autrefois si florissant et qui, en périssant, jetait un dernier et si magnifique éclat.

Démolie en 1842 pour agrandir les places du Parvis et du Marché-aux-Herbes, cette église possédait sur le Cloître un charmant portail de renaissance. La maréchale de Lauriston en avait fait l'acquisition, avec la pensée de le faire reconstruire dans le parc de son château de Richecourt, où elle l'avait fait transporter.

Avant la mort de cette Dame qui n'avait point utilisé ces débris, ils ont été employés et perdus dans des constructions nouvelles et rien absolument n'a été conservé de ce portail qui méritait un meilleur sort.

Il reste encore, sur place, contre le mur, de la Chambre des Notaires des chapitaux revêtus d'or et de couleurs qui autorisent à supposer que cette église fut décorée de peintures polychromes (1).

---

(1) Bulletin de la Société Académique de Laon, tome IV, page 580.

Digitized by Google

En 1846, le ressort de la paroisse Saint-Remi à la Porte comprenait :

La rue du Cloître, les deux ruelles : à la voûte et ruelle Rouge ;

La place du Marché ;

La gauche de la rue du Marché, depuis la Cathédrale jusque la rue du Change ;

La gauche de la rue du Change depuis la rue Châtelaine jusqu'à la rue Sérurier ;

La rue Châtelaine à droite depuis la rue du Change jusqu'à la maison n° 39 ;

La rue Châtelaine à gauche depuis le marché jusqu'à la 2e ruelle qui descend rue des Cordeliers.

Le dernier curé de la paroisse Saint-Remi à la Place fut M. Duveuf, qui devint curé de la Cathédrale de 1808 à 1837, époque ou il donna sa démission. Il conserva dans sa retraite le titre d'archidiacre honoraire.

La cure de Saint-Remi à la Porte était à la nomination du chanoine *en tour* (in turno).

Les revenus de la cure étaient de 400 livres.

Plusieurs confréries étaient établies dans l'église Saint-Remi Porte.

La célèbre *confrérie de Saint-Maur* sur laquelle j'ai trouvé peu de renseignement. Ses biens furent réunis à l'Hôpital de Laon en 1688.

Une *confrérie de Saint-Éloi* pour les orfèvres existait dans la même église. Voici comment en parle une Bulle du Pape Innocent X :

« Ayant appris que la confrérie de Saint-Éloi, « faisait preuve d'une piété, charité et singulière « dévotion ; Pour tant plus établir l'excellence de la « dicte confrairie, s'appliquant par l'exercice conti- « nuel et assidu aux bonnes œuvres à la rendre non

Digitized by Google

« seulement florissante, mais recommandable partout;
« désirant correspondre aux intentions des confraires,
« et tant plus les animer par de nouveaux motifs de
« charité à persévérer dans une vie sainte et dévoste,
« comme aussi notre volonté estant de l'augmenter
« en nombre de fidèles confraires, et la rendre
« fameuse en dignité et capable d'attirer les bonnes
« fidèles âmes, afin que par cette voye, elles puissent
« arriver honorablement au port de salut. »

Le pape accorde une indulgence plénière au jour de réception, à l'article de la mort, au jour de la feste de la confrairie et de nombreuses indulgences partielles de sept ans et sept quarantaines, de soixante jours pour certaines œuvres de piété et de charité.

La paroisse de Saint-Remi à la Porte faisait des processions solennelles. Voici quelques détails sur ces processions :

Le sous-diacre suit la croix, et après lui le diacre, revêtus l'un et l'autre des ornements de leur ordre. L'un d'eux porte élevé devant sa poitrine le livre des évangiles, puis viennent les clercs inférieurs, les ministres, les dignitaires et enfin le célébrant.

La chasse est portée, partie par des prêtres, partie par des citoyens laïques, autour de la ville, plus d'une fois, on la dépose avec respect aux angles et aux carrefours des rues, ou dans les églises rapprochées du chemin que l'on parcourt. Les reposoirs sont garnis de lumières et d'autres ornements.

Le gardien de la fabrique portant une verge d'honneur couverte d'ornements d'argent, parcourt les endroits où l'on doit passer afin que rien ne trouble l'ordre de la procession.

Itinéraire : de la porte latérale de l'église, on s'avance par le chemin qui conduit au mur de la cité;

Digitized by Google

de là au quartier Saint-Georges ; ensuite on prend la rue qui passe derrière l'établissement des Templiers (rue des Bouchers) et on va droit à la porte de l'église abbatiale de Saint-Jean ; de là on se dirige vers l'extrémité de la rue Châtelaine pour atteindre la rue vulgairement appelée épiscopale, et de là droit à la Cathédrale.

Rentrés au chœur, tous se tiennent sur les stalles jusqu'à ce que la chasse traverse le chœur. Sur son passage, chacun se lève et s'incline. Tandis que les porteurs la déposent au milieu du sanctuaire, où elle doit rester quelque temps afin que les fidèles puissent facilement s'en approcher pour la vénérer. Le célébrant se tient au milieu du chœur devant le siège du grand chantre et il entonne Tierce que le chœur poursuit *ad longum*. A la fin de Tierce, ayant pris à la sacristie les ornements sacerdotaux, le célébrant s'avance avec ses ministres vers l'autel pour y chanter la messe.

Ritus Eclesiœ Laudunensis redivivi. 1.239.

En 1709. La paroisse Saint-Remi à la Porte avait 505 habitants.

LAON. — Imprimerie du *Journal de l'Aisne*, 22, rue Sérurier.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

—

TOME XXXII

(2e Fascicule).

—

LAON
Imprimerie du *Journal de l'Aisne*, 22, rue Sérurier.

—

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DU 2e FASCICULE.

Pages.

1. — Procès-verbaux des séances. LXXV
2. — Contribution à une Notice sur le Général d'Autencourt, *par M. Ed. Bercet*. . . 145
3. — Les Auteurs de « la Tour de Nesle » et les Droits de chacun d'eux, *par M. Glinel*. 146
4. — Démêlés entre Monseigneur de La Fare, Évêque de Laon, et la Justice, *par M. H. Labouret*. 151
5. — Charles de Spoelberch de Lovenjoul, *par M. Glinel*. 169
6. — La Légende de Saint-Béat, *par M. le Comte Maxime de Sars* 174
7. — A propos d'un Autographe de Victor Hugo, *par M. Glinel*. 184
8. — A propos d'un Contrat de Mariage au XVIIIe siècle, *par M. le Comte Maxime de Sars*. 189
9. — Choix de la Ville de Laon comme Chef-lieu du Département en 1790. — L'amour-propre des Laonnois pour leur Ville, *par M. Jean Marquiset* 197
10. — Un Mariage à Laon sous la Révolution (14 Juillet 1790), *par M. Jean Marquiset*. 213
11. — Notes sur les Églises, Chapelles et Oratoires de la Ville de Laon (Suite), *par Mgr Baton* 230
12. — Essai sur l'Arquebuse de Laon (1610-1733), *par M. le Vicomte Jehan de Hennezel d'Ormois* 252
13. — Notes sur d'anciens Comptes de la Châtellenie de Coucy, *par M. Lucien Broche*. 339

NOTA. — *Chaque auteur est responsable du contenu des articles et mémoires qu'il fait insérer dans le* Bulletin de la Société.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 AVRIL 1907.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La Société s'est réunie le 26 avril 1907 à 4 heures 3/4, au Musée communal, sous la présidence de M. Servant.

Étaient présents : MM. Black, Casse, Cortilliot, Gilbert, Glinel, Lavaud, Lion, Marquiset, Prudhomme et Servant.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et la présentation des excuses et des pouvoirs de MM. Baillet, Baudet, Broche, Ermant, Souchon, membres titulaires, et de MM. de Hennezel d'Ormois, Lépinois, Marcé et de La Tour du Pin, membres correspondants, qui ne peuvent assister à la réunion, le Président donne connaissance des lettres qu'il a reçues depuis le 22 mars dernier :

— Lettre de MM. Darker et Son d'Oxford qui demandent à acheter plusieurs volumes du Bulletin de la Société Académique.

— De M. Rheinhard, curé de Wiège-Faty et Romery, qui offre à la Société un exemplaire d'une brochure dont il est l'auteur intitulée :

« Gerbes de souvenirs ».

— Appel lancé par un Comité qui se propose d'élever un monument au naturaliste Lamarck.

— Appel fait par le Comité de rachat de la maison natale de Pierre Corneille à Rouen. La Société répond à ce dernier appel en votant une somme de 25 francs, à titre de participation à cette œuvre d'un caractère vraiment national.

Digitized by Google

Il est ensuite donné communication des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes ou offerts à la Compagnie.

Au nombre de ces ouvrages, on doit signaler :

1° Les Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville ;

2° Le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;

3° Le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France ;

4° Les Annales du Musée Guinet.

Tome 23 de la Bibliothèque d'Études-Histoire des idées théosophiques dans l'Inde ;

5° Les Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis ;

6° Le Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais ;

7° Les Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes en 1906 ;

8° Les Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer ;

9° Une Notice de M. Jadart, Secrétaire général de l'Académie de Reims, intitulée : « A travers le Pays laonnois ».

L'ordre du jour appelle à ce moment le vote sur l'admission :

1° De M. Marcel Pille, membre de la Société des Artistes français à Paris, 6, rue d'Alger, comme membre titulaire ;

2° De M. Dejente, instituteur à Fresnes-sous-Coucy, comme membre correspondant.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, MM. Marcel Pille et Déjente sont élus le premier,

Digitized by Google

membre titulaire, et le second, membre correspondant.

Une partie de la séance est ensuite consacrée à des communications diverses entre les membres présents.

Le projet d'excursion à l'abbaye de Vauclerc fait l'objet d'un nouvel examen de la part de l'Assemblée à laquelle M. Lion veut bien communiquer les renseignements qu'il a pris soin de réunir. La Société remercie M. Lion de son obligeance et décide que l'excursion aura lieu du 4 au 15 juin, de préférence un jeudi. Il est décidé également que les dames y seront admises et que les membres qui désirent y assister devront, autant que possible, au cours de la prochaine séance, donner leur adhésion de principe.

La matinée du jour, qui sera définitivement fixé, serait consacrée à l'étude des ruines de Neuville et de l'abbaye de Vauclerc.

Le déjeuner, qui aurait lieu à Craonne, pourrait être précédé ou suivi d'une courte excursion à l'ancien champ de bataille voisin. La seconde partie de l'après-midi serait réservée à la visite du château d'Arrancy, visite pour laquelle la Société a reçu de M. de La Tour du Pin, membre correspondant, une très pressante invitation.

M. le Président rend compte de ce qui a été fait depuis le mois de mars, pour l'impression du 32me volume du Bulletin, et exprime l'espoir que le 1er fascicule sera terminé pour le mois de juin. Ce fascicule se terminera par le procès-verbal de la séance du 22 mars 1907, qui contient la note de M. Legrand sur Jean Bodin.

Il est ensuite décidé que la Société autorise la communication à la presse du manuscrit de M. Legrand

Digitized by Google

sur Jean Bodin, aussitôt après la publication de ce premier fascicule du Tome XXXII du Bulletin, actuellement à l'impression.

Il est également décidé qu'en réponse à une demande formulée par M. Westercamp, au sujet d'un concours qu'il se proposait de préparer dans les *Tablettes Laonnoises* (demande qui a fait l'objet d'une lettre de sa part en date du 25 avril) la Société, après examen de ses statuts, n'a pas cru pouvoir accepter la proposition, qui lui était faite par le rédacteur en chef de ce périodique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/4.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

G. MARQUISET. — SERVANT.

SÉANCE DU 31 MAI 1907.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La Société s'est réunie le 31 mai 1907, à 4 heures 3/4, au Musée communal, sous la présidence de M. Servant.

Étaient présents : MM. Black, Gilbert, Glinel, Legrand, Marquiset, Prudhomme et Servant.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et la présentation des excuses de MM. Broche, Casse, Ermant, Lion, Marcel Pille, membres titulaires, et de MM. Barbier, Dejente, Gobert, de Hennezel d'Ormois et Lavaud, membres correspondants, qui ne peuvent assister à la réunion,

Digitized by Google

M. le Président donne connaissance des lettres qu'il a reçues depuis le 26 avril dernier, notamment du Comité de rachat de la maison natale de Pierre Corneille à Rouen, pour remercier de la souscription votée, et de M. Clairambaux, curé-doyen de Montcornet, qui sollicite son admission à titre de membre correspondant.

Le vote sur l'admission de M. Clairambaux aura lieu au cours de la plus prochaine séance.

M. le Président prononce quelques mots de bienvenue à l'adresse de MM. Marcel Pille et Dejente récemment élus, le premier membre titulaire et le second membre correspondant, et qui ne peuvent pas assister à la séance :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

MM. Marcel Pille et Dejente, nos nouveaux collègues, que nous avions l'espoir de vous présenter aujourd'hui, viennent de nous adresser leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Dès ce soir cependant, et malgré leur absence, nous tenons à leur exprimer le plaisir que nous causera leur présence prochaine au milieu de nous.

Rappeler que notre Société a pour mission d'étudier et de décrire les monuments anciens et modernes, c'est dire combien devait nous être agréable à tous la venue parmi nous du peintre et dessinateur, qui sait rendre tant de vie aux choses du passé.

Originaire de l'arrondissement de Château-Thierry par ses grands parents paternels, Laonnois par sa proche parenté avec la famille Leroux, M. Marcel Pille, qui a obtenu une mention honorable au Salon de 1897, est trop connu de vous tous, Messieurs, par les nombreux ouvrages et les grands périodiques qu'il a illustrés, pour qu'il nous soit possible d'insister davantage sur son œuvre.

Nous aurons, dans quelques instants, la satisfaction

Digitized by Google

de déposer sur votre Bureau la brillante et moyenâgeuse étude qu'il a bien voulu joindre à sa lettre de remerciements, adressée au Président de la Société. Ce sera, nous l'espérons, si vous en décidez la reproduction, l'un des plus beaux ornements de notre prochain Bulletin.

M. Dejente, instituteur à Fresnes-sous-Coucy, non content de consacrer à d'utiles recherches, les rares instants que lui laissent ses fonctions si absorbantes, veut bien nous donner une gracieuse collaboration.

Les travaux qu'il a déjà fait paraître, constituent pour nous une promesse d'intéressantes communications.

L'Assemblée, à laquelle la lettre et l'étude de M. Marcel Pille sont présentées, décide que des remerciements seront adressés à l'auteur par le Bureau, et que la reproduction de ce travail, en phototypie ou en photogravure, figurera dans le prochain fascicule du Bulletin, à la suite du procès-verbal de la séance de ce jour.

La lettre de M. Pille est ainsi conçue :

« Vendredi, 17 mai 1907.

« MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

« Je vous prie d'agréer mes sincères remerciements « pour votre lettre du 27 avril dans laquelle vous voulez « bien m'apprendre la bonne nouvelle de mon élection « comme membre titulaire de votre intéressante Société « Académique de Laon.

« Le dernier volume paru du Bulletin de votre Société « m'est également parvenu. La lecture en paraît pleine « d'intérêt, et je vous en exprime toute ma gratitude.

« Je vous prie d'accueillir avec indulgence ce cavalier « que j'ai chargé de vous porter ma réponse..... un peu « tardive. Comme excuses à ce long retard, vous voudrez bien admettre : le temps passé à chercher un « solide roussin, de bonne allure et capable de parcou-

Digitized by Google

« rir les 35 lieues de Paris à Laon. De plus, notre « homme a dû s'armer, car, comme chacun sait, les « routes sont peu sûres en ce moment ! Et, pour com- « ble de malheur, le voilà encore arrêté à la Porte « d'Ardon par l'officier de service qui examine ses « papiers !

« Veuillez agréer, Monsieur et cher Président, avec « tous mes remerciements l'expression de mes senti- « ments les plus distingués.

« M. Pille. »

Il est ensuite donné communication des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes ou offerts à la Compagnie.

Au nombre de ces ouvrages on doit signaler :

1° La Revue des Études historiques — 72e année — 1906 ;

2° Le Bulletin historique et philosophique du Comité des Travaux historiques et scientifiques ;

3° Les Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans ;

4° Le Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville ;

5° Le Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

A cette communication succède la lecture d'un mémoire présenté par M. Henri Labouret, et contenant une étude très documentée des difficultés sans nombre soulevées à l'occasion de la bulle Unigenitus, par Étienne Joseph de La Fare, nommé évêque de Laon en 1723.

C'est une véritable campagne que soutient ce prélat dans ses mandements, instructions pastorales, discours et sermons, campagne dans laquelle il se

Digitized by Google

heurte à l'opposition des plus fermes soutiens des prérogatives de la couronne.

Le Parlement n'entend pas qu'on discute les libertés gallicanes et le Conseil du Roi ne tolère aucun empiétement sur les droits du souverain. Aussi pendant plus de 10 ans, La Fare donne de l'ouvrage à la justice et chacun de ses écrits a son arrêt de suppression.

La Société charge M. le Président d'exprimer à M. Labouret ses remerciements et ses félicitations et décide, si l'auteur y consent, la publication de ce mémoire dans le prochain Bulletin.

L'excursion à l'abbaye de Vauclerc est définitivement fixée au jeudi 13 juin.

Et il est décidé :

Que chaque Membre de la Société a droit à un invité, choisi parmi ses proches (femme, père, mère ou enfant).

Que la Société se chargera des frais de voyage, et que tout membre ou invité n'aura à supporter que sa part des frais de restaurant à Craonne.

Il est enfin présenté en séance un exemplaire du Pouillé de tous les bénéfices de l'ancien diocèse de Noyon, par Peigné-Delacour, offert à la Société par M. Prudhomme.

Des remerciements sont votés à l'adresse du donateur.

La séance est levée à 6 heures 1/2 du soir.

Le Secrétaire, *Le Président*,

G. MARQUISET. SERVANT.

Digitized by Google

Cavalier arrivant à la Porte d'ARDON

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 JUILLET 1907.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La Société s'est réunie le 26 juillet 1907, à 4 heures 3/4 au Musée communal, sous la présidence de M. Servant.

Étaient présents : MM. Black, Broche, Casse, Cortilliot, Gilbert, Glinel, Lavaud, Lion, Marquiset, Prudhomme, Perinne de la Campagne et Servant.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, et la présentation des excuses et des pouvoirs de MM. Souchon et Tilorier, membres titulaires, et de MM. Barbier, Dejente, Gobert, de Hennezel d'Ormois, Legrand, Lépinois, Marcé et Riomet, membres correspondants, qui ne peuvent assister à la réunion, M. le Président donne connaissance des lettres qu'il a reçues depuis le 31 mai dernier.

Au nombre de ces lettres figurent :

1° La lettre du Comité qui s'est formé pour l'érection d'un monument au naturaliste La Marck ;

2° Une convocation au 46me Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra en avril 1908, à Paris ;

3° Une lettre adressée par M. le Secrétaire général de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui tient son 36me Congrès annuel à Reims, et qui demande à la Société Académique son concours pour faciliter aux congressistes une visite rapide de la ville le 4 août, de 8 heures à 10 heures 1/2 du matin.

M. le Président demande à ses collègues de vouloir bien se joindre aux membres du Bureau pour recevoir les congressistes et les guider dans la visite

Digitized by Google

des monuments. Il ajoute qu'il a cru devoir faire remarquer à M. le Secrétaire général que le temps prévu pour cette visite lui paraissait très insuffisant, et que les excursionnistes auraient trouvé avantage à consacrer la matinée à Coucy et l'après-midi à Laon.

Puis il fait part à l'Assemblée que, conformément à la décision qu'elle a prise dans sa dernière réunion, le Bureau a fait exécuter une photographie de l'étude de M. Marcel Pille, ce qui en permettra la reproduction dans le prochain Bulletin.

Il est ensuite donné communication des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes ou offerts à la Compagnie.

Au nombre de ces ouvrages, on doit signaler :

1° Les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre ;

2° Bulletin de la Société Archéologique de Soissons ;

3° Recueil des notices et mémoires de la Société Archéologique du département de Constantine ;

4° Les Bulletins de la Société d'Émulation du Bourbonnais ;

5° La Revue des Études grecques, tome XX, n° 87 ;

6° Les Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, Ve série, tome 7, fascicule 5-6 ;

7° Les Mémoires de la Société Académique de l'Aube ;

8° La Bibliothèque de l'École des Chartes, LXVIII ;

9° Le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 34me année, 1re et 2me livraisons ;

10° Le Bulletin de la Société des Antiquaires de France ;

Digitized by Google

11° Les Mémoires de la Section des lettres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ;

12° La Picardie historique et monumentale. Arrondissement d'Abbeville, cantons d'Ault et de Rue, publiée par la Société des Antiquaires de Picardie ;

13° La Picardie à l'Exposition des Primitifs français, II. Album archéologique, 15me fascicule. Publiée par la Société des Antiquaires de Picardie.

L'ordre du jour appelle à ce moment le vote sur l'admission de MM. Clairambaux, Westercamp, Spitz, de Linage, de Sars et de Laminière, admission qui est prononcée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Après avoir rappelé en quelques mots l'excursion du 13 juin dernier, à Neuville, Vauclerc, Craonne, et Arrancy, M. le Président demande à l'Assemblée de vouloir bien décider dans quelle forme sera fait le compte-rendu de cette intéressante journée.

La Société charge le Bureau de préparer ce compte-rendu, dont la lecture sera donnée dans une prochaine séance, et qui sera ensuite publié dans le Bulletin et communiqué à la presse locale.

M. le Président exprime ensuite toute la satisfaction qu'il éprouve de faire connaître un heureux résultat, récemment obtenu et très certainement dû à la visite du 13 juin dernier, résultat, dont tout le mérite revient, en principe, à la Société Académique, qui n'a pas oublié le vœu déjà exprimé et présenté par elle le 15 janvier 1906 et la si bienveillante attention accordée, à la suite de ce vœu, par M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts à la question de préservation du Monument de Vauclerc.

C'est ainsi qu'encouragés, d'abord par l'accueil fait à ce vœu et ensuite par le vif intérêt que les

Digitized by Google

membres présents à l'excursion du mois de juin, avaient paru prendre à l'état très grave de délabrement de la grange de l'Abbaye, dont la toiture menace ruine, M. Servant et M. Broche avaient cru devoir prendre l'initiative de se rendre le 23 juillet dernier, à Bouconville, auprès du propriétaire, dont l'adhésion pour le classement du Monument restait encore à obtenir.

L'espoir qu'ils avaient rapporté de leur visite à ce dernier, dont l'accueil avait été excellent, n'avait pas été déçu, car, le lendemain même de ce jour, l'adhésion, dont ils avaient pris soin de remettre un projet à l'intéressé, avait été adressée à M. l'Architecte, chargé de l'étude du dossier.

L'Assemblée désireuse de prouver tout le plaisir que lui causait cette solution, décide qu'il en sera fait mention à la fin du compte-rendu de l'excursion du 13 juin 1907.

Une partie de la séance est ensuite consacrée à l'examen de diverses questions d'administration, et, en particulier, des conditions de vente du premier fascicule du Tome XXXII du Bulletin.

Il est ensuite présenté en séance plusieurs manuscrits :

L'un d'eux, offert à la Société par M. Glinel et présentant un grand intérêt, est un travail manuscrit de M. Courtaud, ancien religieux de Vauclerc, sur l'emplacement présumé du camp de César près de la rivière d'Aisne et sur l'emplacement présumé de Bibrax.

Les autres, au nombre desquels figure l'ouvrage de M. Riomet sur les cloches du canton d'Oulchy, communiqués pour être examinés par le Bureau et publiés, s'il y a lieu, dans le Bulletin.

Digitized by Google

Des remerciements sont votés à l'adresse de M. Glinel, donateur.

Il est enfin donné lecture par M. Glinel d'une étude consacrée à M. le Vicomte de Spoelberck de Lovenjoul, récemment décédé, étude dont la reproduction dans le plus prochain fascicule est aussitôt décidée, avec le consentement de l'auteur.

Avant la clôture de la séance, M. le Président adresse à tous ses collègues, les remerciements des Membres du Bureau pour les témoignages de confiance, de sympathie et d'encouragement, qui leur ont été donnés au cours de l'année 1906-1907 et qui ont contribué, pour la plus large part, à la réussite de la publication qui vient d'être achevée.

La séance est levée à 6 heures 1/2 du soir.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

G. MARQUISET. — SERVANT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE RENTRÉE

DU 29 NOVEMBRE 1907.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La Société s'est réunie en Assemblée générale annuelle de rentrée le vendredi 29 novembre 1907, à quatre heures trois quarts, au Musée communal, sous la présidence de M. Servant.

Etaient présents ou représentés :

1ent MM. Baillet, Baudet, Black, Broche, Camus, Casse, Ermant, de Florival, Glinel, l'Eleu, Lion, Georges Marquiset, Monbrun, Perinne de la Campa-

Digitized by Google

gne, Marcel Pille, Prudhomme, Léon Rousseau, Servant, Souchon et Tilorier, membres titulaires.

2ent MM. Legrand et Westercamp, membres correspondants.

S'étaient excusés : MM. Clairambaux, de Hennezel, Lavaud, Georges Lefèvre, Lépinois, de Linage, Marcé, de la Tour du Pin et de Sars.

M. Georges Marquiset n'étant pas présent, mais seulement représenté, M. Servant prie M. Broche de vouloir bien remplir les fonctions de Secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le Président souhaite aux nouveaux membres de la Société et tout particulièrement à M. Westercamp, qui assiste à la séance, la plus cordiale bienvenue, et dit que le concours de l'amateur et du lettré que la Compagnie accueille pour la première fois, est bien de nature à lui faire toujours espérer les meilleurs lendemains.

M. Servant prend ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Pendant la période des vacances qui viennent de s'écouler, la Société a perdu un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués en la personne de M. Brismontier.

Bien qu'éloigné de nos séances, depuis quelque temps déjà, par le mauvais état de sa santé, notre regretté Collègue n'avait jamais cessé de s'intéresser à nos travaux et nous ne pouvons oublier les témoignages d'encouragement qu'il nous a donnés, malgré la maladie, pendant tout le cours de l'année dernière, en prenant part à nos votes les plus importants.

Venu à la Société il y a plus de trente ans, sur la présentation d'un des plus honorés de nos anciens Pré-

Digitized by Google

sidents, M. Brismontier se montra au milieu de nous un amateur et chercheur expérimenté, digne auteur de la collection rare et variée qu'il a su réunir, et dans la composition de laquelle on retrouve toutes ses qualités d'homme de goût et de connaisseur, discret malgré son réel mérite, toujours prêt à aider les autres de ses conseils.

Après avoir été, dans un canton de l'arrondissement de Château-Thierry, suppléant de la Justice de paix, fonctions dans l'exercice desquelles il avait su acquérir l'estime d'un de ses chefs hiérarchiques, homme considérable, que bien des liens ratlachaient à notre pays, il était désigné pour un prochain titulariat, lorsque des circonstances imprévues le fixèrent dans notre ville, qu'il n'a plus quittée depuis, sans toutefois abandonner complètement sa résidence de Coincy.

Sa conduite pendant la guerre fut parfaite. Maire de la commune qu'il habitait, il sut par sa fermeté, au péril même de sa personne et de ses biens, obtenir de l'ennemi des conditions meilleures et épargner ainsi à ses concitoyens les mesures les plus vexatoires.

M. Servant donne ensuite connaissance des lettres qu'il a reçues depuis les vacances.

Au nombre de ces lettres figurent :

1° Une lettre de M. le Secrétaire général de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui remercie à nouveau la Société Académique du précieux concours qu'elle lui a prêté lors de la visite à Laon, le quatre août dernier.

2° Une lettre de M. Pol Baudet, délégué de la Commission des Camps et Enceintes, qui dépose sur le bureau plusieurs publications offrant le plus grand intérêt.

3° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique accusant réception des bulletins qui lui

Digitized by Google

avaient été adressés pour être transmis aux Sociétés correspondantes.

4° Une lettre, à lui adressée le 16 novembre par M. Perinne de la Campagne, qui remercie ses collègues de l honneur qu'ils lui ont fait en l'élevant à la vice-présidence et qui les prie de vouloir bien ne plus lui confier ce mandat.

M. le Président exprime les regrets que va causer cette décision sur laquelle jusqu'au dernier moment il avait espéré faire revenir M. le Vice-Président de la Société. Après avoir rendu hommage au dévoûment et à la compétence de M. Perinne de la Campagne, il propose d'offrir à ce dernier, en témoignage de la reconnaissance de tous, le titre de Président honoraire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Puis il donne communication des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes ou offerts à la Compagnie.

Au nombre de ces ouvrages, on doit signaler :

1° Annales du Musée National de Montévidéo ;

2° Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 7e Série, Tome 6e ;

3° Reims en 1907. Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences ;

4° Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1907, 1er trimestre ;

5° Bulletin de la Société Philomatique de Paris, 9e Série, Tome VIII ;

6° Mémoires de l'Académie Stanislas de Nancy, 1906-1907 ;

7° Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, 5e Série, Tome 8, Fascicule 1er ;

8° Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville ;

Digitized by Google

9° Bulletin de la Société Industrielle de Saint-Quentin ;

10° Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts, des Alpes-Maritimes ;

11° Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ;

12° Bulletin de l'Université de Lille ;

13° Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon ;

14° Bulletin de la Société Académique de Brest ;

15° Bulletin et Mémoire de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ;

16° Annales de la Société d'Emulation des Vosges ;

17° La Revue des Etudes Grecques, Tome XX ;

18° La Revue-Bibliothèque de l'Ecole des Chartes ;

19° Les Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras ;

20° Les Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry ;

21° Le Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne ;

22° Le Bulletin de la Société d'Emulation de la Seine-Inférieure ;

23° Bulletin de la Société Historique de Compiègne.

En remerciement, il a été adressé à M. le Secrétaire général du Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences un exemplaire du premier fascicule du tome XXXII du Bulletin. L'Assemblée ratifie cet envoi.

M. le Trésorier présente ensuite le rapport sur la situation de l'Association et le projet de budget pour l'année 1907-1908.

Le rapport et ce projet de budget sont approu-

Digitized by Google

vés à l'unanimité des Membres présents ou représentés.

M. le Président remercie M. Lion de tous les soins qu'il a apportés dans l'établissement de ce travail.

L'ordre du jour appelle à ce moment le vote sur l'admission comme Membres correspondants, de MM. Firino, Jean Marquiset, André Biver et Delamé, admission qui est prononcée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au scrutin secret pour le renouvellement des Membres du Bureau ou Conseil d'Administration. Le scrutin donne les résultats suivants :

1° *Président :* M. SERVANT, 19 voix ;
2° *Vice-Président :* M. CASSE, 16 voix ;
3° *Secrétaire-Général :* M. BROCHE, 17 voix ;
4° *Trésorier :* M. LION, 19 voix ;
5° *Secrétaire des séances :* M. Georges MARQUISET, 19 voix.

Le nombre statutaire des votants présents ou dûment représentés étant de vingt, le Bureau se trouve ainsi constitué en entier.

Au nom du Conseil d'administration tout entier, M. Servant remercie l'Assemblée de ce nouveau témoignage de confiance et de sympathie et exprime tout le plaisir qu'il a de pouvoir saluer l'arrivée au Bureau de son collègue M. Broche, qui à tant de titres sait joindre l'amabilité la plus grande et une obligeance de tous les instants.

Il est à ce moment, donné lecture d'une notice adressée à la Société par son nouveau Membre correspondant M. Maxime de Sars et consacrée à l'étude de la « Légende de S^{t}-Béat ». Décision est prise que

Digitized by Google

cette communication figurera au Bulletin, si l'auteur y consent.

Il est ensuite voté à l'unanimité des Membres présents ou représentés que la cotisation annuelle due par les Membres titulaires ne s'élévera plus qu'à douze francs à partir du mois de Janvier prochain (1908).

Il a été décidé que le Tome XXXII du Bulletin se composerait de trois fascicules, dont le premier a déjà paru ; le second paraîtra en 1908 et le troisième en 1909. Ces deux derniers fascicules seront de moindre importance que le premier. Le volume entier sera vendu 10 francs, payables à la livraison du premier fascicule ; tout acquéreur recevra un bon numéroté lui donnant droit aux fascicules à paraître.

Conformément à une tradition de haute courtoisie, M. le Président propose à l'Assemblée d'offrir la présidence d'honneur à M. le Préfet de l'Aisne et à M. l'Inspecteur d'Académie. Cette proposition est aussitôt adoptée à l'unanimité.

A ce moment, MM. Black et Lion demandent s'il y aurait lieu, en offrant la présidence d'honneur à M le Préfet et à M. l'Inspecteur d'Académie, de leur remettre, selon l'usage, un exemplaire du dernier Bulletin paru. Sur une observation de M. le Président, qui fait remarquer qu'il n'existe aucune raison de déroger à cet usage toujours suivi jusqu'à présent, l'Assemblée décide que le dernier volume publié ainsi que le premier fascicule du Tome XXXII seront offerts à M. le Préfet et à M. l'Inspecteur d'Académie.

M. le Président demande alors que le Bureau soit autorisé à faire paraître dans les journaux un appel au public, semblable à celui que renferme le dernier volume des *Annales de la Société historique et archéo-*

Digitized by Google

logique de Château-Thierry, et tendant à provoquer des dons à la Société de documents relatifs à l'histoire locale. A l'unanimité cette autorisation est accordée.

Aucune autre communication ne se trouvant à l'ordre du jour, M. Legrand veut bien, à la demande du Président, donner lecture d'un très intéressant article qu'il a fait paraître récemment dans le *Libéral de l'Aisne* et qui concerne un tableau curieux de l'église de Chevennes.

M. Legrand donne ensuite connaissance à la Société d'une lettre de M. Troubat, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, lettre dans laquelle ce dernier fait part des efforts qu'il a tentés auprès des pouvoirs publics pour obtenir l'érection d'un buste à la mémoire de Champfleury dans le jardin du Musée de Laon.

L'Assemblée remercie M. Legrand et décide de joindre ses instances à celles de M. Troubat.

Avant la cloture de la séance M. Glinel annonce à ses Collègues que Madame Veuve Brismontier et M. Brismontier fils, lui ont exprimé leur intention d'offrir à la Société un manuscrit contenant une étude sur La Fontaine.

Le Bureau est chargé de présenter aux donateurs les plus vifs remerciements de la Compagnie.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

LUCIEN BROCHE. — SERVANT.

Digitized by Google

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1907.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La Société s'est réunie à 4 heures 3/4, au Musée communal, sous la présidence de M. Servant.

Etaient présents : MM. Black, Casse, Cortilliot, Gilbert, Glinel, Lavaud, Legrand, Lion, Georges Marquiset, Jean Marquiset, Perinne de la Campagne, Prudhomme et Servant.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, et la présentation des excuses de M. Peltier, inspecteur d'académie. Président d'honneur, et de MM. Delamé, Firino et Marcel Pille, membres de la Société, qui ne peuvent assister à la réunion, M. le Président donne la parole à M. Perinne de la Campagne, qui tient à renouveler les remerciements qu'il a déjà adressés par lettre, pour l'honneur qui lui a été fait, et qui assure la Société de ses sentiments de reconnaissance et de dévouement.

M Servant rend compte ensuite des visites que, conformément à la mission qu'ils avaient reçue, M. Broche et lui, ont faites à M. le Préfet et à M. l'Inspecteur d'Aacadémie pour leur offrir le titre de Président d'honneur de la Société Académique. M. Milleteau et M. Peltier ont bien voulu annoncer aux représentants de la Société qu'ils acceptaient avec plaisir le titre qui leur était offert, et que l'association pouvait compter sur toutes leurs sympathies.

M. le Président donne ensuite connaissance des lettres qu'il a reçues depuis le 29 novembre dernier, jour de la précédente séance, ainsi que des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes ou offerts à la Compagnie ; au nombre de ces ouvrages, on doit signaler :

1° Bulletin de l'Université de Lille ;

Digitized by Google

2° Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin. — 4e Série, Tome XV ;

3° Mémoires de l'Académie de Nimes ;

4° La Revue des Etudes Grecqnes. — Tome XX, n° 89 ;

5° Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris ;

6° Mémoire de M. Pol Baudet sur un Menhir détruit à Barenton-sur-Serre (Extrait du Bulletin de la Société Préhistorique de France) ;

7° Recueil de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure ;

8° Travaux de l'Académie de Reims. — 118e et 119e volumes ;

9° Bulletin de l'Association philotechnique. — 28e année, n° 11 ;

10° Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Bulletin de Septembre.

L'ordre du jour appelle a ce moment le vote sur l'admission comme membre titulaire de M. Westercamp, membre correspondant.

L'admission de M. Westercamp, comme membre titulaire, est prononcée à l'unanimité.

M. le Président exprime alors à l'Assemblée tous les regrets que, quelques instants avant la séance, est venu lui exprimer M. Broche, qui s'est trouvé, au dernier moment, empêché par des obligations imprévues de service, de venir assister à la séance et qui a dû renoncer au plaisir qu'il aurait eu de faire à ses collègues, ainsi que le prévoyait l'ordre du jour, une communication sur le chartrier de Roucy.

Grâce au soin qu'a pris M. Broche de faire connaître à M. le Président ce qui avait été fait pour l'acquisition de ce chartrier par le département, M. Servant

Digitized by Google

peut donner à ses collègues un aperçu des richesses qui sont contenues dans ce fonds, dont l'attribution définitive aux Archives de l'Aisne est dûe à la haute et très bienveillante intervention de M. le Préfet, au concours de la Commission départementale et à l'activité déployée par M. l'archiviste de l'Aisne dans l'accomplissement de sa mission. M. Broche, ajoute M. le Président, se propose de donner dans une prochaine séance un résumé de l'ensemble de cette collection.

Il est donné lecture d'une étude de M. de Sars sur un contrat de mariage au XVIII[e] siècle, passé à Laon. Ce travail rappelle les noms d'un assez grand nombre de familles originaires de la ville et contient un état de ce que pouvait être à cette époque le mobilier garnissant une maison laonnoise du centre de la cité, l'immeuble en question occupant, rue Châtelaine, une portion de l'emplacement de l'ancienne maison du Châtelain royal.

La reproduction de ce travail au Bulletin est décidée, si l'auteur y consent.

L'Assemblée décide ensuite qu'un dessin à la plume, communiqué par M. de Sars et dont le sujet se rapporte au contenu de la notice lue dans la dernière séance, sera reproduit dans le second fascicule du Tome XXXII du Bulletin.

Il est présenté en séance le manuscrit, en quatre volumes, offert par Madame veuve Brismontier et M. Brismontier fils, et contenant une étude sur les fables de Lafontaine.

M. le Président est chargé d'exprimer de nouveau aux donateurs les remerciements de la Société.

Il est ensuite offert par M. Casse, Vice-Président de la Société, un exemplaire de « la Guerre de 1557,

Digitized by Google

« Bataille de Saint-Laurent et Siège de Saint-Quentin ». Des remerciements sont votés à l'adresse du donateur.

L'Assemblée, avant la clôture de la séance, arrête l'ordre dans lequel seront imprimés les mémoires, qui doivent composer la seconde partie du deuxième fascicule du Tome XXXII du Bulletin, dont l'impression est déjà commencée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire, G. MARQUISET. *Le Président*, SERVANT.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1908.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La Société s'est réunie le Vendredi 31 Janvier 1908, à 4 henres 3/4, au Musée communal, sous la présidence de M. Servant.

Etaient présents :

MM. Broche, Casse, Gilbert, Glinel, Lavaud, Legrand, Lion, Jean Marquiset, Prudhomme, Servant et Westercamp.

En l'absence de M. Georges Marquiset, M. le Président prie M. Prudhomme de vouloir bien remplir les fonctions de Secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, et la présentation des excuses de MM. Ermant et Peltier, Présidents d'honneur, et de MM. Black, de Hennezel, Lépinois, Georges Marquiset et Marcel Pille, membres de la Société,

Digitized by Google

qui ne peuvent assister à la réunion, M. le Président donne connaissance des lettres qu'il a reçues depuis le 27 décembre dernier, jour de la précédente séance.

En conséquence du contenu de plusieurs de ces lettres, il est voté à l'unanimité que la Société échangera ses publications avec celles que font paraître la Revue Mabillon et l'Academia Héraldica de Madrid.

Il est aussi décidé, sur la proposition de M. le Président et dans le but de faciliter les travaux des associés, qui peuvent être appelés à faire des recherches sur le Vieux Paris, que le Bureau achètera pour la bibliothèque un exemplaire de chacun des quatre plans suivants :

Plan Merian, 1615 ; Plan Gomboust, 1653 ; Plan dit de Turgot, 1734 ; et Plan Dheulland, 1756.

M. Servant donne ensuite communication des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes ou offerts à la Compagnie.

Au nombre de ces ouvrages on doit signaler :

1° Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir ;

2° Revue de l'Histoire de Versailles (9e année) ;

3° Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France ;

4° Bulletin de la Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise ;

5° Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ;

6° Bulletin de la Société Archéologique de Béziers ;

7° Bulletin de la Société Botanique de France ;

8° Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans ;

Digitized by Google

9° L'Homme préhistorique. — Revue offerte par M. Pol Baudet, de Crécy-sur-Serre ;

10° Bulletin de l'Association philotechnique ;

11° Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais ;

12° Bulletin de l'Alliance Française ;

13° Bulletin de la Société d'Agriculture du Cher.

L'ordre du jour appelle à ce moment le vote sur l'admission comme membres correspondants de M. Imbault, proviseur du Lycée de Laon et de M. Caron, maire de Montcornet.

L'admission de MM. Imbault et Caron est prononcée à l'unanimité.

La première lecture faite en séance est consacrée à une notice de M. Glinel intitulée : « A propos d'un autographe de Victor Hugo » ; notice qui contient une étude complémentaire des incidents qui ont précédé, accompagné et suivi la destruction de la tour de Louis d'Outremer. Grâce à une aimable communication de M. de Hennezel, membre de la Société, l'auteur de ce travail peut donner connaissance d'une lettre que Victor Hugo adressa le 19 mars 1832 à M. Edouard L'Hôte, devenu depuis correspondant de la Société, en réponse à celle que ce dernier lui avait envoyée le 14 février précédent (V. Littérature et philosophies mêlées).

Cette lettre du 19 Mars 1832, demeurée jusqu'ici inédite, permet de fixer le rôle si heureusement rempli par M. Edouard L'Hôte dans cette circonstance, et redonne une actualité presque entière à l'énergique protestation de Victor Hugo contre cet acte qualifié par lui de vandalisme.

La deuxième lecture de la séance est faite par M. Jean Marquiset qui présente une notice ayant pour

Digitized by Google

titre : « Un mariage à Laon le 14 Juillet 1790 ». Dans cette étude, l'auteur fait un vivant tableau de ce que fut à Laon la journée du 14 Juillet 1790. Cette fête nationale, dont la partie principale se déroula place du Champ Saint-Martin où avait été élevé l'autel de la Patrie, comprit en même temps que le renouvellement du serment de fidélité à la Nation, la célébration du mariage d'une jeune fille sage et pauvre dotée grâce aux libéralités des habitants de la ville.

La reproduction de ces deux articles est décidée à l'unanimité, avec le consentement de MM. Glinel et Jean Marquiset.

Aussitôt après ce vote, M. le Président engage les membres de la Société à vouloir bien soumettre à l'examen de leurs Collègues au cours des plus prochaines séances, qui se tiendront, toutes les propositions qu'ils jugeraient convenables de faire au sujet de l'excursion qui pourrait être organisée dans le courant de l'été 1908.

Il est ensuite fait part à la Société de l'état d'avancement du Bulletin, actuellement en cours d'impression.

Enfin, avant la clôture de la séance, l'Assemblée arrête les termes dans lesquels il devra être fait, comme les années précédentes, un appel au public, et décide que le prochain compte-rendu de séance sera suivi d'une note indiquant les conditions de vente du Tome XXXII du Bulletin ainsi que le sommaire du contenu du premier fascilule.

L'appel au public sera ainsi conçu :

La Société croit devoir faire appel aux bonnes volontés de tous, en priant nos concitoyens de vouloir bien lui signaler tous possesseurs de terriers, vieux papiers

Digitized by Google

et parchemins qui pourraient être disposés à en faire la communication ou le don à la Bibliothèque de la Société, ainsi que tous dépôts privés contenant des documents intéressant notre région.

La Société recevrait avec reconnaissance de tous collectionneurs, qui les posséderaient en double, tous ouvrages imprimés ou manuscrits concernant l'histoire du Laonnois, tous journaux et revues, brochures, plans, gravures, dessins, cartes, livres de comptes, et mercuriales.

Chaque jour, des papiers précieux pour l'Histoire se perdent par négligence ou par accident ; isolés, ils paraissent insignifiants ; réunis à d'autres, ils peuvent apporter des lumières inattendues. Le seul moyen de les utiliser est de les confier aux Dépôts publics ou aux archives des Sociétés ; un simple parchemin, un feuillet déchiré peuvent avoir, sans qu'on s'en doute, un réel intérêt pour la reconstitution des annales de notre pays.

Toute communication, ou tout don sera toujours bien accueilli et peut être adressé directement au siège de la Société Académique, à Laon (Musée communal, rue Sainte-Geneviève).

La séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire, PRUDHOMME. — *Le Président,* SERVANT.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1908.

Présidence de M. SERVANT, *Président.*

La Société s'est réunie le vendredi 28 février 1908, à 4 heures 3/4 au Musée communal, sous la présidence de M. Servant.

Etaient présents ou représentés :

MM. Georges Baillet, Barbier, Baudet, Black, Bro-

Digitized by Google

che, Caron, Gilbert, Glinel, Lavaud, Legrand, Lion, Jean Marquiset, Monbrun, Léon Rousseau et Servant.

En l'absence de M. Georges Marquiset, empêché, M. le Président prie M. Broche, de vouloir bien remplir les fonctions de Secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, et la présentation des excuses de MM. Peltier, Président d'honneur, Casse, Imbault, de Linage, Georges Marquiset, Perinne de la Campagne, Marcel Pille, de Sars et Westercamp, membres de la Société qui ne peuvent assister à la réunion, M. le Président donne connaissance des lettres qu'il a reçues depuis le 31 janvier dernier, jour de la précédente séance.

En conséquence du contenu de l'une de ces lettres, il est décidé que M. le Trésorier enverra à l'Académie de Mâcon, un exemplaire du jeton de présence, en argent et que le Bureau indiquera à cette Compagnie correspondante, conformément à la demande qu'elle a faite, les numéros de ses annales, qui manquent à la bibliothèque de la Société académique.

M. Servant donne ensuite communication des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes ou offerts à la Compagnie.

Au nombre de ces ouvrages, on doit signaler :

1° Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, tome XI ;

2° La Revue Mabillon, nos 9, 10 et 11 de la 3e année.

Aussitôt après cette communication, M. le Président signale l'aimable initiative prise par Monsieur Westercamp, dans son journal, et donne lecture de la Causerie que ce dernier a bien voulu consacrer à

Digitized by Google

la Société dans le numéro des *Tablettes Laonnoises* du 22 février 1908.

Puis il dépose sur le bureau les exemplaires des Plans du Vieux Paris, dont il a fait l'acquisition conformément à la décisiou prise en la séance précédente.

L'ordre du jour appelle à ce moment le vote sur l'admission, comme membre correspondant, de Monsieur Bergmann, professeur d'histoire au Lycée de Laon.

L'admission de M. Bergmann est prononcée à l'unanimité des membres titulaires présents ou représentés.

M. Caron, Maire de Montcornet, membre correspondant, élu dans la dernière réunion, entre en séance à ce moment, M. le Président souhaite à M. Caron la plus cordiale bienvenue et lui exprime combien l'Assemblée est sensible à l'attention qu'il a pour elle, en voulant bien malgré la fatigue du voyage venir prendre place au milieu de ses nouveaux Collègues, le jour même où ses fonctions de Conseiller d'arrondissement l'ont obligé à consacrer déjà la plus grande partie de l'après-midi aux travaux du Conseil de révision à Neufchâtel-sur-Aisne.

M. Caron remercie la Société de l'accueil qui lui est fait.

M. Jean Marquiset donne ensuite lecture d'une Notice intitulée « Choix de la Ville de Laon comme Chef-lieu du Département en 1790. — L'amour propre des Laonnois pour leur Ville ». Cette étude permet à l'auteur de retracer la lutte ardente, qui eut lieu à cette époque entre Soissons et Laon. Le Député Le Carlier, se signala par son zèle auprès des Pouvoirs publics. Dans l'Assemblée départementale,

Digitized by Google

qui se tint à Chauny, le 20 mai 1790, Laon obtint 44 voix et Soissons 37. Ce vote, qui faisait de Laon le Chef-lieu du Département, y fut annoncé au son des cloches et au bruit du canon, et la Ville put, à juste titre, être fière de sa Municipalité, qui l'avait si admirablement défendue dans cette circonstance.

Il est décidé avec le consentement de M. Jean Marquiset. que cette Notice sera publiée au Bulletin.

M. le Président rappelle alors la question qu'il a déjà posée en séance le 25 mars 1904, et la décision qu'avait prise la Société en 1880, décision qui, malheureusement n'a pas été suivie d'effet (Voir procès-verbaux des séances des 23 avril et 7 mai 1880. — Tome 25 du Bulletin).

Après avoir lu à ses Collègues la première partie du Procès-verbal, dressé le 15 mars 1841, par la Commission des Antiquités départementales, et relatif à l'exhumation faite dans la Cathédrale le 2 mars précédent, de la statue et des ossements de Guillaume de Harcigny, M. Servant prie l'Assemblée de vouloir bien donner au Bureau la mission de :

1° Rechercher l'endroit où a pu être déposée la boîte en plomb, qui avait la forme d'un carré long, et qui contenait les ossements, alors que, contrairement à la décision prise en 1880, le sarcophage a été transporté dans la Chapelle du Palais de Justice ;

2° Faire toutes les tentatives utiles pour assurer, conformément aux décisions prises précédemment, une sépulture honorable et définitive aux restes mortels de cette grande personnalité laonnoise.

Le mandat demandé est donné au Bureau.

M. Broche fait remarquer que le testament du Bienfaiteur de la Ville que fut Guillaume de Harcigny, testament qui existe aux Archives de l'Aisne, a déjà

Digitized by Google

fait l'objet d'une étude détaillée dans le Bulletin de la Société.

M. Lion communique en séance les termes d'une lettre de M. Le Doulx, de Laon, à Mgr de la Fare, évêque de Laon, au sujet d'un prétendu miracle, dont il aurait été l'objet.

Il est décidé que cette lettre pourra être publiée au Bulletin, en totalité ou en partie. M. Lion restera juge de la forme à donner à cette publication.

M. Barbier signale la découverte récente d'une galerie souterraine, qui paraît s'étendre de l'Ancien Palais des Rois aux maisons du Rempart Saint-Remy. Cette découverte fera prochainement l'objet d'une communication à la Société.

Il est ensuite fait part de l'état d'avancement du Bulletin, actuellement en cours d'impression.

Enfin avant la clôture de la séance, il est procédé à un premier examen d'une proposition d'excursion, qui pourrait avoir lieu en mai ou en juin prochain et qui comprendrait le Château d'Aulnois, Saint-Lambert, le Tortoir, Saint-Nicolas-aux-Bois et la forêt de Saint-Gobain.

A ce sujet, M. Lion demande que chaque Membre supporte une quote-part de tous les frais. M. le Président fait remarquer qu'il sera bon, d'après les renseignements pris à l'avance, de déterminer quel pourrait-être ce chiffre, qui serait annoncé dans les lettres d'invitation.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, *Le Président*,

LUCIEN BROCHE. SERVANT.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON.

2me PARTIE

MÉMOIRES COMMUNIQUÉS.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONTRIBUTION A UNE NOTICE SUR LE GÉNÉRAL D'AUTENCOURT

Au moment de la Révolution, il était clerc de notaire à Parfondeval, chez Monseignat.

Il fut capitaine-rapporteur dans le procès du duc d'Enghien. Voici comment un de ses amis, Aubugeois-Petitmont, en parle dans les *Archives du Nord*, Hommes et Choses (1832).

« L'Empereur ayant créé une gendarmerie dans sa « garde, il fut bientôt nommé chef d'escadron, et « c'est alors qu'il eut le malheur d'arriver à Paris, « venant de Lille, au moment où le duc d'Enghien « était écroué à Vincennes : il fut envoyé dans cette « forteresse sans avoir le temps d'embrasser son « épouse, et je tiens de lui-même qu'il passa près de « trois heures avec cet infortuné jeune prince, à « parler de Chantilly et des environs, où la famille « d'Autencourt avait eu des rapports d'affaires et « d'intérêts ; l'ordre qui arriva de Paris accabla « autant le rapporteur que la victime, qui ne s'atten- « daient guère à un jugement si rapide, et j'ai su que « mon ami n'avait pas eu la force de lire la sentence « au condamné, ce qui le fit renvoyer quelque temps « à Chartres. »

D'Autencourt fut marié le 18 juin 1810 à Sophie-Justine-Cécile-Joseph d'Hardivillers, née à Douai le

Digitized by Google

29 juillet 1792, morte à Paris le 23 novembre 1862 et inhumée au cimetière du Père-Lachaise en concession perpétuelle (29e division).

C'était une des premières élèves d'Ecouen ; l'hymen fut formé par Napoléon.

ED. BERCET.

LES AUTEURS DE " LA TOUR DE NESLE " ET LES DROITS DE CHACUN D'EUX.

La Tour de Nesle, drame en cinq actes et en neuf tableaux, fut représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre de la Porte Saint-Martin, le 29 mai 1832.

La pièce, imprimée à Paris par E. Duverger, parut à la librairie Barba, dans le courant de la même année, en un volume in-8° de huit pages pour les titres, les personnages et la notice historique, de quatre-vingt dix-huit pages pour le drame proprement dit et de deux pages finales pour le Catalogue des pièces nouvelles publiées par Barba ; le prix de cette édition originale était de 3 fr. 50.

L'imprimé indiquait comme auteurs : MM. Gaillardet et *** ; nous reviendrons sur le nom réel de ce dernier.

Digitized by Google

Le sujet du drame était le suivant :

Lyonnet de Bournonville, autrement dit Buridan, a jadis obtenu les faveurs de Marguerite de Bourgogne et deux fils sont nés de leurs relations intimes. Pour dissimuler sa faute, elle a fait assassiner le duc Robert, son père, par son amant, et exposer ses deux enfants par ce dernier ; puis, tandis que Lyonnet partait pour la guerre et poursuivait sa carrière militaire, elle devenait Reine de France par son mariage avec Louis X le Hutin.

Si l'on en croit les historiens contemporains, Marguerite de Bourgogne se tenait d'ordinaire dans la Tour de Nesle où elle attirait les gentilshommes qui lui plaisaient et les faisait noyer ensuite.

Aprés une absence de vingt années, Buridan, de retour à Paris, se rencontre à la Tour de Nesle avec un jeune cavalier, Philippe d'Aulnay ; Philippe est assassiné sous les yeux de Buridan, et celui-ci n'échappe à la mort qu'en se précipitant par une fenêtre dans la Seine.

Le lendemain, Buridan rencontre Marguerite chez le tavernier Orsini ; il lui révèle qu'il est le capitaine qu'elle a voulu faire tuer et la menace, si elle se refuse à un pacte avec lui, de la dénoncer à Gaultier d'Aulnay, son amant, comme l'instigatrice de l'assassinat de Philippe d'Aulnay, son frère.

Buridan ne demande rien moins que de gouverner l'État avec elle et la Reine semble y consentir.

La lutte va dès lors s'engager entre Marguerite qui veut se débarrasser de Buridan en excitant contre lui la jalousie de Gaultier d'Aulnay, et Buridan qui de son côté veut faire disparaître Gaultier par l'entremise de la Reine.

Marguerite l'emporte sur son rival ; Buridan, des-

Digitized by Google

cendu dans les profondeurs d'un caveau du Grand Châtelet, y attend la mort. La Reine le vient trouver dans son cachot, ajoutant la raillerie et l'ironie au supplice moral qu'il endure. C'est seulement alors qu'il dévoile à Marguerite son véritable nom ; Lyonnet de Bournonville, c'est lui-même, l'ancien page de Marguerite, l'assassin du duc Robert. Il faut que le lendemain, quand le Roi rentrera dans sa bonne ville de Paris, Marguerite soit placée à sa droite et que Lyonnet de Bournonville, devenu premier ministre, rentre à sa gauche.

Rendez-vous est donc pris pour le lendemain à la Tour de Nesle. La Reine donne ses ordres pour que Buridan y soit assassiné ; mais de son côté, celui-ci envoie Gaultier d'Aulnay à sa place, le vouant ainsi à une mort certaine. Sur ces entrefaites, Buridan apprend que les frères d'Aulnay, Philippe et Gaultier, n'étaient autres que ses propres enfants. Il s'empresse d'en informer la Reine, et tous deux n'ont plus qu'une pensée, le salut de Gaultier ; mais il est trop tard. Gaultier, tout ensanglanté, vient expirer devant eux en maudissant sa mère qui lui a révélé le secret de sa naissance. Marguerite et Buridan sont arrêtés comme assassins, et voués au dernier supplice.

*
* *

On le voit, les auteurs ont chargé Marguerite de Bourgogne de tous les crimes : le parricide, l'adultère, l'inceste et l'assassinat, rien ne manque à la série des pires forfaits qu'ils lui imputent, dût la vérité historique en subir quelque atteinte.

Mais quel était le collaborateur de Gaillardet qui

Digitized by Google

dissimulait sa personnalité sous le masque de Trois Etoiles ?

C'était Alexandre Dumas père et la preuve en résulte d'une transaction, intervenue entre lui et Frédéric Gaillardet le 11 Juin 1832.

En vertu de cette transaction il était convenu entre les parties ce qui suit :

« La propriété par indivis de l'ouvrage représenté à la Porte St-Martin sous le titre de *La Tour de Nesle* appartient à MM. Gaillardet et Dumas.

« M. Dumas, ayant avec M. Harel (1) des arrangements particuliers, renonce en faveur de M. Gaillardet à la moitié des droits d'auteur afférents à la dite pièce. En conséquence M. Gaillardet touchera par représentation, et tant que la pièce sera représentée, la somme totale de quarante-huit francs et recevra pour dix-huit francs de billets par représentation, à partir de ce jour, sans que cette somme soit jamais diminuée.

« Le manuscrit de *la Tour de Nesle*, tel qu'il a été représenté, sera vendu à prix débattu avec un libraire pour le prix de ladite vente être partagé également entre MM. Dumas et Gaillardet.

« Le titre imprimé de la pièce sera donné comme il suit : « par MM. Frédéric Gaillardet et *** ».

En 1834, Dumas publia chez le libraire Charpentier ses œuvres complètes dans lesquelles figurait *la Tour de Nesle*, sans rencontrer aucune opposition de la part de Gaillardet.

Bien plus, Gaillardet adressait de Paris le 25 avril 1861 à Marc Fournier, directeur de la Porte St-Martin,

(1) Harel était le directeur du Théâtre de la Porte St-Martin.

Digitized by Google

la lettre suivante dont M. A. Voisin, libraire à Paris, nous a cédé l'original autographe le 20 Octobre 1890 :

« Mon cher Fournier,

« Un Jugement rendu par les Tribunaux en 1832, a ordonné que *la Tour de Nesle* serait imprimée et affichée sous mon nom et c'est ainsi qu'elle l'a été en effet depuis (il faut lire : jusqu'en) 1851, époque de son interdiction.

« Aujourd'hui que vous allez la *reprendre*, je vous permets et vous prie même de joindre à mon nom celui d'Alexandre Dumas, mon collaborateur, auquel je tiens à prouver que j'ai oublié nos vieilles querelles, pour me souvenir uniquement de nos bons rapports d'hier et de la grande part que son incomparable talent a eue dans le succès de *la Tour de Nesle*.

« Bien à vous,

Frédéric Gaillardet ».

Ainsi nul doute, et nous pourrions en fournir bien d'autres preuves, de la part importante qu'eut Alexandre Dumas dans la confection du drame.

Mais quand il fut question d'élever à ce dernier une statue à Paris, les héritiers de Frédéric Gaillardet et sa veuve soulevèrent la prétention que le titre de *la Tour de Nesle* ne figurât pas parmi les œuvres d'Alexandre Dumas gravées sur son piédestal, si mieux n'aimaient les membres du Comité de la statue faire mention pour *la Tour de Nesle* du nom de Frédéric Gaillardet.

Une lettre adressée le 15 Janvier 1885 par M Victorien Sardou, l'éminent académicien, à l'avocat Léon Cléry, chargé de la défense des intérêts des héritiers Dumas et du Comité de la statue, fit pleine et entière justice du peu de fondement de la prétention des représentants Gaillardet.

Digitized by Google

Un Jugement de la première Chambre du Tribunal civil de la Seine, rendu en août 1887, débouta de leur demande les consorts Gaillardet ; il constate la collaboration de Dumas et le droit pour ses représentants de faire figurer sur un monument destiné à rendre hommage à sa mémoire le nom de l'œuvre au succès de laquelle il avait contribué.

La reconnaissance formelle de la collaboration de Dumas résultant de la lettre adressée le 25 avril 1861 par Gaillardet à Fournier a été l'un des motifs sur lesquels le Tribunal a basé son jugement, ce qui prouve une fois de plus que les collections d'autographes ont souvent leur utilité.

CHARLES GLINEL.

DÉMÊLÉS ENTRE MONSEIGNEUR DE LA FARE

Évêque de Laon

ET LA JUSTICE

La bulle Unigenitus (1) avait rallumé la lutte entre les partisans des libertés gallicanes, à tendances

(1) A l'instigation des jésuites, Clément XI condamnait 101 propositions comme « fausses et hérétiques » tirées du livre du P. Quesnel : Réflexions morales sur le Nouveau Testament. Cet ouvrage avait été approuvé par Bossuet et plusieurs évêques. Clément XI attaquait indirectement les « maximes gallicanes », qui venaient d'être proclamées à nouveau par l'Assemblée générale du clergé de France.

Digitized by Google

jansénistes, et les défenseurs des doctrines ultramontaines. Etienne-Joseph de La Fare, nommé évêque de Laon en 1723, arrivait dans un diocèse où les esprits étaient profondément gallicans. Il succédait à l'austère Louis de Clermont, qui, avec Monseigneur de Noailles, archevêque de Paris, et dix autres évêques, avait interjeté appel au futur Concile Général de la Constitution de Clément XI (1), et à Louis d'Orléans, connu sous le nom de Charles de Saint-Albin, qui n'avait guère eu le temps de se prononcer (2).

Bouillant et fanatique, La Fare, après le synode tenu à Laon au mois de juin 1728, à l'occasion de la bulle Unigenitus (3), résout de consacrer sa vie au

(1) V. Mandement de Monseigneur l'évêque duc de Laon et comte d'Anizy, pour la publication de l'appel qu'il interjette au Pape et au futur Concile général, de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI du huit septembre 1713, qui commence par ces mots : Unigenitus Dei filius. In-4° 1718.

Autre Mandement de Monseigneur de Clermont sur le même sujet, du 20 novembre 1720, à Laon, in-4° 1721, chez Meunier, imp., proche la porte du Cloître de Notre-Dame.

V. aussi Explication de la bulle Unigenitus par Louis de Clermont, évêque de Laon, où par esprit de conciliation, « il accepte la bulle sous certaines réserves ». « Ce mandement auroit été publié par le prélat si la mort ne l'avoit pas prévenu ». (Nouv. Ecclés. 1722) ; et Saint-Simon, éd. Chéruel et Régnier, T. XVII, p. 286.

(2) Il ne fut évêque qu'un an (1722). Cependant dans un mandement du 20 juin 1722, il se déclare en faveur de la bulle, car « il s'agit de rendre la paix aux consciences ».

(3) V. Relation abrégée du synode général tenu par M. de La Fare, évêque de Laon, au mois de juin 1728, à l'occasion de la bulle Unigenitus, dans Nouv. Eccl., 10 juillet 1728. La Fare invite les prêtres de son diocèse

Digitized by Google

triomphe de cette Constitution. Tous ses Mandements, instructions pastorales, discours et sermons, roulent sur cet unique sujet. Dans cette campagne, il a un auxiliaire puissant, les jésuites ; mais il se heurte à l'opposition des plus fermes soutiens des prérogatives de la Couronne : le Parlement de Paris n'entend pas qu'on discute les libertés gallicanes, et le Conseil du Roi ne tolère aucun empiètement sur les droits du Souverain, fût-ce en paroles (1). Aussi, pendant plus de dix ans, La Fare peut se glorifier de donner de l'ouvrage à la Justice ; chacun de ses écrits a son arrêt de suppression. — Il n'est pas sans intérêt de jeter sur ces faits quelque lumière.

*
* *

Le 30 novembre 1730, La Fare publie son premier Mandement sur la soumission dûe à la Constitution Unigenitus (2). Il constate qu' « un grand nombre

à reconnaître la bulle,nt les menaça de les y forcerau besoin.

(1) Le barreau « intimement lié à la cause de la magistrature » soutint toujours les mêmes doctrines, et « on l'a vu défendre avec elle les franchises du pays et les libertés gallicanes ». (Dupin, Prof. d'Avocat I. p. 125 ; v. aussi à propos de La Fare, Fournel, Hre des Avocats. II. p. 443).

Nous ne nous arrêtons pas aux nombreux procès intentés par La Fare ni aux poursuites dirigées contre lui ; ils sortent de notre cadre. — V. à ce sujet en particulier : Corda, Catalogue des factums conservés à la Bibl. Nat. Vo Laon ; Perrin, 3 (bibl. Soissons), Nos 2292 et 2303.

(2) Mandement de Monseigneur l'Évêque de Laon, second pair de France, comte d'Anizy, etc... sur la soumission dûe à la Constitution Unigenitus, sur la fidélité

Digitized by Google

d'ecclésiastiques se sont laissés séduire par les sophismes éblouissans du parti qui trouble aujourd'huy l'Église de France », et que « la gangrenne a gâté une grande partie du troupeau ». Il a le devoir d'agir au plus vite. Le mal vient de ce qu'on déclare « que les libertez de l'Église gallicane, les Droits de la Couronne, nos usages sont blessez par la Constitution ». On ne peut certes méconnaître les prérogatives de la Royauté, de droit divin ; et dire que « les loix sont de véritables conventions entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés » (1), c'est « dégrader le souverain ». Mais il faut éviter une autre erreur : on a prétendu que l'Église n'a pas le pouvoir coercitif, qu'elle a seulement une juridiction *intérieure* ; la vérité est qu'elle jouit encore de la juridiction *extérieure*. L'Église a le droit de prononcer des peines et d'en poursuivre l'exécution ; son pouvoir législatif emporte celui de se faire obéir. « S'il a plû à nos Rois d'assujettir les évêques et les archevêques du Royaume à de certaines règles et à de certaines formes dans l'exercice de leur jurisdiction, on ne doit pas en conclure que le fond de cette jurisdiction ne soit pas l'héritage *propre* de l'Église... La protection que les Rois et les Empereurs ont toujours accordée à l'Église pour l'exécution de ses censures et de ses jugements est pour ainsi dire moins *une grâce* qu'*un devoir*... L'Église est *en droit*

indispensable des sujets envers leur souverain et sur les droits sacrez de l'épiscopat, à Laon, in-4°, chez Meunier, imp. du Roy, rue des Coquelets.

(1) Déclaration rédigée par 40 Avocats, insérée dans l'arrêt du Conseil du 25 novembre 1730 : « C'est à Votre Majesté, ajoutent-ils, que les évêques doivent la juridiction extérieure qu'ils exercent dans vos États ».

Digitized by Google

de réclamer le secours du bras séculier ». En conséquence, les Parlements « comme exerçant l'autorité royale » n'ont pas la faculté de rendre des arrêts qui anéantissent les censures de l'Église. Monseigneur La Fare conclut en interdisant aux fidèles d'écrire ou de parler contre la bulle Unigenitus et prononce l'excommunication contre tous ceux qui lisent ouvrage ou libelle la critiquant.

Le Procureur général appelle comme d'abus de ce Mandement, et le Parlement, dans un arrêt du 20 février 1731, porte « défenses de répandre, débiter ou distribuer aucuns exemplaires dudit mandement sous telles peines qu'il appartiendra ». L'Avocat général Gilbert s'explique sur l'autorité du Saint Siège : « Monsieur de Laon, dit-il, va trop loin et parle du Saint Siège comme si cette autorité ne laissoit rien à désirer. Avec lui on fera passer jusqu'à nous ce qui portera l'impression de la doctrine et des prétentions ultramontaines, et quelle barrière nous restera-t-il à leur opposer?... Les libertez gallicanes sont le précieux reste de la discipline des premiers siècles et l'ordre des anciens canons ». Quant à l'exercice de la juridiction, affirmer que l'Eglise a par elle-même le pouvoir coercitif, c'est entreprendre sur l'*ordre public* ; la puissance publique n'est autre que la puissance temporelle, de qui dépend l'*ordre public*. « L'Eglise a le droit de connaître des matières spirituelles, et elle a à sa disposition des peines spirituelles, mais elle tient *du Prince* tout l'appareil, toute la forme extérieure, tout ce qui constitue le caractère *public* de juridiction, l'espèce de contrainte qui en est la suite et les matières tempo-

(1) V. Nouvelles Ecclésiastiques 1731, p. 57.

Digitized by Google

relles dont on sait qu'elle connoit aujourd'huy ». L'Avocat général ne répète qu' « avec répugnance » les expressions de Monseigneur La Fare, qui « oublie jusqu'aux bienséances de sa dignité » (1).

« Monsieur de Laon sut se soutenir ». Le 24 février parait une Lettre Pastorale, qui renouvelle les défenses portées dans le Mandement. Le Parlement la supprime à son tour par arrêt du 2 mars « comme séditieuse, attentatoire à l'autorité royale et à l'arrêt de la Cour » ; il ordonne que l'arrêt du 20 février « sera exécuté selon sa forme et teneur ».

La Fare, mécontent, en appelle au Roi et adresse sa requête à Sa Majesté par l'entremise du Cardinal Fleury. Celui-ci lui répond « qu'il n'y a pas moïen de lui donner satisfaction ». En même temps, un arrêt du Conseil du Roi du 10 mars impose un « silence général et absolu sur tout ce qui concerne la juridiction de l'Église », afin de ramener la paix dans les esprits.

Monseigneur n'aime pas le silence, et le 1er avril, il lance une Instruction pastorale des plus violentes « contre les réquisitoires de Monsieur Gilbert, avocat général » ; il y attaque les magistrats défenseurs des « rebelles » (1). Cette Instruction pastorale est supprimée par arrêt du Conseil du 2 septembre, « comme

(1) L'évêque « rebelle » de Montpellier s'exprime tout autrement à l'endroit des magistrats : « Continuez à vanger la Nation de l'opprobre dont on s'efforce de la couvrir ; conservez-nous la Gloire que nous aurions dû partager avec vous, et que ceux qui regrettent le tems des Ambroises, apprennent que pour en trouver encore aujourd'huy, il n'y a qu'à les chercher dans la Magistrature ». (Lettre à Monsieur Clément, conseiller au Parlement).

Digitized by Google

contraire au respect dû à l'autorité du Roy et à la Justice, tendante à émouvoir les esprits et à troubler la tranquillité publique ». La Fare essaie de se « disculper » par des Réflexions sur l'arrêt précédent ; un arrêt du Conseil du 17 novembre accorde aux Réflexions le même sort qu'à l'Instruction pastorale.

Il recourt alors au Cardinal Fleury. Dans une première Lettre du 2 novembre, en réponse à la Lettre adressée aux évêques le 22 juillet par M. de Maurepas, au nom du Roi, il s'élevait déjà contre le langage de ce Ministre, qui tentait de concilier tout le monde en ces termes : « Il paroit important aujourd'huy d'éviter une expression (règle de foi), qui est la source de tant de querelles, ... elle n'est pas nécessaire et elle est devenue une occasion de nouvelles disputes aussi dangereuses qu'inutiles » Dans une seconde Lettre au Cardinal, il lui « marque les raisons qui l'ont empêché de signer la Lettre au Roy qu'on lui avoit proposée, et qui renfermoit une espèce de désaveu de ses principes ». Le Cardinal se tait. — « N'ayant plus d'autre remède que de m'apliquer à connoitre à fond les confesseurs que j'emploiois, dit La Fare, je renouvellai toutes les aprobations, et ordonnai l'exécution de toutes mes prescriptions ». Cet écrit est supprimé par le Conseil (arrêt 9 décembre), comme étant « imprimé sans aucune permission particulière et comme pouvant exciter à de nouveaux troubles dans le Royaume ». Pour obvier « par avance aux suittes de cet arrêt », le 1er décembre, l'évêque de Laon avait publié un Mandement, où il attaque les ouvrages des « réfractaires », et spécialement les écrits et mémoires de l'avocat Chaudon (1). Cependant « Monsieur

(1) Mandement portant condamnation de plusieurs écrits et libelles répandus dans le diocèse de Laon contre

Digitized by Google

l'Intendant » défend, « de la part du Roy », « de rien imprimer pour Monseigneur La Fare sans le lui communiquer ». La Fare ne désarme pas ; il déclare au Cardinal Fleury que « ce ne seroit plus qu'en manuscrit qu'il feroit paroître dans la suite ce qu'il jugeroit nécessaire pour l'« instruction des Peuples », mais il se plaint en même temps dans une Requête au Cardinal, le 12 octobre 1732, « des arrêts cy-devant rendus contre lui ». En réponse à cette Requête, il apprend la suppression de sa Lettre au Cardinal du 2 novembre 1731 par l'arrêt du Conseil du 11 février 1733, « comme tendante à donner atteinte aux maximes du Royaume », et « il y a une affectation criminelle, continue l'arrêt, à faire imprimer une pièce de cette nature, contraire au respect dû à Sa Magesté ». La Fare ne peut laisser passer cet arrêt sans y ajouter des Observations.

Deux arrêts du Parlement, à la même époque (23 février et 25 avril 1733), viennent condamner les doctrines ultramontaines (1) « Proposer la Constitution Unigenitus comme une règle de foi, dit le Parlement, est une chose inconciliable avec le respect dû au caractère et à la personne de plusieurs prélats, avec l'honneur et l'autorité des Parlements ; c'est exciter au schisme ; c'est tendre à troubler l'ordre et la tranquillité publique... Il est à craindre que les

l'autorité et les décisions de l'Église et contre les bonnes mœurs, 1731.

(1) Arrêt du 23 février 1733 supprimant la Lettre de M. Leuiller à M. le Premier Président, suivie d'un Formulaire de l'archevêque d'Aix et d'une Lettre de Monseigneur La Fare ; arrêt du 25 avril 1733 contre les Observations de Monseigneur La Fare sur l'arrêt du Conseil du 11 février 1733.

Digitized by Google

évêques ne fassent des entreprises sur la personne sacrée du Roy, sur sa Couronne et son État, en attribuant le caractère de règle de foi aux opinions les plus contraires à nos libertés ». La Fare se hâte de rendre un Mandement manuscrit contre ces arrêts (10 mai) ; il en prohibe la lecture « sous peine d'excommunication encourue par ce seul fait ». Le Conseil du Roy annule le 1er mai l'arrêt du Parlement du 23 février ; le Parlement riposte par les Arrêtés et Remontrances des 6, 10, 19 mai. La Fare profite de la situation pour publier le 1er juillet un Mandement (1) contre le Parlement, « afin de détruire l'impression que les récents écrits de cette Cour faisoient sur les esprits », car il faut « établir, observe-t-il, une différence infinie entre l'autorité du Conseil et celle du Parlement. Quant aux arrêts du Parlement, nous avons employé les censures ecclésiastiques pour en interdire la lecture ; mais pour ceux du Conseil, nous avons respecté l'autorité dont ils sont émanez, nous nous sommes contentez de nous justifier sur les articles qu'on nous y reprochoit ».

Bientôt La Fare adresse (le 1er août) aux doyens de son diocèse une Lettre « sur les calomnies répan-

(1) Mandement du 1er juillet 1733, au sujet des quatre imprimés ayant pour titres : Arrêté du Parlement du 6 may 1733; Très humbles et très respectueuses Remontrances que présentent au Roy, nôtre très honoré et souverain Seigneur, les gens de sa Cour de Parlement en date du quinze du même mois ; Arrêté du Parlement fait après le compte que Monsieur le Premier Président a rendu aux chambres assemblées de la Réponse du Roy aux Remontrances du 19 may 1733; Instruction pastorale de Monsieur l'évêque de Montpellier... au sujet des miracles que Dieu fait en faveur des apelans de la bulle Unigenitus.

Digitized by Google

dues contre lui », où il se félicite d'avoir combattu avec acharnement l'hérésie. Cette Lettre entraîne un arrêt de suppression du Conseil (22 octobre 1733) et un arrêt qui « impose un silence absolu et général sur la nature, l'étendue et les bornes de l'autorité ecclésiastique, et sur les questions qui peuvent y avoir rapport » (26 janvier 1734). Plusieurs évêques protestent ; La Fare est de ceux-là, mais leurs Remontrances sont supprimées par le Conseil (arrêt du 14 août) ; une pareille mesure collective, dit l'arrêt, « est contraire aux loix et aux usages du Royaûme ». La Fare formule alors une « Remontrance particulière » (3 octobre) ; il se plaint d'être la victime des magistrats : « Arrêtez, Sire, conclut-il, les entreprises des Tribunaux séculiers ; arrêtez le cours de ces arrêts, qui nous discréditent dans l'esprit des peuples ». Sa Lettre à Messeigneurs les archevêque et évêques de la Province de Reims (18 octobre), est du même ton. La sanction ne tarde pas : Lettre au Roi et Lettre aux confrères sont supprimées par le Conseil le 2 janvier 1735 ; l'arrêt est suggestif, il parle d'« écrits pernicieux, de propositions et expressions téméraires, séditieuses, contraires au respect, qui est deu au Roy, attentatoires aux maximes du Royaume, et tendantes à émouvoir les esprits, à troubler la tranquillité publique » ; La Fare y est taxé de « malignité, d'emportement, de manque de respect à l'autorité du Souverain », et accusé de « ne respirer que le trouble et la division ». Le 12 du même mois, l'évêque de Laon reçoit du Roi l'ordre de ne pas sortir de son diocèse.

Dans une seconde Lettre à Messeigneurs les Archevêque et Évêques de la Province de Reims (1er février 1735), La Fare prend ses confrères comme Juges de

Digitized by Google

sa conduite : « Ai-je mérité ces arrêts ?... Prononcez sur mes actes ». Le 15 mars, troisième Lettre aux mêmes prélats ; ce qui l'exaspère, c'est la solidarité des magistrats au milieu de toutes les difficultés : « Quoi ! les magistrats sont tellement unis ensemble par l'esprit commun qui les anime, qu'on a vu se démettre de leurs charges ceux qui ne pensoient pas comme les autres ! »

Réunis en Assemblée provinciale pour examiner l'attitude de La Fare, les évêques reçoivent le 11 avril l'ordre de Sa Majesté de ne pas statuer, et le Conseil du Roi supprime ses deuxième et troisième Lettres aux archevêque et évêques par arrêt du 15 mai : « Sa Majesté, dit le Conseil, n'a pu voir sans une juste indignation non seulement le caractère de violence et d'emportement qui règne dans ces deux écrits, mais l'affectation et la témérité avec laquelle on y hasarde les propositions les plus capables d'émouvoir les esprits et les révolter contre l'autorité légitime » (1). En réalité les évêques de la Province, appelés à le juger, s'étaient déjà secrètement prononcés contre lui, sur le rapport de l'évêque de Soissons ; La Fare l'apprend, et il en appelle à l'Assemblée Générale du Clergé par ses Lettres des 1er juin et 22 juillet 1735, qui sont aussitôt supprimées sur l'ordre de la Cour. L'évêque de Laon n'en reste pas moins fort surpris de voir les évêques « garder à son sujet un silence que rien n'a

(1) Le 1er mai, le Conseil avait supprimé une Lettre de M. l'évêque de Verdun à l'évêque de Laon « comme propre à respandre de vaines inquiétudes sur le zèle que le Roy a toujours fait éclater pour le bien de la Religion, à donner lieu d'agiter des questions dangereuses que Sa Majesté avait voulu prévenir par l'arrest du 14 août 1734 ». (V. Nouv. Eccl. 5 juillet 1735).

Digitized by Google

pu rompre », et « dont il laisse le Jugement à la postérité ». Plus étonnant eût été le silence de Monseigneur La Fare ! Il s'adresse au Pape, qui l'approuve par deux Lettres du cardinal Firrao, secrétaire d'Etat ; ce fût pour lui une récompense et un encouragement.

Le 1er avril 1736, La Fare publie un Mandement (1), qui condamne les écrits des évêques d'Auxerre, de Montpellier et de Senez ; le Conseil du Roi le supprime le 27 juin. Une soi-disant copie d'une Lettre de La Fare à Monseigneur l'évêque XXX parait le 1er septembre ; il y énumère ses malheurs ; elle ne trouve pas grâce devant le Conseil (arrêt du 8 décembre). Cette Lettre est suivie d'une Ordonnance de l'évêque de Laon au clergé de son diocèse ; il s'y

(1) Mandement de Monseigneur l'évesque duc de Laon sur trois imprimez qui paroissent depuis peu dans son diocèse : Instruction pastorale de M. l'évêque d'Auxerre, Lettre de Monseigneur l'évêque de Montpellier à notre S. P. le Pape Clément XII, deux Lettres de M. l'évêque de Senez à l'évêque de Babylone et à M. Le Gros. — On y lisait : « Que l'esprit de la Cour de Rome est un esprit de domination et de hauteur, qu'elle a peu d'égard dans ses censures pour la vérité et la Justice, que ses décrets ne respirent ni l'esprit ni la charité de la doctrine apostolique,.... que ceux qui acceptent les décrets du Pape s'écartent d'une manière déplorable de la tradition perpétuelle de l'Eglise, etc. ». « Le Grand M. de La Fare paroit encore sur la scène, s'écrie l'auteur des Nouv. Ecclés. 1736 ! Quel zèle ! M. de La Fare garder le silence ! En vérité il y auroit à en mourir de douleur. Il va donc parler. Mais que dira-t-il ? Il répétera ce qu'il a déjà tant de fois répété : La bulle un saint décret, les évêques constitutionnaires de grands personnages, lui M. de La Fare un apôtre. Cela demande-t-il d'être tant répété ? Oui sans doute ; la preuve la voici, c'est qu'on le répètera encore longtemps, car personne n'en croira jamais rien ».

Digitized by Google

réserve l'absolution du crime de détention ou de lecture d'ouvrages opposés à la bulle Unigenitus, et par crainte du Parlement, il déclare qu' « aucune autorité séculière ne peut conférer le pouvoir d'absoudre qu'il refuse ». Cette Ordonnance est frappée par l'arrêt du Conseil du 5 mai 1737. Le 11 mai, le fougueux prélat avertit qu'il ne faut tenir aucun compte de cet arrêt, et le 20 du même mois, il s'élève avec désespoir, dans une Instruction pastorale (1), sur la « continuité d'arrêts flétrissans rendus au nom de sa Magesté ». « Soutenir les rebelles, c'est perdre l'Etat ». Que parle-t-on de garder le silence ? « Nous sommes obligés, s'écrie-t-il, de représenter les illusions que renferme cet amour de la paix, dont on éblouit les yeux des simples. Nous avons dû parler précisément parce qu'on nous ordonnoit de nous taire... Hé quoi ! peut-on parler encore de conciliations et d'accomodemens et se repaître de cette chimère ! Il faut réduire à la soumission pure et simple les orgueilleux... Nous ne devons pas craindre les échafauts... En résistant aux volontez de la Cour, nous ne l'avons fait que parce que nous avons dû le faire ». Il maintient tous ses écrits et excommunie ceux qui les violent.

Dès lors un autre moyen de coercition vient s'ajouter à l'excommunication *ipso jure*, refus des sacrements et du viatique à tous ceux que l'on soupçonne d'être « réfractaires ». La Fare propose ce mode de propagande à Monseigneur le Cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, dans une Lettre publiée le 7 septembre 1738. Cette Lettre est supprimée par le Conseil le 9 décembre, mais l'évêque de Laon, dans un Aver-

(1) Instruction pastorale sur l'autorité que Jésus-Christ a donnée à son Eglise.

Digitized by Google

tissement au Clergé, maintient ses décisions. De concert avec quelques évêques, il élabore même des « Lettres sur l'obligation de priver de l'oblation du sacrifice de la messe et des suffrages de l'Eglise, ceux qui meurent appelants de la Constitution Unigénitus ». Un arrêt du Parlement du 22 avril 1739, prononce la suppression de ces Lettres, et reproche aux évêques signataires d' « établir entre les sujets du Roy une odieuse distinction, d'émouvoir les esprits, d'aliéner les cœurs, de répandre l'allarme et le trouble dans les consciences, et ce qui est plus dangereux, de jeter les semences d'un schisme ». La Fare proteste contre cet arrêt par une Lettre au Cardinal Fleury (3 mai), et par un Mandement du 20 juin, il lance l'excommunication contre les lecteurs de l'arrêt, renouvelle aux confesseurs l'ordre d'interroger sur la soumission à la Bulle tous ceux qui sont suspects, défend aux curés d'administrer le viatique aux « rebelles ». Trois Instructions pastorales (8 décembre 1739) ont le même objet. « On prive les comédiens de la communion et de la sépulture ecclésiastique, car se sont des gens dont le crime est aussi public que la profession qu'ils exercent est solennellement réprouvée » ; à plus forte raison doit-on agir de la sorte à l'égard des « rebelles », et « les Tribunaux séculiers réuniroient leurs forces qu'ils ne nous feroient point donner les choses saintes aux chiens ». La Fare interdit encore de communiquer avec les « rebelles » (1) ; le contact des excommuniés ne

(1) V. Copie de la Réponse de Monseigneur l'évêque duc de Laon à la lettre imprimée qui a pour titre Lettre des catholiques du diocèse de Paris, à lui envoyée au mois de décembre 1739 par le sieur Gaulier. La Fare refuse d'admettre, avec la secte des incommunicants,

Digitized by Google

saurait être que funeste. Une pareille doctrine ne devait pas échapper à la réprobation, et le 1er septembre 1740, le Parlement supprime les Instructions pastorales précitées, « faisant défense » à l'évêque de Laon et aux autres prélats « de faire aucuns actes ni écrits autorisans le refus des sacrements et de la sépulture ecclésiastique sur le fondement de l'appel de la Constitution Unigenitus » (1).

*
* *

Ainsi se termine, par sa mort, le conflit de La Fare avec les Hautes Juridictions du Royaume. Son acharnement, sa violence donnent des résultats contraires à ceux qu'il cherchait ; ses appels au Pape, à l'Assemblée Générale du Clergé, à la postérité n'ont persuadé personne. Les habitants du diocèse ne demandaient qu'à vivre en paix, et la turbulence de leur évêque ne leur plaît pas. A Laon même, Monseigneur La Fare est mal vu « J'ai contre moi les magistrats de cette ville », écrit-il (2). Le barreau ne l'aime pas. Le clergé ne le souffre qu'à regret ; ses mesures vexatoires lui ont attiré l'antipathie de bon nombre de prêtres du diocèse, il en chasse soixante, mécontente les Pères de l'Oratoire, les Bénédictins, « les Régens » du Collège par ses préférences pour les Nicolaïtes et les Jésuites. Intransigeant, il défend de

que tout hérétique est excommunié de droit divin, et qu'il en est de même de son « communicateur », du « communicateur de son communicateur », et sic infinitum.

(1) V. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Clergé 1740, Arch. Nat. G8 6836 p. XCII.

(2) V. Copie de la Lettre de Monseigneur l'évêque de Laon à Monseigneur l'évêque XXX du 1er septembre 1736.

Digitized by Google

donner les derniers sacrements à plusieurs chanoines de la Cathédrale (1) ; il répète qu' « il vaut mieux quarante huguenots qu'un appelant ». Ses prédicateurs ne cessent de frapper sur « les Gazettes fanatiques et scandaleuses que l'enfer vomit toutes les semaines dans le Royaume », et d'exhorter les fidèles à porter les mauvais livres chez les grands vicaires « qui rendroient l'argent qu'ils avoient coûté, et les feroient brûler publiquement » (2). Le Chapitre de la Cathédrale ne l'écoute pas (3) ; il s'en plaint à la Cour, mais « le Chapitre ne devint que plus entreprenant et continua à attenter sur les droits de l'épiscopat ». Aussi La Fare donne contre le Chapitre deux Ordonnances (7 et 11 mai 1736), annulées par arrêt du Parlement le 15 juin, sur la demande du Chapitre. Une troisième Ordonnance (28 juin) en vue « d'empêcher les chanoines de confesser et de prêcher » est

(1) Entre autres les chanoines Bourgeois, Tilorier.

(2) Une pauvre fille en fit l'expérience; elle porta deux livres qui lui coûtaient quarante sols chez le Vicaire Général, mais celui-ci n'en voulant donner que seize, elle les remporta, V. : Nouvelles ecclésiastiques 1731, p. 173.

On appliquait à Monseigneur La Fare ces vers fabriqués à l'intention de l'évêque d'Aix :

« Prélat, toi qui devois ne jamais sortir d'Aix,
Pour ton propre repos et le bien de la Paix,
Lorsque tu fais brûler des écrits respectables,
Par l'inspiration des gens les plus pervers,
On s'apperçoit que tous les diables,
Ne sont pas au font des Enfers. »

(N. E. 1731, p. 280).

(3) Au sujet des différends de La Fare avec le chapitre, V. : Perrin 3 (bibl. Soissons), N° 2348.

Digitized by Google

supprimée par la Cour, qui évoque l'affaire en son Conseil (arrêt du 17 juillet 1736), et qualifie l'évêque de Laon d'« esprit inquiet et ennemi de la paix ». La population enfin « est soulevée contre les jésuites à qui l'évêque a livré le collège » (1). Protestations. « Les bourgeois et les habitans de la Ville de Laon » remettent au Roi et aux membres du Conseil des Dépêches, le 24 mai 1736, l' « Exposé des surprises et des voyes de faict employées contre eux par M. de La Fare, leur évêque, pour les forcer à consentir à l'établissement des R. P. jésuites dans leur ville » (2). La Fare finit par perdre tout autorité ; on se moque de lui ; on prétend qu'il sort de Saint-Lazare (3), et La Basoche se reconnait compétente pour prononcer un « arrêst qui ordonne que le mandement de M. l'évêque de Laon, donné à Laon le 2 avril 1735 contre M. l'évêque de Saint-Papoul, sera brûlé par la main d'un décroteur le premier rencontré, au bas du

(1) Nouv. eccl. 1731 p. 65.

(2) Toutes les intrigues de La Fare contre la Municipalité, le Chapître de la Cathédrale, y sont racontées. « Les supplians » réclament l'assistance du Roi contre cette « oppression » et lui demandent « que l'Assemblée générale et libre des habitans de la ville de Laon » soit tenue par le Lieutenant Général ou par un autre commissaire royal « pour sur le procès-verbal qui sera dressé de ladite assemblée, être par Votre Majesté fait droit ainsi et à qui il appartiendra ».

Voir aussi, au sujet des jésuites à Laon, les ouvrages cités par Perrin, 3 (Bibl. Soissons) 2345-2306-2309.

(3) Renseignement sur le renfermement de l'abbé de La Fare, aujourd'huy évêque, dans la maison de Saint-Lazare, cité dans Perrin 3 (bibl. Soissons), N° 2333, et Nouv. Eccl. 1735.

Digitized by Google

grand escalier du Palais » (1). La Fare meurt en 1741, laissant le souvenir d'un homme « intrigant, actif, bavard, dissipé (2), prodigue, ne doutant jamais de rien, difficile à déconcerter » (3); et Saint-Simon lui réserve cette oraison funèbre : « Sa vie, quoique assez courte, ne fut que trop longue » (4).

H. LABOURET.

---

(1) In-4° 22 avril 1735. — L'arrêt condamne le Mandement de La Fare comme « furieux et tout à fait indécent, entièrement contraire à la charité chrétienne et à la dignité épiscopale », mais permet cependant la lecture de ce mandement « car elle ne peut que faire connoître combien il est méprisant et déshonorant pour l'évêque qui l'a donné », Signé : Gribouille. Le Mandement de La Fare est dirigé contre un mandement de Monseigneur de Saint Papoul (M. de Ségur, jadis grand vicaire du diocèse de Laon). Pour La Fare, Monseigneur de Saint Papoul est un « martir du démon » et son œuvre est « digne de compassion et d'horreur ».

(2) La Fare était criblé de dettes ; v. à ce propos Perrin 3 (bibl. Soissons) N° 2300.

(3) Paroles d'un contemporain, citées dans Melleville, Hre de Laon.

(4) V. mémoires du Duc de Saint-Simon, publiés par Chéruel et Régnier, Paris 1875, T. XVII, p. 286 et T. XIX, p. 156. Saint-Simon y traite La Fare de « monstre », « opprobre non seulement de l'épiscopat, mais de la nature humaine ».

Digitized by Google

CHARLES DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL.

La Belgique et la France viennent de faire une perte considérable en la personne d'un gentilhomme de lettres, M. le Vicomte Charles Maximilien de Spoelberch de Lovenjoul, décédé dans le Puy-de-Dôme aux eaux de Royat, sur la commune de Chamalières, le trois juillet 1907, à l'âge de 71 ans.

Les journaux et les revues des deux nations amies ont consacré des articles nécrologiques à la mémoire de ce grand bibliophile, doublé d'un véritable lettré; ils ont parlé en outre d'un legs splendide à recueillir par l'Institut de France auquel M. de Spoelberch aurait laissé la plus grande partie de sa riche Bibliothèque, destinée à être installée au château de Chantilly.

La collection de Spoelberch de Lovenjoul, composée surtout de manuscrits et d'imprimés du XIX^e^ siècle et du commencement du XX^e^, comprend en même temps la plupart des publications quotidiennes et périodiques (journaux et revues) édités à Paris depuis près de quatre-vingts ans ; elle renferme en outre spécialement la correspondance autographe et les œuvres de Balzac, Gautier, Mérimée, Alfred de Musset, Sainte-Beuve, George Sand et Alfred de Vigny, indépendamment des travaux consacrés à la biographie et à l'étude critique des œuvres de ces écrivains.

Charles de Spoelberch, né à Bruxelles et fils unique, perdit de bonne heure son père, le Vicomte Max de Spoelberch de Lovenjoul, qui lui laissait une

Digitized by Google

fortune importante. Pendant plusieurs années, il entreprit avec sa mère, née Hortense Vicomtesse de Putte, des voyages en lointains pays ; puis, devenu doublement orphelin, il se demanda de quel côté il orienterait désormais sa vie.

Musicien distingué, chanteur très-goûté dans le monde brillant auquel il appartenait, possesseur de toutes les partitions possibles, il ne tarda pas à reconnaître que l'art musical ne pourrait être pour lui autre chose qu'un honnête délassement ; son éducation première et ses tendances le destinaient à la littérature.

Il débuta par un volume de vers publié chez l'éditeur Charpentier sous ce titre : *Le Rocher de Sisyphe,* puis s'attacha spécialement à l'étude et à la bibliographie des grands littérateurs français (critiques, poètes et romanciers), à partir de la Restauration jusqu'à nos jours.

Pour se procurer des romans en éditions originales, il eut une idée peu banale à coup sûr ; il commença par acheter à Paris le fonds d'un Cabinet de Lecture et fit transporter à Bruxelles, dans son hôtel, les volumes qui le composaient ; ensuite il compléta sa collection dans les séries spéciales que nous avons déjà indiquées et se tint jusqu'à son dernier jour au courant de toutes les publications littéraires.

Tous les journaux de Paris lui arrivaient régulièrement par l'entremise de son libraire de Bruxelles ; il notait exactement les articles qui répondaient à ses aspirations et à la fin de chaque année faisait relier ces publications qu'il rangeait méthodiquement dans les rayons fermés de son immense bibliothèque. Il donna ainsi l'impulsion et l'exemple aux grands dépôts officiels de Paris et de Bruxelles.

Digitized by Google

Entre temps de Spœlberch avait contracté une union selon son cœur et s'était allié ainsi à une grande famille de Belgique, la famille d'Ursel, dont l'un des Membres, dans ces dernières années, présida le Conseil des Ministres de ce royaume.

Madame la Vicomtesse de Spœlberch de Lovenjoul, née Comtesse d'Ursel, ne fut pas seulement une grande dame organisant et dirigeant des œuvres de charité par ses actes et par ses écrits, elle a été en outre pour son mari une compagne dévouée et une collaboratrice aussi intelligente qu'assidue ; sa mort prématurée, survenue au mois de juillet 1902, à Wiesbaden, porta à l'infortuné survivant un coup terrible dont il ne put jamais se relever.

Dès lors le travail lui devint difficile et lui fut plus tard presque interdit, et il passa des années véritablement misérables, ses forces déclinant de jour en jour et ne lui permettant plus de se livrer à son gré à des occupations et à des recherches qui avaient rempli la plus grande partie de sa laborieuse existence.

Charles de Spœlberch de Lovenjoul a publié cinq ouvrages que l'Académie française a couronnés :

L'Histoire des Œuvres d'Honoré de Balzac, dont il avait préparé la 4e édition.

L'Histoire des Œuvres de Théophile Gautier, en 2 volumes.

Un Roman d'Amour, dont Balzac était le héros.

Un Dernier Chapitre de l'Histoire des Œuvres de H. de Balzac.

Autour de Honoré de Balzac.

Parmi ses autres productions il convient de citer :

Les Lundis d'un Chercheur.

Digitized by Google

La véritable Histoire de « Elle et Lui », inspirée à son auteur par les documents qu'il avait recueillis sur George Sand et Alfred de Musset.

Les Poésies de Théophile Gautier mises en musique.

Sainte-Beuve inconnu.

Une Page perdue de Balzac.

La Genèse d'un roman de Balzac : « Les Paysans ».

Bibliographie et littérature (*Trouvailles d'un Bibliophile*), indiquant notamment les écrits de Mérimée, et reproduisant un article de Charles Nodier sur le Conventionnel vervinois Jean de Bry.

Il avait réuni sur nombre de nos principaux littérateurs des documents manuscrits et imprimés de toute nature, et préparé en outre une *Histoire des Œuvres de George Sand.*

« La Bibliographie bien comprise d'ailleurs n'est-
« elle pas tout entière dans la recherche et la conser-
« vation des écrits vraiment complets des grands
« écrivains ? »

C'était la maxime de Charles de Spœlberch et il l'appliqua rigoureusement pour la Bibliographie des œuvres de Gautier et de Balzac, en indiquant notamment l'ordre chronologique de composition et de publication de leurs écrits et aussi leurs travaux projetés. Il énumérait d'ailleurs dans chaque *Histoire* les articles et les livres inspirés par la vie de l'auteur qu'il étudiait ou par les œuvres de ce dernier.

En ce qui nous concerne, nous avons contracté envers la mémoire de ce savant spécialiste une dette de cœur et de gratitude qui ne pourra jamais se prescrire.

En 1885, quelques jours après l'apparition de notre étude intitulée : *Alexandre Dumas et son œuvre. Notes biographiques et bibliographiques*, M. de

Digitized by Google

Spœlberch nous adressait, à l'occasion de cet essai, une lettre fort aimable et très encourageante, où il nous signalait par surcroît l'existence entre ses mains d'une foule de documents relatifs à l'illustre enfant de Villers-Cotterêts, documents qu'il mettait libéralement à notre disposition, s'il y avait lieu.

Nous répondîmes à son gracieux appel et par deux fois, en 1885 et 1892, il nous reçut dans son hôtel du Boulevard du Régent, à Bruxelles, et dans l'intervalle de ces années, comme plus tard, dans ses deux pied-à-terre, rue Louis-le-Grand et rue d'Alger à Paris.

C'est ainsi qu'il nous fut donné de visiter en détail ses incomparables collections, de correspondre fréquemment avec lui, et de recueillir sur la vie intime de Dumas, sur ses relations, sur ses écrits (drames, poésies, romans, correspondances) des communications précieuses, d'importantes indications et révélations, utilisées en partie jusqu'à présent et dont il nous sera donné, si Dieu nous prête vie, l'occasion de nous servir encore.

En attendant, nous avons regardé comme un devoir de donner un souvenir ému à celui qui voulut bien nous honorer de son amitié, à ce grand seigneur belge qui semblait considérer la France comme sa patrie littéraire, et qui d'après un article de M. Jules Huret inséré dans *le Figaro* en l'année 1900, avait déjà manifesté alors l'intention formelle de léguer à notre Institut de Paris la fleur de ses collections, c'est-à-dire les documents manuscrits ou imprimés amassés par lui à grand'peine et à grands frais pendant près d'un demi-siècle.

Ce vœu va devenir une réalité, et le monde savant tout entier bénéficiera bientôt de ce legs magnifique.

CHARLES GLINEL.

Digitized by Google

LA LÉGENDE DE SAINT BÉAT.

Les historiens de Laon, si prolixes dans le récit des origines de la ville, discutant leurs auteurs et torturant les textes, glissent assez rapidement sur l'origine de la chrétienté laonnoise. Quelques lignes sur Saint Béat leur suffisent ; les termes en sont vagues ; les chroniqueurs les plus sérieux se contentent de se référer à la tradition. Il semble que ce sujet soit un mystère qu'il est préférable de ne pas éclairer, une légende que les siècles ont rendue sacrée. Saint Béat est l'apôtre du Laonnois ; les Bréviaires du diocèse le prouvent ; les reliques du solitaire, la caverne de Chevresson en font foi.

Le premier parmi les érudits modernes, M. l'abbé Pécheur, a victorieusement combattu la légende et démontré que Saint Béat n'était jamais venu à Laon. C'est à sa remarquable *Étude hagiographique sur Saint Béat de Vendôme*, parue dans le Bulletin de la Société archéologique de Soissons en 1885, que nous empruntons ses preuves puisées aux meilleures sources.

Après avoir décrit la vie du saint ermite, nous voudrions démontrer l'origine populaire et relativement moderne de la légende, nous réservant de dire, à la fin, quelques mots du pélérinage qui, depuis tant de siècles, a toujours su conserver la faveur des vieux Laonnois.

* * *

Les Bollandistes, auxquels il faut toujours recourir quand il s'agit d'hagiographie, publient trois vies

Digitized by Google

de Saint Béat. Une seule leur paraît digne de foi ; elle est extraite d'un « remarquable *Passional* en parchemin », provenant d'une abbaye augustine du diocèse de Paderborn. Elle concorde de tous points avec les autres documents authentiques et avec le Martyrologe romain, qui n'admet pas le séjour du saint à Laon.

Tous les auteurs placent à Rome la naissance de *Beatus*, dont les Français ont fait Béat, Bié et Bienheuré. Pour suivre les préceptes du Sauveur, il distribua ses biens aux pauvres (1) et se vit envoyer en mission dans les Gaules par Saint Pierre.

Les Bénédictins, même Dom Lelong, sont unanimes à placer l'existence de Saint Béat au IVe ou Ve siècle. Cette controverse célèbre tendrait à rejeter l'apostolicité de bien des Eglises des Gaules. L'expression de Pierre s'appliquerait à tous les Souverains Pontifes, qui ne sont que les continuateurs du premier des apôtres. Ainsi s'expliquerait le grand nombre de chrétiens que Saint Béat trouva à Nantes, où il arriva, venant d'Aquitaine.

Après avoir édifié quelque temps la cité de Nantes, il voulut chercher un état plus parfait dans la vie contemplative. Il apprit, de quelques mariniers de Vendôme, qu'il s'y trouvait une caverne taillée dans un rocher écarté, non loin du château Ledo (2).

Transporté de joie à la vue de cette solitude, il s'en-

(1) Martyrologe romain.

(2) *Audivit a naucleris de Vendonense esse videlicet cavernam excisam in lapide remotiore quodam, non longe a Castro Ledo et super ipsum Ledi alveum decurrentis, ad radices montis desuper nemore contecto* (en note dans Pécheur, p. 12.)

Digitized by Google

ferma dans la grotte et n'en voulut plus sortir. La légende, qui matérialise les images, et d'un symbole fait un acte tangible, raconte qu'il chassa un serpent de grande taille ; et ce n'est qu'après avoir débarrassé ce lieu sauvage de ses ordures (*cum emundasset*), qu'il voulut l'habiter. C'est ainsi qu'elle rapporte la disparition, du pays Vendômois, de l'idolâtrie qui le souillait.

Le vénérable solitaire vécut de longues années dans cette retraite. Lorsqu'il mourut, le 9 mai, assure-t-on, de pieuses mains ensevelirent son corps ; et la tradition rapporte que de nombreux miracles ne cessèrent de s'y accomplir. Plus tard, lorsqu'on construisit, à Vendôme, l'église de Saint-Bienheuré, les reliques y furent transportées.

Au IX^e^ siècle, les invasions normandes ravagèrent une grande partie de la France. Devant les barbares, les habitants fuyaient, emportant les corps de leurs saints protecteurs, et se réfugiaient dans les villes inexpugnables. Laon, que sa position et ses bonnes murailles rendaient imprenable, devint le point de mire de nombreux fuyards. C'est ainsi que notre ville servit de refuge au corps de Saint Bavon apporté par les Gantois, à celui de Saint Quentin, par les Vermandois, à celui de Saint Boëtien, par les chanoines de Pierrepont.

Il est probable, sans qu'on puisse l'affirmer, que c'est à cette époque que se fit la translation des reliques de Saint Béat à Laon, translation consignée dans le Propre de Chartres Dom Waroquaux et dom Bugniatre admettent que ce transfert eut lieu au IX^e^ siècle. La châsse, déposée dans les cryptes de la cathédrale, ne fut jamais réclamée par les Vendômois, après le départ des Normands. Elle resta à

Digitized by Google

Laon, comme Saint Marcoul resta à Corbeny et Saint Ived à Braine.

* * *

La légende laonnoise est d'origine populaire. Un siècle après les incursions normandes, Flodoard ne parle aucunement de Saint Béat comme de l'apôtre de Laon, dans son histoire de l'Eglise de Reims. Il en est fait pour la première fois mention dans deux manuscrits anonymes de la Bibliothèque de Laon (1), où des compilateurs du XVII[e] siècle ont recueilli de nombreux récits populaires.

A la même époque, dom Wyard note que la ville « reconnoit Saint Béat pour son apôtre, lequel est mort dans un caveau sis à *Chevresson*, où est à présent la citadelle de Laon, environ le commencement du III[e] siècle. Le martyrologe romain dit néanmoins que Saint Béat est mort à Vendôme » (2). Dom Marlot n'est pas plus affirmatif ; il écrit que *probablement* Saint Sixte est l'apôtre de Reims, que Saint Béat vécut retiré dans une crypte, au territoire de Laon, *peut-estre* dans les persécutions (3).

Au siècle suivant, on est plus affirmatif ; la légende se précise, et les historiens veulent l'étayer sur des bases solides. En 1747, Monseigneur de Rochechouart donna une grande force à cette thèse en l'admettant dans son édition du Bréviaire. Les livres liturgiques

(1) *Histoire de la Ville de Laon depuis l'an 300 jusqu'en 1301. — Abrégé des choses les plus remarquables qui se sont passées sous le règne des évêques de Laon.*

(2) *Histoire de l'abbaye Saint-Vincent de Laon*, publiée par Cardon et Mathieu, p. 17.

(3) *Histoire de l'Église de Reims.*

Digitized by Google

des diocèses, en s'éloignant, à cette époque, peu à peu des traditions romaines, composés qu'ils étaient par des hommes peu érudits, arrivent souvent à donner place aux légendes populaires, au lieu de s'inspirer de documents irréfutables.

Cette version du Bréviaire, qui ne peut être antérieure à 1747, va devenir la base de tous les détails ajoutés par les hagiographes postérieurs (1).

Dom Lelong essaye de donner des références : Flodoard, les Bollandistes. Ils ne parlent pas du séjour de Saint Béat à Laon (2).

Seuls à cette époque, nous dit Melleville (3), dom Waroqueaux et dom Bugniatre n'admettaient pas cette thèse, et faisaient mourir le saint ermite à Vendôme.

Au commencement du XIXe siècle, Devisme et Melleville se rangèrent « à l'opinion commune ». Celui-ci est surtout intéressant par les traditions locales qu'il recueillit. Saint Béat réunissait les néophytes dans des cavernes creusées sur le plateau. « Il y en avait une qui, ouverte au nord au-dessus de Vaux, se prolongeait jusque sous la cathédrale ; deux autres étaient pratiquées sous l'emplacement où furent plus tard construites les églises de Saint-Jean-au-Bourg et de Saint-Julien, et communiquaient, dit-on, ensemble malgré la distance qui les séparait. La première portait le nom de *Grotte de Saint-Maurice ;* l'autre fut appelée *Grotte de Saint-Génébaud* » (4). Béat faisait

(1) Voir abbé Lequeux, *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon*, I, 41 — et abbé Conquet, dans sa *Vie de Saint Génébaud*, publiée par les Petits Bollandistes.

(2) *Histoire eccl. et civile du diocèse de Laon*, p. 27.

(3) Melleville. — *Hist. de Laon*, II, 132, *en note*.

(4) Melleville, *op. cit.*, II, 131, 132.

Digitized by Google

des paniers et des nattes de jonc qu'il vendait pour se procurer de quoi vivre et distribuer des aumônes (1).

L'origine de la légende laonnoise de Saint Béat vient certainement du dépôt de ses reliques dans la crypte de Chevresson. Cette partie du plateau était alors l'emplacement de la ville, comme elle l'avait été de l'oppidum gallo-romain. Deux siècles plus tard, lors du développement de la cité vers l'ouest, qui précéda le mouvement communal, l'évêque porta plus loin le siège de son évêché, et le quartier Chevresson, presque abandonné (2), fut démoli, au XVIe siècle, pour faire place à la citadelle.

Melleville prétend que c'est à cette époque, en 1595, lors de la construction des murs, que fut bouché « l'oratoire de Saint Béat ». En 1833, nous apprend l'abbé Pécheur, on faisait voir, au milieu de débris confus, « une sorte d'excavation ayant l'apparence d'une cave effondrée et qu'on nous disait avoir été la grotte de Saint Béat. »

***

Il n'est pas rare de voir des villes faire siens les serviteurs de Dieu dont elles possèdent les corps. Il est cependant remarquable de constater que l'Eglise de Laon ne célébra jamais absolument Saint Béat comme son fondateur ; elle ne l'entourait pas des

(1) Melleville, *op. cit.* II, 132. Cet auteur pense que l'église Saint-Pierre-le-Viel fut l'œuvre de Saint Béat (I, 89). L'abbé Lequeux rapporte aussi cette tradition (*op. cit.*, I, 41.

(2) Le quartier Chevresson conserva, signe de son ancienne importance, le beffroi communal.

Digitized by Google

marques de grande vénération que prodiguaient à leurs apôtres ses voisines de Reims et de Saint-Quentin.

Tandis qu'à Vendôme s'élevaient des églises en l'honneur de Saint Bienheuré ou Saint Béat, l'évêque de Laon ne lui consacra qu'en 1751 une paroisse, celle de Nizy-le-Comte. En 1772, cette église obtint un doigt du saint avec des fragments des corps de Saint Génébaud, Saint Montain, Saint Guillaume et Sainte Preuve.

On ne rencontre que rarement, dans les vieux registres de baptême des paroisses, le nom de Béat; quelle différence avec la fréquence des prénoms de Fursy et de Quentin à Péronne et à Saint-Quentin ! Les Laonnois n'honorèrent jamais le corps de Saint Béat que comme le centre d'un grand pélérinage et la source de nombreuses guérisons.

En 1164, Vendôme, qui conservait le souvenir de son saint solitaire, obtint de Gautier de Mortagne un os de son bras (1).

En 1228, Anselme de Mauny réunit, dans une même châsse de vermeil, les reliques de Saint Béat, une partie du chef de Sainte Preuve, le bras gauche de Saint Montain, un os de la hanche et quelques côtes de Saint Génébaud (2). Ce reliquaire, qui contenait les grands saints honorés dans le Laonnois, était promené par les rues de la ville aux jours de grandes fêtes comme de calamités publiques.

En 1564, le cardinal de Vendôme donna un nouveau fragment du corps de Saint Béat à son abbaye de la

(1) *Gallia Christiana*, IX, 534 ; VIII, 137.

(2) Ledouble, *État religieux des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons*, p. 306.

Digitized by Google

Trinité, pour remplacer les reliques que les huguenots avaient brûlées deux ans auparavant.

Il est cependant probable que le Trésor de la cathédrale de Laon possédait une autre châsse de Saint Béat. Les six figures d'argent doré, qui l'ornaient, ayant été volées, le Chapitre, dans sa délibération du 18 septembre 1571, enjoignit aux Maîtres de fabrique de la remettre en état et d'assigner le Trésorier, son vicaire et sa caution, après avoir pris les informations nécessaires (1). Il n'est pas fait mention de cette châsse dans l'*Inventaire du Trésor de la cathédrale de* 1523, publié par Fleury.

Arrive la Révolution : en exécution de la loi du 10 septembre 1792, deux membres du Conseil général de la commune de Laon, Antoine Tournant et Claude-François Seignier, se rendirent, vingt jours après, dans les églises pour faire l'inventaire. Moins d'un an après, les 18 avril et 28 août 1793 et 6 nivôse an II, la spoliation était consommée, et toutes les richesses accumulées par la foi étaient envoyées à la Monnaie de Paris. Le rapport officiel note que l'envoi de Laon consistait en 9 marcs, 3 onces d'or, 1223 marcs de vermeil et 4600 marcs d'argent (2).

Nous ne savons comment les saintes reliques de la cathédrale échappèrent à la dévastation. Mais la tourmente passée, le pélérinage de Saint Béat reprit toute sa popularité, et les reliques furent déposées dans une châsse fort simple, de style Empire.

Le 12 juillet 1885, l'archevêque de Reims, assisté des évêques de Soissons et de Beauvais, procédait à

(1) *Cinquante ans du Chapitre de Laon*, p. 213.

(2) Fleury. — *Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution*, II, 198, 207.

Digitized by Google

la bénédiction des nouvelles châsses (1). Celle de Saint Béat, confesseur, fut exécutée d'après les dessins de Viollet-Leduc. L'abbé Bouxin la décrit ainsi : « Elle affecte la forme d'un édicule ou petite église de 0m80 environ de hauteur, reposant sur une base qui mesure près d'un mètre de long. La toiture à double versant et les pignons sont surmontés de crêtes élégantes. Les deux faces principales sont ornées d'arcades bilobées, sous lesquelles de petites ouvertures en forme de quatre feuilles permettent de voir, à l'intérieur les reliques du saint : deux fémurs et un fragment d'os du bras (2) ».

A cette occasion, Monseigneur Thibaudier accorda un fragment de fémur à la paroisse Saint-Bienheuré de Candé, en Vendômois.

La fête de Saint Béat se célèbre le 9 mai. Dans la cathédrale de Laon, immédiatement après l'oraison des Ires vêpres, la châsse devait être solennellement transportée du chœur, et placée, avec les cérémonies ordinaires, au milieu de la nef. Avant la messe, on faisait la procession, qui se mettait en marche à neuf heures et quart, si la fête tombait un dimanche, à sept heures trois quarts, lorsqu'elle se rencontrait un jour de férie. Aux IIes Vêpres, on chantait à l'hymne :

Ille Lauduni, Deus ipse ductor,
Ardua scandit.

La procession se déroulait, le 19 mai, à travers les rues de la ville. La châsse était escortée par deux

(1) Bouxin. — Cathédrale de N.-D. de Laon, édit, 1902, p. 63.

(2) Idem, p. 272.

Digitized by Google

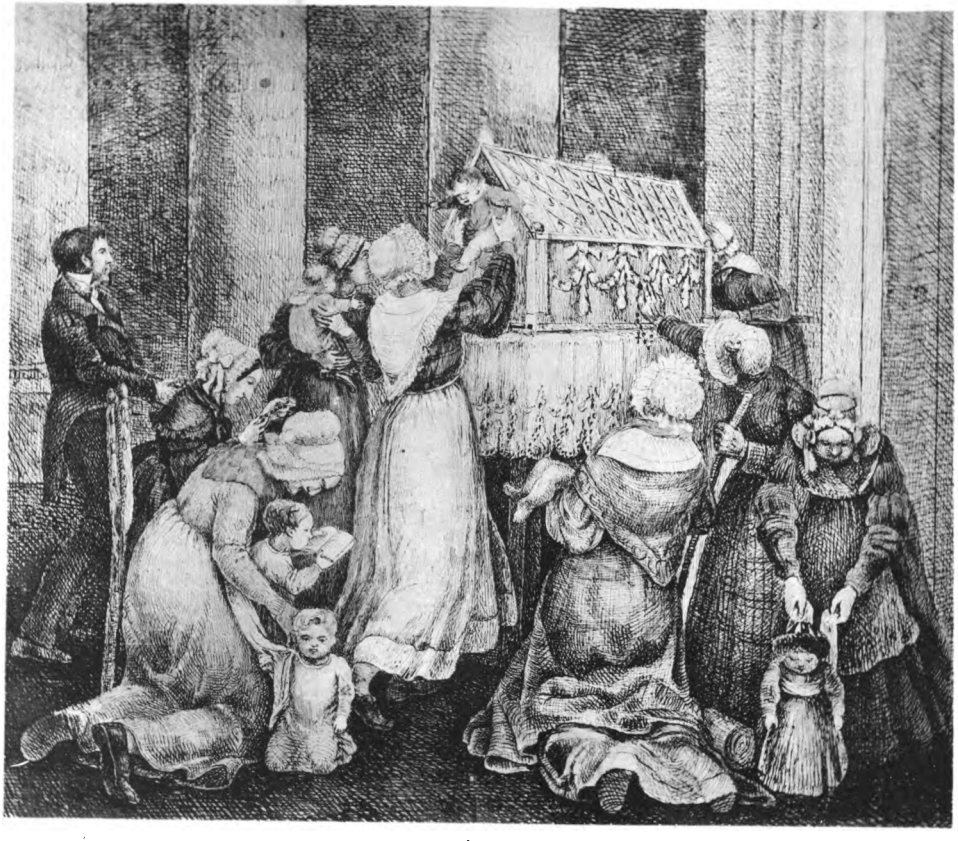

Pèlerinage de SAINT-BÉAT sous la Restauration

(DESSIN APPARTENANT A MADAME LOUIS DE SARS)

Digitized by Google

Digitized by Google

chanoines et deux curés, représentant le chapitre et la cité. Jusqu'en 1594, cette procession se rendait à la crypte de Chevresson, pour rappeler le lieu où, pendant plusieurs siècles, avait reposé le corps saint.

Durant tout le mois de mai, la châsse de Saint Béat reste encore exposée dans la cathédrale de Laon : c'est le but de nombreux pélérinages. Les mères demandent, pour leurs enfants, la force de marcher. D'autres pèlerins viennent implorer la guérison de chancres et de cancers.

Nous publions un curieux dessin qui montre que le pélérinage de Saint Béat était très fréquenté à la Restauration. La châsse, simplement ornée de grosses guirlandes, est celle qui fut faite après la Révolution et qu'on garda jusqu'en 1885. Une pieuse familiarité règne parmi les fidèles. Des mères font toucher leurs enfants ; une vieille approche son chaeplet. Dans un coin, une femme essaye les forces de son nourrisson, espérant que Saint Béat a eu pitié d'elle. A travers les siècles, c'est la même ferveur populaire, la même confiance naïve qu'au Moyen-Age, dans l'*oratoire* de Chevresson.

Comte Maxime de Sars.

Digitized by Google

A PROPOS D'UN AUTOGRAPHE DE VICTOR HUGO.

Il nous faut revenir, en raison d'une réponse autographe, adressée en 1832 à un Laonnois d'origine par l'un des plus grands écrivains du XIXe siècle, sur l'historique de la démolition de la vieille Tour de Louis d'Outremer.

Victor Hugo fut averti de cette destruction par un habitant de Charleville, à la date du 14 février 1832, aux termes d'une lettre dont il convient de reproduire les parties essentielles :

« Monsieur,

« Au mois de septembre dernier, je fis un voyage à Laon (Aisne), mon pays natal. Je l'avais quitté depuis plusieurs années ; aussi, à peine arrivé, mon premier soin fut de parcourir la ville... Arrivé sur la place du Bourg, au moment où mes yeux se levaient sur la vieille Tour de Louis d'Outremer, quelle fut ma surprise de la voir de toutes parts bardée d'échelles, de leviers et de tous les instruments possibles de destruction. Je l'avouerai, cette vue me fit mal. Je cherchais à deviner pourquoi ces échelles et ces pioches, quand vint à passer M. Th....., homme simple et instruit, plein de goût pour les lettres et fort ami de tout ce qui touche à la science et aux arts. Je lui fis part à l'instant de l'impression douloureuse que me causait la destruction de ce vieux monument ; M. Th....., qui la partageait, m'apprit que resté seul des membres de l'ancien Conseil municipal, il avait été seul pour combattre l'acte dont nous étions en ce moment témoins ; que ses efforts n'avaient rien pu. Raisonnements, paroles, tout avait

Digitized by Google

échoué. Les nouveaux Conseillers, réunis en majorité contre lui, l'avaient emporté. Pour avoir pris un peu chaudement le parti de cette Tour innocente, M. Th..... avait même été accusé de carlisme. Ces Messieurs s'étaient écriés que cette Tour ne rappelait que les souvenirs des temps féodaux, et la destruction avait été votée par acclamation. Bien plus, la Ville a offert au soumissionnaire qui se charge de l'exécution, une somme de plusieurs mille francs, les matériaux en sus. Voilà le prix du meurtre, car c'est un véritable meurtre. M. Th..... me fit remarquer sur le mur voisin l'affiche d'adjudication en papier jaune. En tête était écrit en énormes caractères : DESTRUCTION DE LA TOUR DITE DE LOUIS D'OUTREMER. *Le public est prévenu, etc.*

« Cette Tour occupait un espace de quelques toises. Pour agrandir le marché qui l'avoisine, si c'est là le but qu'on a cherché, on pouvait sacrifier une maison particulière *dont le prix n'eût peut-être pas dépassé la somme offerte au soumissionnaire.* Ils ont préféré anéantir la Tour. Je suis affligé de le dire à la honte des Laonnois, leur Ville possédait un monument rare, un monnment des rois de la seconde race ; il n'y en existe plus aujourd'ui un seul. Celui de Louis IV était le dernier. Après un pareil acte de vandalisme, on apprendra quelque jour sans surprise qu'ils démolissent leur belle cathédrale du XIe siècle pour faire une halle aux grains ».

A son tour, Victor Hugo s'éleva éloquemment dans un article reproduit deux ans plus tard en l'un de ses ouvrages intitulé : *Littérature et Philosophie mêlées*, contre un acte qu'il qualifia à son tour de vandalisme.

Il imagina la délibération prise par les Conseillers mun c paux de la Ville de Laon et les raisons de leur décision :

« L'un, écrivait-il, a argué de la *féodalité* et s'y « tient ; l'autre allègue la *dime* ; l'autre la *corvée* ; « l'autre les *serfs qui battaient l'eau des fossés pour*

Digitized by Google

« *faire taire les grenouil'es* ; un cinquième, le *droit*
« *de jambage et de cuissage* ; un sixième, les éternels
« *prêtres* et les éternels *nob'es* ; un autre, les *horreurs*
« *de la Saint-Barthélemi* ; un autre qui est proba-
« blement avocat, les *jésuites* ; puis ceci, puis cela,
« puis encore cela et ceci ; et tout est dit, la Tour de
« Louis d'Outremer est condamnée ».

Le procès-verbal de la séance tenue par le Conseil municipal de notre bonne ville le 6 septembre 1831, sous la présidence de son premier adjoint, reproduit les seules raisons indiquées par ce magistrat, d'accord avec le Préfet de l'Aisne, à l'appui de cette démolition projetée.

Il s'agissait, d'après le rapporteur, d'amener très promptement à fin la construction de la place publique, tant par l'acquisition de sept petites maisons situées entre l'Hôtel-de-Ville et la Salle de spectacle, que par la suppression d'un bâtiment appartenant à la Ville, afin de procurer pendant l'hiver du travail à un très grand nombre d'ouvriers.

« Dans le système de la formation de la place
« publique — ajoutait le rapporteur — entre, comme
« vous le savez, Messieurs, d'après les vœux géné-
« ralement exprimés par nos concitoyens, le projet
« de démolition de la Tour dite de Louis d'Outremer,
« de ce monument massif et informe, dont la sup-
« pression ne pourrait être l'objet d'aucun regret
« qu'on sût raisonnablement avouer. Cette tour pro-
« curera, entr'autres avantages, en disparaissant, un
« terrain d'une circonférence de 55 mètres, qui se
« combinera d'une manière très utile avec celui de
« la place publique. La salubrité publique est encore
« grandement intéressée dans cette suppression, car

Digitized by Google

« l'existence d'un corps de dimensions aussi volu-
« mineuses que celles que présente la Tour, gêne et
« interrompt *la libre circulation de l'air* ».

C'est sur cet *air* que l'on alla aux voix et l'on a bien raison de dire, avec Beaumarchais, que tout finit par des chansons, dans notre beau pays de France.

Après « une sérieuse et mûre délibération » dont le procès-verbal ne nous fournit pas le détail, les dix-huit Conseillers présents se rallièrent unanimement à la proposition de leur président et reconnurent qu'il y avait utilité et nécessité de démolir immédiatement la Tour ; les travaux commencèrent dès le milieu du mois de novembre 1831 ; ils coûtèrent à la ville 7.500 francs environ.

Notre intention n'est pas de faire rétroactivement le procès aux édiles qui décidèrent cette démolition d'un de nos vieux monuments. Nous savions par le regretté M. Edouard L'Hôte, correspondant de notre Société, et nous l'avions indiqué dans la notice consacrée à sa mémoire et insérée dans le Tome 28e de notre Bulletin, qu'il était l'auteur d'une lettre adressée de Charleville à Victor Hugo, par laquelle il protestait avec véhémence, et avec toute la verve de ses vingt-quatre années d'âge, contre la destruction de ce monument des rois de la seconde race.

Mais récemment nous avons eu sous les yeux, grâce à l'obligeante communication de l'un de nos honorables Membres correspondants, M. le Vicomte Jehan de Hennezel d'Ormois, de Bourguignon, et nous allons reproduire la réponse du grand écrivain à la protestation émue de notre honoré et regretté concitoyen, qui, comme son père, appartenait à l'Administration des douanes, et dont le frère, Nestor L'Hôte,

Digitized by Google

prématurément enlevé à la science en 1842, fut associé en Egypte aux savants travaux de Champollion.

Voici la réponse, inédite jusqu'à présent, de Victor Hugo à la lettre que M. Edouard L'Hôte lui avait adressée le 14 février 1832 :

« 19 mars, 1832.

« Monsieur Ed. L'Hôte, à Charleville,

« Oui, Monsieur, j'ai usé de votre lettre, j'en ai même « cité une bonne partie. C'est ce qu'il y a de mieux dans « mon article. Je vous en remercie, ainsi que des beaux « vers que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

« Pardonnez, je vous prie, la brièveté de cette lettre « au mauvais état de mes yeux.

« Agréez l'assurance de tous mes sentiments distingués.

« Victor Hugo ».

Le timbre de la Poste porte cette mention : 5 (décimes), 20 mars 1832.

Par le rapprochement des dates de la lettre et de la réponse, nous avons aujourd'hui la preuve écrite de l'intervention malheureusement platonique de M. Edouard L'Hôte.

Quant au Conseiller municipal de Laon qui, d'après M. L'Hôte, aurait été le seul à combattre le projet de démolition de la Tour et dont les raisonnements et les paroles avaient échoué nous devons ajouter, pour rendre hommage à la vérité, que ce Conseiller n'assistait pas à la séance du 6 septembre 1831, où le vote de destruction fut unanimement exprimé.

Charles Glinel.

Digitized by Google

A PROPOS D'UN CONTRAT DE MARIAGE DU XVIII^e SIÈCLE.

Le 2 juin 1738, Maîtres Lescuyer et de la Barre, les deux notaires les plus considérables de Laon, se rendaient en l'hôtel de M. le lieutenant criminel, rue du Cloître, pour y dresser le contrat de mariage de Mademoiselle de Marly, sa fille, et de Monsieur de Buzerolles.

Le fiancé, Jean-Claude-François Chevalier de Buzerolles, était le fils unique de Maître Jean-Pierre Chevalier, seigneur de Buzerolles, conseiller du Roi, lieutenant assesseur au Bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon.

Cette vieille famille laonnoise, comme bien d'autres, s'était élevée peu à peu, protégée par les institutions et par l'état social. Au seizième siècle, les Chevalier s'étaient enrichis par le commerce et le notariat. Puis, graduellement, ils avaient grandi par leur vertu, qui était bien chez eux, suivant la forte expression d'un maître contemporain, la force à l'état d'habitude, la *force fixée*. Après s'être enrichis par le travail, ils s'étaient consacrés au service de la cité. De la petite bourgeoisie, ils étaient passés à la moyenne, puis à la haute, persuadés que le Souverain les admettrait bientôt dans l'ordre de noblesse, s'ils s'en rendaient dignes par leurs services.

On avait vu des Chevalier receveur des deniers de la ville, avocat du Roi au Présidial, prévôt royal. C'était, avec Jean-Pierre, la deuxième génération

Digitized by Google

revêtue de la charge de lieutenant assesseur. Cette fonction consistait à suppléer le lieutenant criminel pendant son absence, et à le seconder dans l'administration de la justice.

Comme tout Laonnois, les Chevalier avaient maison de ville, rue Châtelaine, et *vendangroir*, à Nouvion-le-Vineux. Des alliances leur avaient apporté les fiefs de Châtillon et de Buzerolles. Leurs concitoyens, reconnaissant les services rendus, leur avaient confié par trois fois la mairie. Types de magistrats intègres et vertueux, ils pouvaient montrer avec orgueil leur lignée, que symbolisait la licorne de leurs armes.

Le lieutenant criminel, chef de la justice répressive dans toute l'étendue du siège présidial, Messire Claude-Charles Marquette, écuyer, seigneur de Marly, Villers-lès-Guise et autres lieux, vicomte d'Urcel en 1745, appartenait à une branche anoblie de cette vieille famille qui tenait à honneur de conserver, par les merlettes laonnoises de son blason, le souvenir d'une origine ancienne et d'une histoire commune. Il est inutile de rappeler les magistrats et officiers que la famille a produits en grand nombre; leur souvenir s'efface devant celui du vaillant missionnaire et de l'humble maîtresse d'école.

Le contrat se fit en présence et de l'avis de Monseigneur de La Fare, évêque duc de Laon, second pair de France et comte d'Anizy.

Une assistance nombreuse se pressait derrière lui. Du côté du fiancé, nous voyons : son oncle et sa tante, Claude Chevalier, écuyer, seigneur des Aublains, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons, et Anne-Élisabeth de Blois ; Charles-François Le Vent, seigneur de Vaurseine, près Ployart, président en l'élection, son oncle maternel,

Digitized by Google

beau-frère de sa mère, et sa femme Madeleine de Lettres, fille du bailli général du duché pairie de Guise. Joseph Havart, seigneur de Monthiémont et Luzilly, receveur des tailles et gabelles de l'élection, qui avait épousé la fille de Chevalier des Aublains, accompagnait sa belle-sœur, Marie-Élisabeth-Clairmonne Chevalier de Chomont, fiancée déjà, peut-être, à Henri de Vassaulx, seigneur de Parfondru. Messire Camille-Michel de Laverine de Leschelles, chevalier, gentilhomme de la manche de feu M. le Dauphin, père du Roi, et fils du plus fidèle ami de Fénelon, et Maître Adrien Dagneau de Richecour, avocat au Parlement, gouverneur et échevin en l'hôtel-de-ville de Laon, le jurisconsulte dont tout le Bailliage appréciait les travaux, avaient tenu à signer au contrat, comme amis de la famille.

L'entourage de Mademoiselle de Marly était plus nombreux : M. de Villers, conseiller au Présidial, son frère ; Pierre-Bonaventure Le Clerc, seigneur de Montafief, lieutenant général audit Présidial, son beau-frère. Il était le plus haut magistrat du premier Bailliage du royaume, et le troisième de son nom qui occupât cette charge ; son grand-père, que Louis XIV devait nommer conseiller d'État, était le fils d'un orfèvre. La grand'mère de la fiancée, Florimonde Le Clerc, veuve en premières noces de M. de Marly, s'était remariée à Pierre-Paul Bellotte, lieutenant criminel au Présidial ; elle se trouvait au contrat avec son gendre, Étienne de Saint-Léger, seigneur d'Embeuval et de Montlieu, dont le petit-fils devait périr sur le même échafaud et au même âge que le petit-fils de Mademoiselle de Chomont, avec laquelle le hasard le réunissait en ce jour de liesse. Nous voyons encore les signatures de la

Digitized by Google

grande-tante, Marie-Anne Vaillant, veuve de Bonaventure Le Clerc, deuxième lieutenant-général de son nom, de Mesdemoiselles de Saint-Léger, d'Embeuval, Le Clerc.

M. de Buzerolles constituait en dot à son fils 60.000 livres tant en meubles qu'immeubles. C'étaient d'abord sa maison de la rue Châtelaine, dont nous aurons à reparler, sa charge de lieutenant assesseur au Présidial, plus 7.100 livres *en principaux* sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ; le reste était constitué en créances et en terres.

Mademoiselle de Marly apportait une moindre dot : plusieurs propriétés d'une valeur de 50.000 livres. Son douaire s'élevait à 1.000 livres par an, rachetable de 10.000 livres, s'il naissait des enfants du mariage. Sinon, elle serait douée d'une rente de 1 500 livres non rachetable.

Nous trouvons encore, dans ce contrat, l'inventaire de la future maison des époux, et c'en est la partie la plus curieuse. Cette demeure était l'ancienne maison du châtelain, et elle avait donné son nom à la rue.

L'origine des châtelains remontait, paraît-il, à l'invasion normande (1). Commandants militaires établis pour défendre les villes contre les barbares, ils devinrent bientôt les auxiliaires du seigneur foncier, dont ils exercèrent par délégation les fonctions judiciaires et administratives. Leur importance commença à décliner à l'époque des communes ; au XIVe siècle, elle est tout honorifique. Les capitaines et les

(1) A. Giry, *Les châtelains de Saint-Omer*, dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1874, p. 325.

Digitized by Google

baillis, dont le suzerain a la nomination, ont remplacé ces chefs héréditaires.

A Laon, comme à Beauvais, les évêques étaient déjà parvenus à éliminer ces féodaux qui leur disputaient la prééminence. En 1297, Robert de Thorotte acquérait, moyennant 4.000 livres petits tournois, la châtellenie de Laon, qui se composait de la maison qui nous occupe, la terre de Barenton-Cel et vingt livres de rente sur la prévôté de Valavergny. Melleville (1) suppose que la charge de châtelain s'éteignit tout-à-fait au XV^e^ siècle.

C'est peut-être à cette époque que fut vendu le siège de la châtellenie. Au XVIII^e^ siècle, il était divisé en six maisons : deux d'entre elles appartenaient à M. de Buzerolles ; les autres étaient occupées par Melleville, libraire, Nachet, chirurgien, Pignon, cabaretier et Mauclerc, bourgeois. Ces propriétaires ne payaient aucun cens, et se prétendaient en franc-alleu (2). Telle que nous la représente un dessin de l'*Histoire de Laon* (3), la vieille demeure avait encore grand air. La façade, flanquée de deux tourelles, conservait son pignon, ses fenêtres à meneaux, sa galerie en bois. Cependant, un état du domaine de Laon nous apprend qu'en 1710, M. de Buzerolles avait fait « desmolir les anciens vestiges et bastimens pour les reconstruire à la moderne », ne conservant intacte que la partie supérieure du « château » (4).

Cet état nous donne la date de la réfection de la

(1) Melleville, *Histoire de Laon*, I, p. 403.
(2) *Arch. Nat.*, R^4^ 252.
(3) Melleville, *op. cit.*, I, p. 43.
(4) *Arch. Nat.*, R^4^ 1141, fol. 96, r^o^ et v^o^. — Broche, *l'ancien Palais des Rois de France*, à Laon, p. 34.

Digitized by Google

maison. Le contrat de mariage de 1738 va nous en décrire l'intérieur.

Le salon d'entrée était ainsi meublé :

« Une tapisserie de cuir doré, un canapé et dix chaises de moquette, deux fauteuils de moire avec des bandes de damas, quatre tabourets de tapisserie, deux portières de moquette, deux rideaux de toille, un buffet de bois de noyer, une fontaine et une cuvette de cuivre, une garniture de cheminée de fayence, un tableau dans la cheminée représentant la Madeleine, trois portraits de famille (1), un feu à quatre branches avec les tenailles, la pincette, la pelle à feu, un trumeau de deux pièces qui est dans la cheminée. »

Puis vient la grande salle :

« Trois pièces de tapisserie représentant l'histoire d'Ester et d'Assuerus, douze chaises, deux fauteuils, huit tabourets et deux portières d'une moquette uniforme, un lit de repos de damas, un grand miroir, une table de marbre avec un pied sculpté, six rideaux de fenestre, une garniture de cheminée de porcelaine, un portrait dans la même cheminée du feu Roy, un feu d'argent haché avec les tenailles, la pincette et la pelle à feu pareilles, deux trumeaux à cadre qui sont à costé de la cheminée, quatre consoles dorées garnies de fayence, deux paires de bras dorés, une dans la Salle et l'autre dans le Salon. »

(1) Deux de ces portraits existent encore dans la vieille demeure des Buzerolles, à Nouvion. Ils représentent : Guillaume Chevalier, notaire royal, mort en 1610, et Pierre Chevalier, seigneur de Châtillon, lieutenant assesseur au Présidial, mort en 1704.

Digitized by Google

Au premier étage, l'inventaire nous décrit la grande chambre :

« Une tapisserie de futaine peinte dont les sujets sont tirez des méthamorphoses d'Ovide ; un lit garny de serge verte avec les dedans de taffetas et une courte-pointe aussy de taffetas, deux mattelas, un lit de plumes, une paillasse et deux couvertures, dix chaises et trois fauteuils de serge verte, quatre tabourets de tapisserie, deux rideaux de futaine, un miroir à cadre doré, un feu pareil aux autres et tout garny, une tenture complette et toute neuve de brocatelle de venise, douze fauteuils, un écran, huit tabourets et une portière de tapisserie à petit point, et en soye qui ne sont point encore montés. »

La lingerie était aussi fort bien garnie, preuve des qualités domestiques de nos aïeules :

Trente paires de draps de différentes grandeurs, trente douzaines de serviettes, trente nappes, douze *toilles* d'oreillers.

Si nous descendons à l'office et à la cuisine, nous trouvons le même confort :

« Argenterie : un grand plat à soupe, quatre flambeaux gaudronez, deux poivrières et deux salières aussy gaudronnées, une écuelle couverte, un cocquemart, un porte huillier en cuvelle, une cullière à soupe, une cuillière à olives, six couteaux à manches d'argent, six cuillières, six fourchettes, le tout pesant quarante marcs ; cent livres pesant d'estain tant en plats qu'en assiettes, et moitié du reste de la batterie de cuisine tant en cuivre qu'en fer. »

Il nous a semblé intéressant de décrire cet intérieur laonnois. Il nous montre le bien-être et la douceur des existences d'autrefois. Nous surprenons,

Digitized by Google

dans son intimité, un de ces vieux magistrats dont la famille s'était élevée par le travail et se maintenait par la vertu. Au soir de sa vie, entouré de l'estime publique, soutenu par la piété et l'étude, il quitte la carrière et se voit continué par son fils, qui suivra les mêmes traditions, dans le même milieu, au même foyer. Et les enfants de ce fils le continueront jusqu'au jour où la Révolution bouleversera ce foyer, comme elle en a bouleversé tant d'autres (1).

Comte MAXIME DE SARS.

---

(1) Voir, dans Combier, *la Justice criminelle à Laon pendant la Révolution*, I, p. 102-118, et II, p. 114-164, l'affaire de X., dont la maison de la rue Châtelaine fut le théâtre.

Digitized by Google

CHOIX DE LA VILLE DE LAON

comme chef-lieu du Département en 1790

L'amour-propre des Laonnois pour leur ville.

Parmi les réformes que se proposait l'Assemblée constituante, une des premières et des plus essentielles était la réorganisation administrative de la France (1). Aux 32 généralités soumises à la toute puissance des intendants, aux pays d'état soustraits dans une certaine mesure à l'autorité royale, il était question de substituer une division du territoire en départements, plus simple, plus uniforme aussi.

Cette transformation n'était pas chose facile : outre qu'il fallait par un partage judicieux respecter les habitudes et les intérêts des provinces, le choix du chef-lieu de la nouvelle circonscription était embarrassant. Il n'était pas une cité, quelque peu importante, qui ne prétendit à cet honneur et qui, dans ce but, ne rédigeât une pétition à l'Assemblée constituante ou ne lui envoyât une délégation.

Sans vouloir retracer ici la formation du département de l'Aisne, il est bon d'indiquer que Soissons,

(1) Sous l'ancien régime, la France se divisait en pays d'élection où s'exerçait l'autorité royale et en pays d'états ainsi appelés à cause des états ou assemblées régionales qui leur assuraient une certaine autonomie.

Digitized by Google

plus encore que Saint-Quentin, luttait contre Laon, pour obtenir la suprématie. La municipalité Soissonnaise fit parvenir à l'Assemblée une adresse dont le but était de déconsidérer sa rivale dans l'esprit des législateurs. Dans une lettre aux officiers municipaux de Laon, datée du 27 novembre 1789 (1), Le Carlier, député du Vermandois, dit à ce propos : « Vous aurez peut-être vu une production de la ville « de Soissons que je me garderais bien d'appré- « cier. »

Cette adresse fut connue à Laon quelques jours plus tard, le 6 décembre. Le conseil de ville décida aussitôt d'écrire en sens contraire à l'Assemblée constituante, « considérant (2) que ce serait s'expo- « ser aux reproches de ses concitoyens si l'on ne « prenait dans cette circonstance tous les moyens « possibles pour obtenir que la ville de Laon soit le « chef-lieu de département et détruire en même temps « les préjugés défavorables contenus dans l'adresse « de Soissons contre la ville de Laon, pour lui faire « donner l'exclusion. »

Cette lettre est intéressante et mérite d'être citée toute entière ; ce n'est pas tant pour la description curieuse de Laon qu'elle renferme, que pour les sentiments qui en ont animé les auteurs ; on y devine, en même temps que la fierté bien légitime des Laonnois pour leur ville, un amour-propre blessé qui se redresse et la satisfaction de réfuter victorieusement et ironiquement les arguments allégués par Soissons contre sa voisine.

(1) Archives municipales antérieures à 1790. AA. 38.

(2) Archives municipales antérieures à 1790. BB. 46, page 164.

Digitized by Google

« Augustes représentants de la Nation (1).

« Nous vous prions de vouloir bien toujours rece-
« voir avec bonté, notre sincère adhésion à vos sages
« décrets et nos respectueuses représentations sur
« le choix que vous allez faire d'un chef-lieu de
« département pour cette province.

« Cette nouvelle division du Royaume en départe-
« ments à peu près égaux de 18 lieues sur 18 d'éten-
« due en tous sens est bien difficile à faire dans une
« juste dimension, sans distinction des pays extrê-
« mement peuplés comme l'est celui-ci, de ceux qui
« le sont peu et sans plusieurs autres inconvénients
« majeurs. Le bonheur des peuples est effectivement
« lié à leurs anciennes habitudes, à leurs relations
« naturelles, aux différentes convenances des loca-
« lités et le choix surtout du chef-lieu doit plutôt se
« faire pour le plus grand bien des habitants de la
« province entière sous ces divers rapports que pour
« l'intérêt de telle ou telle ville en particulier. »

Après ce début pompeux et flatteur, vient l'exposé des raisons sur lesquelles Laon basait ses prétentions.

« Plusieurs villes de cette province sont sur les
« rangs et chacune allègue en sa faveur différents
« titres pour être chef-lieu de département. »

« La ville de Laon l'est dans l'ordre juridictionnel
« et même constitutif de l'état depuis que l'aurore
« de la liberté a commencé à luire parmi nous par
« l'établissement des communes (2). Époque à jamais

(1) Archives municipales antérieures à 1790. BB. 46, page 165.

(2) La commune de Laon fut établie en 1111, supprimée en 1112 par l'évêque Gaudri qui paya de sa vie la conséquence de cet acte, et rétablie définitivement en

Digitized by Google

« précieuse pour la France ! Ce qui se fait aujour-
« d'hui n'est que le complément de la Révolution
« commencée dès lors ; devenue à cette époque inté-
« ressante la capitale du bailliage de Verman-
« dois (1), elle avait dans son ressort Châlons,
« Reims, Soissons, Noyon, Chauny, Coucy, Saint-
« Quentin, Ribemont, Guise et Aubenton. M. Necker
« dans son rapport du 27 décembre 1788, a estimé
« la population de cet ancien ressort du Vermandois
« à 600.000 âmes ; elle monte là au moins. Châlons,
« Reims, Saint-Quentin, et Soissons (2) en ont été
« successivement détachés pour les dernières élec-
« tions aux états-généraux ; encore Saint-Quentin
« a-t-il député à Laon pour ceux de 1614 et tous
« les autres bailliages formant encore avec celui de
« Laon plus de la moitié de l'ancien ressort du
« Vermandois, ont continué de venir à Laon pour la
« nomination des représentants actuels de la nation.
« Dans l'ordre juridictionnel, Saint-Quentin ressortit
« toujours au présidial de Laon (3), ainsi que les
« bailliages de Péronne, Ham, Roye, et Montdidier
« et, si, depuis vingt ans le bailliage ducal de Guise
« et même le bailliage royal de Ribemont réuni au
« duché de Guise ne ressortissent plus au présidial
« de Laon (4), c'est par un effet des plus révoltants

1128 ; elle accordait entre autres liberté, l'élection des magistrats municipaux.

(1) Philippe Auguste créa en 1190 les bailliages Royaux et plaça à Laon le chef-lieu du bailliage de Vermandois.

(2) Reims fut érigé en bailliage en 1524 ; Châlons en 1543 ; Soissons en 1595.

(3) Le Bailliage de Laon fut transformé en Présidial par l'édit de 1551.

(4) « Cette lutte (de Laon contre les autres bailliages)

Digitized by Google

« du système féodal ; un duc et pair pouvait priver « ses vassaux et censitaires du bénéfice de la prési- « dialité, intervertir l'ordre naturel et public des « juridictions et ainsi les distinguer des autres sujets « de l'état. »

« Si lors de l'établissement des commissaires « départis dans les provinces (1), imaginé par Riche- « lieu (2), révoqué pendant la minorité de Louis XIV « et rendu ensuite permanent par ce roi absolu (3), « Soissons est devenu chef-lieu d'intendance, ce « n'est point à cause de sa rivière, ni parce qu'il est « à l'extrémité de la province du côté de Paris. Le « siège de l'intendance devait être naturellement à « Laon ; cette ville est au centre de la province et « elle en est toujours la ville la plus importante, « puisqu'elle est celle de toutes les villes de la géné-

dura surtout de 1750 à 1768, contre Guise et Ribemont qui, ne formant plus qu'un bailliage en 1766, voulurent se soustraire à la juridiction de Laon en vertu d'un édit de février 1552, accordant à François de Lorraine, le droit pour le justiciable de Guise, de n'appeler qu'au Parlement, mais jusque là resté sans exécution, faute par le bailliage de Guise d'avoir indemnisé les Présidiaux de Laon..... ». Combier. *Étude sur le Bailliage de Vermandois.* Laon, 1874, p. 33.

(1) On appelait ainsi les intendants dont le titre exact était : Intendants de justice, police et finances et Commissaires départis des généralités du Royaume pour l'exécution des ordres du Roi.

(2) C'est une erreur de croire que la création des intendants remonte à Richelieu. Ils existaient déjà sous Henri II ; Richelieu n'a fait que généraliser cette institution. Voir à ce sujet Esmein, *Histoire du Droit Français*, p. 593.

(3) Ils furent supprimés en 1648 par l'arrêt d'union et rétablis en 1654.

Digitized by Google

« ralité qui paie le plus d'impôts et qu'à ce titre ses « députés ont le premier rang à l'Assemblée provin- « ciale. Mais osons le dire : Laon n'a point voulu de « l'intendance, ce fait y est notoire et a passé par « tradition dans tous les esprits comme dans tous les « cœurs. Ce fait qui paraîtra peut-être singulier mais « qui n'est pas moins vrai, en manifestant l'énergie « des habitants de la ville de Laon et leur aversion « de tout temps pour tout établissement du Despo- « tisme, ne doit les rendre que plus dignes d'avoir « une plus grande influence dans l'Administration « de la province au moment où le règne de la liberté « va enfin commencer sans aucun mélange de servi- « tude. Tout récemment encore et à la dernière épo- « que du despotisme expirant, on n'a point vu Laon « ni ceux de ses citoyens faire la moindre démarche « pour avoir le grand Bailliage ; sa conduite ferme et « vigoureuse comme elle l'a toujours été aux épo- « ques semblables de notre histoire, a prouvé qu'il « n'était point dégénéré et qu'elle lui était aussi « naturelle que l'était pour la ville de Soissons, celle « contraire qu'elle a tenue. »

Les auteurs de cette adresse espéraient produire un heureux effet sur l'Assemblée Constituante en manifestant ainsi leur aversion pour le despotisme ; ils continuent leur plaidoyer, en prouvant que l'infériorité reprochée à Laon au point de vue du commerce et de la population est au contraire un réel avantage.

« La ville de Laon ne fait effectivement aucun « autre commerce que celui des productions de son « fertile territoire, mais c'est peut être aussi en « bonne potitique une raison de plus de préférence « pour elle ; en effet ne serait-il pas plus avanta-

Digitized by Google

« geux pour le commerce lui-même que ceux qui s'y « livrent ne fussent point détournés de le porter au « plus haut degré d'importance, lorsque devenus « riches, ils ont acquis tous les moyens de lui don- « ner le plus grand essort ? Et, quand les localités se « prêtent d'un côté à le laisser se développer libre- « ment, dans toute son étendue, dans une longue « suite de générations et sans le distraire et l'attirer « à d'autres emplois, tandis que d'ailleurs les magis- « tratures relatives à l'ordre judiciaire et à l'Admi- « nistration sont mieux ou au moins aussi bien « placés dans une autre ville dont elles font toute la « ressource, ne doit-on pas plutôt favoriser cet heu- « reux hasard de la nature que de le contrarier ?

« La population de la ville de Laon au moins égale « à celle de Soissons, c'est-à-dire d'environ 10,000 « âmes, est aussi, il est vrai, inférieure à celle de « Reims et peut être un peu à celle de Saint- « Quentin. Mais cette raison leur est plus contraire « que favorable. La sagesse de l'Assemblée natio- « nale qui va désormais présider à notre bon- « heur, ne voudra pas sans doute augmenter les « moyens de rendre les grandes villes plus considé- « rables encore, au détriment de celles qui le sont « moins ; la liberté et les mœurs n'y gagneraient « rien.

« Mais ce qu'il est essentiel de considérer n'est pas « tant la forte population des villes que celle des « campagnes qui les entourent et à cet égard la ville « de Laon a beaucoup d'avantage sur ses voisines.

« Dans une certaine circonférence donnée, il n'y « a pas de pays plus peuplé que celui du ressort « de Laon et dont les richesses du sol soient plus « variées et susceptibles encore d'améliorations, par

Digitized by Google

« conséquent susceptibles aussi d'augmenter la « population rurale.

« Au surplus, s'il était bon à quelque chose qu'un « chef-lieu de département eût une grande masse de « population, ce ne pourrait être singulièrement que « pour pouvoir gouverner et protéger plus efficace- « cement la province à la tête de laquelle il se « trouverait, mais Laon a reçu cet avantage des « mains de la nature par sa position vraiment pitto- « resque et imposante, d'une manière infiniment « supérieure à ce que l'art a pu faire en faveur de ses rivales ».

Et cette réflexion assez juste amène une charmante description de la campagne Laonnoise :

« Laon est peu éloigné de la frontière vers le « Nord-Est, il est presque à la distance déterminée « par l'Assemblée nationale, il ne doit pas être indiffé- « rent que le chef-lieu de la province, surtout d'une « province frontière, soit plus ou moins distant de « cette frontière et Laon, par cette heureuse situation, « voit cette frontière de dessus ses remparts.

« Cette ville est élevée sur une montagne dont « tout le contour est garni de vignes d'un grand « rapport produisant d'excellent vin (1). Elle domine « sur une plaine immense, très fertile en blé vers « l'Orient ; cette plaine continue, étant également « fertile, à s'étendre vers le Nord, au-delà de Guise « et vient se terminer à l'Occident à des montagnes « qui forment plusieurs chaînes ; les unes se prolon-

(1) Le vin de la Goutte d'or et de la cuisine Saint-Vincent étaient très appréciés ; ce dernier l'emportait sur les crûs les plus estimés du Laonnois. Ed. Fleury. *Vignobles et vins du Laonnois.*

Digitized by Google

« geant du côté de La Fère et Saint-Gobain, de « Coucy, Chauny, Noyon, les autres, vers le Midi, « à la distance de quelques lieues, s'étendent et se « replient pour ainsi dire, les unes sur les autres, « comme en cascades jusqu'à la rivière d'Aisne et « forment successivement des côteaux et des vallons « charmants Ces côteaux et ces vallons sont chargés « de vignes, d'arbres fruitiers de toute espèces, de « récoltes abondantes en tout genre, remplies de « vendangeoirs, de maisons bourgeoises (1), de « bourgs, de villages qui se touchent presque les uns « les autres et d'un peuple aussi nombreux que « laborieux. Il faut pourtant l'avouer, si Laon avait « plus de citoyens riches dans son sein, ses riants « et fertiles vignobles doubleraient bientôt en popu- « lation et en valeur et peut être aussi que s'il était « chef-lieu de département, des milliers d'arpents de « pâtures seraient soudain convertis en d'excellents « héritages. Ce pays serait alors le plus abondant « en toutes choses, les plus utiles et les plus agréa- « bles à la vie, il serait de la plus grande ressource « pour la capitale même du Royaume. Mais Laon « beaucoup déchu depuis près d'un siècle et demi « par l'établissement du régime despotique à Soissons « qui dès lors est devenu la ville de prédilection de

(1) « Les environs étaient couverts de petites maisons servant de pied-à-terre pendant l'année judiciaire et de résidence durant les vacances. Messieurs les conseillers du Roi y faisaient leurs vendanges et leurs vins..... il n'était pas de famille un peu fortunée qui n'eut à Presles, à Vorges, à Laval, à Mons-en-Laonnois et autres lieux voisins, un nid, un jardin, un verger où elle put s'ébattre et se délasser. » — Combier. — *Op. cit.* p. 80 et 81.

Digitized by Google

« la province, déchoirait bien davantage, si on lui « ôtait cette prééminence qui le distingue encore « dans l'ordre juridictionnel et constitutionnel ; ce « serait une ville ruinée sans ressource, et avec elle, « ses vignobles qu'elle vivifie, au lieu que Reims, « Saint-Quentin et Soissons conserveront toujours « leur commerce et l'augmenteront même plutôt « sans être chefs-lieux de département que s'ils « l'étaient ».

Et pour que les représentants de la Nation se décident en faveur de Laon, qu'ils sachent que cette ville qui a déjà tant de titres pour l'emporter sur les autres, a produit jadis de grands hommes et que ceux d'aujourd'hui sont pleins de zèle pour la cause de la liberté.

« La ville de Laon ne rappellera point la célébrité « de son tribunal et de son barreau (1) ; ils se sont

(1) Parmi les magistrats, on peut citer :

Les le Cirier, célèbre famille dont les membres furent dans la magistrature depuis le XIV^e^ siècle.

Les Le Clerc, qui, de père en fils, de 1642 à 1766, se succédèrent comme lieutenants généraux et dont Claude, le plus illustre, a mérite d'être nommé conseiller d'État.

Jean Bodin (1530-1596), conseiller, puis procureur du Roi au Présidial de Laon, fut député du Vermandois aux États généraux de Blois.

Voir à ce sujet Baudrillard. — *Jean Bodin et son temps* et Gaëtan Legrand. — *Note sur Bodin.* Tome XXXII, 1^er^ fascicule, p. LXX et s.

Pomponne de Belliévre, procureur du Roi en 1566.

Guillaume et Claude de Flavigny, conseillers ; le premier prit part à la réformation des coutumes de Vermandois.

Jean Desmarets, procureur du Roi au présidial.

Digitized by Google

« toujours distingués non seulement par leurs « lumières, leur intégrité, mais encore ainsi que la « ville entière par un patriotisme des plus ardents « dans toutes les grandes révolutions de l'Etat. Le « génie de ses citoyens les porte naturellement à « l'étude et à la science de l'administration et des « lois et leur position semble pour ainsi dire, renforcer « leur caractère et leur donner cette élévation d'âme « si digne des amis de la liberté. Ils ont été les « premiers à désirer la suppression des abus, plus « ils seraient invétérés et tenaces, plus ils redouble- « raient de courage pour établir et maintenir le « nouvel ordre de choses qui va y être substitué « dans toutes les parties et pour faire exécuter les « décrets de l'Assemblée législative.

« Tels sont les sentiments de tous les citoyens « de la ville de Laon sur les travaux immortels de « l'Assemblée nationale et telles sont leurs raisons « physiques, politiques, et morales pour en espérer « de pouvoir, comme chef-lieu du département, « contribuer de toutes leurs forces à consolider ce « grand ouvrage ».

Sans doute ce n'était pas suffisant de prouver que Laon valait tout aussi bien et même mieux que les

Parmi les avocats :

Raoul de Presles, avocat, secrétaire de Philippe-le-Bel ; il devint conseiller au Parlement de Paris.

Jacques Faultré, avocat ; il prit une part considérable à la rédaction des coutumes.

Etienne Delalain, avocat, député aux États généraux de 1614.

Louis Fromage ; a écrit un commentaire remarquable des coutumes de Vermandois.

Digitized by Google

autres villes pour être le chef-lieu du département ; il fallait détruire les préjugés défavorables qu'avait pu faire naître l'adresse de Soissons et c'est à cela que les officiers municipaux s'appliquent dans les pages suivantes, en réfutant ironiquement point par point les arguments qu'on leur oppose.

« L'on serait tenté d'abandonner à leur propre faiblesse les objections que la ville de Soissons imagine pour exclure celle de Laon. »

« Elle parle de son antiquité (1) comme s'il s'agissait ici d'une question de priorité, comme si la montagne de Laon n'était pas aussi ancienne que la rivière de Soissons, comme si cette priorité

(1) Dans l'*Abrégé de l'Histoire de l'ancienne ville de Soissons* de Regnault. Paris, 1733, mise obligeamment à la disposition de l'auteur par M. Prudhomme, de la Société Académique, on lit : « La ville de Soissons est des plus anciennes des Gaules ; elle est scituée au lieu le plus salubre de l'Europe, bastie au milieu d'une valée rare en beauté, riche en bien, agréable en séjour ; l'air y est très pur et serain, et la terre en quelques endroits eslevée en petites collines, au reste applanie ; elle est environnée d'une grande et égalle distance de hautes montagnes, fertiles en toutes sortes de grains, dont les costaux sont plantez partie en vignes, partie en bois... ..... Incontinent après le Déluge, Noé ayant distribué a ses enfants toutes les parties du monde, et l'Europe estant escheüe à Japhet Gomer, autrement dit Sammothée et surnommé Dits ; son fils aisné vint habiter les Gaules, et ayant pris port en la partie Annorique qui est la basse Bretagne, y fit séjour avec les trente deux enfants qu'il avait amenez avec luy, lesquels, depuis, s'estans multipliez, aucuns d'eux sortis de la Bretagne, se seroient espandus parmy les autres parties de la Gaule et ayant fait rencontre de cette belle et riche valée, s'y arrestèrent et y establirent quelques familles pour y faire leur habitation. »

Digitized by Google

« même pour les objets en question n'était pas cons-
« tamment en faveur de Laon. »

« A entendre Soissons, la situation de Laon sur
« une montagne qui semble placée là pour dominer
« une vaste étendue de pays que la vue peut à peine
« parcourir, loin de lui être avantageux rend son
« séjour dangereux, inaccessible, malsain, non sus-
« ceptible du moindre agrandissement ! Quelle sin-
« gulière manière de se faire valoir que de calomnier
« ainsi sa rivale, il n'y a pas un seul de ces faits de
« vrais. Une cause est bien mauvaise quand on est
« réduit à employer de pareils moyens pour la sou-
« tenir. »

« Les principales voies qui conduisent à Laon sont
« des plus douces, surtout depuis quelques années
« que les habitants les ont rendu telles *à leurs pro-*
« *pres dépens*, si bien que les voitures qui n'y ont
« pas besoin et qui pourraient passer comme autre-
« fois au bas de la montagne, y montent et traversent
« la ville à présent. »

« Le roc (1) sur lequel Laon est bâtie est d'une
« épaisseur, d'une profondeur, d'une solidité éter-
« nelle ; il n'y a pas un seul exemple d'écroulement
« depuis son existence et les édifices aussi hardis
« que massifs dont il est chargé, et qui sont tels que
« Soissons n'en a pas et n'en aura vraisemblablement
« jamais de pareils, déposent bien contre la fausse
« assertion. »

« Rien de plus vif et de plus sain que l'air de
« Laon (2) ; aussi ne vit-on nulle part plus longtemps,

(1) Le roc qui forme la première assise de la monta-
gne est en calcaire grossier et appartient à l'éocène
moyen.

(2) « La salubrité de Laon confirme ce que dit Hippo-

Digitized by Google

« il n'est pas rare d'y voir des centenaires et les « vieillards de quatre-vingt-dix ans y sont communs. « Bon pour Soissons d'y avoir souvent des brouil- « lards (1) et de courir quelquefois des dangers « réels à cause des débordements de sa rivière. »

« Laon pourrait être aisément agrandi du double « sur la montagne même. »

« Si les routes qui conduisent à Laon ne sont pas « *aussi belles que celles qui mènent à Soissons*, à qui « la faute si ce n'est à Soissons même ! Laon paie « néanmoins plus du tiers de toutes les impositions « des sept élections qui composent la généralité. « Quand Laon sera chef-lieu du département de « l'Aisne, ses routes seront bientôt mises à perfection « sans néanmoins négliger les autres districts de la « province comme a fait Soissons. »

« Enfin, quoiqu'en dise Soissons, l'auditoire du « tribunal de Laon qui est dans le palais des anciens « Rois (2) qui y faisaient leur séjour, vaut beaucoup « mieux que celui de Soissons et à peu de frais on « pourrait y pratiquer un local pour l'administration « aussi convenable que l'est celui du tribunal ; on « ne le ferait pas sans doute aussi somptueux que « l'intendance de Soissons dont Laon a payé sa « bonne part ; mais ce monument du Despotisme le

crate que la position la plus favorable est celle qui est battue de tous les vents. » Devismes, *Histoire de Laon*, tome I, p. 54.

(1) Les auteurs de cette adresse semblent avoir ignoré que les brouillards ont toujours été très fréquents à Laon.

(2) A propos du Palais des Rois. Voir Combier, *op. cit.* passim, et L. Broche. *L'Ancien Palais des Rois à Laon.* — *Bulletin de la Société académique*, tome XXXI, p. 180.

Digitized by Google

« plus insensé d'un pacha de province, monument « dont il n'y a pas une pierre qui n'ait été arrosée « des pleurs et des sueurs des malheureux, ce mo- « nument prolongerait-il sa maligne influence jusqu'à « servir de prétexte à maintenir la ville de Soissons « dans une supériorité qui, en cela même, a été si « funeste à la province. »

« Nous sommes avec un très profond respect « Des augustes Représentants de la Nation,

« Les très humbles et très obéissants serviteurs.

« Les officiers municipaux. »

Cette adresse fut remise à l'Assemblée constituante par le député Le Carlier qui instruisait la municipalité Laonnoise de tout ce qui se passait dans cette Assemblée ; on peut voir par sa correspondance le zèle qu'il apportait à combattre les intrigues de la ville de Soissons.

« Si vous croyez, écrit-il le 9 décembre 1789, « que quelques nouvelles démarches puissent être « utiles, mandez moi ce que vous désirez que je fasse « et soyez sûrs de mon empressement à vous secon- « der en tout ce qui pourra dépendre de moi.....

« Soissons a fait depuis un mois et fait encore « l'impossible pour nous écarter. » (1).

Un peu plus tard, le 18 décembre, il dit encore :

« Soyez sûrs, Messieurs, que nous ferons tout ce « que les circonstances exigeront et pourront per- « mettre pour que les intérêts de la ville de Laon

(1) Archives municipales antérieures à 1790. HH. Liasse 16.

Digitized by Google

« n'éprouvent d'autre préjudice que celui qui pourra « résulter d'une combinaison générale dont il ne « serait pas en nous d'écarter l'influence.... » (1)

De même le 29 :

« Si vous pensiez, Messieurs, que dans ces cir- « constances où l'intérêt local de la ville de Laon « peut se trouver en opposition avec celui de quel- « ques cantons du département de l'Aisne, la pré- « sence de députés extraordinaires peut avoir une « influence utile, je suis persuadé que Messieurs « mes collègues les veuaient avec plaisir..... » (2).

Ce conseil fut immédiatement écouté et le lendemain, les officiers municipaux désignaient deux des leurs, Fouant et Cadot de Villemomble pour appuyer et soutenir auprès du comité de constitution, les arguments que renfermait l'adresse (3).

Le choix du chef-lieu ne fut pas immédiatement décidé (4). Le 26 janvier 1790, le comité de constitution présenta un projet de décret réclamant la convocation d'une assemblée départementale qui se réunit à Chauny, quelques mois plus tard, le 20 mai. Laon obtint 44 voix, Soissons 37. Ce vote qui faisait de Laon le chef-lieu du département de l'Aisne, y fut annoncé au son des cloches et au bruit du canon. La ville pouvait être fière de sa municipalité qui l'avait si admirablement défendue contre les insinuations calomnieuses de Soissons.

JEAN MARQUISET.

(1) Ibid. AA. Liasse 38.

(2) Ibid.

(3) Archives municipales antérieures à 1790. BB. 46.

(4) A propos de la formation du département de l'Aisne, voir une notice de M. Matton dans le Bulletin de la Société Académique, tome XIV, p. 239.

Digitized by Google

UN MARIAGE A LAON

SOUS LA RÉVOLUTION

(14 Juillet 1790).

Au début de 1790, la Révolution s'annonçait favorable et bienfaisante ; déjà, d'importantes réformes avaient été accomplies : l'abolition des privilèges de la noblesse, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la constitution qui s'élaborait, tout faisait présager un nouvel âge d'or. Les Laonnois partageaient l'enthousiasme de toute la nation et ne manquaient pas « de rendre grâces à l'Être suprême, de l'heureuse révolution qui assurait le bonheur des Français ». Cet élan de joie avait aussi une autre cause : Laon venait d'être désigné comme chef-lieu du département de l'Aisne ; une assemblée électorale tenue à Chauny en avait exprimé le vœu, le décret du 2 juin 1790 l'avait sanctionné. Aussi résolut-on de fêter dignement cette victoire remportée sur la ville de Soissons qui avait multiplié les intrigues et lutté sérieusement pour obtenir l'avantage accordé à Laon. Le jour de l'installation des administrations du département et du district, le 14 juin, une messe du Saint-Esprit fut célébrée en grande pompe à la cathédrale, puis la municipalité offrit dans la grande salle de l'Évêché (1) aux nouveaux administrateurs, aux officiers de la garde nationale et du Régiment de la Reine-

(1) Actuellement la salle des Assises du Palais de Justice.

Digitized by Google

dragons, un magnifique banquet (1) qui fut suivi d'une fête à la plaine.

Au cours de ce banquet, à l'heure des émotions faciles, Beffroy, un des membres du directoire (2) du département, proposa de faire voter le mariage de la fille la plus sage et la plus pauvre de la ville et, pour pourvoir à sa dotation, il fit un vibrant appel à la générosité des convives. Immédiatement, son collègue Rivoire demanda et obtint la préférence pour faire une collecte dont il versa entre les mains de Lemaire, procureur de la commune, le produit qui s'élevait à 331 livres, 7 sols. Plusieurs invités ne s'en tinrent pas là ; ils offrirent de contribuer plus largement à la dot, leurs promesses furent enregistrées et l'état en fut remis aux officiers municipaux que le corps administratif pria « d'indiquer la fille qu'ils trouve-« raient digne de leurs suffrages, de presser le moment « de son union avec l'époux qu'elle aurait la liberté « pleine et entière de se choisir. » (3).

(1) D'après un compte détaillé, le prix de ce banquet s'éleva à la somme de 250 livres et, dans la liste des desserts qui y furent servis, « il est question de pas-« tillages en cocardes nationales ».

(2) D'après la constitution de 1790, l'administration du département se composait du conseil de département (36 membres) qui ne siégeait qu'un mois par an, du directoire de département (8 membres) qui détenait toute l'autorité et du procureur général syndic qui remplissait le rôle de commissaire du gouvernement. Il en était de même de l'administration du district qui correspondait à notre arrondissement actuel.

(3) Archives municipales postérieures à 1790. — Registre des délibérations de l'Administration départementale, nº 23, p. 12 et s.

Digitized by Google

*
* *

Dès que cette nouvelle fut répandue dans Laon, bien des jeunes filles, j'imagine, se flattèrent de l'espoir d'obtenir une pareille faveur. Certes, être dotée par les autorités, c'était appréciable, surtout à une époque où l'argent se faisait rare, où les conditions économiques de l'existence étaient particulièrement dures. Aussi, pendant la semaine qui suivit la décision prise au banquet, les jeunes Laonnoises vinrent elles en grand nombre à l'Hôtel de Ville, poser en quelque sorte leurs candidatures, en même temps qu'elles apportaient les titres, délivrés probablement par les curés des paroisses, confirmant leur honnêteté ainsi que leur détresse pécuniaire.

Le 25 juin, les officiers municipaux, répondant au désir du corps administratif, pensèrent qu'il était temps de faire un choix parmi tant de noms. Le secrétaire-greffier donna lecture des listes et des certificats, on vota et le plus grand nombre des suffrages désigna Marie-Claude-Sophie Gantier, fille de Jean-Baptiste Gantier, teinturier à Laon, d'une famille pauvre, malheureuse et d'une probité incontestable (1).

Il ne restait plus qu'à déterminer la date de la célébration du mariage, d'accord avec les administrateurs du département ; aussi, le lendemain, une députation composée de Le Carlier, maire et député à l'Assemblée constituante, Romain, de Hédouville, Regnault, de la Campagne et de Sars alla les trouver

(1) Archives municipales postérieures à 1790. — Délibérations du Conseil général de la commune. — Registre nº 1.

Digitized by Google

en l'Abbaye de Saint-Jean où ils tenaient leurs séances (1).

C'était l'époque des harangues longues et fades, où la pensée s'embarrassait dans un fatras de phrases creuses et sonores, c'était l'avènement des rhéteurs et des démagogues dont l'influence fut considérable et généralement néfaste dans la suite.

Le Carlier, à peine arrivé, dit :

« Messieurs,

« Vous avez désiré que le moment de votre « réunion dans cette ville fut marqué par un acte de « bienfaisance ; vous avez voulu sous les auspices « de la liberté honorer l'indigence et la vertu ; vous « nous avez rendus dépositaires de vos intentions, « nous avons cherché à les remplir et nous venons « recommander à votre sensibilité et à votre protec- « tion, l'infortune et la sagesse. »

« Sophie Gantier nous a paru digne de vos bon- « tés : sa famille est dans l'habitude du malheur, « c'était déjà un titre pour nous intéresser ; ses « qualités personnelles et la bonne conduite de ses « parents ont formé les autres titres. »

« Nous sommes chargés, Messieurs, par le Conseil « général de la commune, d'avoir l'honneur de vous « prévenir qu'elle a réuni nos suffrages et de vous « proposer de déterminer l'époque à laquelle vous « croyez convenable de célébrer son mariage. »

Son discours ne s'arrêtait pas là et traitait de questions d'administration générale. Le président du directoire, Laurent, répondit à propos du mariage :

« Vous nous annoncez le choix de la fille ver-

(1) L'hôtel actuel de la Préfecture.

Digitized by Google

« tueuse à la dot de laquelle nous avons concouru « avec vous. La pureté de vos principes et votre attachement aux bonnes mœurs, nous assurent que ce « mariage, fruit de la liberté, consacrera l'époque de « notre établissement en cette ville et que les enfants « qui naîtront de cette heureuse alliance formée sous « de si heureux auspices, transmettront d'âge en âge « à leurs descendants, l'instant heureux où la France « a recouvré ses anciens droits et les cris d'allégresse « auxquels ils doivent le jour. L'Assemblée concertera avec vous l'époque du mariage avec bien de « l'empressement. » (1).

La députation se retira enchantée de l'accueil qu'elle avait reçu, pendant que les administrateurs du département choisissaient un jour convenable pour la cérémonie. Ils envoyèrent l'après-midi, vers les 2 heures, un des leurs Colliette porter leur réponse aux officiers municipaux à qu'il annonça que « le « 14 Juillet ce jour mémorable où la liberté a été « reconquise par un peuple généreux, serait désormais un jour de fête nationale, que le corps administratif avait pensé que ce serait ajouter à la « solennité de ce jour précieux pour tous les Français, en le choisissant pour consoler l'indigence et « honorer la vertu et qu'il avait fixé ce jour pour le « mariage de Marie-Claude-Sophie Gantier. »

Le Carlier ne put s'empêcher de répondre que « choisir le 14 Juillet pour exercer un acte de bienfaisance et d'humanité, c'était choisir le jour le plus propre à rappeler l'idée de toutes les vertus. »

(1) Archives municipales postérieures à 1790. — Délibérations du Conseil général de la commune. — Registre nº 1, passim.

Digitized by Google

Cependant, depuis le jour où la quête avait été faite au cours du banquet, la dot s'était sensiblement accrue : le lendemain même, Mademoiselle Laurent, fille du président du directoire y avait ajouté une somme de 24 livres ; tous ceux qui avaient fait des offres à ce sujet s'étaient exécutés et « chacun cédant « à l'impulsion de la bienfaisance » la dot s'était élevée à près de 1.200 livres.

Le 7 juillet, Sophie Gantier se présenta devant le corps administratif : elle était accompagnée de Antoine-Robert Pierrepont, cordonnier, fils de Robert Pierrepont, manouvrier à Laon : c'était le futur époux qu'elle avait librement choisi. Les administrateurs se levèrent « pour rendre hommage à la vertu et à la « pauvreté et la fille sage témoigna par un silence « modeste sa reconnaissance. »

En lui remettant la dot qui lui revenait, Laurent lui dit ainsi qu'à son fiancé : « Soyez heureux époux, « donnez à vos enfants l'exemple des vertus qui vous « ont attiré l'estime et les regards de vos concitoyens « et n'oubliez jamais l'époque mémorable à laquelle « vous devez être unis ; parlez souvent à vos enfants « de la journée du 14 Juillet, ce seul mot leur inspi- « rera l'amour de la liberté, des lois, et de la « patrie ! » (1).

A ces mots les applaudissements éclatèrent et ne cessèrent qu'après la sortie des futurs époux.

Les corps administratifs et les troupes avaient résolu, le 14 juin, d'envoyer une députation pour assister à la rédaction du contrat de mariage ; la

(1) Archives municipales postérieures à 1790. — Registre des délibérations de l'Administration départementale, nº 23, passim.

Digitized by Google

municipalité les invita pour cette formalité qui eut lieu le 12 juillet, à trois heures, dans la salle des séances de la maison commune, en présence des futurs époux, de leurs familles, de toutes les délégations et des officiers municipaux.

*
* *

Bien avant que la date du mariage fut décidée, le corps administratif qui d'abord avait pensé s'y faire représenter, s'était ravisé et avait arrêté qu'il s'y rendrait en corps pour « donner une preuve de sa « considération et de son amour pour la vertu. » Ce qui déjà ne manquerait pas d'ajouter un certain apparat à la cérémonie.

En fixant au 14 juillet, le moment où Sophie Gantier devait épouser Robert Pierrepont, c'était entourer cette formalité d'un prestige incomparable, c'était en faire une véritable solennité. Ce jour là, en effet, la nation toute entière se disposait à célébrer le premier anniversaire de la prise de la Bastille, la commune de Paris organisait une fête à laquelle assisteraient des délégués de tous les coins de la France ; elle engageait aussi toutes les municipalités à se réunir à la même heure, avec leurs troupes dans chaque commune, en sorte qu'à midi, sur toute la surface du territoire, dans la métropole comme dans la plus humble bourgade, tous les Français prononceraient le même serment de fidélité.

Partout se formaient des fédérations où l'esprit de solidarité se manifestait dans toute sa force. Le Ministre de la guerre, M. de la Tour du Pin, avait autorisé le Conseil général de Laon, la Garde nationale et le Régiment de la Reine-Dragons à se fédérer à l'exemple des autres villes du Royaume.

Digitized by Google

Ainsi la première fête nationale allait prêter son éclat à une cérémonie touchante ; aussi bien, Laon n'était pas la seule ville qui accomplit à cette occasion un acte de bienfaisance de ce genre. « Plusieurs de nos fédérations, dit Michelet, avaient imaginé un touchant symbole, de célébrer des mariages à l'autel de la patrie. » (1).

Le jeudi 14 juillet 1790 (2), toute la ville de Laon est debout de bonne heure. Le Régiment de la Reine-Dragons quitte sa caserne du Champ-Saint-Martin (3) et se dirige vers la plaine où il retrouve la Garde nationale ; ils se rendent ensuite à l'Abbaye de Saint-Jean où arrivent précisément, précédés des hallebardiers, le Conseil général de la commune, les futurs époux et leurs familles.

En les présentant, Romain, l'un des officiers municipaux, dit au corps administratif :

« MESSIEURS,

« Vous avez signalé votre avènement par un acte « de bienfaisance et tous les citoyens se sont em- « pressés de partager vos sentiments ; vous avez « fixé à ce jour une cérémonie touchante, voulant « assister en même temps à la fête de la liberté et « au couronnement de la vertu. La liberté ! La « vertu !..... Jeunes époux, prosternés à l'autel « de la patrie vous éléverez vers le ciel vos mains

(1) Michelet. *Histoire de la Révolution française*. Tome II, p. 180.

(2) Archives municipales postérieures à 1790. — Délibérations du Conseil général. — Registre nº 1.

(3) Actuellement la caserne occupée par le 29me régiment d'artillerie.

Digitized by Google

« innocentes et pures pour que ces deux noms, désor-
« mais inséparablement unis, nous ramènent des jours
« de bonheur. La liberté..... nous en userons avec
« modération. La vertu..... nous la rencontrerons
« toujours sur les traces de nos sages administra-
« teurs. »

Laurent prononce à son tour quelques paroles aimables « Si l'honnête indigence vous a vu naître,
« Mademoiselle, la vertu a formé votre éducation.
« C'est à la sagesse qui en est la suite et qui convient
« si bien à votre sexe, que vous devez l'estime de vos
« concitoyens ; ils ont désiré doter en ce jour une
« fille sage et vertueuse et ce choix confié à MM. les
« officiers municipaux est tombé sur vous. L'applau-
« dissement général qu'il a reçu fait leur éloge et
« prouve que, vertueux eux-mêmes, ils seront tou-
« jours les protecteurs des bonnes mœurs. Maîtresse
« de choisir votre époux, vous n'en avez pas été
« moins heureuse dans votre choix ; sa bonne
« conduite et son amour pour le travail lui avaient
« acquis la considération publique. Les corps admi-
« nistratifs se réunissent volontiers pour vous pré-
« senter l'un et l'autre aux pieds des autels où vous
« recevrez la récompense de vos bonnes qualités. »

Onze heures sonnent ; il est temps de partir. Le cortège se forme et sort de l'Abbaye. En tête, commandé par un sous-lieutenant, un piquet de 24 gardes nationaux, puis la « masse respectable » des administrateurs du département, du district, de la commune, ceints de l'écharpe tricolore. Groupés sur deux rangs, ils forment un carré : au milieu, Sophie Gantier que conduisent par la main, le président Laurent et le procureur général syndic, accompagnés d'un officier de la garde nationale et d'un membre du

Digitized by Google

conseil général ; Robert Pierrepont, encadré par le président du district et le procureur syndic, escorté d'un officier de dragons et d'un conseiller général ; ils sont suivis de leurs parents dont la simplicité et les allures timides contrastent singulièrement avec la majesté des administrateurs.

Viennent enfin les troupes « en ordre de bataille » les gardes nationaux aux habits blancs à revers rouges, le bicorne orné de la cocarde nationale, la maréchaussée, les dragons de la Reine au brillant uniforme composé d'un habit vert à retroussis écarlates, d'une veste chamois, d'une culotte de peau et d'un casque à bandeau de peau de tigre. Drapeaux et guidons déployés, ils s'avancent aux sons joyeux de leurs musiques.

La foule est massée au Champ-Saint-Martin, qu'on appelle depuis peu « le Champ de la Fédération. » On se presse pour voir passer le cortège ; les acclamations se font entendre sur le passage de la mariée dont plus d'une jeune fille envie l'heureux sort, car cette cérémonie laisse bien loin derrière elle les mariages les plus pompeux de Laon.

Les troupes entourent l'autel de la patrie auprès duquel se trouve l'abbé Hennecart, aumônier de la garde nationale ; c'est à lui que s'adresse Laurent :

« Monsieur,

« Antoine-Robert Pierrepont et Marie-Claude-Sophie « Gantier se présentent aux pieds des autels pour y « former le lien indissoluble du mariage.

« La solennité de ce jour devait être spécialement « marquée par quelqu'acte de bienfaisance ; aussi « tous les corps administratifs et militaires et tous

Digitized by Google

« les citoyens se sont-ils empressés de couronner la « vertu en formant la dot de ces jeunes époux. Nés « au sein d'une indigence honnête, la sagesse de leur « conduite n'a eu que plus de droit sur les âmes « généreuses qui ont concouru avec autant de zèle à « un établissement qui doit faire époque dans ce jour « à jamais mémorable. »

L'aumônier répond : « Quelle gloire pour vous, « Messieurs, qui avez concouru à couronner la vertu ! « Quel espoir pour la province ! Que n'a-t-elle pas « le droit d'attendre de votre administration puisque « vous consacrez ainsi les premiers de vos travaux. « Déjà, cette auguste cérémonie offre à nos regards « l'heureuse perspective de la régénération des « mœurs ; fasse le ciel que ce jour à jamais mémo- « rable par nos sentiments d'union et de fraternité, « nous retrace sans cesse l'époque de notre félicité. »

Puis, avant de donner la bénédiction nuptiale, aux jeunes époux, il leur fait ce discours :

« Que ce jour est heureux ! Qu'il est glorieux pour « vous, Mademoiselle ! C'est aujourd'hui le triomphe « de la vertu ; tous les corps s'empressent à l'envie « d'assister à son couronnement. C'est aux pieds des « autels où la vertu vous amène, c'est au milieu de « tous vos concitoyens, c'est en face des représentants « de la province que vous allez faire le serment « d'unir à jamais votre destinée à celle de l'époux « que vous avez choisi ; mais plus cette cérémonie « est éclatante, plus elle impose d'obligations ; plus « l'engagement que vous contractez est solennel, « plus il doit être sacré. Quelqu'importantes qu'aient « été jusqu'ici vos obligations, elles ne sont rien « auprès de celles dont vous allez être chargée dans « le nouvel état que vous embrassez. Les devoirs

Digitized by Google

« d'épouse et de mère sont beaucoup plus pénibles « et plus difficiles : comme épouse, vous devez être « fidèle et soumise à votre mari ; vous devez le « secourir et le soulager, compatir à ses infirmités, « lui rendre en les partageant les biens plus sensi- « bles et les maux plus supportables. Vous devez « enfin n'avoir avec lui qu'un cœur et qu'une âme. »

« Et vous, Monsieur, heureux époux, choisi, cou- « ronné par la vertu, vous serez sans doute animé « des mêmes sentiments, vous tempérerez par la « douceur et la prudence, l'empire que la nature et « la religion vous donnent sur votre compagne et « vous vous souviendrez toujours que la faiblesse, « apanage de son sexe, lui donne des droits à votre « indulgence. »

« Une seconde obligation qui vous est commune à « tous deux, et qui n'est ni moins étroite ni indis- « pensable, c'est l'éducation de vos enfants. Vous « devez former leurs esprits à la piété, remplir leurs « âmes des maximes les plus pures et les plus solides « de notre religion ; répandre et faire germer dans « leur cœur les semences de toutes les vertus, fécon- « der et développer leurs heureuses dispositions par « vos conseils, par vos exemples et n'oubliez jamais « que vous êtes comptables de vos soins pour eux à « l'Être suprême dont ils sont les enfants, à la patrie, « à cette cité enfin qui paraît les avoir adoptés d'une « manière particulière. »

« Conduite ici par la vertu, Mademoiselle, que ne « devez vous espérer de vous par la suite, surtout si « vous vous proposez pour modèle les auteurs de « vos jours. Leur probité, leur douceur, leur cou- « rage et leur résignation dans l'infortune, leur « patience dans les infirmités, leur fidélité enfin à

Digitized by Google

« remplir également les devoirs de chrétiens et de « citoyens, leur ont concilié l'estime et la vénération « publique. Ah ! vous marcherez sur leurs traces, « vous vous rendrez tous les jours plus dignes du « choix que l'on a fait de vous et la plus vertueuse « des filles deviendra la plus vertueuse des mères. »

La messe commence ; à l'offertoire — il est midi — la foule se tait, c'est le moment choisi pour le serment. Les administrateurs du département et du district, le conseil général et les troupes jurent d' « être « fidèles à la Nation, à la loi, au Roi et de maintenir « de tout leur pouvoir la constitution. » Alors les applaudissements éclatent, des salves d'artillerie se font entendre et les fanfares et les musiques se mettent à jouer.

L'infatigable Laurent reprend la parole et, dans un discours profondément patriotique, il dit : « Et vous, « jeunes époux, qui devez à la bienfaisance de vos « concitoyens, l'alliance que vous venez de contracter « dans ce jour mémorable, vivez heureux, vivez « contents. Que votre union symbole de celle qui va « régner entre tous les Français vous assure une « longue série d'années. Rappelez souvent aux en- « fants qu'il plaira à la Providence de vous confier, « l'heureuse époque qui leur a donné le jour ; ce « souvenir passant à leur postérité conservera dans « votre famille les principes de vertu auxquels elle « devra sa naissance ; elle n'oubliera pas que l'hon- « nête indigence trouvera toujours de la protection, « surtout dans un siècle éclairé qui va bannir la « licence des mœurs et ramener l'abondance avec la « régénération de l'empire. »

C'est le sixième discours de la matinée. Six en trois heures ! Quel besoin de parler et de parler

Digitized by Google

pour ne pas dire grand chose, animait donc les gens de ce temps là ? Était-il nécessaire, pour célébrer un mariage, de tant causer et surtout de répéter aux jeunes époux, avec une insistance certainement désagréable, qu'il sétaient dans une indigence extrême et qu'on leur avait fait un très grand honneur en les choisissant pour bénéficier de la générosité des Laonnois ? Et pourtant Michelet ne voit dans cette prolixité que l'effet d'une joie débordante qui ne se peut jamais assez exprimer : « Tout cela verbeux ? Eh « dans ces moments comment finit-on jamais ? Com- « ment se satisfaire soi-même ! » (1).

La messe se termine par une prière pour le Roi que les assistants répètent « avec ivresse. » Les prières d'usage sont récitées aux époux tandis que quatre « très jeunes militaires », deux gardes nationaux et deux dragons, tiennent le poële au-dessus d'eux.

Le cortège se rend à l'évêché où est préparé un repas de 650 couverts qu'offrent les dragons ; il est admirablement servi ; la musique, de ses airs animés, en augmente le charme ; bref, il y règne « cette « franche et décente gaité qui distingue les hommes « libres. »

Le festin dure jusqu'au soir ; on quitte la table pour aller au bal, mais le temps ne veut pas être de la fête ; un orage éclate et c'est dans une salle de l'Abbaye de Saint-Jean que se déroulent les danses ; l'on se retire « à dix heures par attention pour les « maîtres de la maison », non sans se donner rendez-vous à la plaine pour le lendemain.

(1) Michelet. *Histoire de la Révolution française.* Tome II, page 166.

Digitized by Google

Le lendemain, le temps est favorable, aussi la fête est-elle charmante ; on a bien fait les choses ; « une « mécanique ingénieuse porte aux quatre coins du « local (un cabaret sans doute) le vin et les rafraî- « chissements qui jaillissent du feuillage des arbres « sans qu'on en voit la source », dit avec une sincère admiration, l'auteur de la relation de cette fête. A la lueur des feux de joie et des illuminations, les Laonnois dansent et chantent « l'heureux refrain de « çà ira. »

*
* *

Tel est, d'après le procès-verbal que possèdent les archives, le récit d'un mariagecélébré le 14 juillet 1790. Les circonstances qui l'ont accompagné, lui donnent un caractère merveilleux et quelque peu féérique, et l'on serait tenté d'ajouter comme dans les contes de Perrault : « ils furent heureux et eurent « beaucoup d'enfants. » Une fille naquit en effet le 25 avril 1791. L'administration qui n'avait pas ménagé sa sollicitude pour le mariage des parents, voulut assister à son baptême. Ce fut le 2 mai de la même année qu'eut lieu cette cérémonie : le premier évêque constitutionnel, Marolles, faisait ce jour là son entrée dans la ville, escorté de gardes nationaux (1) : il baptisa dans l'église Saint-Martin, l'enfant de Pierrepont, qui reçut les prénoms de Honorée-Louise, et eut pour parrain le corps administratif en la personne d'un administrateur, Pierre Loisel, et pour marraine, la municipalité Laonnoise représentée par

(1) Archives municipales postérieures à 1790. — Registres des délibérations du Conseil général. — Registre nº 2.

Digitized by Google

Mademoiselle Louise-Agathe Bottée de la paroisse de Saint-Martin (1).

Les années qui suivirent ne virent pas le retour d'une semblable fête ; les administrateurs avaient bien d'autres occupations et la révolution n'était plus cette époque heureuse où les sentiments généreux se donnaient libre cours. Cependant cet usage de doter une jeune fille pauvre à l'occasion d'un fait politique reparut sous l'Empire et, de 1807 à 1813, ce bienfait fut accordé le jour de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur qui se célébrait le 2 décembre. Les archives ont gardé les noms des rosières laonnoises et de leurs époux (2).

1807. — Marie-Marguerite-Élisabeth Cadet et Jacques-François Simonnard.

1808. — (Il n'en est pas question).

1809. — Françoise-Adélaïde Cottereau et Jean-Charles Debacq, ancien militaire retraité.

1810. — Marguerite Cellier et Pierre Louis, chasseur retraité.

1811. — Marie-Madeleine-Augustine Grandeur avec Louis-François Paucher, retraité du 79me régiment de ligne.

1812. — Rosalie Rouillé, fille du guichetier de la maison de justice, avec Toussaint Warnet, choisis pour remplacer Marie-Marguerite et Auguste Bonnaire qui ne voulaient plus s'épouser.

(1) Registres des paroisses (actes de l'état civil) ; du 5 avril à la fin de 1791.

(2) Archives municipales postérieures à 1790. — Registres de correspondance au XII à 1809 et 1809 à 1815.

Digitized by Google

1813. — Véronique-Alexis Brunet et Jean-Alexis Roizin, tous deux de Semilly.

La Restauration ne semble pas avoir continué cette gracieuse coutume mais les exemples précédents sont suffisants pour reconnaître avec Devismes que « la « générosité est une des vertus héréditaires des « Laonnois. »

Jean MARQUISET.

Digitized by Google

NOTES

SUR LES

ÉGLISES, CHAPELLES ET ORATOIRES

DE LA VILLE DE LAON

détruits ou encore existants

(Suite).

Saint Remi Place.

Trois Églises ont été construites à Laon en l'honneur de Saint Remi, né, dit un auteur, à Laon, et élevé dans cette ville ; *Natus et educatus Lauduno* (1).

La 1re Église de Saint-Remi est celle appelée Saint-Rémi à la porte du Cloître.

La seconde est Saint-Remi à la place ; cette Église existe encore toute entière, depuis la révolution, elle a été transformée en salle de spectacle.

« C'était une des plus anciennes paroisses de la « ville, son antiquité se prouve par plusieurs titres « de donations, faites à cette église avant la recons- « truction de la Cathédrale, incendiée par les « partisans de la Commune, le jeudi 25 avril 1112, « et qui ne fut relevée que quelques années après,

(1) On prétend aussi qu'il est né à Cerny-en-Laonnois, c'est possible ; mais il n'est guère vraisemblable que sa mère, Sainte Célinie, ait été en plein hiver faire ses couches dans un village où elle s'exposait à manquer de secours nécessaires. Ce qui ne laisse aucun doute c'est que sa jeunesse s'est passée à Laon et qu'il y a donné des preuves de piété et de sciences, qu'à 20 ans, il était nommé évêque de Reims.

Digitized by Google

« sous le pontificat de Barthélemi de Vir, nommé « Évêque de Laon en l'année 1113 ».

Qu'il me soit permis de rappeler quelques coutumes originales en usage dans l'Église qui nous occupe.

Voici ce que je trouve dans un cartulaire de Saint Remi Place :

« Quoique le titre primitif de l'établissement de « la distribution des *échaudées* ou *cornaux* qui se « faisait aux enfants de chœur de la paroisse le « jeudi Saint après les Ténèbres, ne se retrouve plus, « si on examine les comptes de la paroisse depuis « 1400 jusqu'à l'époque où il plut à Messieurs les « paroissiens, par délibération du dimanche 29 juin « 1721, d'abolir cette ancienne cérémonie, on verra « par une suite de comptes datant depuis plus de « 300 ans, que cette coutume vient de la piétié de « nos pères, qui rappelant l'usage des agapes et « entrant dans l'esprit de l'Église primitive, se ren- « daient à l'Église le jeudi Saint et y faisaient la « cène, Messieurs les Marguillers fournissaient des « dragées, des figues, des raisins, deux ou trois « douzaines de cornaux ou échaudées, une certaine « quantité de pains et cinq à six pots de vin, le tout « proportionnément au nombre des paroissiens qui « se trouvaient à cette cérémonie et faisaient men- « tion de la dépense qu'ils mentionnaient dans leur « compte de gestion ».

Autre usage. Il paraît par les anciens comptes de Saint-Remi, notamment par celui rendu le 14 mars 1477, qu'il y avait un chapeau d'or appartenant à la paroisse, en dépôt chez le marguiller en charge, que la femme dudit marguiller allait mettre en cérémonie sur la tête des jeunes demoiselles de la

Digitized by Google

paroisse pour les parer le jour de leurs noces. Elles donnaient un honoraire à la paroisse et les marguillers le couchaient en recettes dans leurs comptes.

Dans l'ancien Cartulaire on voit que Pierre Robin et Louis de Bruyères, Marguillers de Saint-Remi, adressèrent en 1460 une requête à M. Pierre de Pilory, lieutenant général du Baillage de Vermandois à Laon, exposant que la paroisse était en possession à l'encontre des Doyens, Chanoines et Chapitre de l'Église Cathédrale, tant à cause de leur qualité de patron de ladite paroisse qu'autrement, de les obliger d'entretenir la couverture du Chœur de ladite Église paroissiale à leurs dépens ; c'est pourquoi ils demandaient à être maintenus en ladite possession ; les Doyen, Chapitre et Chanoines de la Cathédrale ont été condamnés à faire travailler et entretenir, de lattes, clous et couverture, le chœur de Saint-Remi toutes les fois qu'il en serait besoin ; et en outre condamnés aux dépens de l'instance par sentence. Ledit chapitre, ayant interjeté appel, par acte du 22 du mois d'avril, craignant une nouvelle condamnation, renonça à son appel.

C'est sur cette paroisse que les principaux habitants de la Ville avaient leurs maisons. C'est sans doute ce qui l'a fait nommer Saint-Remi-au-*Velours*, parceque ses principaux paroissiens étaient les plus influents et les plus distingués des habitants de la Ville par leur fortune et leurs emplois.

On trouvait aussi sur la paroisse Saint Remi l'Hôtel-de-Ville. Anciennement celui qu'on appelait Capitaine de quartier sur cette paroisse était de droit Capitaine de Ville, c'est-à-dire Colonel de toute la milice bourgeoise et commandant de tous les autres Capitaines de la Ville et des Faubourgs. On trouve

Digitized by Google

dans les registres de la paroisse les actes de nomination de MM. Chevalier et Blois, comme capitaines du quartier.

On ne doit donc pas s'étonner si cette paroisse recommandable par tant d'endroits s'est soutenue avec tant d'honneur, et si les Évêques de Laon se sont particulièrement attachés à donner à cette église des pasteurs distingués par leurs vertus et leur science (1).

Voici quelques renseignements sur la célèbre Confrérie du Saint Sacrement, établie dans cette paroisse et d'après une pièce ancienne imprimée à Laon en 1705 (chez Rennesson), libraire (2).

La confrérie avait ses revenus particuliers et possédait des biens, jardins, terres labourables, à Ardon et à Semilly-sous-Laon.

En entrant dans la confrérie les associés donnaient une livre ; chaque année une cotisation de cinq sols quatre deniers. Ils prenaient l'engagement d'assister autant que possible, à la messe qu'ils faisaient dire chaque jeudi dans leur chapelle ; ils devaient aussi visiter et secourir leurs confrères necessiteux et malades.

La confrérie signalait sa dévotion au jour de la Fête-Dieu. Elle dressait à ses frais, au lieudit la Placette une chapelle, appelée la Maison-Dieu, pour y

(1) Outre les chapelles de la Sainte Vierge et des Apôtres, il y avait dans l'Église de Saint Remi place une chapelle de Saint Jean l'Évangéliste ; outre la célèbre confrérie du Saint Sacrement, il y avait aussi une confrérie de Saint Victor.

(2) Citée par la *Semaine religieuse* de Soissons et Laon, 1883, page 308. Ladite pièce est entre les mains de M. le chanoine Achille Palant, curé de Cilly.

Digitized by Google

recevoir le Saint Sacrement. Le jour de l'octave on faisait chanter une messe solennelle à la Placette dans la Maison-Dieu.

Aux temps des calamités publiques, la confrérie redoublait ses prières dans sa chapelle et un grand nombre de chrétiens se joignaient aux associés pour implorer la miséricorde de Dieu.

Quand le roi venait à Laon la confrérie dressait la Maison-Dieu et sa tente, et n'épargnait rien pour la réception de sa Majesté. Dans un des nombreux pèlerinages de Charles VII à N.-D. de Liesse, son confesseur Messire Gérard Machest, Évêque de Castres, se fit gloire d'entrer dans la célèbre confrérie du Saint Sacrement de Laon, moyennant la somme de quatre sols d'or qu'il donna une fois pour toutes.

Curieux détails dont la naïveté accuse une haute antiquité et la dévotion de nos ancêtres à la divine Eucharistie.

A la confrérie du Saint Sacrement se greffait la confrérie des Apôtres. Elle se composait de quatorze confrères représentant Saint Jean-Baptiste, les douze Apôtres, Saint Martin et deux consœurs, figurant la Sainte Vierge Marie, et Sainte Marie-Madeleine. Après avoir communié, ils faisaient partie de la procession générale, pieds nus, revêtus de leur habits d'apôtres; chacun portait l'habit et l'instrument du martyr de l'apôtre ou du Saint et de la Sainte dont il prenait le nom.

Au retour de la procession, les figurants assistaient à la messe sur des bancs qui leurs étaient réservés ; puis ils revenaient en cérémonie à la Maison-Dieu, y servaient à dîner à treize pauvres, et dinaient eux-mêmes en habits d'apôtres.

Digitized by Google

La confrérie des Apôtres n'existait pas seulement à Laon, mais aussi à Soissons et probablement dans d'autres diocèses.

L'usage d'enterrer les morts dans les églises existait encore à la paroisse Saint-Remi à la place en 1771. Une délibération en date du 16 juin 1771 va nous démontrer les graves inconvénients de cet usage.

« Messieurs les Curés, Marguillers, paroissiens « assemblés au son de la cloche au lieu accoutumé : « est exposé par M. Leleu de Servenay, Doyen de « MM. les conseillers du roi au baillage du Vermandois et siège Présidial de Laon, marguiller de « ladite paroisse, que depuis longtemps l'Église deve- « nait tellement malsaine que les fidèles craignaient « de s'y rendre pour y entendre même une messe « basse ; que lors des inhumations et ensuite pendant plusieurs jours, on y respirait un air si infect, « que les personnes les plus fermes et les mieux « constituées n'y restaient qu'avec répugnance ; « que le premier du mois, jour de l'enterrement de « la veuve Laurent, le mauvais air de l'Église avait « été si fort que nombre de personnes étrangères « qui assistaient aux Messes qui se disaient pour le « repos de l'âme de ladite dame avaient été obligées « de sortir de l'Église presque aussitôt qu'elles y « étaient entrées.

« M. le Marguiller a ajouté qu'ayant cherché à « connaître d'où pouvait provenir l'infection qui ren- « dait l'Église en quelque sorte pernicieuse, il croyait « à propos d'observer que, depuis près de vingt « ans, on n'avait presque plus enterré dans la « partie de la nef qui touchait au chœur et aux « chapelles, que depuis ce temps toutes les inhuma-

Digitized by Google

« tions se faisaient dans la partie inférieure de cette « nef ; ce terrain était remué tous les deux ou trois « ans, et toutes les fois qu'on ouvrait une fosse, on « était obligé de tenir les portes de l'Église ouvertes « parceque la mauvaise odeur qu'exalaient les fosses « était insoutenable. Le mauvais air respiré dans « cette Église ne pouvait être attribué qu'à la fré- « quence des inhumations.

« Le marguiller prie Messieurs de remédier à cet « abus et aux inconvénients qui en résultaient. « Messieurs décident que dorénavant, il n'y aurait « dans la nef aucune place affectée à la sépulture de « qui que ce soit, et que la 1re personne qui décédera « sera inhumée sous le premier banc de la nef « à droite, contre le mur et tenant au degré de la « Chapelle des Apôtres ; que les fosses des autres « défunts, sans distinction de qualité, d'état et de « profession, seront faites sur la même ligne en « gagnant le 1er banc contre le mur à gauche, « tenant à la Chapelle de la Sainte Vierge. On « laissera entre chaque fosse un intervalle de deux « pieds pour prévenir les éboulements.

« On décide aussi que les corps des paroissiens « qui décéderont à l'Hôtel-Dieu ne pourront, sous « aucun prétexte, être rapportés à ladite Église pour « y être enterrés » (Extrait du livre des délibérations de la paroisse Saint-Remi à la place).

En 1777, on oblige la paroisse Saint Remi, en exécution de la déclaration du roi de l'année 1776, 10 mars, de l'ordonnance du lieutenant général du baillage et siège présidial de Laon, et à la requette du procureur du Roi au baillage, le Curé, le Marguiller en personne, et les paroissiens par les députés qu'ils nommeront, à comparoir, le lundi onze mars

Digitized by Google

à l'assemblée qui doit se tenir au palais royal de la ville, à l'effet de faire choix d'un terrain, hors de l'enceinte de la ville, propre à servir de cimetière.

Messieurs ont nommé comme députés, M. Leleu de Servenay, conseiller honoraire du roi au baillage et siège présidial, et M. Gabriel François de la Campagne, notaire royal audit siège.

L'acquisition d'un terrain pour y établir un cimetière ne put se réaliser que le 28 janvier 1781. Messieurs le Doyen et les Chanoines du Chapitre de la Cathédrale de Laon, comme fondateurs supérieurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, cédèrent à la fabrique de Saint-Remi à la place le petit cimetière de l'Hôtel-Dien.

Voici à quelles conditions se fit cette cession :

1° La paroisse accordera au Chapitre la faculté d'inhumer son bas clergé ecclésiastique ou laïque dans ledit cimetière, dont elle lui livrerait les clefs toutes et quantes fois il en aurait besoin ;

2° La paroisse se chargerait de payer aux R. R. P. P. Minimes de la Ville le surcens de quatre livres dix sols que ledit Hôtel-Dieu était obligé de leur payer annuellement ;

3° Elle donnerait audit Hôtel-Dieu un terrain suffisant pour agrandir son grand cimetière dans la terre de la Chapelle de Saint Antoine pour laquelle elle s'arrangerait moyennant un surcens sous le bon plaisir du Chapitre avec la procuration du Chapelain ;

4° La paroisse ferait planter de haies vives dans l'alignement de celles du grand cimetière pour renfermer le nouveau terrain. Le chapitre avait dressé

Digitized by Google

un acte capitulaire constatant cette cession et les conditions ci-dessus mentionnées.

(Extrait d'un registre de délibération de Saint Remi.)

Saint-Martin-au-Parvis.

Cette Église, comme son nom l'indique, était située sur la place du parvis de la Cathédrale. *Sanctus Martinus in Parvisio*. Elle n'avait pas de portail à l'Ouest, mais une entrée latérale au Midi, en face de l'Église *Saint Remi à la porte* : Elle formait croix latine, sans Bas-Côtés.

Le curé de cette Église était à la nomination du Chapitre de la Cathédrale.

La population de cette paroisse était peu considérable si on en juge par ses limites. Elle comprenait :

La rue de la Charpenterie ;

La rue Vechef, extrémité orientale de la rue Sérurier ;

La place de l'Évêché, y compris le palais épiscopal pour les commensaux laïques ;

Enfin une partie des rues du Parvis et du Change.

D'après un Pouillé manuscrit du Diocèse de Laon, les revenus de la cure étaient de 250 livres. Melleville dit qu'en 1769 ces revenus étaient de 400 livres. Mais de cette somme il convient de déduire la location du presbytère qui n'appartenait pas à la fabrique.

Les revenus de Saint-Martin-au-parvis étaient donc très restreints. Nous en avons la preuve dans une ordonnance de Monseigneur le Cardinal de Bourbon, Évêque de Laon, datée de 1526, constatant la pauvreté de cette paroisse. Pour y remédier, il invite

Digitized by Google

les membres de la confrérie de Sainte Anne, à la prière de Martin Meurisse, recteur de cette paroisse, de s'y intéresser. Il convie cette *confrérie admodum notabilis*, très florissante, à faire à l'Église Saint-Martin *les réparations nécessaires* à sa *conservation ;* à lui fournir *les livres*, *calices*, *luminaires*, *ornements ecclésiastiques*, et *toutes les choses* dont elle a besoin pour la décence du culte divin.

Pour encourager les paroissiens et les membres de la confrérie de Sainte Anne, le Cardinal accorde cent jours d'indulgence aux jours de la Sainte Trinité, de la Translation de Saint Martin d'été, aux fêtes de Sainte Anne, de l'Assomption, de la très Sainte Vierge et de Saint Martin.

Nous avons aussi sous les yeux une ordonnance de Jean d'Estrées, Évêque de Laon, en date de 1687, ainsi conçue :

« Eu égard à la pauvreté de Saint-Martin-au-« Parvis, voyant que l'annonce des Indulgences « accordées par le Cardinal de Bourbon avait été « négligée, à la requête de Charles Julien, curé « de ladite paroisse, nous confirmons ces indul-« gences ».

Jean Candeuvre, en son vivant Conseiller du Roi au baillage présidial de Laon, par son testament du 16 novembre 1692, donne et lègue à l'Église Saint-Martin-au-Parvis, sa paroisse, une somme de huit livres de surcens par chacun an, rachetable à 160 livres à prendre sur un particulier du village de Roucy, détenteur des héritages y affectés, à charge de faire un service solennel le jour de Saint Jean-Baptiste, son patron, en ladite Église.

On ajoute à ce legs un surcens perpétnel de quarante

Digitized by Google

sols chacun an, avec arrérages de ce qui pour lors pourrait être dû.

Plus tard, le père dudit défunt, le 13 août 1694, a légué à la susdite Église un autre surcens de cent dix sols à prendre à Braye.

Et comme cette fondation est avantageuse à la paroisse qui a *très peu* de revenu, et que cette fondation est la seule où il y ait exposition du Saint Sacrement, on demande à Monseigneur l'Évêque d'approuver les conditions de ladite fondation.

Sa proximité de l'Église Cathédrale donne à l'Eglise Saint-Martin quelques privilèges.

C'est dans cette église que le Chapitre de la Cathédrale allait bénir les Cendres au premier jour du Carême.

Il y faisait aussi la Bénédiction des Rameaux, lorsque le mauvais temps ne lui permettait pas de se rendre processionnellement à l'Église abbatiale de Saint-Martin, où avait lieu ordinairement cette cérémonie avec beaucoup de solennité.

Le 2 mars 1777, le corps du Cardinal de Rochechouart, Évêque de Laon, d'après ses dernières volontés, fût transporté à Laon et déposé dans l'Église de Saint-Martin-au-Parvis. C'est là que le Chapitre, le Clergé de la Ville, les communautés religieuses, et les corporations de la cité, vinrent le chercher pour le conduire à la Cathédrale.

Après le service très solennel des funérailles, le corps du Cardinal fut déposé dans un caveau construit pour la sépulture des Évêques,

L'année suivante, c'est aussi à l'église Saint-Martin-au-Parvis, que le clergé vint prendre Monseigneur

Digitized by Google

de Sabran pour le conduire solennellement à la Cathédrale (1).

En 1791, l'Église Saint-Martin fut vendue comme tant d'autres. Elle servit d'abord d'hôtel et prit le nom d'Hôtel du Petit-Saint-Martin. Elle appartient aujourd'hui à un marchand de vins en gros.

La nef de cette Église existe encore. On y voit une corniche romane, ornée d'une rangée de grosses têtes de clous, soutenus par des modillons et des masques sculptés.

En suivant les travaux exécutés dans l'ancienne église Saint-Martin-au-Parvis, M. Midoux y a découvert une pierre tombale placée dans le chœur, et portant cette inscription en lettres majuscules :

CY GISENT NOBLE HOMME M.
PIERRE DEBLOY VIVANT CONS
DU ROY ET ESLEU EN L'ESL^{on}
DE GUISE DÉCÉDÉ LE 3 AVRIL 1637,
ET DAM^{e} CLAIRMONDE MAYNON SA FEMME
DÉCÉDÉE LE 3 DÉCEMBRE 1652
PRIEZ POUR LEURS AMES.

Les personnages effacés sont placés sous deux archivoltes géminées.

Chapelles de l'Évêché.

En quittant l'ancien Hôtel-Dieu, nous apercevons le palais épiscopal, devenu Palais de Justice. En mars 1894, on en a fermé l'entrée par une grille en fer forgé qui permet une vue d'ensemble de ce palais, ainsi que de la partie extérieure du Chœur et du

(1) Mémoire sur la Ville de Laon, par Flamand. — Manuscrit in-4°.

Digitized by Google

Sanctuaire de la Cathédrale. C'est là que nous nous dirigeons, laissant à droite le côté Nord de la nef de la Cathédrale, maintenant débarrassée des maisons qui en dérobaient la vue grâce à l'entente du Comité des monuments historiques et de l'administration municipale de la ville de Laon. Maintenant la tour Saint-Paul est visible sur toutes ses faces extérieures. Sa partie inférieure a été réparée récemment ; des fenêtres fermées depuis longtemps ont été ouvertes et le grand escalier conduisant à la porte du Nord est restauré.

Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps et entrons dans la cour de l'ancien Évêché. A droite nous admirons la partie du Chœur et du Sanctuaire. C'est une des plus belles parties de l'Édifice, et le visiteur s'arrête devant ces fenêtres de chapelles aux meneaux si délicats et si hardis, devant cette galerie si légère, si bien fouillée qu'on ne se lasse pas de contempler.

Arrivons aux Chapelles de l'Évêché heureusement conservées (1). Ces chapelles superposées se composent l'une et l'autre d'une nef centrale, de deux Bas-Côtés et d'un Sanctuaire pentagone.

La voûte de la Chapelle inférieure, dédiée à Saint Jacques, est soutenue par des piliers carrés ornés de colonnettes sur chacune de leurs faces. Les voûtes sont à plein cintre de même que les fenêtres ; les chapitaux tantôt lisses, tantôt décorés de feuilles et

(1) *Nota :* Les chapelles de l'Évêché, celle de Saint-Nicolas et celle de Saint-Jacques ont été construites en 1161, par Gautier de Mortagne qui les fonda, les dota de ses propres deniers et y établit deux chapelains pour y dire la messe de temps en temps.

Digitized by Google

d'ornements bizarres, quelque fois de têtes d'animaux.

Trois portes ferment l'entrée de cette chapelle. La porte principale est encadrée de deux colonnettes, dont les chapitaux ont le même caractère que ceux qui soutiennent la voûte à l'intérieur, leur archivolte est décoré d'un tore chevronné (Melleville).

La chapelle supérieure présente les mêmes dispositions ; mais les voûtes sont de style ogival transition et supportées par des colonnes. Les chapitaux offrent aussi des ornements bizarres et sont surmontés d'un tailloir épais avec des corbeaux ménagés sous les tailloirs.

Au centre, la voûte prend la forme d'une petite coupole carrée formée de voûtes plus élevées soutenues par des nervures épaisses qui retombent sur des consoles placées dans les angles.

Les caractères d'architecture de ces chapelles placent ces monuments parmi les plus anciens édifices religieux de la ville (Melleville).

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer suffisent pour en faire apprécier l'importance et l'intérêt. Plusieurs parties sont plus modernes, comme nous le verrons plus bas ; elles remontent probablement à 1404 et elles sont avec raison attribuées à Jean de Roucy, Évêque de Laon.

Voici quelques documents anciens concernant ces deux chapelles.

En 1173, Gauthier de Mortagne, pour donner plus de lustre à ces chapelles construites par ses soins dans son palais, pria le chapitre de la Cathédrale d'y aller chanter les premières vêpres la veille et la messe le jour de la fête des saints Patrons des dites Chapelles, moyennant quoi il leur donne à perpétuité quatre

Digitized by Google

muids de vin par an, à prendre dans ses vignes de *Champ breton* et *Restaurat*, comme le porte le titre auquel Guillaume, abbé de Cuissy, à souscrit (1).

En 1404, Jean de Roucy, Évêque de Laon, qui était fort puissant et libéral, s'appliqua à faire toutes les réparations nécessaires au palais épiscopal et rebâtit entièrement la chapelle supérieure en se servant des anciens matériaux ; c'est ce qui explique le caractère ogival des voûtes de ladite chapelle.

« On voyait à cette époque dans tous les bâtiments « de l'Evêché, les armes de Jean de Roucy : *d'or au « lion d'azur, armé et lampassé de gueules, écartelées « de celles de l'Évêché de Laon,* et dans la chapelle « il n'y a point de vitres où les dites armes ne se « trouvent sans nombre.

« On voit à l'une des vitres de la chapelle plusieurs « images, et entre autres celle de Jeanne de Roucy « qui est marquée par ces lettres : *Johanna de Rosiaco.*

« Elle était sœur du B. Pierre de Luxembourg, « elle mourut en odeur de sainteté dans la ville « d'Avignon.

« Cette Jeanne de Roucy n'était pas de la maison « de notre Evêque, mais de celle de Luxembourg « dont les armes anciennes étaient *burellées d'argent, « et d'azur à dix pièces au Lyon de gueulles, « brochant sur le tout, couronné lampassé et armé « d'or.*

« Or, la maison de Luxembourg avait sept comtés, « dont le premier est le comté de Roussy, différent de « celui du diocèse de Laon. Les aînés de la maison « s'appelaient comtes de Roucy, *Roussiacenses* et non « *Rotiacences* comme ceux du Diocèse.

(1) Histoire manuscrite de Laon.

Digitized by Google

« Comme la maison de Roucy avait de grandes « alliances avec celle de Luxembourg, Jean de « Roucy, évêque de Laon, a jugé à propos de mettre « l'image de Jeanne de Roucy dans les vitres de son « palais épiscopal, puisque c'était une parenté qui « lui faisait honneur » (1).

En 1687, les chapelles de l'Evêché furent sur le point d'être démolies. M. Combier dans son étude si curieuse du Baillage du Vermandois, raconte (avec beaucoup d'humour) pages 88 et 89, les dangers que coururent les chapelles de l'Evêché en l'année 1687.

Il est à croire, d'après M. Combier, que déjà en 1687, les chapelles si remarquables de l'Evêché, étaient lézardées comme nous les voyons aujourd'hui où à peu près. Elles exigeaient des réparations qu'on avait ni le goût, ni le moyen d'exécuter. La conclusion des experts a dû motiver leur conservation. Quelques couches de badigeon furent faites pour leur donner une apparence convenable.

Si Monseigneur l'Evêque eut été très riche, il ne se fut pas arrêté pour si peu, et afin de jouir d'une belle vue dans son cabinet, il eut fait régulariser le jardin par la démolition des deux chapelles superposées, classées aujourd'hui parmi les monuments historiques et restaurées avec soin.

Cette restauration, dirigée par MM. Bœswilvald et Gauthier, est dûe au Conseil général de l'Aisne, et notamment à MM. Wadington, son président, Henri Martin, son vice-président et Vinchon, Conseiller général pour le canton de Laon.

(1) Histoire de Luxembourg. — Livre I ch. IV.

Digitized by Google

Quartier Saint-Georges.

Après avoir jeté un dernier coup d'œil sur le chevet de la Cathédrale, nous continuons nos recherches en longeant la partie Nord de l'Evêché, nous cotoyons aussi au Nord les bâtiments de l'ancien Séminaire et nous arrivons en face d'un quartier de la Ville appelé autrefois le quartier Saint-Georges.

Ce quartier dont la plus grande partie a disparu était le plus peuplé de la Ville. Il se composait, outre la rue Saint-Pierre-au-Marché qui subsiste encore, de tout l'emplacement qui, partant de cette rue s'étendait jusqu'à l'extrémité orientale du plateau.

Il reste encore de ce quartier la rue Saint-Pierre-au-Marché et la rue de la Plaine, appelée autrefois rue Saint-Georges ; elle était alors complétée par une rangée de maisons parallèle à celle qui fait face à la Citadelle.

On y voyait aussi la rue Pointelle, la rue Perdue et plusieurs autres rues dont les noms ne nous sont pas parvenus ; de plus la ruelle du Séminaire qui a été cédée à cet établissement lors de sa restauration.

Le quartier Saint-Georges possédait la place Chevresson, la plus vaste de la Ville. Elle occupait une partie de l'emplacement ou s'élève aujourd'hui la Citadelle.

N'oublions pas de mentionner, la grosse tour Chevresson, la place du jeu de paume, la grande et la petite place Saint-Georges, la tournelle de Chevreson et le *molin* de Chevreson.

On voyait aussi dans le quartier Saint-Georges les beaux Hôtels de *Sissonne* et de *la Bove* et autres bâtiments, hôtelleries et jardins. Tout a été détruit pour l'établissement de la Citadelle. On ne laissa que ce

Digitized by Google

qui pouvait servir au logement du gouverneur et de la garnison.

Il nous en couterait de passer sous silence d'autres destructions non moins regrettables. Nous voulons parler de la halle qui fût abattue au grand regret des habitants. C'était, dit l'histoire manuscrite de Laon, le plus bel ouvrage qui fut en France, bien fait, bien fermé, à double étage.

Les marchands de tous les métiers y avaient leurs boutiques, séparées du haut en bas. C'est là que se tenaient les marchés. Au premier étage régnait une grande salle pour les assemblées générales du peuple.

Qu'il me soit permis aussi de vous donner quelques détails sur le Beffroy de la Ville qui se trouvait dans le quartier Saint-Georges et qui a été détruit il y a peu d'années, sous prétexte qu'il pouvait nuire à la défense de la place. J'emprunte ces détails à l'histoire de Laon de M. Melleville.

Ce modeste monument, nous dit-il, construit au commencement du XII^e^ siècle ne pouvait être considéré sans émotion par les habitants de Laon. A son aspect, ils se souvenaient des luttes soutenues par eux pour sauvegarder leurs franchises communales.

Sous le comble de l'édifice se trouvait la cloche du beffroi.

Elle se faisait entendre dans tous les actes qui intéressaient la Commune ; elle convoquait le peuple aux assemblées dans lesquelles se discutaient les affaires de la Cité ; elle accompagnait de son tintement lugubre le bannissement des malfaiteurs qui avaient porté atteinte à la paix publique. En un mot elle était à la fois, pour les habitants de Laon, le signe extérieur de leur liberté civile et de la juridiction communale.

Digitized by Google

Cette tour, très solidement construite en pierres de taille, était garnie de solides jambes de force à trois de ces angles, le 4e était formé par une cage d'escalier en saillie, par lequel on arrivait dans le comble de l'édifice.

L'intérieur se composait d'un seul rez-de-chaussée très élevé et surmonté d'une voûte dont la clef était à dix mètres au-dessus du sol.

Cette pièce servait de prison à la Commune de Laon, ce qui explique ses hautes proportions. Au-dessous un grand caveau carré surmonté d'une voûte à nervures très épaisses, ancien cachot de la Ville.

Du Beffroi, de toutes les ruines des maisons, des églises et autres monuments, le gouvernement en 1595 fit construire la Citadelle sans grande utilité, ajoute l'auteur, parce qu'elle ne domine pas la Ville étant dans l'endroit le moins élevé du plateau. La belle porte Saint-Georges fut condamnée et bouchée. C'est alors aussi qu'on interdit le cimetière des paroisses Saint-Georges, Notre-Dame-au-Marché et Saint-Etienne de la ville dont nous allons parler.

La pauvreté et la misère des habitants à la suite des troubles de la ligue et du siège de Laon par Henri IV fut la cause de ces malheurs, car on assurait que si la ville avait pu donner quelques milliers de livres, un autre emplacement eut été choisi. Les habitants virent de très mauvais œil la construction de la Citadelle qui anéantissait le quartier le plus peuplé de la Ville. On le critiquait vivement. On prétend que Vauban n'en avait pas une meilleure opinion. On rapporte que passant à Laon il trouva ces travaux si mal ordonnés qu'il dit : On aurait dû pendre l'ingénieur à un créneau.

Quoi qu'il en soit, dès 1614 les Laonnois en

Digitized by Google

demandaient la démolition, attendu disaient-ils, qu'une citadelle était inutile dans une ville qui, par sa position, est elle-même une Citadelle.

En 1830, les murs tombaient en ruine, et en 1835 on construisit la citadelle actuelle.

Nous avons cru utile de donner les détails qui précèdent avant de parler des églises de ce quartier.

Les édifices religieux du quartier Saint-Georges étaient au nombre de cinq : les Eglises Saint-Georges, Notre-Dame-au-Marché, Saint-Etienne de la Ville, l'oratoire de Saint-Béat, détruits en 1595 et l'Eglise Saint-Pierre-au-Marché qui subsista jusqu'après la grande révolution.

Eglise Saint-Georges.

Cette église détruite en 1595 lors de la construction de la Citadelle était située près de la porte Chevreson. Tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de Laon sont d'accord sur ce point. Nous n'avons rien trouvé qui put nous donner l'idée, ni de l'époque de sa construction, ni de ses dimensions, ni de son style.

C'était une église paroissiale.

Il semblerait résulter d'indications données par le dernier missel de Laon qu'il existait avant la révolution, par conséquent, après la destruction de l'église Saint-Georges, une autre église de ce nom dans laquelle le Chapitre de la Cathédrale était dans l'usage de faire une station le vendredi de la 4e semaine après Pâques.

Il est à remarquer que le Missel dont il s'agit a été publié en 1773, par le Cardinal Rochechouart, avant dernier Evêque de Laon, c'est-à-dire moins de

Digitized by Google

vingt ans avant la fermeture de toutes les Eglises de la Ville. Cependant nulle part ailleurs il n'est fait mention de cet autre Saint-Georges, et les plus âgées d'entre les rares personnes qui vivaient avant 1789 n'en ont conservé aucun souvenir.

On est réduit à supposer que c'était une des chapelles de Saint-Pierre-au-Marché, mise sous l'invocation de Saint-Georges, en mémoire de l'Eglise de ce nom détruite en 1595. Ce qui donne une certaine valeur à cette supposition, c'est que Dom Lelong dans son histoire du Diocèse de Laon imprimée en 1783, faisant l'énumération des paroisses de la ville, s'exprime ainsi :

« *Saint-Georges* dit *Notre-Dame-au-Marché* ou *Saint-Pierre-au-Marché* » appliquant ainsi ces trois dénominations différentes à une seule et même église.

Il y a là une erreur manifeste, car il est démontré par ce qui précède, que Saint-Pierre-au-Marché était distinct de Saint-Georges puisque le Chapitre faisait une station dans la première, à Saint-Pierre, le vendredi de la deuxième semaine, et dans la seconde le vendredi de la quatrième semaine après Pâques. Ce qui a probablement causé cette erreur, c'est que les biens des églises détruites lors de la construction de la Citadelle ont été réunis à ceux que possédait Saint-Pierre-au-Marché.

L'existance de l'Eglise de Saint-Georges étant prouvée, il reste à connaître ce qu'était cette église, et dans quelle partie de la Ville elle était située. Etait-elle encore une paroisse, non, car elle ne figure pas au nombre de celles dont les curés titulaires ont été appelés à voter dans l'assemblée du clergé à l'occasion de la convocation des Etats généraux en 1789.

Digitized by Google

Il n'existe d'ailleurs sous le nom de Saint-Georges soit au greffe du Tribunal de Laon, soit à la Mairie de la Ville, aucun de ces registres qui, dans l'ancien régime, étaient tenu, par les curés des paroisses, et contenaient les actes de Baptêmes, Mariages et Inhumations.

Saint-Georges était probablement une simple Chapelle, construite peut être sur l'emplacement ou le voisinage de l'ancienne paroisse de Saint-Georges pour le service religieux de la garnison de la Citadelle et pour celui de quelques familles qui y établirent leurs habitations lorsqu'en 1757 la Ville devint propriétaire de cette forteresse.

Il faut dire aussi qu'une des Chapelles de l'Eglise Saint-Pierre-au-Marché avait, après la révolution, une chapelle dédiée à Saint-Georges.

Digitized by Google

ESSAI

SUR

L'ARQUEBUSE DE LAON

1610-1733

I.

ORIGINE DE LA COMPAGNIE DES ARQUEBUSIERS DE LAON.

Associations qui l'ont précédée ; leur but. — Apparition de l'arquebuse en France. — Arquebuse offerte par la ville de Laon à Henry IV. — Lettres patentes de fondation de la Compagnie. — Privilèges des Arquebusiers.

Dès le treizième siècle, il s'était formé dans chaque ville et bourgs importants de France, alors que les armées permanentes n'existaient pas, des compagnies d'hommes et de jeunes gens qui exerçaient leur adresse aux armes, afin de pourvoir, en cas de besoin, à la défense de leur foyer.

Ces compagnies, autorisées par lettres royales, eurent leurs privilèges, leurs traditions et leurs gloires. A chaque siècle elles se transformèrent, à mesure que les armes se perfectionnaient, et l'on peut dire avec raison qu'elles furent les grands mères des Compagnies d'Arc qui subsistent encore aujourd'hui, dans nombre de villages de Picardie.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'on vit d'abord à Laon (1) des Compagnies d'Archers, auxquelles succédèrent celles d'Arbalètriers et Couleuvriniers qui vécurent jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle. A cette époque naquirent le mousquet et l'arquebuse, qui détrônèrent alors rapidement les anciennes armes. Ils furent très en vogue jusque vers 1676, date de l'apparition du fusil à pierre, qui lui, survécut jusqu'à la monarchie de juillet.

Pendant les guerres de la Ligue, il fut fait un grand usage de l'arquebuse, alors nouvellement perfectionnée (2) ; et lorsqu'Henry IV se fut emparé de la ville de Laon en 1594, les habitants lui offrirent, en souvenir de ce siège mémorable, une magnifique arquebuse « dont la monture en ébène incrustée « d'ivoire, était ornée de sept à huit cents figures « d'hommes ou d'animaux finement ciselés. Sur la « platine étaient gravées les principales scènes de « l'attaque de Laon par l'armée royale et sur la « crosse on lisait cette inscription : *Laudunum victoris virtuti*, 1595 » (3).

(1) Melleville, *Histoire de Laon.* I. p. 409 et suivantes.

(2) C'est en 1573 qu'apparut l'arquebuse à rouet. « Une « rondelle d'acier cannelé, à laquelle un ressort, lachè par « une détente, imprime un rapide mouvement de rotation, « vient frotter contre un silex et fait jaillir des étin- « celles. La poudre du bassinet s'enflamme et le coup « part. » (F. Biscuit. *Essai sur l'Arquebuse de Soissons.*)

(3) Cette arquebuse, qui faisait partie des collections célèbres du Vicomte de Courval, au château de Pinon, fut vendue à l'Hôtel Drouot en mai 1860. On en trouve la description au numéro 83 du catalogue. Nous avons cherché en vain ce qu'elle était devenue et s'il était possible d'en trouver un dessin qu'il eût été intéressant de conserver à Laon. Seuls, les cartons de la collection Fleury à la Bibliothèque Nationale, fournissent

Digitized by Google

Ce beau présent des habitants de Laon, dut être fort agréable au « bon roy Henry », car il était lui-même un excellent tireur. Chaque fois qu'il le pouvait, il contribuait à l'établissement de compagnies nouvelles et lorsqu'il en avait l'occasion, il ne manquait pas de donner des marques de sympathies à celles qui existaient déjà, en se mêlant à leurs jeux. C'est ainsi qu'en cette même année 1595, passant à Dijon au mois de juin, il demanda à se rendre au Pavillon de l'Arquebuse de cette ville, pour y tirer lui-même l'oiseau (1).

Quinze ans plus tard, les Laonnois songèrent qu'ils étaient bien en retard sur les cités avoisinantes, qui, depuis nombre d'années, étaient dotées de Compagnies d'Arquebusiers très florissantes. L'Arquebuse de Château-Thierry avait été fondée en 1531, celle de Reims en 1537, celle de Saint-Quentin en 1557 ; il n'était bruit, dans toute la province, que de leurs exploits et de leurs gloires. Le sieur de Vassan, (2) lieutenant du gouverneur de Laon, qui

quelques croquis hatifs et médiocres de cette arme précieuse. (Tome VI. f° 11).

(1) L.-A. Delaunay. *Etude sur les anciennes compagnies d'archers, arbaletriers, arquebusiers.* (Paris. Champion, 1879, page 35). Nous citerons souvent au cours de cette étude, ce remarquable ouvrage de M. Delaunay ; c'est bien le plus complet et le plus luxueusement édité, qui ait paru sur les arquebusiers.

(2) Zacharie de Vassan, chevalier, seigneur de Puisieux, Vicomte d'Aubigny, fut nommé gouverneur de Laon en 1614. Il avait épousé en 1592 Madeleine Feret de Montlaurent. Il remplaça le Marquis de Cœuvres, frère de Gabrielle d'Estrées, qui était gouverneur de la ville depuis 1598. (Ant. Richart. *Mémoires sur la Ligue*, p. 510).

Digitized by Google

était gentilhomme servant du Roi et son Maître d'Hôtel, se chargea d'exprimer au Prince le vœu des habitants de la ville. Henry IV y répondit avec la plus grande satisfaction et au mois de mai de l'année 1610, il autorisa par lettres patentes (1), la création d'une Compagnie d'Arquebusiers. Le roi s'exprimait ainsi dans ces lettres :

« Il est expédient pour notre service que la jeu-
« nesse de la dite Ville de Laon, qui est Capitale de nos
« Frontières des Pays-Bas, soit exercée aux Armes, et
« principalement à tirer l'Arquebuse, pour servir à la
« défense de ladite Ville et des environs.... lequel
« exercice ne peut être fait, ordonné ni continué,
« si ce n'est par quelque espérance d'honneur et grati-
« fication de Prix, à ceux des jeunes hommes qui
« s'y exercent.... Nous.... avons permis.... qu'il soit
« choisi en notre ville de Laon, un jardin et lieu
« qui se trouvera le plus commode pour.... tirer de
« l'arquebuse ; lequel sera qualifié *le Jardin des*
« *Arquebusiers* ; où, un jour de chaque semaine..... la
« jeunesse de ladite ville se pourra assembler....
« pourvu toutefois que lesdites assemblées, si elles
« se font ès jours de Festes ou dimanches, *soient hors*
« *les heures que le Divin Service se celebrera ès*
« *églises*...., qu'il soit élu par tous.... un Capitaine, et
« aussi destiné un jour solemnel en l'an, où tous lesdits
« Arquebusiers se pourront trouver. .. pour tirer à un
« Oiseau.... — Voulons aussi.... que le Capitaine....
« durant sa vie, et celui qui aura abbatu l'Oiseau, au
« jour solemnel, pour l'année seulement, soient....
« exempts des Tailles, Huitième et Vingtième....»

(1) Cf. expédition imprimée de ces lettres, coll. de l'aut.

Digitized by Google

La perspective des honneurs et des récompenses que faisaient entrevoir ces lettres, jointe aux privilèges accordés par le souverain, devaient être une cause de prospérité rapide pour la nouvelle Compagnie.

Sans parler de l'exemption de taille qui mettait, momentanément du moins, ceux qui en était l'objet presque au rang de la noblesse, les autres privilèges constituaient des avantages pécuniaires très appréciables pour l'époque et que les chevaliers devaient vivement désirer. Tel était l'exemption du droit de huitième accordé au capitaine et au roi de l'oiseau.

Ce privilège donnait, à celui qui en était pourvu, l'autorisation de vendre ou faire vendre, sans payer de droits, quarante pièces de vin de sa vendange (1). Dans le cas où il n'avait pas de crû, il pouvait acheter ces quarante pièces et les revendre sans payer de droits, ou bien céder à quelqu'un d'autre ce privilège (2).

Enfin tous les chevaliers indistinctement, par le

(1) Dom Grenier. Miscellanea, vol. 190, f° 397.

(2) « Le droit de huitième dont la ville jouit sur tous les « vins de la montagne, lui a été cédée par les Roys en « échange de son patrimoine, qui est resté entre leurs « mains, et qui étoit beaucoup plus considérable que « led. droit ; lequel est aujourd'huy le seul revenu de « la ville pour satisfaire aux charges qu'elle est obligée « d'acquitter.... Il est donc bon de remarquer que « l'exemption dud. droit.... est une gratification volon- « taire de MM. de Ville, qui voulurent bien se retran- « cher une partie de leurs droits, en faveur d'une com- « pagnie qui promettoit d'être de quelque service, ou au « moins d'ornement à la ville ; ainssy ce n'est pas une « attribution, encore moins une convention, mais une « simple générosité ». (Dom Grenier, 271, f° 323).

Digitized by Google

fait même qu'ils faisaient partie de la Compagnie des Arquebusiers, jouissaient d'égards tout spéciaux. Dans les cérémonies publiques par exemple, ils occupaient les premiers rangs (1) et lorsque les rois de France vinrent séjourner à Laon, les chevaliers de l'Arquebuse eurent l'honneur de servir seuls de gardes aux portes des appartements que les princes occupaient (2).

Les lettres patentes, dont nous venons de donner quelques extraits, furent enregistrées à Laon, au Bailliage de Vermandois, le 20 mai 1611, en même temps que l'acte de nomination du premier capitaine. Celui-ci était Regnault Branche, seigneur d'Héraulcourt, Colligis et Bas-Lierval, contrôleur en l'élection de Laon (3).

Ce magistrat, qui était un des personnages les plus en vue de la cité, avait un droit tout spécial à cet honneur ; il avait eu grande part à la formation de la Compagnie et l'avait facilitée, en offrant généreusement en 1611, un terrain qu'il possédait sous les murs de l'abbaye Saint-Jean, pour y établir le Jardin de l'Arquebuse.

---

(1) A Château-Thierry les arquebusiers avaient le pas sur tout autre corps armé ; quel qu'il fut, il ne pouvait marcher qu'après eux, à huit pas au moins derrière leur dernière file. (Poquet. *Histoire de Château-Thierry*).

(2) Delaunay, *loc. cit.*, p. 23.

(3) Regnault Branche appartenait à une des familles bourgeoises les plus considérables de la ville qui, pendant trois siècles, se signala par ses bienfaits et donna un grand nombre de magistrats éminents et dévoués à la chose publique. Quatre membres de cette famille déclarèrent leurs armoiries dans l'Armorial Général de 1696 : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux coquilles oreillées d'argent en chef et d'un croissant du même en pointe.*

Digitized by Google

II.

LE JARDIN ET LE CHATEAU DE L'ARQUEBUSE.

Situation du Jardin. — Il est remanié et embelli en 1688. — La butte du tir et ses dimensions. — Le Château, ses pièces principales et leur but. — Sort du Jardin de l'Arquebuse. — Le Château est vendu et en partie démoli en 1823.

La partie de la route d'Ardon, qui prend en entrant dans la ville le nom de rue de l'Arquebuse, occupe presque exactement l'emplacement de l'ancien Jardin de la Compagnie de Laon.

A la fin du XVII[e] siècle, le terrain que Regnault Branche avait généreusement abandonné en 1611, pour faciliter la fondation de la Compagnie, était devenu insuffisant aux jeux des Chevaliers.

Leur nombre d'abord s'était accru considérablement ; puis l'éclat de leurs réunions et leur adresse légendaire attiraient chaque dimanche, et surtout les jours de prix spéciaux, une foule de spectateurs de la ville et du pays Laonnois.

La Compagnie demanda et obtint, en 1688, l'autorisation d'agrandir son jardin. Elle en profita pour le remanier complétement et lui donner les dimensions définitives et l'aspect qu'il conserva jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Voici ce que dit le chroniqueur à ce sujet :

« Les Chevaliers de l'Arquebuse voulant embellir « leur Jardin, et en rendre le tirage plus commode, « s'addressèrent au nouueau duc d'Estrées, Gouuer-

Digitized by Google

Ancien Château de l'Arquebuse
Laon - 1614

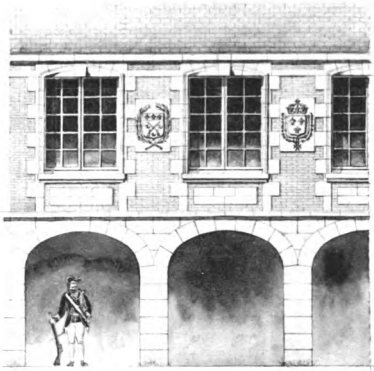

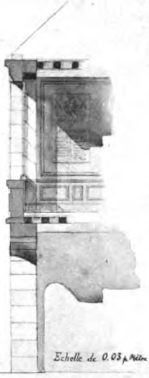

Echelle de 0.03 p. Mètre

Vue d'Ensemble

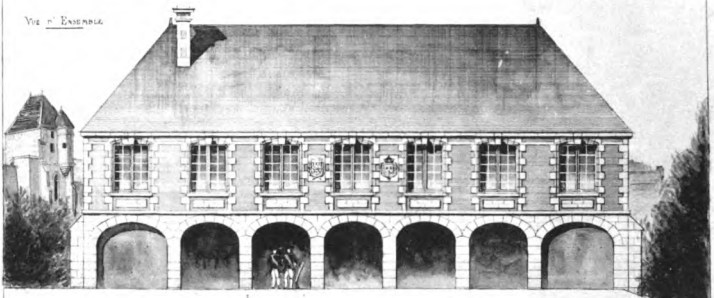

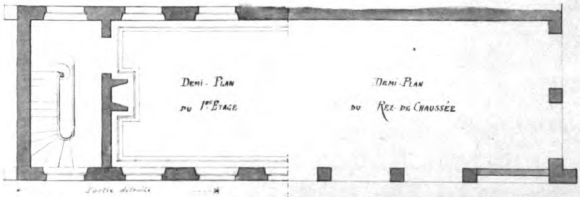

Echelle de 0.015 p. Mètre

Laon 25 Juin 1908
G. Marquiset

Digitized by Google

Digitized by Google

« neur de Laon et de la Prouince de l'Isle de France, « pour auoir la liberté de prendre autant d'espace « sur les remparts qu'il leur en étoit besoin. Ce « Seigneur donna commission au sieur Leuent, « conseiller au présidial, pour connoître de cette « affaire, et sur son raport, il leur accorda l'effet de « leur demande, le 18 may 1688. En sorte qu'aussy « tost, ledit jardin fut mis dans un melieur état (1)».

Il est impossible aujourd'hui de retrouver exactement les dimensions et la forme de ce jardin, qui pendant tant d'années, fut le brillant rendez-vous de toute la ville. Nous ne pouvons nous figurer son aspect qu'à l'aide de quelques documents de l'époque.

Le seul vestige qu'il en reste, écrasé par une construction voisine, perdu dans les broussailles, est si délabré, qu'il échappe certainement a beaucoup de Laonnois du XX^e^ siècle qui, dans leurs promenades quotidiennes, frôlent cependant son flanc mutilé. Nous voulons parler ici du bâtiment, en briques et pierres, de style Louis XIII bien caractérisé, qu'en 1700 les Chevaliers décoraient pompeusement du nom de « Château de l'Arquebuse (2) ».

Il n'en reste plus qu'une moitié aujourd'hui, l'autre partie ayant été démolie en 1823.

Les dessins très précis et très artistiques, que notre confrère M. Georges Marquiset a eu l'amabilité de relever, pour compléter cette étude, nous dispense de toute description extérieure. Mais avant de parler de son aménagement et de son but disons quelques mots du Jardin.

(1) L'Eleu, *Histoire de Laon*. II. 905.

(2) Les restes du Château de l'Arquebuse sont adossés aux ateliers de menuiserie de M. Cromer.

Digitized by Google

Il était limité au Nord, par les remparts de l'Abbaye Saint Jean et au Midi, par une jolie terrasse plantée d'arbres, qui permettait d'admirer le gracieux paysage des bois d'Ardon et de Bruyères.

Plusieurs entrées y donnaient accès. La principale était située presque au pied de la Porte Royée, aussitôt après l'abreuvoir.

La cible, plus ordinairement appelée butte du tir (en souvenir de la butte sur laquelle on plantait le mât pour tuer l'oiseau) était placée à l'Ouest, à une centaine de mètres du Château, contre un petit pavillon construit à cet effet.

Ce pavillon, de même style que le Château, se trouvait au pied des contreforts de l'ancienne Eglise Notre-Dame-la-Profonde (1). Il existait encore au moment de la Révolution. Deux gravures (2) de cette époque en indiquent la situation exacte. Son emplacement correspondrait, à peu près, à celui qu'occupe actuellement le temple protestant (3).

Cette cible ou butte avait quatre défenses : « la « première où existait une embrasure était à quatre « toises et demie du point de tirage (qui était le Châ- « teau) ; la seconde, distante de la première de deux « toises moins trois pouces ; la troisième à quatre « toises moins sept pouces de celle-ci ; enfin la der- « nière, à treize toises et quatre pouces de la troi-

(1) Aujourd'hui ces contreforts supportent la terrasse du jardin de la Préfecture.

(2) Gravures par Née, collection Tavernier ; *Vue de la porte de Laon du côté de Meaux* et *Vue de l'Abbaye St-Vincent prise du Jardin de l'Arquebuse.* Nous reproduisons cette seconde gravure hors texte, grâce à la complaisance de M. Barnaud, photographe à Laon.

(3) Voir aux Archives de l'Aisne (O. 1574), un plan de la promenade de l'Arquebuse en 1822.

Digitized by Google

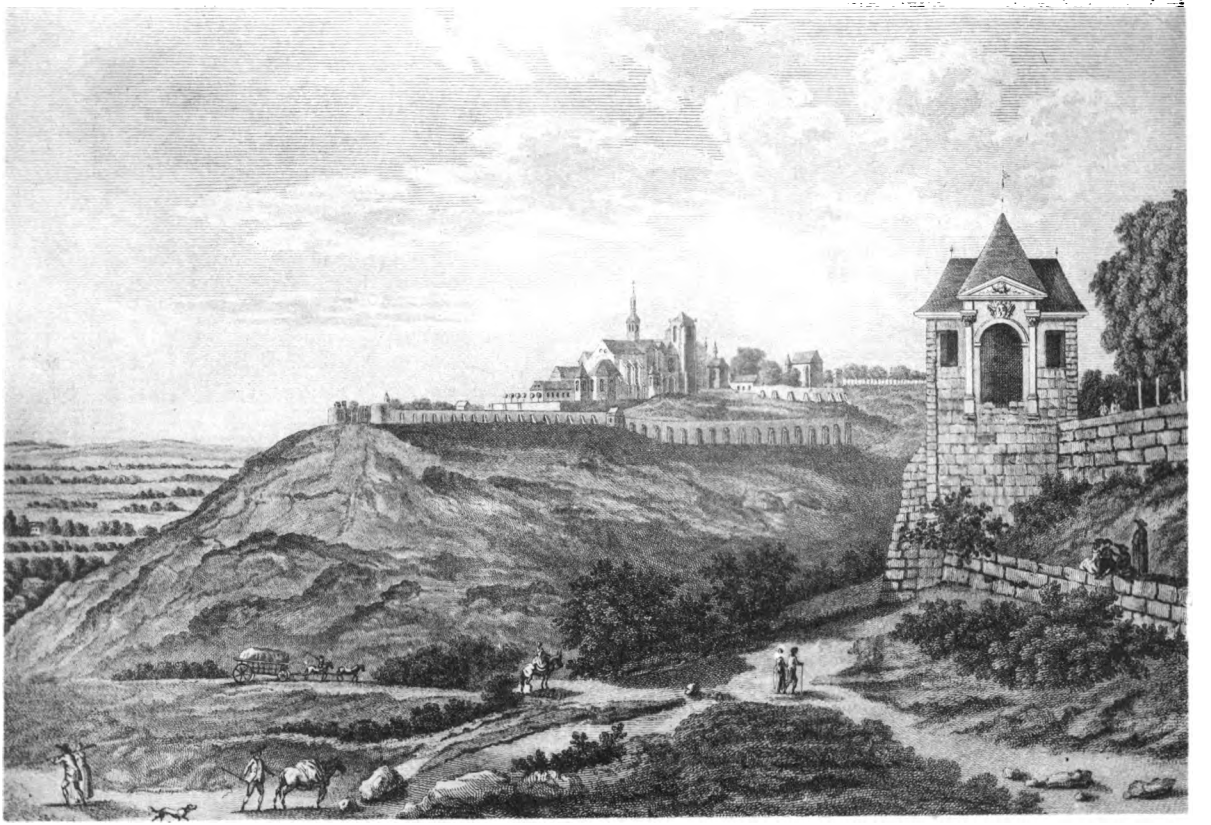

Vue de SAINT-VINCENT de LAON, prise du Jardin de l'Arquebuse

Digitized by Google

Digitized by Google

« sième » (1). Il restait encore une distance de vingt-huit toises et demie jusqu'au point noir, qui lui, avait un diamètre de trois pouces. La longueur totale du tir était par conséquent de cinquante-deux toises et demie, soit environ en mesure de nos jours : cent quatre mètres qui donnent ainsi la distance séparant la cible du Château.

Au rez-de-chaussée de celui-ci se trouvait, outre les pièces nécessaires au logement des armes et des divers accessoires de tir, une grande salle d'où les Chevaliers tiraient à la cible (2) comme nous l'avons dit.

Cette salle s'ouvrait sur le Jardin par un certain nombre d'arcades surbaissées, dont quelques unes se voient encore aujourd'hui, comblées par des briques.

Les grandes dimensions de cette pièce permettaient aux Chevaliers de s'y tenir en grand nombre pendant le tir, de préparer leurs armes et de causer à l'abri des intempéries. C'est là aussi que tous se réunissaient, en armes et en uniformes, lorsqu'ils devaient prendre part en corps à une cérémonie publique.

Le premier étage était occupé presque complètement par la salle d'honneur de la Compagnie. C'était une pièce très vaste où les Chevaliers s'assemblaient pour voter et tenir conseil ; ils y donnaient aussi leurs fêtes et de fréquents banquets, auxquels les dames étaient conviées (3).

(1) *Recueil des pièces qui se sont faites pour le Prix Général le 20 juin 1700*, page 9, art. 21.

(2) Cf. Delaunay, *lot. cit.* p. 67.

(3) Le 15 avril 1619, la Compagnie de Saint-Quentin décida à l'unanimité « que les femmes des Chevaliers viendroient doresnauant audit jardin, pour y boire et

Digitized by Google

Nous n'avons trouvé aucun renseignement qui permit de connaître la décoration intérieure de ce salon d'honneur. D'après ce que l'on sait du luxe de cette pièce, chez les Arquebusiers des villes voisines, on peut présumer ce qu'elle devait être à Laon.

Le plus souvent ce salon était décoré de boiseries finement sculptées, de tapisseries de prix, de tableaux de maîtres représentant des souverains, ou les grands épisodes de l'histoire et de la mythologie (1). Dans certaines villes, les fenêtres étaient ornées de verrières magnifiques. A Soissons, par exemple, la grande salle était éclairée par dix grands vitraux de couleurs, dûs à Pierre Tacheron, maître verrier de la ville en 1622. Ils étaient si remarquables, qu'à son passage à Soissons en 1673, Louis XIV en demanda quatre panneaux pour orner son cabinet (2).

L'on voyait aussi dans cette salle, à côté des noms glorieux des Capitaines et des Rois, les statuts et les archives de la Compagnie.

Quel fut le sort de cette installation et des richesses qui s'y trouvaient accumulées lors de la dissolution de l'Arquebuse de Laon en 1733 ? Nous n'avons pu le découvrir. On sait seulement que le Jardin fit retour à la ville (3), qui laissa le Château tomber en ruine.

Un siècle plus tard ce Jardin était devenu une

manger, ès jours de festes ordinaires et accoustumées » (Lecoq. *Histoire de la Compagnie des Canonniers, Arquebusiers de Saint-Quentin*).

(1) Delaunay, *lot. cit.* p. 67.

(2) *Les Sociétés de tirs avant 1789*, anonyme, 1875, in-8°.

(3) Melleville, *Histoire de Laon*, I. 412.

Digitized by Google

promenade publique plantée d'arbres, ainsi que le montre un petit plan (1) dressé en 1822. On y accédait du côté de la Porte Royée, par un passage étroit et voûté, pratiqué dans la partie nord du Château, et on en sortait du côté des Chenizelles par une porte à tourniquet.

Le Comte de Floirac, Préfet de l'Aisne à cette époque, se préoccupa de l'embellissement de cette partie de la Ville, avec d'autant plus de raison que cette promenade s'étendait sous la terrasse de la Préfecture.

Il proposa le 8 juillet 1822 au Conseil municipal de vendre « à la condition de le démolir soit en totalité soit en partie », le bâtiment de l'Arquebuse, qui était dans un état lamentable d'abandon et de ruine « afin d'allonger la promenade et d'en dégager « quelques points de vue. » Il ajoutait que cette démolition aurait l'avantage de faciliter l'entrée dans le Jardin du côté de la Porte Royée, en élargissant le passage existant déjà et dont l'accès était fort désagréable (2).

M. de Sars de la Suze, Maire de Laon, se rendit

(1) Ce plan et les documents qui l'accompagnent se trouvent aux Archives de l'Aisne sous le cote O. 1574. Ce dossier nous a été aimablement signalé par M. Broche, Archiviste départemental ; il permet de suivre au XIXe siècle le sort du Jardin de l'Arquebuse.

(2) Lettre du Préfet de l'Aisne au Maire de Laon le 8 juillet 1822 (Arch. de l'Aisne O. 1574). Le Comte de Floirac disait en outre « qu'il serait important pour la salu- « brité..... de la promenade de prendre des arrange- « ments avec le sr Moroy, tanneur, afin d'échanger avec « lui l'emplacement dudit bâtiment de l'Arquebuse, « contre celui de sa fosse de tannerie » qui se trouvait au pied des remparts.

Digitized by Google

tout d'abord au désir de M. de Floirac et l'adjudication des matériaux de démolition du bâtiment fut fixée au 15 août 1822 (1).

Cependant après réflexion, le Maire et la presque totalité du Conseil municipal ne se rangèrent pas complètement à l'avis du Préfet.

Ils ne voyaient pas l'avantage qu'il y avait à démolir « une batisse aussi considérable (2) », qui malgré son mauvais état pouvait être encore réparée et utilisée. Ils pensaient que la vente de la propriété entière, terrain et bâtiment, serait plus rémunératrice pour la Ville, et l'adjudication fut ajournée.

Cette divergence de vues amena, entre le Préfet et le Maire, toute une correspondance (3) à la suite de laquelle une vente à l'amiable de la totalité de la propriété fut faite le 28 avril 1823.

L'acquéreur était Jacques-Simon-Valentin Du-

(1) Cette vente, comprenant aussi d'autres biens communaux, devait avoir lieu le samedi 15 août, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville ; l'affiche se trouve dans le dossier O. 1574.

(2) Lettre de M. de Sars la Suze du 25 mars 1822.

(3) Le 17 mars 1823, M. de Sars écrivait au Préfet : « Lors de l'adjudication qui eut lieu au mois d'août « 1822, j'ajournai la vente des bâtiments de l'Arque- « buse..... personnellement convaincu que la prome- « nade ne pourrait recueillir aucun avantage de leur « démolition. Je me suis décidé à la vente de la pro- « priété, dont le résultat d'ailleurs est beaucoup plus « avantageux que ne l'eut été celle des matériaux. »

La vente avait été faite deux jours auparavant au sieur Batteux, « avec faculté de conserver ces bâtiments « et d'y faire toutes les réparations qui lui plaisaient. »

Le Préfet refusa de donner son assentiment à cette opération en disant : « Les avantages pécuniaires de « cette vente sont trop faibles en comparaison de l'em- « bellissement..... désirable de ce côté de la ville.....

Digitized by Google

maire, nourretier (1) demeurant à Laon et Marie-Anne-Florimone Desruelles, son épouse.

L'acte de vente donne une description détaillée du Château de l'Arquebuse tel qu'il était à cette époque. On va voir qu'il avait beaucoup souffert depuis sa désaffectation en 1733 :

« ..... Les bâtiments de l'ancienne Arquebuse, situés « ..... près la promenade de ce nom, s'étendant « du Midi au Nord, consistaient savoir en : un rez- « de-chaussée vers le Midi et une vaste pièce avec « foyer ; un escalier en mauvais état pour monter au « premier qui est composé de l'emplacement de « diverses pièces dont les cloisons n'existent plus. Le « plancher du grenier a également été démoli ; les « poutres seules existent. La partie du rez-de-chaus- « sée vers le Nord est séparée par un passage public, « communiquant à la promenade du rempart Royer « .. .. Les bâtiments offrent dans la couverture

« du reste l'existence de ces bâtiments est essentielle- « nuisible au système de défense militaire de la Ville. » Il ordonna de procéder à une nouvelle adjudication « à « charge de démolition entière jusqu'au niveau du sol.» (Lettre de M. de Floirac à M. de Sars, du 25 mars 1823).

M. de Sars écrivit aussitôt au Préfet pour justifier sa conduite et lui dire que tout le Conseil municipal, d'accord avec lui pour la vente faite au sr Batteux, persistait à maintenir son premier projet.

Il se rendit ensuite chez le Préfet et lui exposa verbalement toutes ses raisons. Le Comte de Floirac revint sur sa décision et finit par approuver la vente nouvelle faite le 28 avril aux époux Dumaire. (Arch. de l'Aisne O.1574).

(1) *Nourretier* est synonyme de *nourrisseur*, ce qui laisse supposer que Dumaire acquérait ce bâtiment pour faire une étable, de la grande salle du rez-de-chaussée où tiraient autrefois les Arquebusiers.

Digitized by Google

« qui est en ardoises, des détériorations considéra-
« bles.....

« Les acquéreurs acceptent.... ... de démolir.....
« dans le délai d'un mois la portion des bâtimens,
« depuis la base jusqu'aux faîtières, vers le Nord, à
« partir du pied droit intérieur de l'arcade qui sert
« de passage du côté de l'Arquebuse et du pied droit
« également intérieur de la porte du côté de la mai-
« son de Mme Noizet, les matériaux provenant de cette
« démolition devant appartenir aux acquéreurs.. ....
« le tout moyennant le prix de 1250 fr..... »

Deux mois après cette vente, le 15 juin 1823, le Conseil municipal demanda encore au nouveau propriétaire « de réduire les bâtimens qui forment saillie « sur la grande allée de la promenade, de manière à « les tenir d'alignement avec la maison du sieur « Moroy, tanneur ».

Dumaire accepta cette proposition à laquelle était jointe une indemnité de 200 fr. pour le dédommager « tant de la perte du terrain qu'il éprouvait, que « pour les dépenses auxquelles il serait assujetti par « la suppression du pignon existant et par la néces- « sité d'en reconstruire un autre. »

Le pignon de ce bâtiment, tel qu'il existe aujourd'hui, est donc celui qui fut construit en 1823 par le sr Dumaire, lorsqu'il transforma le Château de l'Arquebuse en étable.

La création de la route d'Ardon vers 1855 détruisit la promenade de l'Arquebuse et acheva de faire disparaître les derniers vestiges de l'ancien Jardin, pour donner à ces lieux l'aspect qu'ils ont aujourd'hui.

Digitized by Google

III.

ORGANISATION DE L'ARQUEBUSE DE LAON.

Ses statuts. — Ses Officiers ; noms des Capitaines. — Réception d'un nouveau Chevalier. — Injure faite par le Capitaine Beauvisage à Branche de Seuil. — Réglementation du tir. — La fête de l'Oiseau. — Punitions des blasphèmes, injures, querelles. — Enterrement d'un Chevalier. — Costume des Arquebusiers ; étendard et armoiries.

Les statuts de l'Arquebuse de Laon, qui existent aux archives de la ville (1), renferment dans leur trente-neuf articles les plus intéressants détails. Il faut s'y arrêter quelques instants, pour bien connaître l'organisation et la vie de la Compagnie.

Les Arquebusiers avaient à leur tête un Capitaine, secondé par un lieutenant, un enseigne, un connétable, un sergent-major, un receveur et un greffier-secrétaire. Ces officiers étaient élus par la Compagnie, pour leur vie durant, sauf le connétable et le

(1) « Statuts et ordonnances du jardin des Arquebu-« siers de la Ville de Laon, réunis dans un meilleur « ordre qu'ils n'étoient ci-devant, par les Officiers et « Chevaliers soussignés : *Beauvisage*, capitaine en chef ; « *Germe*, roy ; *Cotte*, lieutenant ; *Tournant*, connétable ; « *Boucher*, sergent-major ; *Bottée*, greffier-secrétaire, « etc..... fait au Château dudit jardin, le 23 février « 1727 ». (BB. 29).

« Ces statuts furent approuvées et confirmées par « Louis de La Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, gou-« verneur et lieutenant général de la Province, dans « une ordonnance du 28 février 1727 ». (Dom Grenier. 271, page 323).

Digitized by Google

receveur qui l'étaient chaque année après la fête de l'Oiseau.

Nous n'avons retrouvé les noms que de six Capitaines :

Regnault Branche, l'un des fondateurs en 1611 ;

N.... Aubin, Capitaine vers 1679 ;

N.... Marteau, Capitaine en 1687, l'année du Prix Général de Reims ;

Nicolas-François de Martigny, Seigneur de Châtillon, maire de Laon, Capitaine en 1700 ;

N.... Morlet, Capitaine en 1717, qui conduisit les Chevaliers au prix de Meaux ;

Enfin *Nicolas-Charles Beauvisage*, lieutenant du maire de Laon, qui se qualifiait Chevalier, Comte de Saint Jean de Latran, et fut le dernier Capitaine de la Compagnie.

Tous les Officiers et les Chevaliers payaient une cotisation annuelle de six livres. Le Capitaine et le Roy touchaient une gratification de quarante livres, accordée par le Conseil de Ville (1).

Pour entrer dans la Compagnie, il fallait faire sa demande au Capitaine, ou à son défaut, à l'officier qui le représentait ; l'assemblée étant réunie, on examinait si le candidat était « de la religion catholique et romaine, de bonne vie, mœurs et conversation (2) ». Il était ensuite reçu et, sur le feu d'une arquebuse que tenait le connétable, il prêtait le ser-

(1) « Aux Capitaine et Roy du jardin de l'Arquebuse « la somme de 80 livres, à eux accordée, par chacun « an, suivant l'ancienne coutume, et qui leur est payée, « par gratifications suivant l'ordre du 4 août 1702 ». (CC. 195. — *Comptes de François Villette, receveur de la Ville*).

(2) BB. 29. Statuts, Article VII.

Digitized by Google

ment « de faire le service du Roi et de garder inviola-
« blement les ordonnances de la Compagnie (1). »

Aussitôt après sa réception, le nouveau Chevalier devait visiter tous les officiers et autres Chevaliers de l'association. Cette visite exprimait les liens d'amitié et de confraternité qui devaient exister entre tous les membres de la Compagnie. Elle était obligatoire et tous y attachaient une grande importance ainsi qu'en témoigne le fait suivant.

C'était en 1732 ; Nicolas Branche (2). écuyer, Seigneur de Seuil, Conseiller au bailliage de Vermandois, nouvellement reçu dans la Compagnie, se présenta pour faire sa visite d'honneur chez le Capitaine qui était alors Nicolas-Charles Beauvisage. Celui-ci refusa de le recevoir (3). Un mémoire, au sujet de cette insulte, fut présenté par le Conseil de Ville au Comte de Maurepas, qui demanda que les privilèges des arquebusiers soient suspendus pendant un an, « avec défense de faire tirer l'Oiseau, s'ils ne « sont dix, le Capitaine et l'Empereur (ou Roy) non « compris, et que les arquebusiers ne puissent tirer

(1) BB. 29. Statuts, Article VII.

(2) Il était le fils de Nicolas Branche, Seigneur de Seuil, premier Président au Siège présidial de Laon, anobli par lettres patentes en 1699, et de Marie-Françoise le Carlier de Fiennes. Il avait épousé en 1720 Marie-Charlotte Marquette de Beaurieux.

(3) Nous ne connaissons pas les raisons qui firent agir Beauvisage dans cette circonstance. D'après plusieurs notes que nous avons relevées en divers autres cas, Beauvisage semble avoir été un personnage orgueilleux, fat et querelleur, qui eût plus d'une fois maille à partir avec d'autres notables de la Ville, particulièrement avec le; le Clerc. Il était fils d'un maître courtier de vins à Laon et il s'intitulait pompeusement à la fin de sa vie

Digitized by Google

« aucun Oiseau, que le corps de l'Echevinage n'y « ait été invité en la manière ordinaire et en leur « présence (1) ».

Cet incident fut une des causes de la suppression de la Compagnie, comme nous le verrons plus loin.

A son entrée, le nouveau Chevalier devait acquitter une somme de vingt-cinq livres (2) qui comprenait :

15 livres payées au receveur pour l'entretien du Jardin ;

5 livres pour le prix de réception ;

5 » pour la table ;

20 sols au greffier qui dressait l'acte de réception ;

15 » au concierge du Château.

Cette somme était importante pour l'époque, étant donné que les Arquebusiers avaient en outre l'obligation de payer des frais de repas, de réception ou de déplacement en maintes circonstances; par exemple, au moment du tir de l'Oiseau, ou bien lorsqu'ils se rendaient au Prix Général dans une ville voisine (3). De plus les amendes étaient très fréquentes et souvent assez élevées.

« Chevalier, Comte de Saint Jean de Latran » sans que nous ayons pu découvrir sur quoi il appuyait ces qualités. Il fut lieutenant du maire de Laon ; les aventures et les procès, que suscitèrent son arrogance et ses prétentions, sont nombreux.

(1) Archives de Laon. BB. 30.

(2) Statuts, article VIII.

(3) « Quand on sera mandé de se trouver à un prix « général, tous..... seront tenus y aller, à faute de ce « faire, ils seront tenus de payer comptant..... chacun « 100 sols pour ayder aux frais de ceux qui y seront.... (Statuts, article XXVIII).

Digitized by Google

Chaque Chevalier avait son arquebuse personnelle et ne pouvait tirer qu'avec elle. Si elle se rompait, il obtenait de l'officier présent la permission de changer d'arme.

La réglementation du tir était à peu près celle qui s'observe encore aujourd'hui :

« Tous Chevaliers tireront à bras étendus du lieu « ordonné sans pouvoir s'appuyer contre quoi que « ce soit, et pour éviter tous inconvéniens, ne pou- « vant amorcer et encore moins lever l'arme de « dessus le chevalet pour tirer, qu'auparavant ils « n'ayent sonné, et que le marqueur n'ait fait montre « de sa marque qu'il a entendu, à peine cinq sols « d'amende (1) ».

Le jour de saint Antoine, au mois de janvier, on célèbrait, dans l'église des Cordeliers qui était située au cœur même de la ville, un service solennel auquel tous les chefs et Chevaliers assistaient « en épée et habits uniformes, à peine de cinq sols d'amendes (2) ».

Chaque année, le premier dimanche de juin, avait lieu la « *fête de l'Oiseau* ». Pour ce tir solennel, on plantait un grand mât sur une butte de terre et on y attachait tout au sommet l'Oiseau qui devait être tué. Celui-ci se nommait souvent *papegay* ou *papegault*, nom dérivé de l'italien *papagello* (3) qui signifie *perroquet*.

En effet l'Oiseau qui servait de but à ce tir, n'était pas vivant comme on pourrait le croire, mais en bois ou en carton bariolé de couleurs, où le vert dominait.

(1) Statuts, article XII.
(2) Statuts, article XII.
(3) En espagnol *papagaye*.

Digitized by Google

S'il n'imitait pas parfaitement un perroquet il avait du moins la prétention d'y ressembler (1). A Laon l'Oiseau était en carton et rempli de sable (2).

Cette fête annuelle, qui était l'occasion de grandes réjouissances pour la ville, était précédée la veille par des vêpres auxquelles la Compagnie était tenue d'assister au complet.

Le lendemain, à l'heure indiquée, les Chevaliers se réunissaient en uniforme à la salle du Château, d'où ils se rendaient en corps et en armes à la grand'messe solennelle. Après la cérémonie, la Compagnie déjeunait chez le Capitaine et allait ensuite au logis du Roy chercher l'Oiseau pour le porter au jardin (3).

Tous ceux qui voulaient prendre part à ce tir commençaient « avant de tirer au billet, par payer « entre les mains du receveur la somme de six livres, « pour ayder aux frais de la fête (4) ». Ceux qui s'abstenaient, se jugeant trop maladroits, payaient soixante quinze sols d'amende.

On se plaçait, pour ce tir spécial, au pied de la butte et l'arquebusier devait tenir son arme en l'air presque perpendiculairement (5).

Pour l'ouverture du feu, le Capitaine tirait le premier « par honneur » et après lui le Roy, le Lieutenant, l'Enseigne, etc...

(1) *Magasin Pittoresque* de 1842, cité par Delaunay.
(2) Voir l'article XXI des statuts.
(3) Statuts, article XVIII.
(4) Statuts, article XIX.
(5) Cette attitude du tireur est nommée encore de nos jours par les chasseurs *le coup du Roy*, très probablement en souvenir de ces fêtes d'arquebusiers, puisque celui qui tuait l'Oiseau de cette manière était appelé *Roy*.

Digitized by Google

Le Chevalier qui tuait l'oiseau (1) était Roy pour une année et devenait la seconde personne de la Compagnie. Celle-ci l'escortait alors jusqu'à son logis (2), avant de continuer la fête qui avait lieu au Jardin.

Ardemment désirée et disputée, cette royauté, malgré ses privilèges, était fort onéreuse ; le dimanche suivant le nouveau Roy donnait à la Compagnie une seconde fête à ses frais et offrait un prix de la valeur de cinquante livres, qui consistait ordinairement en six cuillers d'argent, délivrées à ceux qui gagnaient ce jour là (3).

Les tirs ordinaires se faisaient tous les dimanches après les vêpres, depuis Pâques jusqu'au deuxième dimanche de septembre. Chaque fois la Compagnie faisait les frais de six prix de la valeur de trois livres et de son côté le Conseil de Ville contribuait à l'éclat de la fête, en offrant aussi des Prix importants et en régalant les Chevaliers avec largesse (4).

(1) L'Oiseau n'était considéré comme tué que lorsque la balle y avait fait « une ouverture visible par laquelle *il sablait* ». Celui qui blessait l'Oiseau sans le tuer payait dix sols d'amende (articles XXI et XXII).

(2) Article XXIV.

(3) Article XXV.

(4) « Le 15 juillet 1701, payé au sieur Gaurel, Cha-
« noine de St-Jean, la somme de 29 livres, pour le prix
« de sept douzaines de bouteille de vin par luy fourny
« pour les vins d'honneur du Jardin de l'Arquebuse
« (*Comptes de François Villette, receveur* ; Arch. de Laon,
« CC. 195).

« Le 4 et 6 septembre 1724, payé aux sieurs Tour-
« nant, orfèvre et Pierre Beaufort, traiteur, 259 livres
« 2 sols 6 deniers, savoir : au sieur Tournant, 111 livres
« 2 sols 6 deniers, pour le prix d'argent et le panton

Digitized by Google

Le règlement était aussi fort bien fait et très sévère en ce qui concernait la bonne tenue de la Compagnie et les rapports des Chevaliers entre eux, pendant qu'ils étaient au Jardin.

Nos pères étaient en effet, autrement plus châtiés que nous dans leurs conversations. Les propos même légers étaient interdits entre les membres d'une même Société. Cette rigueur obligeait les confrères à se respecter mutuellement et maintenait dans les réunions la dignité et la courtoisie.

En voici un curieux exemple, dans cet article extrait d'un règlement d'Archers Bourguignons, au XVI[e] siècle : « Tu ne jureras le diable en quelque « façon que ce soit a peyne de l'esmende.... sembla- « blement tu ne parleras de femme ny fille innor- « donnement, ny d'aultres mots de paillardise, sur « peyne de l'esmende comme dessus.... (1) ».

Les Arquebusiers Laonnois étaient certainement moins sévères à l'époque où furent fait les statuts, mais les articles trente-et-un à trente-trois nous prouvent que cet esprit honnête y était de rigueur :

« Qui jurera et blasphèmera le Saint Nom de Dieu, « de la Vierge et des Saints, ou qui commettra « quelque impiété, payera pour la première fois « quinze sols d'amende ; la deuxième quarante sols,

« par luy fourny à la Ville pour les Officiers et Cheva- « liers de l'Arquebuse. Et 148 livres à Pierre Beaufort « pour le repas fourni par la Ville aux Officiers et Che- « valiers de l'Arquebuse, suivant les articles contenus « dans son mémoire envoyé à l'intendant le 18 juillet « 1724. (*Comptes de Charles Villette, receveur* ; Arch. « de Laon, CC. 228).

(1) André Perrin, *la Bazoche, les Abbayes de jeunesse.*

Digitized by Google

« et la troisième dix livres et si plus il récidive, sera « exilé de la Compagnie.

« Celui qui proférera des parolles deshonnêtes ou « fera injure à son camarade par des paroles de « mépris payera cinq sols d'amende ; si c'est injure « atroce, sera puni arbitrairement par décision des « Officiers et Chevaliers au nombre de sept. (1)

« Défense de faire querelle dans le Jardin ou dans « les Assemblées, offenses, outrages avec armes, ou « autrement à peine d'amende arbitraire et de confis- « cation des armes. Il est enjoint aux présents de « pacifier et d'empêcher les querelles qui survien- dront ».

Quand on sortait de l'association, il fallait donner son « arquebuse et équipage » à la Compagnie qui en devenait propriétaire et lorsqu'un chevalier mourait, tous les autres devaient assister à son enterrement sous peine de cinq sols d'amende. L'arquebuse du défunt était portée au convoi par le concierge du Jardin, qui touchait dix sols pour cela ; elle devenait ensuite propriété de la Compagnie. Celle-ci faisait célébrer un second service solennel avec vigiles, pour le repos de l'âme du défunt et après la messe l'arquebuse était vendue aux enchères. Le prix obtenu servait à payer le service funèbre et le concierge ; le surplus, s'il y en avait, rentrait dans les comptes du receveur (2).

(1) Qui une fois ou deux le nom de Dieu blasphème
De sa Mère et des Saints doit cinq sols au Prévost
Mais quand il persévère au sacrilège infâme
Honteusement d'icy est banni aussitôt.

(Statuts en vers des Arquebusiers de St-Quentin, art. XI).

(2) Statuts article XXXV.

Digitized by Google

Il reste à dire maintenant un mot du costume des Arquebusiers, de leurs armoiries et de leurs honneurs.

Le costume a beaucoup varié à chaque époque, suivant la mode du temps. Ce qui est certain c'est qu'il fut toujours luxueux et très brillant.

Au milieu du dix-septième siècle il consistait en un haut de chausse large et plissé, avec boucles retombant de la ceinture ; ceinture de buffle ; petite vestes à manches courtes avec bouffantes ; manches de chemises serrant le poignet et chapeau de forme ronde et basse, à bords plats. (1)

Une curieuse et rarissime estampe du commencement du dix-huitième siècle, permet de connaître exactement le costume des Arquebusiers Laonnois à cette époque (2). Ils portent un habit de drap rouge à parements et collet de velours, garni de boutons d'argent, qui laisse voir un jabot de fine dentelle.

(1) Delaunay, *loc. cit.* page 115.

« (2) *Les cérémonies observées dans la marche et la « montre des Chevaliers de l'Arquebuse des 57 villes de « provinces, assemblées par ordre du Roy en la ville de « Meaux, pour y remporter les Prix, en présence de « Monsieur le Prince de Rohan, gouverneur de Cham- « pagne et de Brie, commis par sa Majesté pour tirer le « premier coup en son nom, le vingt-neuviesme aoust « 1717* ». Gravé par Gérard Jollain. — M. Delaunay a publié en réduction cette belle gravure qui faisait partie de sa collection particuliére. M. Dufour, bibliothécaire de Corbeil, ami et collaborateur de M. Delaunay a bien voulu, avec une grande amabilité, nous donner une épreuve de cette gravure. Nous lui exprimons ici nos vifs remerciements, car sa communication nous a permis de reproduire pour nos confrères, le groupe des Chevaliers de Laon.

Digitized by Google

LES CHEVALIERS DE L'ARQUEBUSE DE LAON AU PRIX GÉNÉRAL DE MEAUX EN 1717

Groupe extrait de la gravure de Gérard Jollain communiquée par M. Dufour.

Digitized by Google

Digitized by Google

La culotte est de casimir blanc, les bas, de soie et le chapeau tricorne est bordé d'un galon d'argent. Une écharpe de soie blanche, frangée d'or, retient l'épée qui pend à leur côté. L'habit des officiers se distinguait de ceux des autres chevaliers, par ses broderies d'or.

Cette gravure nous montre aussi que la Compagnie de Laon avait un étendard. Nous n'en connaissons pas malheureusement les couleurs. Il est fort probable qu'il devait être en soie comme celui des autres compagnies, et richement brodé d'or ou d'argent. Peut-être portait-il aussi comme celui des Arquebusiers de Château-Thierry (1), les armes du Roi et celles de la ville ? Nous ne pouvons rien dire de précis à ce sujet, non plus que sur les armoiries de la compagnie. Celles-ci devaient certainement contenir des arquebuses accompagnées de quelques autres attributs rappelant les armes de Laon. On voit en effet dans l'Armorial Général de 1696, la description des armoiries des arquebusiers de Saint-Quentin (2) ;

(1) L'Etendard de Château-Thierry était blanc, il représentait d'un côté les armes du roi et de l'autre celles de la ville avec la fameuse devise : « *Nul ne s'y frotte* » et pour emblême, deux branches de houx entrelacées autour des écussons. Les chevaliers, dont l'habit était écarlate à boutons d'argent et galons d'or à la Bourgogne, portaient sur leur cocarde et au guidon un bouquet de houx. (Delaunay, *loc. cit.* page 117).

(2) Voici comment s'écartelaient les armes des Arquebusiers Canonniers de Saint-Quentin. « *Au 1, d'argent à deux épées en sautoir ; au 2, de sable à trois canons d'argent, montés sur leurs affuts, posés deux et un ; au 3, de sable à trois tours d'argent, maçonnées de sable ; au 4, d'argent à deux buttières ou arquebuses passées en sautoir ; sur le tout, à un chef de Saint-Quentin au*

Digitized by Google

elles permettent de supposer ce que devaient être celles de la Compagnie de Laon.

L'Arquebuse de Laon donna deux Prix Généraux. Le premier, en 1618, ne nous est connu que par un passage du chanoine l'Eleu, dans son histoire de la ville restée manuscrite :

« Au mois de Juin 1618, fut ouuert à Laon, le « prix général des Arquebusiers ; il en vint de tous « costés et tous rassemblez faisoient 4 à 5 cens ; ils « étoient tous bien équipez, bien vestus et bien « armez. Le prix estoit de douze cent escus. Le « Marquis de Cœuures, gouuerneur de la Ville en fit « l'ouuerture ; les Arquebusiers de Reims en empor- « tèrent douze cent livres en vaisselle d'argent (2).»

Le second Prix fut tiré en 1700, comme nous le verrons plus loin.

Pour bien comprendre la vie que donnait à la cité laonnoise cette Compagnie d'Arquebusiers et combien elle y était fêtée et glorifiée, il faut se représenter une de ces fêtes.

Nous allons tenter de le faire à l'aide de deux documents que nous avons eu la satisfaction de découvrir.

L'un raconte le retour de Reims, en 1687, des Arquebusiers Laonnois qui avaient reçu dans cette ville les honneurs du Bouquet ; l'autre est un compte-rendu des fêtes données à Laon, en 1700, à l'occasion du Prix Général.

---

naturel. Leur devise était : *Deo, Regi et Urbi* (Lecocq. *loc. cit.* pag. 35).

(2) L'Eleu *loc. cit.* Tome II, page 567.

Digitized by Google

IV.

LE RETOUR DU PRIX GÉNÉRAL DE REIMS EN 1687.

L'Arquebuse de Laon reçoit le bouquet à Reims. — Surnoms des Arquebusiers. — Préparatifs des Laonnois pour l'entrée en ville, de la Compagnie. — Son départ de Reims. — Escorte de cavaliers à Bièvres et de bourgeois à Ardon. — Entrée en ville. — Présentation du Bouquet chez le Gouverneur, chez le Prévôt, chez l'Abbé de St-Martin. — Concert, banquet et bal. — Messe solennelle. — Le Maire de Laon tire le coup du roy.

Le mercredi 25 juin 1687, de grand matin, il régnait dans la ville de Laon une agitation inaccoutumée : on attendait, pour ce jour-là, le retour de la Compagnie des Arquebusiers Laonnois.

Ils étaient à Reims, depuis douze jours, et y avaient concouru, avec quarante-deux Compagnies des principales villes de Champagne, de Picardie et de Brie, au Prix Général qui se donnait cette année-là, dans cette cité.

Chaque brigade, des Compagnies accourues à cette grande fête, y avait donné des marques de son adresse : les Chevaliers de Vitry avaient emporté le premier prix, les *Friands* (1) de Noyon, le second ;

(1) Toutes les Compagnies d'Arquebusiers avaient adopté pour se reconnaître dans les fêtes où elles se trouvaient réunies, des sobriquets dus souvent à des causes très diverses. « Ils étaient presque toujours tiré d'une industrie, d'un goût, d'une infirmité ou d'une

Digitized by Google

mais l'honneur du Bouquet avait été décerné aux Chevaliers de Laon. C'était le 24 juin, dernier jour du Prix Général.

Une curieuse gravure de l'époque, qui se trouve à la Bibliothèque nationale dans la collection Hennin (1), reproduit « *la Marche obseruée à la montre de Mrs les Cheualiers de toutes les Villes uenu au Prix générale faict à Reims le 15 juin* 1687... » La Compagnie de Laon occupe la troisième place dans le défilé, après les Compagnies de Montdidier et de La Ferté-Milon, et le bouquet qui lui fut donné figure en tête du cortège (2).

La nouvelle du grand honneur fait aux Chevaliers Laonnois, avait été portée en toute hâte à Laon, en même temps que l'annonce de leur retour pour le lendemain. Les Arquebusiers devaient faire leur

habitude locale et souvent attaché à certaines villes par la malice et la jovialité du vieux temps. » (Delaunay, p. 128).

Beaucoup de ces surnoms, survivent encore aujourd'hui dans le peuple. Citons pour mémoire : les *Gens* de Laon et les *Messieurs* de Bruyères, surnoms dont l'origine remonte au passage d'Henry IV en Laonnois ; les *Bailleurs* de Soissons et les *Dormeurs* de Compiègne; les *Singes* de Chauny et les *Corbeaux* de La Fère ; les *Brûleurs de noir* de Charleville et les *Anguilles* de Melun; la *Pucelle* de Mézières, dicton qui vient de la résistance de cette ville à Charles-Quint, qui fut obligé d'en lever le siège en 1521, etc.... (Cf. l'intéressante étude sur les sobriquets, par le Vte de Caix de St-Aymour, dans ses « *Causeries du Besacier* » ; tome I, page 2 et suiv.)

(1) Gravure in-folio par Collin. *Collection Hennin*, tome 63, page 30.

(2) Nous devons encore à la complaisance de M. Dufour bibliothécaire de Corbeil, le prêt de la planche en réduction qui fut exécutée par les soins de M. Delaunay.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ces Braues dont la troupe en Superbe ordonance
d'vne demarche fiere au Champ d'honneur sauance
Dun Noble Espoir sont tous epris

Digitized by Google

Vous les voyez Ici courir apres la Gloire
Et seurs de remporter le prix
Triompher auant la Victoire

Digitized by Google

Digitized by Google

entrée en ville, portant triomphalement le bouquet et les prix d'argenterie qu'ils avaient gagnés.

Tous les habitants s'apprêtèrent à fêter dignement la gloire de la Compagnie et travaillèrent à faire au cortège, un parcours digne de lui.

Le fronton de la porte Royée, par laquelle il devait faire son entrée dans la ville, le Jardin de l'Arquebuse, le logis du Capitaine, l'Hôtel-de-Ville et les autres principaux monuments, furent « parez de plusieurs écussons « aux armes du Roy, de M. le « duc d'Estrées, gouverneur de la Province et aux « armes de la Ville ; tous ornez de quantité de de- « vises et de festons entrelassez de guirlandes de « fleurs et de feuillages » (1). Les bourgeois de la Milice préparaient leur mousquet pour tirer de joyeuses salves et se tenaient prêts à se rendre au devant des Arquebusiers.

Avant de quitter Reims, pour remercier la ville du bon accueil qu'elle avait reçu, l'Arquebuse de Laon offrit une collation, dans l'Hôtel du Comte de l'Héry, à la Compagnie de Reims et au conseil de ville.

Enfin, emportant le Bouquet et les prix d'argenterie, elle quitta la ville dans la soirée du mardi 24 « honorée d'une belle cavalcade qui l'escorta jusqu'à « la Villette » ; à cet endroit, « après les adieux de « part et d'autre, les Chevaliers de Laon se mirent « en marche et poussèrent ce jour-là, jusqu'au Bac « de Pontavert où ils passèrent la nuit ».

Ils partirent le lendemain de grand matin et prirent la

(1) La plus grande partie des détails de cette fête est empruntée au *Mercure Galant* du mois d'août 1687.

Digitized by Google

route (1) de Laon, par Craonne, l'Abbaye de Vauclair et le château de la Bôve, éveillant sur leur passage la curiosité des villageois, en cueillant même un certain nombre qui venaient grossir l'escorte.

Ils arrivèrent ainsi à Bièvres.

Comme ils atteignaient le plateau qui domine ce village, ils découvrirent sur la hauteur, au-dessus de Chérêt « deux escadrons de cavalerie qui s'avan-« çoient en bon ordre ; ils étoient composés chacun « d'environ deux cents chevaux. Leurs comman-« dans s'étant avancez pour complimentez les Cheva-« liers et leur témoigner la part qu'ils prenoient à « leur gloire, leurs paroles furent suivies d'une salve « générale (2).»

Les Chevaliers se mirent à leur tête et on continua la route jusqu'à Ardon où l'on fit halte, pour se rafraîchir, se reposer, secouer la poussière du chemin et s'apprêter à faire une brillante entrée en ville.

Cependant des guetteurs surveillaient depuis le matin la plaine. du haut des remparts, et les bourgeois aussitôt avertis de l'approche du cortège, fermèrent précipitamment leurs boutiques et conformément aux ordres de « Messieurs de ville, prirent les « armes et se rangèrent sous leurs enseignes dans « la cour du Roy. Ils formèrent ainsi un bataillon

(1) Cette route, qu'il serait bien difficile de retrouver aujourd'hui, était très fréquentée à cette époque ; elle est décrite dans une curieuse brochure du temps, qui donne même les heures du coche et on suit sa trace sur les cartes de Cassini (*Route du carrosse et du coche de Paris à Laon*, par L. Denis, géographe et imprimeur à Paris en 1778.)

(2) Cf. Dom Grenier, volume 271.

Digitized by Google

« qui se mit en marche et descendit au Fauxbourg « d'Ardon en très bel ordre. »

Parvenues au bas de la côte, toutes les milices ayant formé la haie sur les deux côtés du chemin, saluèrent le Bouquet par une décharge, tandis que les quatre capitaines qui les conduisaient « firent « leurs complimens à la Compagnie. Les officiers « des Arquebusiers, après avoir répondu à cette « civilité, disposèrent toutes choses pour continuer « la marche vers la ville.

« Cette infanterie défilant en bon ordre, tambours « battans, mêches allumées, enseignes déployées, « gagna insensiblement le haut de la montagne.

« Le Bouquet, porté en triomphe par quatre « hommes, étoit précédé d'une bande de violons « dont l'harmonie, jointe au carillon des cloches, « formoit un concert fort agréable ». Le Bouquet représentait le Dieu Mars « qui tenoit d'une main « les oliviers et les lys, qui sont les armes de Reims « et avoit pour bouclier un bassin de vermeil doré.

« L'argenterie, gagnée au prix général, étoit portée « après le Bouquet et ensuite marchoient les Cheva- « liers au nombre de dix et deux cens maitres « rangez en deux files.

« Des trompettes et des timbales étoient à leur teste « et un petit corps de réserve fermoit cette marche, « avec deux tambours qui batoient la dragonne.

« Les troupes étant arrivées au milieu de la mon- « tagne furent saluées d'une décharge de boëtes de « la ville. Cette décharge fut réitérée par le feu de « l'artillerie de la citadelle. Le bruit du canon, des « boëtes et de la mousqueterie, attira un très grand « concours de peuple, des lieux voisins, à leur « entrée.

Digitized by Google

« Cette belle et nombreuse Compagnie, estant « entrée dans la ville, se rendit à l'hostel de M. le « Gouverneur, où M. l'abbé de Noirmoutier, la « receut très bien en son absence et témoigna, par le « bon accueil qu'il luy fit et par les largesses qu'il « répandit à ceux qui servoient à cette pompe, com- « bien il prenoit de part à la joye publique. On prit « congé de luy, par une salve que fit l'infanterie et on « transporta le bouquet à l'Hostel de Ville.

« M. le Prevost (1) et Mrs les Echevins receurent « la Compagnie avec les cérémonies ordinaires et « après les complimens reciproques de part et d'autre, « on servit une ample colation.

« De l'Hostel de Ville on alla le long de la grande « rue (2) et traversant dans le mesme ordre toute la « ville, on escorta le Bouquet jusqu'à l'abbaye de « Saint-Martin, où M. le Prieur, après avoir témoi- « gné beaucoup d'honnêteté à la Compagnie, fit « distribuer quantité de rafraichissements.

« Enfin le Bouquet ayant été porté en parade « presque par toute la ville, fut reconduit sur la « fin du jour chez le Capitaine des Chevaliers (3).

« Le reste de cette journée se passa fort galam- « ment ; on n'entendoit par tout que cris d'allégresse,

(1) Le prévôt de Laon était alors François Marteau qui avait été élu récemment, (lettres de provision BB. 13) succédant à Jehan Bellotte, dont il avait épousé la fille Marie en 1680. Il était lui-même fils de Simon Marteau, orfèvre, et de Claudine Morel et descendait d'une ancienne famille de la ville dont la généalogie remonte à Nicolas Marteau, marchand à Crécy-sur-Serre en 1490, marié à Gobinette Marquette.

(2) Rue du Blocq, aujourd'hui rue Sérurier.

(3) Cétait aussi un membre de la famille Marteau.

Digitized by Google

« que concerts d'instruments, que bruits de tambours « et d'armes à feu.

« Le soir, le Capitaine régala la Compagnie, où se « trouvèrent les Capitaines de quartiers. Ce régal « fut suivy d'un bal donné aux Dames, qui se reti- « rèrent bien avant dans la nuit, après la colation.

« Le lendemain, les Chevaliers de l'Arquebuse se « rendirent en corps à l'Eglise des Cordeliers, pour « assister à une messe solemnelle qui y fut chantée « en musique et où se trouva toute la ville, pour « prendre part aux actions de grâces, comme elle « avoit eu part a la gloire du Bouquet.

« L'Oyseau ayant esté présenté le 6 de juillet « selon la coutume, avec le prix, M. Marteau, « prévost royal et maire perpétuel de la Ville, accom- « pagné de MM. les Echevins et des principaux « habitans, tira le coup du Roy et eût le bonheur « et l'adresse, sous le plus Grand Monarque qu'il y « ait au monde, de tuer l'Oyseau de ce coup, et d'être « ainsi cette année, le Roy de la Compagnie (1) ».

Un poëte local improvisa aussitôt les vers suivants à la gloire de la Compagnie de Laon et de l'heureux coup du prévôt Marteau :

« Illustres Chevaliers, quel insigne bonheur
« De revenir du prix avec le point d'honneur,
« D'avoir, par le Bouquet, le fruit de la victoire !
« Mais se vit-il jamais un corps plus glorieux
« Qu'est le votre à présent, après ce coup heureux,
« Qui vous donne pour roy, le vrai roy de gloire ? » (2).

. . . . . .

(1) *Le Mercure galant*, d'août 1687.
(2) Dom Grenier, volume 271, page 322.

Digitized by Google

V

LA FÊTE DU PRIX GÉNÉRAL A LAON EN 1700.

Après la paix de Ryswick, les Laonnois songent à donner un Prix Général. — Lettre de l'Évêque de Laon à Pontchartrain. — Réponse de Pontchartrain au nom du Roi. — Lettres patentes de Louis XIV. — Programme de la Fête. — Note sur l'imprimeur Rennesson. — Invitation de l'Arquebuse de Laon aux autres Compagnies. — Préparatifs de la Fête, son organisation, décoration de la Ville. — Liste des Compagnies qui viennent à Laon. — Noms de tous les Arquebusiers de Laon. — Grand'Messe solennelle à la Cathédrale. — Le Bouquet et les prix d'argenterie. — Marche solennelle à travers toute la ville. — Banquet et réjouissances publiques. — Organisation du tir. — La Butte du Champ St-Martin. — Les vainqueurs. — Départ des Compagnies.

Les Arquebusiers de Laon, qui avaient été si particulièrement honorés à Reims en 1687, étaient, selon l'usage, redevables aux autres Compagnies d'un Prix Général.

Mais depuis cette date, il n'y avait pas eu de période de paix qui permit de donner pareille fête.

Louis XIV, pour résister à la Ligue d'Augsbourg formée en 1688, avait dû attaquer l'Angleterre, afin de tenter de replacer les Stuarts sur le trône. Pendant cette guerre qui dura dix ans, la France eut à faire face à ses ennemis presque de tous côtés : sur mer, aux Pays-Bas, sur le Rhin, en Savoie en Piémont et en Catalogne. Enfin en 1697, le traité de Ryswick ramena la paix que toute la France désirait ardemment.

Digitized by Google

Quelques mois après, les Arquebusiers Laonnois purent enfin songer à donner à leur tour un Prix Général. Ils prièrent leur évêque, Mgr de Clermont-Chaste, de leur obtenir l'autorisation nécessaire.

Dès le mois d'août 1699, celui-ci en écrivit au chancelier Louis de Pontchartrain, demandant en même temps que la ville de Laon fut déchargée de sa garnison pendant l'année 1700, car cette fête était une cause de grandes dépenses pour la cité et devait y attirer des milliers d'étrangers, qu'il serait impossible de loger.

Le Roi fit droit en partie à cette demande, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante adressée par Jérôme de Pontchartrain, le 10 septembre, à l'évêque de Laon :

« J'ai rendu compte au Roi de ce que vous avez « escrit à mon père, concernant le prix de l'Arque- « buse, que les maire et eschevins de Laon veulent « donner l'année prochaine et de la grâce que vous « demandez que cette ville fut deschargée de garni- « son pendant l'année. S. M. ne peut consentir à une « telle exemption, mais elle veut bien donner ses « ordres dans le temps, pour faire resserer dans les « quartiers les troupes qui y seront, afin qu'une « partie de ville de Laon soit libre pour le logement « de ceux qui y viendront pendant la quinzaine que « doivent durer ces jeux. Ainssy vous prendrez la « peine, s'il vous plaist, de m'advertir du temps qui « sera pris pour cela, afin que j'en fasse souvenir « S. M..... (1).

Louis XIV ayant accordé, par lettres patentes (2)

(1) Archives de l'Aisne, *collection Piette*, cart. Laon.
(2) Archives de Laon. BB. 18.

Digitized by Google

l'autorisation demandée, dès le début de l'année 1700, la Compagnie de Laon envoya à tous les Arquebusiers de France, une première circulaire d'invitation.

Cette lettre, ainsi que les détails que nous donnerons dans la suite sur le Prix Général de Laon, sont tirés d'une curieuse brochure du temps intitulée : « *Recueil des pièces qui se sont faites pour le Prix* « *Général rendu à Laon et tiré le* 20 *juin* 1700, imprimée *à Laon* chez *A. Rennesson* (1), *imprimeur* « *et marchand libraire proche la porte du Cloître-Notre-Dame*, petit in-4° carré de 55 pages. »

Ce document, de toute rareté, nous a été obligeamment communiqué par notre confrère, le comte Maxime « de Sars, qui le tient de famille.

(1) Qu'on nous permette, à propos de l'imprimeur Rennesson qui édita cette plaquette, de noter quelques détails intéressants à connaître.

Agrand Rennesson était l'imprimeur officiel de la ville de Laon ; toutes les affiches, les ordonnances, les mémoires, etc... sortaient de son atelier. Né à Sedan en 1635, il avait d'abord servi comme compagnon chez divers grands imprimeurs de France, avait ensuite travaillé quelque temps à Amsterdam, près d'Elzevir (HH. 70), puis était venu s'établir dans sa ville natale.

En 1660, il proposa aux échevins de Laon de transporter son imprimerie dans leur ville ; ceux-ci acceptèrent et pour favoriser cet établissement, décidèrent que Rennesson jouirait de certains privilèges, par exemple de l'exemption du logement des gens de guerre et de tous les frais de ville (BB. 6).

Il mourut en 1708 ayant eu de sa femme Pasquette Hanus, fille d'un marchand de Vervins, plusieurs enfants, entre autres Enguerrand qui lui succéda et une fille Madeleine. Il est probable que la fortune fut favorable à Agrand, car il fit entrer sa fille dans la noblesse en la mariant en 1701 à Charles Aubert, écuyer, Seigneur d'Aubigny, St-Jean, Trésorier de France à Soissons. La

Digitized by Google

Voici la lettre d'invitation envoyée par les Arquebusiers de Laon :

MESSIEURS,

Le long espace de tems qui s'est écoulé depuis que nous avons eu l'honneur de recevoir le Bouquet au Prix Général de la Ville de Reims, nous a privé, par le malheur de la Guerre, de renouveller l'étroite union qui étoit entre nous ; mais le Roy, nôtre invincible Monarque, ayant donné la Paix à tous ses Peuples, nous a accordé la grâce de vous rendre ce Prix Général dans cette année en cette Ville ; Nous espérons de vous y voir en grand nombre, et de vous envoyer incessamment le Mandat, qui vous marquera le tems et les conditions ordinaires de ce Prix, que nous attendons depuis si long-tems avec impatience extraordinaire : Ce sera dans ce tems heureux que nous aurons l'honneur de vous embrasser, et vous faire paroître avec quelle affection nous sommes,

MESSIEURS,

Vos très-humbles et très obéïsans Serviteurs, les Officiers et Chevaliers du Jardin de l'Arquebuse de Laon.

Au Jardin de l'Arquebuse de
Laon, le 20 janvier 1700.

postérité de l'imprimeur Rennesson fut donc représentée dans la suite par un grand nombre de familles nobles, telles que les de Moy de Sons, de Laurencin-Beaufort, de Marbot, de Bruc-Montplaisir, de la Forest-Divonne, Daru, etc.... Exemple frappant de l'union des classes sous l'ancien régime, qui, par ses institutions, facilitait l'ascension des familles, comme un moyen certain d'assurer leur bien-être et leur stabilité.

Digitized by Google

Le 20 mars tous les Chevaliers, assemblés « dans « la Salle du Château de l'Arquebuse (1) » fixèrent la date de l'ouverture de la fête au 20 juin et arrêtèrent les conditions principales sous lesquelles le Prix Général serait tiré. Ils envoyèrent ensuite dans toutes les villes de France, la lettre mandat dont ils avaient parlé dans leur invitation. En voici les principaux passages :

PAR PERMISSION DU ROY,

MESSIEURS,

Il y a longtemps que nous souhaittons avec passion de pouvoir satisfaire à l'obligation dans laquelle nous sommes, de vous représenter le gage précieux que vous nous avez fait l'honneur de nous confier au Prix Général de Reims..... Comme c'est au Roy que nous devons cette heureuse Paix..... C'est à ses Triomphes et à sa Gloire que nous consacrons cette Fête ; et c'est povr les célébrer tous ensemble de la manière la plus digne et la plus solemnelle que nous le pourrons, que nous vous invitons de vous rendre en cette Ville le 19 *du mois de juin.....*

....Nous avons receu le Gage du Prix, sous la Figure de Mars, qui est le Symbole de la Guerre, et nous vous le présenterons sous le Signe de la Victoire portant une couronne à la main, qui est le Symbole de toutes celles dont il a plû au Ciel de Couronner le Règne du Roy.....

....Nous ferons l'ouverture de cette Fête le 20 *dudit mois..... Mais si ce jour sera pour nous un des plus heureux et des plus beaux de nôtre vie..... il*

(1) *Recueil des Pièces*, page 10.

Digitized by Google

sera un des plus glorieux pour vous, puisqu'il doit vous ouvrir une carrière illustre dans laquelle vous vous signalerez par la justesse et la beauté de vôtre Tirage, un champ de gloire dans lequel vous vous attirerez l'admiration et les applaudissements de toutes les Provinces, qu'une loûable curiosité attirera en foule à ce grand et rare Spectacle. Nous sommes avec une parfaite estime,

MESSIEURS,

Vos très humbles et très obéissans Serviteurs, les Capitaine, Roy, Lieutenant, Enseigne, Officiers et Chevaliers du Jardin de l'Arquebuse de Laon.

Faites-nous réponse, s'il vous plaît, et nous mandez précisément en quel nombre de Chevaliers vous viendrez, afin que nous puissions vous donner des Logemens commodes.

A Laon ce 1 Avril 1700 (1).

Les Officiers, signataires de ce mandat, étaient alors :

Le Capitaine : *Nicolas-François de Martigny*, Seigneur de Châtillon, ancien Capitaine au Régiment Royal, Maire de la Ville depuis 1694 ;

le Roy : M. *Doüan* ;

le Lieutenant : M. *de Blois*, Capitaine de la Ville ;

l'Enseigne : M. *Gambart*, Bourgeois ;

le Connétable : M. *Payen* ;

le Sergent-Major : M. *Nicaise Moroy* ;

le Secrétaire : M. *Claude Bottée*, Procureur au bailliage de Vermandois.

(1) *Recueil des pièces*, pages 4 et 5.

Digitized by Google

Quarante-et-une Compagnies d'Arquebusiers répondirent joyeusement à cet appel et les Chevaliers de Laon s'empressèrent alors de leur préparer une merveilleuse réception.

Le Conseil de Ville leur alloua une somme de deux mille cinq cents livres, pour aider la Compagnie dans ses frais, et profita de cette circonstance pour refaire des tenues (1) toutes neuves aux valets de ville, qui comme nos sergents actuels, étaient chargés de la police des rues.

(1) Les comptes du receveur de ce temps nous apprennent comment était composé cet uniforme et ce qu'il coûtait :

Pour l'habillement des valets de ville :

A Levesque, marchand, pour estoffe et marchandises par luy fournie pour deux cassacques aux valets de Ville et un habit au sieur Germain, valet de Police. . . . . 200 livres

A Claude Gennesson, pour façon des cassacques et habits. . . . . 12 livres 10 sols

A François Besville, chappellier, pour sept chappeaux auxdits valets de Ville, polisse, portiers, etc. . . 19 livres

A Nicolas Tassot, cordonnier pour les souliers fournis aux valets et portiers . . . . . 22 livres 10 sols

A Pierre Molinet, chaussetier, pour six paires de basts auxdits valets. . 15 livres

A Gaspard Duchesne, brodeur, pour les écussons par luy faict aux armes de la Ville pour mettre sur les robbes et juste au corps. . . . . 10 livres

(Archives de Laon, CC. 190).

Digitized by Google

Les Gouverneurs s'occupèrent avec tant de zèle de préparer cette fête, qu'une pièce de vers leur fut dédiée, parmi toutes celles que ces journées virent naître :

Très dignes Gouverneurs, dont la rare prudence
Tient ici tout en règle et produit l'abondance,
C'est vous, qui dans ces jours consacrez aux plaisirs,
N'avez rien oublié pour combler nos désirs.
Les nouveaux ornements de nos Places publiques,
. . . . . .
Tout ce qui fait l'honneur de ce Prix Général
Est devenu par-tout votre objet principal ;
En rehaussant ainsi la décence civille,
Vous montrez quel est l'art d'embellir cette ville, (1)
. . . . . .

Le Maire de Laon, M. de Martigny, reçut aussi son remerciement des Arquebusiers, qui placèrent son écusson à trois roses (2), dans leur jardin avec cette

(1) *Recueil des pièces*, page 30.

(2) Les armes de la famille de Martigny, déclarées par Nicolas-François et cinq autres de ses parents, dans l'Armorial Général, sont : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules, posées deux et une.*

Au dix-huitième siècle les diverses branches de cette famille écartelaient ces armes, d'une *croix ancrée* ou de *quintefeuilles*, ainsi qu'on peut le voir dans dom Grenier. Nicolas-François de Martigny était né en 1662, fils d'Antoine, seigneur de Châtillon et d'Elisabeth Gérault.

Il se maria trois fois : la première, à l'âge de 22 ans en 1687, avec Marie-Madeleine Gérault, fille de Jean, Bourgeois de Laon et de Marie Françoise Crochart ; la seconde, avec Marie-Cécile Bellotte, fille de Jean-Jacques, gentilhomme de la chambre du roi et de Marguerite La Gault ; la troisième fois, avec Antoinette de Blois fille de Pierre Etienne, lieutenant criminel en l'élection de Laon et de Marie Madeleine Quiche. Il n'y eut aucun enfant de ces trois mariages.

Digitized by Google

devise : « *Novo fragant odore* » qu'expliquaient ces deux vers... innocents :

> Dans la belle saison où les fleurs sont écloses,
> La Paix accroit l'odeur et des Lis et des Roses. (1)

Enfin le 19 Juin, tout était prêt. Les murs et les fenêtres des rues, par lesquelles le cortège devait passer, étaient ornés de tapis et de fleurs ; le sol était soigneusement sablé et de nombreux écussons, armoriés ou allégoriques, entremelés de guirlandes de feuillages, décoraient tous les monuments publics.

La garnison avait quitté la ville depuis le 15, se logeant par brigade, à Ribemont, Marle, Vervins, Assy, Crespy, Coucy-le-Château (2), etc...

Toute la journée les Compagnies invitées affluèrent, se casant dans la ville, comme elles le pouvaient, suivant les indications qui leur étaient

(1) *Recueil des pièces*, page 30.

(2) Lettre de Pontchartrain à Barbézieux, secrétaire d'État, le 12 Mai 1700. « M. l'Evesque de Laon... m'a « escrit que les jeux doivent commencer le 19 du mois « prochain, qu'ils dureront pendant trois semaines et « que cela y attirera 8 à 10 mille étrangers. S. M. m'a « ordonné de vous avertir de... faire déloger les gens « d'armes vers le 15 juin et les placer ailleurs pour le « temps de trois semaines seulement. M. l'Evesque de « Laon indique les lieux de Ribemont, Marle, Vervins, « Assy-sur-Serre, Crespy-en-Laonnois, Coucy-le-Château, « dans chacun desquels on pourrait, à ce qu'il dit, mettre « une brigade. Vous savez mieux que lui ce qu'il con- « vient sur cela....» (Archives de l'Aisne. *Collect. Piette*, carton Laon.)

Digitized by Google

données. Voici les noms des villes et des bourgades, d'où elles arrivaient :

Avise
Braine
Châlons
Charleville
Chartres
Château-Thierry
Chauny
Compiègne
Condé-en-Brie
Crépy
Crépy-en-Valois
Epernay
Fère-en-Tardenois
Fismes
Guignes-en-Brie
La Ferté-Gaucher
La Ferté-Milon
La Ferté-sous Jouarre
Lagny
Liesse
Mézières
Meaux
Melun
Montdidier
Neuilly
Nogent-sur-Seine
Noyon
Péronne
Pont-Ste-Maxence
Provins
Reims
Rethel
St-Dizier
St-Quentin
Senlis
Soissons
Suipe
Torigny
Troyes
Vertus
Vitry

Le compte rendu de la fête donne tous les noms des officiers et chevaliers, venus pour le Prix Général; retenons seulement la composition des Compagnies les plus voisines de Laon, à cause de l'intérêt que ces noms peuvent avoir pour la région. Nous les donnons dans l'appendice, à la fin de cette étude.

Le soir, les quarante Compagnies étant réunies, on forma soixante-deux brigades et on désigna en même temps soixante-deux députés. Ceux-ci furent chargés,

Digitized by Google

avec les officiers de chaque Compagnie, de maintenir l'ordre dans toute cette foule.

Les officiers se reconnaissaient au hausse-col, qu'ils avaient seuls le droit de porter. Pour distinguer les députés, on leur remit à chacun un insigne spécial, qui constituait en même temps un souvenir de la fête. C'était « une médaille d'argent de la va-« leur de quarante sols, sur laquelle étoit empreinte « l'image du Roy d'un côté, et de l'autre les armes « de la Ville de Laon. Laquelle médaille lesdits « députez étoient tenus de porter partout, pour se « faire connoître. » (1).

Toutes les Compagnies tirèrent ensuite au sort, pour connaître le rang qu'elles devaient occuper dans la procession le lendemain, et aussi pour savoir l'ordre dans lequel elles prendraient part au tir.

A l'occasion de cette fête, la Compagnie de Laon s'était divisée en trois bandes : la première sous les ordres du Capitaine, la seconde sous le commandement du Lieutenant, la dernière obéissant au Roy.

La bande du Capitaine, qui formait la cinquante et unième brigade, comprenait :

MM. *Nicolas-François de Martigny de Châtillon*, maire de la Ville, capitaine en chef,
Fouquet, député,
Payen, connétable,

(1) *Recueil des pièces*, page 8. En 1773 quand la compagnie de St-Quentin donna un Prix Général, la médaille qui fut remise aux députés était en forme de croix, valait 3 livres 10 sols et représentait une Ste Barbe qui était la patronne de toutes les Compagnies ; sur le revers se lisait la date et le lieu de reddition du Prix. (Lecocq, *loc. cit.* page 102).

Digitized by Google

et les Chevaliers :

MM. *Mauroy*,
Antoine Macquelin, marchand orfèvre,
Toussaint du Flos, greffier du grenier à sel,
Prud'homme,
Cotte,
Touly,
Pierre-Paul Bellotte, conseiller du roi au bailliage de Vermandois, qui fut reçu Chevalier, le jour de la fête, par tous les Capitaines, présidents du Prix Général.

La bande du Lieutenant, formant la cinquante-deuxième brigade, comprenait :

MM. *de Blois*, capitaine de la ville et Lieutenant de Compagnie,
Gambart, enseigne,
Claude Bottée, procureur au bailliage de Vermandois, secrétaire,
Le Gros, député,

et les Chevaliers :

MM. *de Monceau*,
Hardy,
Marteau,
Cyr-Élie de Driencourt, contrôleur au grenier à sel de Laon,
Étienne de Blois, seigneur de St-Gobert, lieutenant criminel en l'élection,
Le Vent, conseiller du roi au bailliage de Vermandois.

Enfin la troisième bande, ayant à sa tête le Roy

Digitized by Google

de l'Oiseau de l'année précédente, et formant la cinquante-septième brigade, était composée ainsi :

MM. *Doüan*, Roy,
Guillaume Tristrand, officier de la Maison du Roi, député,

et les Chevaliers :

MM. *Moroy*, l'aîné,
Boucher,
Oudinet,
Jacques Gambart, seigneur de Monceau et du Gruet, médecin du Roi,
Lorain, sieur de Ponthieu,
Regnart,
de Lettre, avocat en Parlement,
le Chevalier de Fay d'Athies, seigneur de Soize,
de Couvrelles, lieutenant au régiment de Nettancourt,
Bonaventure le Clerc, seigneur de Montafief, lieutenant-général au bailliage de Vermandois.

Le lendemain matin, dimanche 20 juin 1700, la ville se réveilla aux sons joyeux du carillon de toutes les cloches.

Toutes les Compagnies se rassemblèrent dans la Cour du Roi, au pied du donjon de Philippe-Auguste, dont l'emplacement est indiqué aujourd'hui, par la maison située à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la place du Bourg (1). On accé-

(1) On voit encore, dans les sous-sols de cette maison, qui appartient à M. Gessien, des vestiges de cette ancienne tour, si facheusement détruite en 1831.

C'est par erreur que les historiens Laonnois des XVIII[e]

Digitized by Google

dait de la ville dans cette cour, par la porte Mortée ou Mortelle, ornée ce jour-là, de guirlandes de fleurs et d'oriflammes entourant la statue équestre d'Henry IV.

Les Compagnies partirent en bon ordre pour la Cathédrale dont toutes les portes étaient splendidement parées. Chacune d'elles avait été l'objet d'une poësie qui traduisait, pour les étrangers, les sentiments qu'elles imspiraient aux Laonnois. Voici le sonnet qui fut composé sur le grand Portail de la Cathédrale. Nous renvoyons à l'appendice les autres pièces, d'intérêt secondaire :

Mère du Tout-Puissant, toujours Vierge très pure !
Dieu naissant de ton sein, mit les demons aux fers,
Repara par sa mort notre humaine nature,
Rouvrit pour nous les Cieux et ferma les enfers.

De tes saintes faveurs, ce Temple nous assûre,
Ton Nom seul y fait voir cent miracles divers ;
Auguste monument, dont la belle structure
Se rapporte si bien à nos divins concers.

En ces jours solennels où le Prix se dispute,
A qui, le mieux de nous, ira droit à la Butte,
Bel Astre du Matin, desille-nous les yeux ;

Pendant qu'ici le Noir est nôtre point de vûe,
Ecarte de nos sens la funeste béveüe
De ne point voir le Blanc qui nous montre les Cieux.(1)

Le Bouquet, porté triomphalement par quatre

et XIXe siècles la dénommèrent *tour de Louis d'Outremer*. Consulter l'érudit travail de M. Broche, archiviste départemental sur *l'Ancien Palais de Rois à Laon* (Bull. Soc. Acad. XXI. 191).

(1) *Recueil des Pièces*, page 27.

Digitized by Google

Chevaliers, représentait « la Victoire, tenant de la « main droite une couronne d'argent, et de la « gauche un bouquet de toutes sortes de fleurs, « surmontées par les Lys, et ayant sous ses pieds « des monstres enchaînés (1). » Autour de la base, qui séparait cette statue de son piédestal, on lisait ce vers :

Hanc peperit Lodoici Martia Virtus

expliqué par ces autres :

Je suis la Céleste Victoire
Qui couronne le front du plus puissant des Rois,
Après que par cents beaux Exploits
Il a triomphé seul des jaloux de sa gloire,
Et pour comble de ses hauts faits,
Louis leur a donné la Paix. (2)

Venaient ensuite les pyramides d'argenterie qui constituaient les prix. Il y avait quatre séries, de chacune vingt prix égaux, destinés aux pantons du tir.

Chaque série était composée de :

Un Bassin rond de	300	livres.
Un Bassin rond de	280	»
Six Assiettes de	260	»
Un Bassin rond de	240	»
Quatre Chandeliers de	225	»
Un Bassin rond de	205	»
Trois Chandeliers de	185	»
Une Eguière de	165	»
Une Eguière à la mode de	150	»

(1) *Recueil des Pièces*, page 11.

Digitized by Google

Deux Chandeliers à la mode de . .	140	livres.
Deux Chandeliers de	130	»
Quatre Salières à la mode de . . .	120	»
Un Pot à eau de	110	»
Deux petits Chandeliers de cabinet de.	100	»
Une Ecuelle de	90	»
Deux petits Chandeliers à la mode de.	80	»
Une Ecuelle de	70	»
Un Sucrier de	60	»
Deux Tasses à deux anses de . . .	50	»
Une Ecuelle de	40	»

Toute cette vaisselle représentait, pour chaque série, une valeur totale de 3.000 livres et pour l'ensemble des prix distribués, l'argenterie atteignait la somme considérable de 12.000 livres (1), soit environ 36.000 francs de notre monnaie.

Arrivés à la Cathédrale, tous les officiers des Compagnies se placèrent dans le chœur, et les Chevaliers furent rangés en bon ordre dans la nef.

La cérémonie fut des plus solennelles. L'Evêque de Laon célébra lui-même la messe et fit l'offrande « à « laquelle tous les officiers se présentèrent suivant « le rang que le sort leur avait donné. Après la « messe, chacun se retira dans son auberge et « l'après-disnée toutes les Compagnies firent la marche en bon ordre et avec beaucoup d'appareil (2). »

Un groupe de musiciens, violons, triangles, flûtes, cymbales et hautbois, précédait le Bouquet et les pyramides d'argenterie. Aussitôt après s'avançait seul, M. de Martigny, le Capitaine, en grand uniforme

(1) *Recueil des Pièces*, page 10.
(2) L'Eleu, *Histoire de Laon*, II. 940.

Digitized by Google

brodé et chapeau à plumes, la lance au poing, l'épée au côté. Il était suivi de M. Doüan, le Roy, non moins chamarré que lui ; puis, par rangées de quatre, les Chevaliers de Laon défilèrent fièrement, la tête haute, le mollet cambré, l'arquebuse sur l'épaule.

Les autres Compagnies, précédées de leur Capitaine, venaient ensuite dans l'ordre que le sort leur avait assigné. Toutes, avec leurs uniformes aussi brillants que variés et leurs emblèmes spéciaux, formaient un cortège des plus pittoresques.

Il était en effet bien curieux de voir : les chevaliers de Reims portaient des pains d'épices ; ceux de Provins « des boictes de conserves » (1) ; ceux de Lagny, le chapeau garni tout autour d'épis d'orge ; ceux de Crépy, dont le marqueur portait sur l'épaule gauche deux petits cochons liés par les pattes, l'un pendant par devant, l'autre par derrière ; les chevaliers de Fismes, portant une fouine ; ceux de Chauny, un chat en cage ; ceux de La Ferté-sous-Jouarre, une poupée de grandeur naturelle, et ceux de Senlis une besace.

Le marqueur de Guignes tenait au bout d'un bâton, une petite femme, élégamment vêtue et s'éventant, que l'on surnommait la p..... de Guignes ; le marqueur de Braine montrait un corbeau vivant et les chevaliers de Neuilly-St-Front jetaient du sable en guise de dragées, pour justifier le dicton « sable de Neuilly ».

La salamandre embrasée de l'Arquebuse de Vitry, les anguilles de celle de Melun et les cornets à vaches des Arquebusiers de Chauny, en habit couleur de canelle, excitaient vivement la curiosité et la joie de

(1) Les Arquebusiers de Provins avaient pour surnom : *les Roses de Provins.*

Digitized by Google

la foule massée sur le parcours, aux fenêtres et jusque sur les toits des maisons.

Le cortège se rendit à l'Éveché, pour remercier Mgr de Clermont, puis parcourut lentement toute la ville. « Tout se passa dans le plus grand ordre (1). »

Le Bouquet et les Prix furent ensuite reportés chez le Capitaine de Martigny et l'on se réunit pour la collation.

On ignore où ce repas eut lieu et quel en fut le menu ; nous savons seulement qu'on y voyait cette joyeuse allégorie : sous deux oliviers, un dieu Mars, métamorphosé en Bacchus, était assis sur un tonneau, posé lui-même sur des armes. Des vers accompagnaient cet

Indulge genio :

C'est assez triompher au milieu des Batailles.
Quoi, ne vaîncre toûjours que par des funérailles ?
Combatte qui voudra, je me joins à Bacchus,
Par qui les Conquérans ont été tous vaincus.
Le tumulte des Armes
Ne cause que des larmes,
Je ne m'expose plus à leurs horribles coups,
Le plaisir de la Table est un plaisir plus doux ;
J'aime mieux les Hauts-Bois, les charmantes Musettes,
Que le bruit des Tambours et des aigres Trompettes ;
Suivez, suivez mes pas, redoutables guerriers,
Venez vous reposer dessous mes oliviers,
Bornez vôtre Victoire,
A chanter, rire et Boire. (2)

. . . . . .

Le reste de cette première journée se passa au milieu des cris de joie, des chansons et des danses

(1) L'Eleu, *loc. cit.* II. 940.
(2) *Recueil des pièces,* page 34.

Digitized by Google

au son des violons. On tirait sans interruption de nombreuses salves et des boîtes d'artifice.

Les fêtes durèrent vingt jours ; pendant tout ce temps, une foule immense, évaluée à huit ou dix mille personnes (1) accourues de tous les environs, parcourait joyeusement, du matin au soir, les rues étroites de la cité, pour en admirer la décoration. Nous plaçons à la fin de cette étude la description de quelques unes de ces ornementations et un certain nombre de poësies qui furent composées pour les expliquer.

Les tirs du Prix Général commencèrent le lundi 21 juin, à six heures du matin, et se poursuivirent sans arrêt jusqu'à six heures du soir ; il en fut de même les jours suivants.

Comme le nombre des Chevaliers était considérable, le tir eut lieu simultanément en deux endroits différents, et les tireurs furent divisés en quatre séries ou pantons.

Le premier et le troisième tiraient à la Butte du Jardin de l'Arquebuse, le second et le quatrième, à une seconde Butte, qui fut élevée au Champ Saint Martin, contre les murs de l'abbaye :

« Il y a cecy de singulier au sujet des deux Buttes,
« que celle du Jardin est aux pieds d'un ancien
« monastère de l'Ordre de Saint-Benoist, et l'autre
« contre la muraille d'un monastère de l'Ordre de
« Prémontré ; sur quoi les vers suivans ont été faits :

Placez que sont les Buts sous d'anciens Monastères,
En leurs habits si différens,

(1) Lettre de l'Evêque de Laon à Pontchartrain, citée plus haut.

Digitized by Google

Les uns tout noirs, les autres blancs,
Font de nos Chevaliers autant de Mousquetaires ;
Opposez si fort en couleur,
Très bien d'accord au point d'honneur
Dont ils sont si jaloux, en ces beaux jours de Fête ;
Qu'importe allant à l'un, de l'autre retournant,
Changeant le blanc au noir, et puis le noir au blanc,
Pourvû que chacun d'eux ait part à la conquête (1).

L'Evêque de Noyon, qui était abbé de Saint Martin, avait contribué de tout son possible à l'établissement de la seconde Butte et à l'embellissement de la fête.

La porte du jardin abbatial était ouverte au peuple, et le petit bâtiment (2) qui s'y trouvait, servait de Chambre de Conseil pour le tirage de la seconde Butte. A l'extrémité du jardin, sur la terrasse, l'Abbé avait fait élever à la gloire du Roi, de magnifiques trophées, dont le principal sujet était naturellement un soleil, avec cette devise : *Mons clarus ab illo* C'était une allusion aux armes de Clermont-Tonnerre (3).

(1) *Recueil des pièces*, page 26.

(2) Ce bâtiment existe encore aujourd'hui, sous le nom de vide-bouteilles de l'Hôtel-Dieu.

(3) François de Clermont-Tonnerre, Evêque et Comte de Noyon, Conseiller d'Etat, Membre de l'Académie Française, Abbé de Saint Martin de 1672 à 1701. Saint-Simon a tracé de ce prélat distingué un tableau, poussé au noir, de vanité et d'orgueil «.... Il avoit orné toute sa maison de ses armoiries.... et tout le vaste parterre de sa maison abbatiale de Saint-Martin de Laon, n'étoit que ses armes en buis, avec ses honneurs autour.... » (I. 376, éd. Boislisle).

Digitized by Google

Les vers suivants expliquaient cette décoration :

Louis et le Soleil font de nôtre Montagne
Un aimable séjour,
Laon seroit plus désert qu'une affreuse campagne,
Sans leur commun amour.
C'est la bonté du Roy, ses égards et sa grâce,
Qui des anciens tributs déchargeant cette Place,
Lui conservent le rang où l'ont mise autrefois
Clovis, Pépin, Capet, les premiers de nos Rois,
Sur tout le divin Chef de la dernière race (1).

L'Abbé fut remercié dans les termes suivants, de l'hospitalité qu'il offrait au Conseil dans le bâtiment du jardin Abbatial :

Tenant ici vôtre Audience,
Pour y régler en Paix les suites du Combat,
Rendez tous vos respects à l'illustre Prélat
Qui vous donne chez lui cette noble séance :
Par son Esprit sublime, et ses rares Talens,
Souvenez-vous qu'il est un des plus Éminens
Qui soient dans les Conseils où souvent il préside ;
En tous vos Jugemens, qu'il soit donc votre Guide (2).

Le coup du Roy fut tiré le dernier jour du Prix Général, environ trois semaines après l'ouverture de la fête ; nous ne savons quel en fut l'auteur. Mais le détail des vingt prix décernés aux quatre pantons est connu. Voici les noms des premiers prix de chacun :

Le Chevalier *Nicaise Moroy*, (3) sergent-major de la Compagnie de Laon, vainqueur du premier panton,

(1) *Recueil des pièces*, page 32.
(2) *Recueil des pièces*, page 33.
(3) C'est probablement un des descendants de Nicaise Moroy qui était, un siècle après, propriétaire de la tannerie voisine du Jardin de l'Arquebuse.

Digitized by Google

reçut une somme de deux cent cinquante livres en plus de son lot d'argenterie.

Le premier prix du second panton fut remporté par le Chevalier *Mondelot*, de la Compagnie de Meaux, qui reçut le lot d'argenterie.

Le troisième vainqueur fut le Chevalier *Poëte*, de la Compagnie de Charleville ; il reçut, en plus des prix ordinaires, une épée d'honneur de soixante-quinze livres, pour avoir enfoncé la broche.

Enfin le Chevalier *Regnault*, Empereur et député de la Compagnie de La Ferté-Milon, gagna le premier prix du quatrième panton « comme ayant fait le plus beau coup. »

Quant au Bouquet, il fut attribué à la Compagnie de Meaux, à la pluralité des voix, bien que les Arquebusiers de St-Quentin eussent sollicité cet honneur depuis longtemps (1).

Après de nouvelles et joyeuses libations, toutes les Compagnies quittèrent la ville, accompagnées des vœux de bon retour, que les Arquebusiers de Laon leur exprimaient en ces termes :

Causâ Nostræ Lætitiæ

Vous, qui par tant de Prix, emportez la Couronne,
Souvenez-vous toûjours de Celle qui la donne,

(1) Les Arquebusiers de St-Quentin avaient prié, dans une lettre, les échevins de leur ville, de solliciter pour eux le Bouquet du Prix de Laon : « ..... lesdits su-« pliants désirent d'avoir ledit bouquet en cette ville, « qui est un honneur..... et un proffit considérable « pour toutte la ville... ainsi qu'ils auroient..... du « plaisir et de la satisfaction de tirer des prix géné-« raulx..... » (Lettre des Arquebusiers de St-Quentin aux Échevins de cette ville le 21 mai 1700).

Digitized by Google

C'est la Reine des Cieux
Qui, dans Laon, vous a fait ce présent précieux.
Elle a receu vos Vœux en entrant dans la Lice ;
Mais avant le retour, un Acte de Justice
Vous invite de voir la très sainte Maison,
Qui, depuis cinq cens ans, éclate sous son Nom.
C'est le lieu dont l'accès est si plein d'allegresse,
La Chapelle de Liesse.
Qui, par un saint attrait, se présente aux regards
Du haut de nos Remparts.
. . . . . .
Par Elle, asseurez-vous d'un bien heureux retour. (1)

---

(1) *Recueil des pièces*, page 40.

Digitized by Google

VI.

FIN DE L'ARQUEBUSE DE LAON.

Causes de la déchéance de la Compagnie. — Nouvelles lettres patentes royales. — Le Prix Général de Compiègne en 1727. — Poësie injurieuse adressée par l'orfèvre Tournant à Pierre Germe. — L'Arquebuse gagne contre la ville son procès au sujet du droit de Huitième. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant sa suppression. — Conclusion.

La brillante fête, dont nous venons de donner la description, ne se renouvela plus jamais à Laon. Ce fut l'apogée de la vie de la Compagnie d'Arquebusiers. Son utilité au point de vue militaire n'existait plus ; bientôt « l'amour du plaisir, plus que le gout des « des exercices militaires qui animait les Chevaliers, « et les jeux auxquels ils s'adonnaient, leurs causè- « rent de si grandes dépenses, qu'elles éloignèrent « beaucoup de personnes et réduisirent à un nombre « très restreint les membres de la Compagnie (1). »

Pour faciliter encore l'existence de cette institution, le Roi renouvela tous ses priviléges, par de nouvelles lettres patentes données en novembre 1713 et en juillet 1727.

Le 6 septembre de cette même année, l'Arquebuse de Laon assistait au Prix Général à Compiègne avec quarante-huit autres Compagnies. L'on y reçut la nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine. Toutes les Compagnies présentes tinrent une assem-

(1) Notice sur *les anciennes corporations.... de Picardie*, par A. Janvier, page 254.

Digitized by Google

blée générale, et résolurent d'envoyer « une députa-« tion au Roy pour complimenter Sa Majesté, sur la « naissance de Monseigneur le Dauphin. »

Cinq Chevaliers furent chargés de cette mission et partirent aussitôt pour la Cour. Parmi eux se trouvait Beauvisage, capitaine de la Compagnie de Laon. (1) Le souverain leur fit le meilleur accueil et les assura de sa protection.

En effet, au mois de juin 1729, Louis XV étendait encore les privilèges de la Compagnie de Laon, ordonnant que ceux qui abattraient « l'oiseau pen-« dant trois années consécutives, ensemble leurs « veuves, jouiront, tant qu'elles demeureront en « viduité, de l'exemption de toutes tailles, subsides « et autres impôts, logement des gens de guerre, « etc.... (2) »

Pierre Germe (3), marchand, qui avait été roy en 1726, 1727, 1728, bénéficia immédiatement de ce nouveau privilège. Cette faveur et l'adresse de Germe, excita aussitôt la jalousie de plusieurs de ses compagnons. L'un d'eux particulièrement, l'orfèvre Tournant, fit imprimer contre lui des vers où il le traitait

(1) Delaunay, *loc. cit.* 157.

(2) « Arrest du Conseil et lettres patentes, registrées en la cour des Aydes, au greffe de l'élection de Laon, et en l'Hôtel de Ville, les 4 janvier et 10 février 1730. »

(3) Il était sans doute fils de ce Pierre Germe, aussi marchand, dont la pierre tombale, qui se voit actuellement à Laon dans la maison de M. Gobert, a été reproduite dans le dernier *Bulletin de la Société académique.* (Tome XXXII, 1er fascicule, page XL.)

Pierre Germe, marchand à Laon, figure à l'Armorial-Général, en 1700, avec le blason suivant : « *d'or à un arbre arraché de sinople* » (Picardie, Registre II. 173).

Digitized by Google

de faquin, d'imbécile et de courteau de boutique. Ces vers sont conservés parmi les pièces du procès qui s'ensuivit :

Permets, Némésis, que l'on sache
Qui, parmi nos Arquebusiers,
Est ce faquîn qui, dans la marche,
Veut précéder ses officiers ?
. . . . . .
Du puissant dompteur de l'Asie
Il croit que les fameux combats
Méritent moins de jalousie
Que trois oiseaux qu'il a mis bas.
Je publierai la suffisance
De cet imbécile huron.
Mieux souffrirais, sans répugnance
Qu'un âne fist le fanfaron (1).
. . . . . .

« C'est ainsi qu'à une époque où tout le monde « rimaillait, un orfèvre se vengeait en vers qui ne « sont pas même inspirés par les valets d'Apol- « lon ! (2) » Que nous voici loin de l'article des statuts relatif à la courtoisie parfaite qui devait régner entre tous les Chevaliers ! L'esprit même de l'Association disparaissait et l'Arquebuse de Laon se

(1) Voir un « Mémoire pour Pierre Germe, marchand « à Laon, appelant des sentences de la police de Laon, « des 24 janvier et 4 février 1730, intimé, demandeur et « défendeur, contre Antoine Tournant, orfèvre à Laon, « intimé, appelant, défendeur et demandeur, et encore « contre les Officiers de la Police de Laon interve- « nant ». — Voir également : « Arrêt du Parlement de « Paris, jugeant au criminel du 9 août 1731, pour ledit « Pierre Germe ». (Arch. de l'Aisne, récentes acquisitions faites par M. Broche).

(2) A. Combier. *Cahier du Tiers-Etat du Bailliage de Laon en 1789*, page 64.

Digitized by Google

mourait, malgré les efforts du Souverain pour la maintenir.

En 1733, un procès, qu'elle gagna cependant contre le Conseil de Ville, au sujet du droit de huitième (1), jeta la discorde parmi les quelques Chevaliers qui restaient encore.

Aussi le 12 novembre de la même année, un arrêt du Conseil d'Etat décida la suppression de la Compagnie de Laon « parce qu'elle ne pouvoit plus vaquer « à ses exercices faute de sujets suffisants, et étai « hors d'état de remplir l'esprit de son institution « par son dépérissement et qu'elle n'en était pas « moins onéreuse aux autres habitants (2). »

(1) Le maire et les échevins de Laon, ainsi que leurs fermiers du droit du huitième qui étaient les héritiers Moroy, prétendaient empêcher le Capitaine des Arquebusiers, N.-C. Beauvisage, et le Roy de l'Oiseau, de jouir de ce privilège, auquel ils avaient droit, chacun sur quarante pièces de vin par an.

La ville et ses fermiers furent condamnés et le jugement porte même que Beauvisage et le Roy « pourront « céder cette exemption à telles personnes que bon leur « semblera, même à des cabaretiers et aubergistes de « la Ville et Fauxbourgs » à moins que les fermiers de ce droit, n'aiment mieux leur payer à chacun la somme de 300 livres par an. — Ils durent aussi payer à Beauvisage la valeur de ce droit depuis le 1er octobre 1727 « sur le « pied du vin le plus cher, vendu pendant chaque « année » et ils furent condamnés à tous les dépens. (*Arrest de la Cour des Aydes de Paris*, du 13 juin 1733) ; cf. aussi Dom Grenier 271, page 333.

(2) Pour les mêmes raisons, deux ans plus tard, le 27 août 1735, toutes les autres compagnies de la Généralité de Soissons furent supprimées (Arch. de Laon B B. 31). Celle de la ville de Soissons se releva dans la suite et traversa la révolution ; elle existait encore il y a une quarantaine d'années.

Digitized by Google

La Compagnie de l'Arquebuse était vieille de cent vingt-trois ans. Pendant plus d'un siècle, elle avait été la gloire de la ville, la distraction et le délassement de chaque dimanche de la belle saison, en réunissant confraternellement toutes les classes de la société, comme on a pu le voir, par les listes de noms que nous avons données. Gentilshommes, officiers, magistrats, bourgeois et marchands y prenaient ensemble leurs ébats (1).

A ces divers titres nous lui devions cette modeste étude.

Vte DE HENNEZEL D'ORMOIS.

PAQUES, 1908.

---

(1) Il en était fréquemment ainsi sous l'ancien régime, quoiqu'aient voulu prétendre certains historiens ; l'esprit de caste existait moins qu'aujourd'hui et les meilleurs rapports régnaient le plus souvent du haut en bas de l'échelle sociale. On pourrait en donner maints exemples.

Digitized by Google

APPENDICE

Décoration de la ville de Laon et pièces de vers composées à l'occasion du Prix Général en 1700. — Liste des Chevaliers de l'Arquebuse, des Compagnies voisines de Laon, qui assistèrent à cette fête. — Statuts de la Compagnie de Laon.

Les solennités de grands prix, dit M. Delaunay, étaient une occasion pour les poëtes locaux de se donner toute licence ; l'inspiration était inépuisable, peu leur importait qu'elle se révélât d'une manière plus ou moins heureuse. Ils versifiaient !! C'était toute leur ambition (1).

Telles qu'elles sont, ces poësies sont curieuses à connaître et nous donnons ici les moins mauvaises, surtout à cause des souvenirs qu'elles évoquent et des sujets qui les inspirèrent.

On lisait sur la Porte Lupsault (2), par laquelle les Compagnies invitées faisaient leur entrée dans la ville :

Illustres Chevaliers, fatiguez du voyage,
Arretez un moment et prenez l'avantage,
Du haut de ce rocher qui monte jusqu'aux Cieux,
Sur un vaste Païs, de promener vos yeux.
Vit-on jamais ailleurs de plus beaux points de vûë
Que ceux qu'on voit ici, par la grande étenduë
De l'Orient au Nort, où Cerès à souhait
Présente à plaine main les doux fruits de la Paix ;

---

(1) Delaunay, *loc. cit.* page 130.

(2) Cette porte, aujourd'hui détruite, se trouvait près de l'emplacement actuel de la Caisse d'Épargne.

Digitized by Google

Pendant, qu'au beau Midi, Bacchus à pleine Tasse
Du sein de ce Rocher, nous fait boire à la glace.
Vous qui venez de loin partager avec Nous
Les honneurs de la Butte et des plaisirs si doux,
Joignez ici vos Vœux, et par reconnaissance,
Rendons grâce au Ciel, qui fait nôtre abondance (1).

. . . . . .

Les diverses portes de la Cathédrale avaient aussi inspiré le poëte. Nous avons donné au cours de ce travail, les vers composés sur le grand portail. Voici ceux qui furent écrits sur les portes latérales.

Sur la porte qui conduisait au Chapitre :

Ce célèbre Chapitre, un des plus grand de France,
Suppute avec Clovis le point de sa naissance,
Mais Clovis adorant ce qu'il avait brûlé,
Brûlant ce qu'il avoit faussement adoré.

. . . . . .

Anselme (2) y présidoit ; à sa divine École,
Tout le monde accouroit de l'un et l'autre pole ;
Un grand nombre de ceux qui forment ce beau Corps
Sont en mérite encor ce qu'il étoit alors (3).

Sur la petite porte de la Cathédrale qui conduisait à l'Évêché, cette poësie dédiée à l'Évêque de Laon :

L'éclat qui brille en Toi, par ta haute naissance,
Est le moindre des biens que Tu reçu des Cieux,
Grand et fameux Prélat, Ton aimable présence,
Rempli de ton Troupeau les désirs et les yeux.

(1) *Recueil des pièces*, page 21.

(2) Anselme de Laon, célèbre écolâtre de la Cathédrale au douzième siècle. Voir sa biographie dans Melleville, *Histoire de Laon*, II. 452.

(3) *Recueil des pièces*, page 17.

Digitized by Google

Dès les premiers rayons de ta vaste science,
La secte des errans ne tint pas en ces lieux, (1)
Par ta Voix et tes Mœurs, ton Zèle et ta Prudence,
Tu confirma par-tout la Foy de nos Ayeux. (2)

. . . . . .
. . . . . .

Le Palais Episcopal était orné des armes de l'Évêque : deux clefs en sautoir (3), surmontées d'une fleur de lys, avec la devise : *Concordia sacerdotii et imperii,* expliquée par ces vers :

L'on apprend d'un coup d'œil en ce noble Blason,
L'Histoire en abbregé de l'illustre Maison,
Où tant de Heros qu'on admire
Ont si bien merité par leurs Exploits fameux,
Qu'ils ont réünî seuls en Eux
Le Sacerdoce avec l'Empire (4).

Sur la Porte Royée, qui conduisait au Jardin de l'Arquebuse :

La porte où vous passez se nommant la Royale,
Aimables Chevaliers, trouvez bon le Regale,
Que vous fait le salut de tous nos Habitans,
Jaloux tous de Vous voir en braves combattans,
Ont quitté leurs Maisons, et sur les grandes voyes
Courent pour vous marquer leurs plaisirs et leurs joyes ;
Voyez combien par-tout sont chargez nos rempars
Pour mieux vous honorer de leurs tendres regards :
Vous, Celebres Rémois, par vos Vins de Champagne,

(1) Allusion au Jansénisme, dont Mgr de Clermont avait su garder son diocèse jusqu'à cette époque.

(2) *Recueil des pièces,* page 16.

(3) Les armes exactes de Mgr de Clermont-Chaste étaient : *de gueules à deux clefs d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef d'un écusson d'azur à la fleur de lys d'or.*

(4) *Recueil des pièces,* page 15.

Digitized by Google

Venez boire à long trait ceux de nôtre montagne ;
Et sans nous échauffer sur le point de l'honneur,
Pour sçavoir qui des Vins est pris pour le meilleur,
Nous Vous le cederons, évitant les riotes,
Chacun devant chez soi le cedder à ses hôtes.
Cette porte à deux pas Vous conduit au Jardin,
Où Pallas vous attend la Couronne à la main,
Si vous êtes jaloux d'emporter la Victoire,
Ne vous rebuttez pas de l'oblique chemin,
C'est un chemin Royal qui conduit à la Gloire (1).

Sur la première porte du Jardin de l'Arquebuse on voyait les armes du Roi, entourées de celles du duc d'Estrées (2), Gouverneur de Laon, et de celles de la ville, avec cette devise : *orbis et urbis amor* et ces vers pour rappeler l'attachement de Laon à Hugues Capet :

Hugues, à qui le Ciel présentoit la Couronne,
Trouva d'abord à Laon toute la fermeté,
Le zèle et la fidelité,
Dont il avoit besoin pour aller droit au Trône.
Laon, bâti sur un Roc, était le boulevart,
La force et le premier rempart
Que la France opposoit à qui vouloit lui nuire :
Hugues de si bon cœur introduit dans nos murs,
Y surprit son Rival, et depuis à coups sûrs,
Fonda sur ce Rocher son éternel Empire (3).

(1) *Recueil des pièces*, pages 21-22.

(2) Les armes du duc d'Estrées étaient écartelées : au 1 et 4, *d'argent, fretté de sable de six pièces; au chef d'or chargé de trois merlettes de sable* (Estrées) aux 2 et 3 : *d'or au lion d'azur couronné et lampassé de gueules* (La Cauchie).

(3) *Recueil des pièces*, page 25. — Allusion à la prise de Laon par Hugues Capet qui tint prisonnier, dans la grosse tour du Château, Charles de Lorraine, le dernier des Carlovingiens.

Digitized by Google

Sur la seconde porte du Jardin était un buste de Louis XIV avec au-dessous ces deux vers :

Non nisi dimidiâ spectatur imagine Princeps
Integra quem totam Terra nec ipsa videt (1).

A la porte du tirage, dans le Jardin cet autre vers latin :

Ad Metam properate, Viri, tunc summa voluptas.

Traduit librement par ces deux-ci.

Ici comme en Amour, l'agréable début,
Illustres Chevaliers, est d'aller droit au But (2).

Devant la Butte était un arc triomphal de feuillages surmonté d'un soleil, personnifiant le Roi : *Nusquam meta mihi* (3).

Enfin au-dessus de la Butte ce groupe allégorique : Un bras de femme sortant d'un nuage tenait, avec un nœud d'amour (*sic*), un cœur qu'il exposait aux flèches de plusieurs cupidons, et autour duquel on lisait : *Unde feritur èo tendit.*

Là Butte, où chacun vise à montrer son adresse,
A tout les agréemens d'une aimable Maîtresse,
Qui met son Cœur à prix et l'étalle en ce lieu.
Loin d'ici, jeune Amant, indiscret et volage,
Ce Cœur n'est pas pour Vous, c'est le noble partage
D'un Brave qui mettra le premier au milieu (4).

(1) *Recueil des pièces*, page 25.
(2) *Recueil dee pièces*, page 26.
(3) *Recueil des pièces*, page 27.
(4) *Recueil des pièces*, page 27.

Digitized by Google

Plusieurs autres pièces galantes furent dédiées « à l'amour honnête et conjugal » et aux Dames.

Madrigal aux Dames se promenant dans le Jardin :

Ce Jardin tout charmant qu'il est
Par son incomparable aspect,
Ne seroit que le champ d'une courte entrevûë ;
Beau Sexe, qui par-tout Nous donnez de l'Amour,
C'est Vous qui le rendez un aimable séjour,
Car vous êtes ici le plus beau point de vûë (1).

Au Beau Sexe venu de la Campagne :

Nimphes des champs et des forêts,
Quittez pour un tems vos Guerets,
Accourez sur nôtre Montagne
Vous y verrez des Etrangers
Beaucoup plus beaux que vos Bergers,
Et qui pour vous y voir ont quitté la Campagne.
Cessez de danser aux Chansons,
Venez au son des violons
Fouler à pas comptez l'agréable fougere ;
Que le bruit des Tambours ne vous effraye pas
Les Armes, sous Louis, n'ont plus que des appas
Pour la Bourgeoise et la Bergère (2).

On voyait encore, dans divers endroits du Jardin, un grand nombre d'autres allégories qui excitaient la curiosité et la joie de la foule : Dans un char de coquillages, le dieu Neptune appuyé du côté droit sur un Dauphin, suivi de trois autres jeunes Dauphins,

(1) *Recueil des pièces*, page 30.
(2) *Recueil des pièces*, page 33.

Digitized by Google

tenait dans la main gauche un trident. Il commandait aux vents de cesser les orages sur mer pour y rappeler le calme et les zéphyrs (1).

Plus loin, la déesse Pallas, tenant une lance renversée, se reposait dans un fauteuil parsemé de fleurs de lis, en disant :

Les Partisans de Mars étant ensevelis,
Dans ce Fauteuil je me repose,
L'attrait de mon sommeil ne vient pas de la Rose,
Mais de l'odeur des Lis (2).

Ailleurs deux bras sortant d'un gros nuage et se donnant la main, figuraient le traité de Ryswick.

Enfin la ville de Laon elle même était représentée en miniature et chantée par ces vers :

Fundamenta ejus in montibus sanctis.

Sur la cîme d'un Roc établir une Ville,
D'accès par-tout si difficile,
Qui n'auroit publié dans le tems fabuleux
Ce qu'on dit de Venise,
Que le succès heureux d'une telle entreprise,
Ne pouvoit être moins que l'ouvrage des dieux.
Le bel air qu'on respire,
Ne permet de rien dire
Qui ne soit d'un sens droit et dans la vérité :
Le Mont de cette Ville, et ce qui l'accompagne,
N'ont-ils pas du rapport à l'auguste Montagne,
Où fut le premier Temple et la Sainte Cité ? (3).

(1) *Recueil des pièces*, page 36.
(2) *Recueil des pièces*, page 37.
(3) *Recueil des pièces*, pages 38, 39.

Digitized by Google

LISTE DES CHEVALIERS DES COMPAGNIES VOISINES DE LAON VENUS AU PRIX GÉNÉRAL DE 1700.

Compagnie de Braine. (1)

MM. *Romain*, Vicomte de Beaurieux, Seigneur de Pleine-selve et Gaillardon, Bailli du Comté de Braine et de la Baronnie de Pont-Arcy, capitaine,
Le Queustre, lieutenant,
Poideleux, roy,
Bertrand, enseigne,
Charpentier, le jeune, connétable,
Charpentier, lieutenant,

et les chevaliers :

MM. *Hoquet*,
Avril,
Copineau, le jeune,
Perrier,
Le Moyne,
MM. *Copineau*, l'aîné,
Le Roy,
Husson,
Delait,
Le Queustre, jeune.

La Compagnie de Chauny.

MM. *Guillaume*, capitaine,
Belin, lieutenant,
Roger, enseigne,
Garde, major,

(1) La Compagnie de Braine avait été établie en 1619, par Henri de la Marck, duc de Bouillon, comte de Braine. Elle avait pour emblême un corbeau. (Melleville I. 101.)

Digitized by Google

et les Chevaliers :

MM. *Vaubert*
Claude Guillaume,
Quinquet,
Guillaume de Labarre,
Daniel Guillaume.

MM. *Couillette,*
Périn,
Davancourt,
Geullette,

LA COMPAGNIE DE SAINT-QUENTIN.

MM. *Cromelin,* capitaine,
d'Origny, lieutenant,
Girard de Lamotte, connétable,
de Lahaye, enseigne,
Cambrone, major et roy,
Le Verue, aide-major.

et les Chevaliers :

MM. *Topin,*
Charlot,
Cambrone,
Mariage,
Bonnard,
Pierre Cambronne,
Charles de Nesle,
Boitel,
Pierre Frison,

MM. *Morel,*
François Suan,
Philippe du Flos,
Chevalier,
du Four,
Flaman,
Bayeux,
Brivady,
de Lamotte, député.

UNIFORME : Habit gris de fer, revers, paremens et collet de velours, veste et culotte écarlates, boutons argentés aux armes de la Compagnie.

Digitized by Google

Compagnie de Soissons.

MM. *Barbereux*, capitaine,
Latré, lieutenant,
Gilluy, connétable,
Barbier, roy,
Fontaine, enseigne,

et les Chevaliers :

MM. *Quinquet*,
Boulanger,
Levesque
Remy,
Bidau,
MM. *Ravin*,
Bruslé,
Le Clerc,
Pourcelle,
Cheron.

Uniforme : Habit vert doublé de rouge, paremens, collet et culottes écarlates, galon et jarretières d'or, et boutons jaune aux attributs de l'Arquebuse, chapeau bordé d'or, orné d'une aigrette blanche. — Les *Bailleurs de Soissons*, furent ainsi surnommés de leur habitude de regarder en l'air. On dit encore aujourd'hui, *bailler aux corneilles*.

La Compagnie de Noyon.

MM. *de Caisne*, capitaine en chef,
le Mannier, lieutenant,
de Saint-Messen, enseigne lieutenant,
Caillot, enseigne,
Auberlique de Guivry, cornette,

et les Chevaliers :

MM. *de Haussy*,
Morel, l'ainé,
MM. *Morel*, le jeune,
Louis de Caisne,

Digitized by Google

MM. *Le Febvre*,
Boisseau,
de Theïs,
de la Paix,
de Chilly.
Margerin,
Reneufve,
Vincent,
Dantier,

La Compagnie de Reims.

C'était la plus nombreuse, citons seulement les noms des officiers :

MM. *Frizon*, capitaine en chef,
de la Salle, lieutenant,
Frizon, enseigne,
Ville, sergent-major,
Roger, roy,
de Laistre, secrétaire,
des Molins, connétable,
Branloteau, sergent,
Patouillart, ancien connétable.

Uniforme : Habit écarlate à collet noir ; veste et culotte ventre de biche et boutons d'or.

Compagnie de Fismes.

MM. *Dagneau de Merval*, capitaine lieutenant,
Bilet, capitaine enseigne,
Dabancourt, roy,
Descharon, connétable,
Hubert de Chercomte, connétable,

Digitized by Google

et les Chevaliers :

MM. *Billet d'Ombreval,*
Baron de La Grenouillère,
Fermier de la Petiterue,
Lambert du Breuil,
de Saint-Maurice.

UNIFORME : Habit marron.

COMPAGNIE DE LA FERTÉ-MILON.

MM. *Fournier*, sieur des Galais, capitaine,
Le Givre, sieur de la Loge, lieutenant,
Regnault, sieur de la Percherie, enseigne,
Regnault, sieur de Rolart, empereur,

et les Chevaliers :

MM. *Le Givre*, sieur de Montemarfroy,
Benart, sieur du Dauphin,
Fiéfé, sieur de la Grange-Laurent,
Painvin, sieur des Caillettes,
Veron, sieur de Trevel,
Brulart, sieur de la Brusse.

UNIFORME : Habit et culotte rouge galonné d'argent, veste blanche.

LA COMPAGNIE DE LIESSE.

MM. *Goujart*, capitaine,
Bugniâtre, lieutenant,
Forget, enseigne,
Hullin, roy,
Pierre Beguin, chevalier.

Digitized by Google

La Compagnie de Crépy-en-Valois.

MM. *Prévost*, Seigneur de Maileret, procureur du roi en l'élection, lieutenant,
Cheronet, sieur de Ferdinant, officier de Madame de Bourgogne, major,
Charpentier, enseigne,
Cheronet, secrétaire,

et les Chevaliers :

MM. *de Carbon*, sieur de Moissonne,
Grimbert,
Parent.

Uniforme : habit bleu de roi, hausse-col aux armes du duc d'Orléans, paremens de velours ponceau et épaulettes d'argent. Le surnom des Arquebusiers de Crépy était : *les cochons*.

Compagnie de Fère-en-Tardenois.

MM *Beauvisage*, maire, lieutenant particulier au bailliage, capitaine,
Petit de Ciry, lieutenant,
Beauvisage d'Arsonval, enseigne,
Le Luc des Vivez, prévot des Maréchaux, guidon,
Trudelle de Vervin, roy,
Gandron des Moulins, sergent,
des Tournelles, connétable,

et les Chevaliers :

MM. *Judas Lamotte*, prévot.
Poncelet de Beaumoulin,
Bonny de Saint-Louis,

Digitized by Google

MM. *Trudelle de Chantemarne,*
Vinchou de Laforest,
Trudelle de Villeneuve,
Fermier de Beauregard.

Le costume des Arquebusiers de Fère-en-Tardenois était brun. On les avait surnommés *les brûleurs de fer*

Digitized by Google

STATUTS ET ORDONNANCES DU JARDIN DES ARQUEBUSIERS DE LA VILLE DE LAON

réunis dans un meilleur ordre qu'elles n'étoient ci-devant. (1)

ARTICLE I.

La Compagnie des Arquebusiers de Laon sera composée d'un Capitaine, Lieutenant, Enseigne, Connétable, Sergent-major, Receveur et Greffier-secrétaire.

II

Les Capitaine, Lieutenant, Enseigne, Sergent et Greffier, après l'élection faite de leurs personnes par la Compagnie, demeureront leur vie durant aux dites charges, et après leurs décès sera procédé à nouvelle élection, la Compagnie duement convoquée et assemblée.

III

Le Connétable et Receveur seront élus chacune année par la Compagnie, le lendemain que l'Oiseau aura été tiré.

IV

Le Receveur fera la recette et la dépense pendant l'année de son élection, à laquelle fin tous Officiers et

(1) Archives Communales de la Ville de Laon, BB. 29.

Digitized by Google

Chevaliers seront tenus, à peine d'être exclus du tirage jusqu'à ce qu'ils ayent satisfaits, de luy payer dans le mois du jour de ladite élection la somme de six livres chacun, à compte des frais à faire pour ses charges de ladite Compagnie, et quinzaine après être sorti de charge, il rendra son compte à ladite Compagnie, duement convoquée à ce sujet.

V

Tous Officiers et Chevaliers seront tenus dans les trois mois du compte-rendu, d'acquitter leur cotte part portée au rolle dudit compte ; au refus d'y satisfaire, il sera fait sommation, et faute de payer dans le mois de ladite sommation ils seront reputés alors exclus de la Compagnie ; dont sera fait acte et leurs cottes et frais de ladite sommation rejettez sur ladite Compagnie.

VI

Tous les Chevaliers porteront honneurs et respect audit Capitaine, Roy et Lieutenant-Enseigne, et Connétable en ce qui concerne le droit du jardin et soutiendront ses privilèges à eux accordez par Sa Majesté.

VII

Ceux qui se présenteront pour être reçus en ladite Compagnie s'adresseront au Capitaine, ou en son absence au premier Officier qui fera convoquer Assemblée ; ou après avoir examiné si le proposé est de la religion catholique et romaine, de bonne vie, mœurs et conversation ; il sera reçu en prêtant le serment, sur le feu d'une arquebuse, entre les mains du Connétable, ou de l'Officier suivant, de faire service au Roy

Digitized by Google

et de garder inviolablement les présentes ordonnances; et sitôt sa réception, il sera tenu de visiter les Officiers et Chevaliers.

VIII

Chacun Chevalier entrant à ladite Compagnie payera comptant la somme de quinze livres entre les mains du Receveur pour l'entretien du jardin, sera son prix de réception fixé à dix livres, scavoir, cinq livres pour le prix et cinq livres pour la table. Plus il payera vingt sols au Greffier pour son acte de réception, quinze sols au Concierge et cinq sols au même la première fois qu'il rompera le blanc de la Butte, et ne pourra le nouveau reçu jouir des honneurs du Jardin et participer au prix qu'il n'ait satisfait à ce que dessus.

IX

Les fils et gendres des Officiers et Chevaliers qui voudront entrer en la Compagnie y seront reçus aux mêmes conditions de l'article précédent, à l'exception seulement du droit de quinze livres qui sera modéré à huit livres.

X

Le jour de Saint-Antoine, en janvier, il sera célébré un Service solemnel en l'Église des RR. PP Cordeliers ou autre choisie par la Compagnie, auquel tous les Chefs et Chevaliers seront tenus d'assister en épée et habits uniformes, à peine de cinq sols d'amende et sera fait semonce de la Compagnie à cet effet.

XI

Chacun Chevalier aura une arquebuse à soy appar-

Digitized by Google

tenante, de laquelle il tirera, et ne pourra tirer avec d'autre, si ce n'est que la sienne soit rompue ou dévoyée, auquel cas il obtiendra permission de l'Officier présent, à peine de perdre le coup.

XII

Tous Chevaliers tireront à bras étendus, du lieu ordonné sans pouvoir s'appuyer contre quoi que ce soit, et pour éviter tous inconvéniens, ne pouvant amorcer et encore moins lever l'arme de dessus le chevalet pour tirer, qu'auparavant ils n'ayent sonné, et que le marqueur n'ait fait montre de sa marque qu'il a entendu à peine, de cinq sols d'amende.

XIII

Tous coups trainans par terre, donnant contre une garde ou muraille, et entrante ensuite à la Butte seront nuls.

XIV

Tous coups qui partiront l'arme posée sur le chevalet seront recommencés et non autrement.

XV

Celui dont l'arquebuse faillira trois fois de suitte perdra son coup, comme aussi si l'amorce prend sans que le coup parte, le perdra pareillement. De plus celuy qui aura chargé, amorcé et bandé le cliquet ou sautereau, se présentant pour tirer sans avoir bandé le chien et fera partir le cliquet, perdra son coup.

XVI

S'il arrive que deux coups soient si égaux que le marqueur ne les puisse juger sur le champ, ceux qui

Digitized by Google

les auront faits demeureront au tirage, ou à la salle d'arme ; et seront députez par le Capitaine, ou par celui qui le représentera, deux Chevaliers non parens de ceux qui auront fait les coups, lesquels feront la mesure et seront crus en leur rapport, sur lequel il sera statué par ledit Capitaine ; il est deffendu aux Chevaliers qui auront un coup marquant en prix d'entrer en la Butte pendant la halte dans laquelle ils auront fait le coup, à peine de le perdre.

XVII

Le coup de dessus la broche emportera le dessous, le dessous le côté droit, le côté droit, le gauche, pourvu qu'ils soient égaux.

XVIII

L'Oiseau sera tiré tous les ans le premier dimanche du mois de juin, lequel jour il sera fait un Service solennel qui sera précédé la veille par les Vêpres, où tous les Officiers et Chevaliers assisteront ; il sera pareillement tenus de se rendre ledit jour que l'Oiseau sera tiré en la salle du Jardin avec leurs armes et uniforme, à l'heure indiquée par la semonce qui en aura été faite, pour aller en corps et en armes à la Messe, et ensuite sera la Compagnie conduite chez le Capitaine où sera préparé le déjeuné ; la Compagnie en armes se rendra au logis du Roy pour y prendre l'Oiseau qui sera porté au Jardin pour y être livré, et ceux qui ne se conformeront point à ce que dessus seront exclus de tirer audit Oiseau.

XIX

Aucun Officier et Chevalier ne tirera l'Oiseau qu'il

Digitized by Google

n'aye payé entre les mains du Receveur, avant de tirer au billet, la somme de six livres pour ayder aux frais de la fête et ceux qui s'abstiendrons payeront soixante quinze sols d'amende.

XX

Le Capitaine tirera par honneur pour l'ouverture seulement, et après lui le Roy, le Lieutenant et l'Enseigne et Connétable ; en cas que le Lieutenant ou l'Enseigne abatte l'Oiseau, ils auront en laditte année la charge de Roy et non celle de Lieutenant et Enseigne, etc.

XXI

L'oiseau ne sera point tué que lorsque la balle y aura fait une ouverture visible par laquelle il sablera, et, s'il arrivoit quelque difficulté au sujet, elle sera décidée par le Capitaine ou autre chef en son absence, appellant avec lui quatre anciens Chevaliers non parens de celui qui aura fait le coup.

XXII

Qui fera descendre l'oiseau sans être tué payera cinq sols au Receveur, et pour le descendre et remonter payera cinq sols au marqueur.

XXIII

Le Chevalier qui aura tué l'oiseau sera Roy pour une année, pendant laquelle il sera la seconde personne de la Compagnie, et jouira des privilèges et exemptions qu'il a plu à sa Majesté d'accorder.

XXIV

Sera le nouveau Roy conduit en son logis par la

Digitized by Google

Compagnie en armes, et ensuite reconduit au Jardin où sera fait la fête.

XXV

Le dimanche d'après la fête de l'Oiseau, le nouveau Roy, donnera à la Compagnie un prix d'argent de la valleure de cinquante livres, qui sera divisé en six cuillières pour être tirés au jardin, et délivré à ceux qui les auront gagnées et le nouveau Roy, fera ledit jour la collation à la Compagnie.

XXVI

Le jour que l'on tirera le prix du Roy, tous les Officiers et Chevaliers seront tenus de se trouver au jardin à l'heure indiqué, pour tirer aux billets, et delà iront en armes et en uniforme prendre le Roy chez lui avec ledit prix d'argent, et l'amèneront au jardin à peine d'être privé de tirer audit prix.

XXVII

Tous les dimanches après les vêpres, depuis Pâques jusqu'au deuxième dimanche de septembre, il sera tiré six prix de la valeur de trois livres, et sera encore fourny trois livres, pour la table, par le Receveur qui en fera la dépense, qui sera allouée en ses comptes, auquel prix tous les Chevaliers se trouveront si bon leur semble, en observant néanmoins qu'ils soyent au nombre de sept pour tirer.

XXVIII

Quand on sera mandé de se trouver a un Prix Général, tous les Chefs et Chevaliers seront tenus y aller ; à faute de se faire, ils seront tenus de payer

Digitized by Google

comptant ès mains du Receveur chacun cent sols pour ayder aux frais de ceux qui yront, si mieux ils n'aiment contribuer a tous les frais et dépenses qu'il conviendra de faire, auquel cas ils auront part aux prix qui se gagneront.

XXIX

Seront tenus les Officiers et Chevaliers contribuer aux frais de la réception des Chevaliers venans du dehors pour tirer, et seront choisis autant de Chevaliers pour tirer avec eux.

XXX

Tous les Officiers et Chevaliers seront tenus se trouver au jardin, ou aux lieux destinés par la semonce qui sera faite, pour examiner et résoudre les affaires qui se présenteront, et ce qui sera délibéré par les présens, pourvu qu'il le soyent au nombre de sept, assistés d'un chef, vaudra et sera exécuté, comme si chacun y avoit été présent, et sans que personne y puissent contre dire.

XXXI

Qui jurera et blasphémera le Saint-Nom de Dieu, de la Sainte-Vierge et des Saints, ou qui commettra quelque impiété, payera pour la première fois quinze sols d'amende, en deuxième quarante sols, et la troisième dix livres, et si plus il recidive, sera exilé de la Compagnie.

XXXII

Celui qui proferera des parolles déshonnêtes, où fera injure à son camarade par des paroles de mépris

Digitized by Google

payera cinq sols d'amende ; si c'est injure atroce sera puni arbitrairement par décision des Officiers et Chevaliers au nombre de sept.

XXXIII

Défense de faire querelle dans le jardin ou dans les Assemblées, offense, outrage avec armes ou autrement, à peine d'amende arbitraire, et de confiscation des armes. Il est enjoint aux présents de pacifier et d'empêcher les querelles qui surviennent.

XXXIV

Si quelqu'un de la Compagnie veut en sortir, il ne le pourra faire qu'en donnant son arquebuse et équipage, si mieux n'aime payer comptant la somme de dix livres, estant qu'il n'aura satisfait sera compris dans les comptes.

XXXV

Tous les Officiers et Chevaliers seront tenus aller à l'enterrement de leurs confrères, à peine de cinq sols d'amende et sera l'arquebuse du deffunt portée au convoy par le concierge du Jardin ; laquelle arquebuse appartiendra à la Compagnie, si mieux n'ayme la veuve et les héritiers donner comptant la somme de dix livres ; il sera dit et célébré un service solennel de vigile et messe, pour le repos de l'âme du décédé, après lequel sera vendue l'arquebuse, et, sur ce prix, ce qui proviendra, sera payé le service et dix sols au concierge, et le reste mis entre les mains du Receveur pour être employé dans son compte.

Digitized by Google

XXXVI

Toutes les fois que la Compagnie sera mandée pour le service du Roy, ou pour la défence de la ville contre les ennemis de Sa Majesté, tous les Officiers et Chevaliers seront tenus de se rendre à leurs drapeaux, pour être conduits aux lieux jugés convenables au bien du service, à peine d'être chassés de la Compagnie ; lorsque celui qui se trouvera absent, n'aye des raisons légitimes, les quelles seront examinées et jugés par la Compagnie assemblée à ce sujet.

XXXVII

Lorsque la Compagnie sera convoqué pour aller au devant du Roy, de la Reine, de quelques Princes ou de quelques Seigneurs, tous les Officiers ou Chevaliers qui seront à la ville seront tenus se rendre au Jardin, sur la semonce qui en sera faite avec leurs armes et uniformes, pour de là se transporter où ils seront conduit par le Capitaine ou autres Chefs, à peine contre les défaillants de cinq livres d'amende qui sera levée sans devoir (sic). Et lorsque la Compagnie sera convoquée, soit pour assister a un *Te Deum*, ou pour quelqu'autres cérémonies publiques, tous les Officiers et Chevaliers seront pareillement tenus de se rendre en armes en la salle du Jardin ; à l'heure indiquée, pour être conduits au lieu destiné, et y tenir le rang qu'il a plu à Sa Majesté leur accorder, à peine de trente sols d'amende.

XXXVIII

Qui sera trouvé infracteur des présentes ordonnances, en quelque point ou endroit que ce soit, sera tenu

Digitized by Google

de subir juridiction pour raison de ce et non autrement par devant les Capitaines, Roy et autres Chefs, appellant avec eux jusqu'au nombre de quatre Chevaliers selon la gravité du cas, et le jugement et condamnation qui ensuivra sera exécuté royalement et sans appel.

XXXIX

Quoyque les présentes ordonnances ne tendent qu'à maintenir le bon ordre et la discipline, si néanmoins il se trouvoit quelqu'un assez opiniâtre pour ne vouloir souffrir correction, payer les droits et amendes comme il est décidé cy-dessus, et observer ces présentes, les Chevaliers présents, soit en la présence ou absence du Capitaine en dresseront procès-verbal, sur l'examen duquel, et suivant la gravité du cas, la compagnie duement convoquée ordonnera ce qu'il appartiendra, ce qui sera exécuté conformément à l'article précédent.

Fait et arrêté au Château dudit jardin, le 23 février 1727, soussigné desdits Officiers et Chevaliers :

Beauvisage, Capitaine en chef.

Germe, Roy.

Cotte, Lieutenant.

Tournant, Connétable.

Boullier, Sergent-Major.

Bottée, Greffier-Secrétaire.

J.-C. Moroy, *J. Moroy*, *Phélipe*, *Berton*, *Fayet*, *C. Moroy*, *Marteau*, *A. Legros*, *Hennecart*, *Cosse*, *Bécu*, *Z. Lescuier*, *Monnot*, *Gérault*.

Digitized by Google

NOTES SUR D'ANCIENS COMPTES DE LA CHATELLENIE DE COUCY.

Les Archives de l'Aisne se sont récemment enrichies d'un registre des comptes de recettes et dépenses de la châtellenie de Coucy et du comté de Soissons pour l'année 1396 (1er octobre) — 1397 (30 septembre), présentés à Enguerrand VII par son receveur Jean Plançon.

Ce document se présente sous la forme d'un volume de parchemin dérelié, de format in-quarto. Composé primitivement de 168 feuillets, il n'en comporte plus que 158 (1), dont les quarante premiers ont été malheureusement lacérés.

Il offre un intérêt d'autant plus considérable qu'aucun autre document de cette nature ne paraît s'être conservé pour l'ancienne maison de Coucy.

Les premiers chapitres de recettes fournissent de précieuses indications sur la condition des hommes fixés dans la seigneurie, ainsi que sur celle des biens qu'ils tenaient à divers titres.

Tailles réelles et personnelles, mainmortes, chevages, formariages, droits de transit sur l'Aisne et droits de passage, redevances coutumières en nature ou en argent, loyers de terres, de moulins et de fours banaux, fermages des droits de chasse et de pêche, amendes judiciaires, droits de mutations foncières, telles étaient les principales sources de revenus des sires de Coucy. Il y faut ajouter le produit des récoltes de la partie de

(1) Les feuillets 1 à 8, 105 et 106 manquent.

Digitized by Google

leur domaine non affermée, qu'ils exploitaient eux-mêmes, et dont une grande partie paraît avoir été plantée en vignes.

Parmi les recettes sinon exceptionnelles du moins intermittentes, il y a lieu de mentionner le produit de la pêche, à laquelle on procédait tous les deux ans, des trois viviers de Coucy (viviers *aux Saux*, *aux Rois* et *de la Feuillie*) et des deux viviers de Folembray (viviers *du Parc de Pierre* et *du Parc de Fust*). Les espèces de poissons recueillies consistaient surtout en carpes, réparties en *carpes-mères* et en *carpes de cuisine*, et dénommées *chief-et-queues*, *anthenois*, *thierceles* et *carpes* proprement dites, selon qu'elles étaient âgées d'une, de deux, de trois ou de quatre années. On pêchait aussi, mais en moins grand nombre, des *becquez* et des *becquetiaux*, poissons carnassiers, des perches et de menus poissons blancs, dits *vendaules* ou *de vente*. Déduction faite des poissons réservés soit pour le repeuplement, soit pour la table seigneuriale, le produit de la pêche des viviers en question s'éleva, en 1387, à 68 livres, 18 sous parisis (1).

A ces divers et principaux chapitres de recettes correspondaient nécessairement des *mises* ou dépenses résultant de l'entretien des bâtiments d'exploitation, de la mise en valeur des terres, de la culture et de la plantation des vignobles ainsi que de leur vendange, de la pêche, du curage et du repeuplement des viviers, de la coupe des bois, du fauchage et du fanage des prés, etc.

D'autre part, il y faut joindre les gages des officiers de la maison seigneuriale : baillis, receveurs, gruiers,

(1) Fol. 27 v° à 29, 32 r° et v° et 43 à 51.

Digitized by Google

maître d'hôtel, etc., ainsi que les oblations offertes aux deux chapelains qui desservaient la chapelle des Onze-Mille Vierges et celle de la Madeleine au château de Coucy.

Enfin, les dépenses de bouche, d'équipement et d'habillement d'Enguerrand, qui se revêtait d'« escarlate sanguine » (1), figurent aussi parmi les *mises* ordinaires, de même que celles résultant du fourbissage et du rappareillage des armes de ses gens de guerre (2).

Au cours de l'exercice afférent à l'année du registre qui nous occupe, plusieurs évènements vinrent grever son budget d'un certain nombre de dépenses extraordinaires. Ce fut tout d'abord la visite que lui fit dans le courant du mois de mars de l'an 1387 (3), le roi Charles VI. A cette occasion, les travaux entrepris au château, — et dont il sera question plus loin, — furent activés ; on construisit même, contre le pignon du four, un jeu de paume tout exprès (4). D'un autre côté, plusieurs queues de vin d'Ay furent commandées en hâte à l'*Hôtel de la Rose-Rouge* à Reims (5).

Il est permis de supposer que pendant ce séjour du Roi à Coucy le projet d'une descente en Angleterre, qui le préoccupait à nouveau, fut examiné, et qu'Enguerrand dut lui promettre d'y prendre part. Quoi qu'il en soit, dès le 8 juin suivant, quelques-uns de ses gens se réunissaient à Soissons « pour ordener

(1) Fol. 103.

(2) Fol. 102.

(3) Le 23 mars, Charles VI se trouvait à Coucy et y donnait une charte (publiée dans [Mangin], *Notice sur Enguerrand VII...*, p. 17-19). — Le 25 et le 26, il séjournait à Soissons, où se trouvait la Reine (fol. 154).

(4) Fol. 141 v°.

(5) Fol. 100 v°.

Digitized by Google

« des pourveances que on devoit mener a Rouen « pour l'armée que *ledit* seigneur esperoit a faire « avec le Roy, notre sire, es parties d'Angleterre » (1). A cet effet, un bateau fut frété sur l'Aisne, à Soissons, et, dans le courant des mois de juin et juillet, on y embarqua des vivres, de la vaisselle, des ustensiles de cuisine, du linge, des outils, des armes et des tentes. Puis, quand tout fut prêt, le « maçonnier d'yaue », avec lequel on avait traité à forfait, moyennant la somme de 45 francs, fit route pour Rouen. Il y demeura douze jours avant de décharger son bateau battant pavillon, comme l'on dirait aujourd'hui, du sire de Coucy, un pavillon de fer blanc, peint à ses armes, et qui coûta 2 sous parisis.

Les dépenses nécessitées par cette entreprise firent l'objet d'un des plus curieux chapitres de comptes de notre registre (2). Elles furent faites d'ailleurs en pure perte, car, on le sait, cette nouvelle tentative d'expédition outre-Manche devait échouer comme les précédentes.

A quelque temps de là, en septembre, la célébration, à Dijon, du mariage de son cousin germain, le duc d'Autriche, Albert III, fut pour Enguerrand l'occasion d'un voyage, qu'il effectua en compagnie de quelques-uns de ses officiers Les frais que ceux-ci firent à Soissons, à leur retour, furent portés en comptes (3).

Le règlement de certaines difficultés avec son beau-père, le duc Jean I de Lorraine, obligea le sire de de Coucy à lui déléguer, à une date qui d'ailleurs n'est pas indiquée, messire Gobert le Tablier, prêtre

(1) Fol. 154 v°. Cf. fol. 64.
(2) Fol. 103 v° — 109.
(3) Fol. 155 v°.

Digitized by Google

de Soissons et tabellion apostolique, ainsi que Robert de Béthune, vicomte de Meaux, son parent, « pour estre presens et avoir instrument de certainnez « sommations et requestez que ledit seigneur enten- « doit a faire a monseigneur le duc de Lorraine » (1). Ce voyage qui dura 24 jours nécessita de nouvelles dépenses.

D'autres déplacements, du reste moins importants, des gens du sire de Coucy, sont consignés dans notre registre à l'appui des frais d'hôtellerie qu'ils occasionnaient. Il est intéressant de mentionner, à cet égard, les séjours que fit à Soissons, à l'*Hôtel du Mouton*, par ordre d'Enguerrand, maître Guillaume de Verdun, son « astronomien », « pour faire aucunes besongnes pour lui » (2).

Du reste, le sire de Coucy lui-même se rendait assez fréquemment dans cette ville, escorté d'une suite de chevaliers, d'écuyers et de serviteurs, au nombre d'environ 80 personnes et d'autant de chevaux (3).

Mais les dépenses les plus considérables de l'année 1386-1387 ont trait aux travaux de construction et d'entretien exécutés au château de Coucy et qui intéressent la maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie, la couverture, la verrerie, la plomberie, la ferronnerie, la peinture et la carrosserie.

Parmi les travaux neufs de maçonnerie (4), il convient de noter la construction de la cheminée du boudoir attenant à la *Salle des Preuses*. Il est important de

(1) Fol. 102.
(2) Fol. 153 r° et v°.
(3) Fol. 153 v°.
(4) Fol. 132 v° — 140.

Digitized by Google

constater, à ce sujet, que cette salle et celle *des Preux*, qui sont contemporaines, ont été jusqu'à présent attribuées à tort à Louis d'Orléans, qui, on le sait, se rendit acquéreur de la seigneurie de Coucy en 1400. Il résulte, en effet, de notre registre de comptes, que ces deux salles existaient déjà en 1387. Comme leur caractère architectonique permet, d'ailleurs, de les attribuer à la fin du XIV^e^ siècle, il y a lieu d'en conclure que ce fut Enguerrand VII, et non Louis d'Orléans, qui les fit construire.

En fait de travaux de maçonnerie, nos comptes mentionnent encore l'exhaussement des parapets le long des grandes terrasses, sous lesquelles on banda deux grands arcs pour y aménager un bûcher. Un cachot, pourvu de latrines, fut construit sous le trésor, à proximité du grand cellier, « lequel lieu fu ordonné « pour faire chambre pour gesir Bonniface et Gue- « don ».

D'autre part, on releva les six pans de mur intérieurs du premier étage de la tour d'angle, dite *du Roi* (tour ouest), éventrés par l'effondrement de la voûte, à la suite d'un incendie. Cette voûte fut remplacée par un simple plancher, soutenu par deux grosses poutres dont on fit reposer les extrémités sur des corbeaux de pierre dure.

C'est aussi à la même date que fut captée la source qui jaillit encore au pied de l'ancienne chemise du donjon, dans le fossé séparant le château de la basse-cour, pour alimenter les cuisines situées à proximité. On construisit, à cet effet, un réservoir de maçonnerie de 16 pieds de profondeur sur 6 de large et 8 de long, où l'eau se trouvait amenée en abondance par quatre conduits de pierre.

Des conduits analogues furent également construits

Digitized by Google

pour l'écoulement des eaux de cuisines ; ils traversaient le mur du château à l'entrée du pont-levis de la porte dite *de Gommeron*.

Enfin, avec les matériaux de démolition d'une grange acquise d'un particulier de Brancourt, une étable fut élevée dans la basse-cour (1).

Tous ces travaux furent exécutés, soit avec des pierres tendres provenant la plupart des carrières de Neuville près Margival, soit avec des pierres dures provenant de celles de Courval. Ils nécessitèrent la mise en état d'un ancien four à chaux, dont l'aménagement et le fonctionnement font l'objet de nombreux détails de comptes.

En dehors de la construction du plancher de la tour du Roi et de celle du jeu de paume, on n'exécuta guère, en fait de charpenterie, soit à façon, soit à l'année, que de menus travaux neufs ou d'entretien.

Le plafond de la galerie de la *Chambre aux Aigles* fut revêtu d'un lambris. On lambrissa également l'oratoire situé à proximité des « chambres neuves », l'escalier à vis donnant accès de la cour intérieure aux galeries, la garde-robe du sire de Coucy et la chambre de son maître d'hôtel, Rasse Delincourt. D'autre part, on confectionna deux rallonges pour la table de la grand'salle (2).

Au chapitre des dépenses pour travaux de couverture d'ardoises figure la réfection des toitures des terrasses, qui furent surélevées jusqu'à l'appui des fenêtres des chambres hautes. En même temps, on répara la toiture de la grande cuisine et on recouvrit complètement ceux de la chapelle, du donjon, des

(1) Fol. 145-147.
(2) Fol. 140 v° — 143.

Digitized by Google

quatre tours d'enceinte et des étables nouvellement construites dans la basse-cour. Celles-ci le furent avec des tuiles de Pinon. Enfin, on procéda au nettoyage des gargouilles et des gouttières (1).

Les travaux de verrerie ne consistèrent qu'en réparations aux vitraux du parloir, des galeries et des chambres supérieures, que les ébats du singe de la dame de Coucy avaient mis à mal.

Quelques soudures aux éviers des cuisines et aux tuyaux d'écoulement des eaux ménagères occupèrent quelques temps un plombier de Soissons (2).

Les dépenses de ferronnerie se bornèrent à la pose ou au remplacement de charnières, de clichés, de cadenas, de verrous, de clefs, de gonds et de crampons dans diverses parties du château, et notamment d'une serrure à l'« escrin » du sire de Coucy, déposé dans son oratoire (3).

En ce qui concerne les travaux de peinture, notre registre ne mentionne que ceux qui furent effectués au parloir du château, situé à proximité de la *Chambre des Preuses*. Ces travaux furent confiés à trois peintres de Paris, qui durent revêtir des chaperons blancs et rouge de la livrée du sire de Coucy, confectionnés avec du drap de *lière* (4).

Le carrosse que la dame de Coucy avait amené avec elle de Lorraine, la première fois qu'elle vint au château, avait trop de voie : sa largeur fut diminuée d'un pied, et on en profita pour lui faire subir certaines modifications (5).

(1) Fol. 143 v° — 145.
(2) Fol. 147 v°
(3) Fol. 148 r° et v°.
(4) Fol. 100.
(5) Fol. 130 v° — 131.

Digitized by Google

A toutes ces mises, il convient d'ajouter celles qu'entraînèrent l'achat ou la confection des matériaux (pierres, plâtre, chaux, bois, ardoises, lates, clous, cordages, etc.), ainsi que leur transport sur le chantier (1).

Telles sont, brièvement rapportées, les diverses indications que fournit le document qui fait l'objet de cette notice. J'espère qu'elles permettront de se rendre compte du réel intérêt qu'il comporte.

LUCIEN BROCHE.

---

(1) Fol. 143, 149, et 149 v° — 151.

Laon. — Imprimerie du *Journal de l'Aisne*, 22, rue Sérurier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY PAIR
32101 041608934

Digitized by Google